



HAL
open science

Pêcheurs français, pêcheurs durables : permettre à la pêche maritime française de s'inscrire durablement dans l'avenir

Audrey Billon

► **To cite this version:**

Audrey Billon. Pêcheurs français, pêcheurs durables : permettre à la pêche maritime française de s'inscrire durablement dans l'avenir. Sciences de l'information et de la communication. 2020. dumas-03189009

HAL Id: dumas-03189009

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-03189009v1>

Submitted on 2 Apr 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Copyright

Mémoire de Master 2

Mention : Information et communication

Spécialité : Communication Entreprises et institutions

Option : Entreprises, institutions et stratégies

Pêcheurs français, pêcheurs durables

Permettre à la pêche maritime française
de s'inscrire durablement dans l'avenir

Responsable de la mention information et communication
Professeure Karine Berthelot-Guiet

Tuteur universitaire : Nicole d'Almeida

Nom, prénom : BILLON Audrey

Promotion : 2019

Soutenu le : 23/11/2020

Mention du mémoire : Très bien

Remerciements

Je tiens à remercier très chaleureusement Mme Nicole D'ALMEIDA et M. Rui GOMES PEDRO pour leur écoute, leurs encouragements et leurs précieux conseils qui m'ont aidée à mûrir ma réflexion et permis d'accomplir ce travail de recherche.

Mes remerciements vont également à Caroline MORLOT (Directrice Marketing et Communication chez France Filière Pêche), à Jérôme LAFON (Délégué de la Filière Pêche et Aquaculture chez FranceAgriMer), ainsi qu'au Directeur général d'une Organisation de Producteurs, pour m'avoir accordé leur confiance lors de nos entretiens. Leur contribution a été primordiale dans l'avancement de mon travail.

Je remercie également Stéphanie POEY (Responsable Communication France chez Marine Stewardship Council) et Jean-Pierre LOISEL (Chef du service Communication Éducation Développement à l'Institut National de la Consommation) pour nos longs échanges qui m'ont éclairée dans mon axe de recherche.

Merci enfin à toute ma famille et mes amis pour leur confiance et leur bienveillance, tout particulièrement à ma mère qui m'a apporté un soutien inépuisable. À mon conjoint et nos enfants, merci pour avoir supporté mes absences et mes doutes, merci d'être près de moi, merci pour votre amour, si essentiel dans ma vie.

Sommaire

- I. LA PÊCHE DURABLE EN FRANCE : UN ENGAGEMENT ENVIRONNEMENTAL, ÉCONOMIQUE ET SOCIAL
 1. La pêche durable, un objectif nécessaire
 - 1.1 Mutation d'une production alimentaire
 - a. Intensification d'une activité de subsistance
 - b. Plusieurs types de pêche
 - c. Création d'une production et de sa filière
 - 1.2 Du développement durable à la pêche durable
 - a. Développement durable : principes et mise en application
 - b. Adaptation à l'activité de pêche
 - c. Les outils mis en place dans l'Union européenne
 - 1.3 La pêche durable : la pêche 2.0
 - a. Les critères et mesures fixés
 - b. Les limites actuelles
 - c. Un objectif en perpétuel ajustement
 2. La pêche française, engagée pour une activité durable
 - 2.1 Une organisation aux nombreuses ramifications
 - a. La gouvernance de l'État
 - b. La gouvernance administrative
 - c. Association interprofessionnelle
 - 2.2 Engagement de la France et de ses pêches
 - a. Les territoires maritimes en métropole
 - b. Les pêches maritimes françaises
 - c. Recherche d'une nouvelle pêche pour l'avenir
 - 2.3 Un engagement encore difficile à comprendre
 - a. Une filière méconnue
 - b. Des consommateurs en manque de repères
- II. UNE COMMUNICATION AUTOUR DE LA PÊCHE DURABLE EN COURS DE CONSTRUCTION
 1. Pêcheurs français et pêche durable, une communication confuse
 - 1.1 Communication « par procuration » des pêcheurs français
 - a. Des voix institutionnelles en demi-teinte

- b. France Filière Pêche, un porte-voix à partager
 - c. À la recherche d'une certification
 - 1.2 Pêcheurs, un portrait brouillé
 - a. Pêcheur(s) producteur(s)
 - b. Pêcheur invisible
 - c. « Pêcheur », un imaginaire trompeur
 - 1.3 Pêche durable, un imaginaire en faveur de l'environnement
 - a. Les ONG environnementales, défenseurs des écosystèmes marins
 - b. Transition écologique des médias
 - c. Des expositions à nos assiettes
- 2. Une communication au cap incertain
 - 2.1 Exposition « La Mer XXL » : vers une reconnaissance « sur terre »
 - a. Une communication environnementale et scientifique
 - b. Table ronde sur la pêche durable
 - c. Des absences remarquables
 - 2.2 Comparaison avec les agriculteurs français
 - a. Une production (re)connue
 - b. Agriculture durable
 - c. Salon International de l'Agriculture
 - 2.3 « Les racines » de la pêche
 - a. Feuille de route française : la pêche oubliée
 - b. Pêche durable, entre deux objectifs
 - c. Stratégie de la FAO, un effet boule-de-neige
- III. LA PÊCHE FRANÇAISE DE DEMAIN : UNE PRODUCTION ALIMENTAIRE EN MUTATION, UN SECTEUR TRADITIONNEL INNOVANT
 - 1. Construction de l'organisation du secteur de la pêche dans les structures internationales et européennes
 - 1.1 La FAO, guide mondial des secteurs alimentaires
 - a. Déterrer « les racines » de la production halieutique
 - b. La pêche, un secteur alimentaire distingué
 - 1.2 L'Union européenne, union des pêcheurs
 - a. Reconnaître la diversité des pêcheurs
 - b. Dessiner le « visage » de la pêche européenne
 - c. Une PCP éclairée pour atteindre l'objectif durable
 - 1.3 La France, une grande Nation maritime à affirmer

- a. La mer, une vision globale pour la France
 - b. La mer, une vision commune pour les pêcheurs
 - c. Plusieurs voies pour une pêche durable
 - d. Les pêcheurs embarqués tous ensemble
2. La pêche française, une vision durable
- 2.1 Une grande Nation maritime à dévoiler
 - a. Dévoiler la pêche maritime à elle-même
 - b. Une diversité unifiée
 - c. Salon de la Mer : confirmer le cap de « demain »
 - 2.2 La recherche halieutique : le phare pour demain
 - a. Un point d’ancrage pour toutes les parties prenantes
 - b. Alliance entre pêcheurs et chercheurs
 - c. Mettre en lumière la recherche halieutique
 - 2.3 Repêcher l’imaginaire
 - a. Repenser la communication vers les consommateurs
 - b. Pêche française durable et pédagogique
 - c. Un secteur à l’écoute

BIBLIOGRAPHIE

ANNEXES

RÉSUMÉ

MOTS CLEFS

A la fin du XX^e siècle, nos regards étaient tournés vers le ciel. Les hommes partaient à la conquête de l'espace, les yeux remplis d'étoiles, de galaxies, d'univers. Le 21 juillet 1969, les hommes marchaient pour la première fois sur la Lune. Vint alors une effervescence sur les petits écrans de télévision, dont plus de 70% des ménages en France en étaient pourvus dans les années 70¹ : des séries animées « Capitaine Flam » (1966) à « Goldorak » (1981), de la série de science-fiction « Star Trek » en 1966 à la sortie du premier film en 1979, puis la trilogie cinématographique devenue culte « Star Wars » (1977-1983). Découvrir l'environnement de notre planète devenait notre quête pour cette fin de siècle.

Au début du XXI^e siècle, au moment où de nouvelles exoplanètes continuent d'être découvertes chaque année, où nous nous rapprochons peu à peu des trous noirs et de l'ère du Big Bang, un constat se fait jour : nous connaissons mieux l'environnement de notre planète que la planète elle-même. La planète – communément nommée planète bleue – est majoritairement faite d'eau : « *(L)es océans sont sources de vie. Ils représentent une surface de plus de 360 millions de kilomètres carrés, soit environ 72% de la surface terrestre.* »² 72% d'eau qui recèlent encore de nombreux mystères inatteignables par l'Homme. Nos connaissances sur les océans et les mers ne font que commencer.³

Nous découvrons peu à peu des microplanctons multicolores, des espèces aquatiques extraordinaires jusqu'ici inconnues. Ces richesses sont exposées de manière spectaculaire, scientifique ou artistique. Spectaculaire avec sans cesse de nouvelles découvertes, et des retransmissions époustouflantes grâce à une technologie numérique en perpétuelle évolution. Dès 1975, nous nous émerveillions déjà avec l'émission *Thalassa, le magazine de la mer*, magazine télévisé consacré à la mer, présenté par Georges Pernoud jusqu'en juin 2017, le vendredi soir. Le magazine révélait la beauté et la force des océans et des mers, à la fois en surface et en profondeur : mer accueillante et nourricière, mais aussi tempêtes et vagues destructrices. L'émission révélait aussi les liens entre les hommes et ces étendues marines, des liens parfois harmonieux, parfois en tension.

Peu à peu les techniques de capture d'image sous l'eau s'améliorent. En 2010, nos regards plongent vers des spectacles incroyables lors de la sortie du documentaire *Océans*, de Jacques Perrin et Jacques Cluzaud ; une prouesse technique récompensée par le César du meilleur film documentaire en 2011, au Festival de Cannes. « *Ce documentaire filme l'océan et les créatures marines. Il s'interroge également*

¹ Isabelle GAILLARD. « Télévision et chronologies », p.175 in *Hypothèses*. Paris : Éditions de la Sorbonne, 2004.

² UNITED NATIONS. *Les océans et le droit de la mer* [en ligne]. New-York : United Nations, 2017. <<https://www.un.org/fr/sections/issues-depth/oceans-and-law-sea/>>. [Consulté le 13/08/2020].

³ Loïc MANGIN. On dit que l'on connaît moins les océans que la lune : qu'en est-il vraiment ? Entretien avec Bruno David, président du Muséum national d'histoire naturelle. *Pour la Science* [en ligne], 2019, n°104, [mis en ligne le 08/07/2019]. <<https://www.pourlascience.fr/sd/oceanographie/seuls-quatre-hommes-ont-plonge-a-plus-de-10-000-metres-de-profondeur-alors-que-douze-sont-alles-sur-la-lune-17518.php>>. [Consulté le 13/08/2020].

sur l'empreinte que l'homme impose à la vie sauvage et invite à la protection des océans, face à la pêche abusive, à la pollution et au réchauffement climatique » ; un synopsis engagé, qui fut largement relayé durant la promotion du documentaire.

Ces richesses aquatiques se transforment aussi en objet que l'on contemple. Depuis le documentaire *Océan*, les expositions grand format se multiplient : *Océan, une plongée insolite* au Museum national d'histoire naturelle, *Sous l'océan* à la Cité des Sciences et de l'Industrie, *Climat-Océan* au Musée maritime de la Rochelle... ainsi que de nombreux documentaires télévisuels sur les chaînes de grande écoute. Les focales et capteurs sont de plus en plus précis, nous pouvons maintenant fixer sur image des microplanctons jusqu'ici invisibles, aux formes dignes de la science-fiction. Les merveilles aquatiques dévoilent ainsi des aspects étonnants, par leur taille – parfois immense, parfois microscopique –, leurs conditions de vie, leur incroyable adaptation aux changements. Pourtant tout cela pourrait avoir une fin. Les spectateurs découvrent parallèlement des images choquantes : dauphins, tortues de mer et baleines pris dans les filets de pêche, sols marins jonchés de coraux détruits... Chiffres et messages alarmants, les mers et les océans nous apparaissent peu à peu fragilisés et mis en danger par l'Homme.

Des richesses enfin qui se transforment en chiffres et statistiques. Nous partons à la conquête du comptage : Combien de baleines à bosse vivent sous les mers ? Combien d'espèces coralliennes existe-il vraiment ? Mais aussi combien de dauphins pris dans les filets de pêche, combien d'animaux marins asphyxiés par les plastiques jetés à la mer, combien de surfaces sous-marines détruites... Disparition des uns dans les océans, réapparition des autres. Un ballet de chiffres et de pourcentages qui tournoie dans les médias, et se joignent aux expositions. Des indices calculés, vérifiés, prouvés preuves à l'appui, qui attestent d'une connaissance rassurante. Ils sont pourtant parfois contestés par d'autres chiffres ou par d'autres preuves. Certaines informations sont plus exposées, et deviennent des informations repères.

Le 18 mai 2017, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) – Organisation internationale d'études économiques, constituée de 37 pays membres dont la France – publia un rapport explorant « *les perspectives économiques de croissance de l'économie de la mer, sa capacité à créer de l'emploi dans le futur et son rôle dans la gestion des défis mondiaux.* »⁴ Une biomasse marine qui permet de fournir plus de 50% de l'oxygène de l'air que nous respirons, des ressources naturelles et providentielles pour notre santé qui pourraient encore dévoiler bien d'autres secrets, une économie qui tend à prospérer en ouvrant la voie à de nouvelles technologies et exploitations. Les mers et les océans apparaissent comme le nouvel eldorado environnemental, économique et social. 72% de la surface planétaire sont alors de plus en plus exposés et convoités.

⁴ OCDE. *L'économie de la mer en 2030* [en ligne]. Paris : Éditions OCDE, 2017. [Mis en ligne le 18/05/2017]. <<http://www.oecd.org/fr/publications/l-economie-de-la-mer-en-2030-9789264275928-fr.htm>>. [Consulté le 13/08/2020].

Les mers et les océans captent donc notre attention, et les signaux d'informations prolifèrent. Depuis peu, deux mots s'invitent dans les articles de presse, documentaires télévisuels, expositions, émissions aux heures de grande écoute, jusqu'aux packagings de grande surface. *Pêche durable*. Deux mots qui nous ont intrigués, pour lesquels nous avons souhaité comprendre la définition qui était donnée. Pour cela, il était nécessaire de comprendre dans un premier temps l'activité de pêche – avant d'être durable encore faut-il comprendre l'activité elle-même. Nous avons constaté lors de nos premières recherches que l'univers de la pêche avait été très peu étudié jusqu'à présent, et plus particulièrement dans sa communication. Une activité que nous percevons, mais qui semble à la marge. Une activité ancestrale mais qui apparaît encore floue. Ce premier pressenti se confirmera par la suite lors de nos recherches.

Notre intérêt s'est porté dans un premier temps sur l'activité de pêche. Pour ce travail, nous nous sommes focalisés sur la pêche maritime française car c'est une pêche professionnelle, exposée médiatiquement (médias d'information, médias culturels). Nous avons écarté toutes les pratiques de pêche ne répondant pas à ce choix. Fort est de constater que la pêche maritime garde encore une part mystérieuse auprès du grand public. Nous avons cherché à comprendre comment cette activité s'était construite avec le temps, comment elle s'est transformée peu à peu en production alimentaire industrialisée et réglementée jusqu'à aujourd'hui. Nous verrons que la pêche maritime détient deux grandes facettes, où nous ne parlerons plus d'une pêche mais des pêches : une pêche artisanale et une pêche industrielle. Deux activités cohabitant dans un même marché, mais aux contraintes et aux pratiques bien différentes. Elles sont pourtant réunies dans un but commun, fournir une alimentation saine et de qualité à la population.

Deux mots s'invitent peu à peu dans notre quotidien. Deux mots que nous retrouvons dans la presse nationale et spécialisée, des documentaires, mais aussi dans les espaces publics comme les expositions ou les rayons des supermarchés : *pêche durable*. Nous nous sommes alors intéressés à cette notion. Nous souhaitions comprendre quel sens était donné à ces mots. Nos recherches nous ont montré que la notion de *pêche durable* était directement inspirée du développement durable, ligne de conduite fixée par les Nations unies. Une application sur-mesure qui s'adapte aux contraintes particulières imposées par les mers et les océans, et qui s'adapte surtout aux manques de connaissances encore très fortes des écosystèmes marins. La recherche en sciences halieutiques est d'ailleurs au cœur de ces connaissances : nous verrons qu'elle aura un rôle central à prendre dans les informations communiquées sur la durabilité de la pêche, rôle qui peine à être joué pour le moment. Nous nous sommes vite aperçus que les perceptions pouvaient être multiples, et qu'une liberté d'interprétations était possible. Ce constat nous a poussés à remonter jusqu'à l'apparition de ces mots. Nous verrons que la notion de *pêche durable* est apparue depuis une quarantaine d'années dans les rapports internationaux des États membres. Nous constaterons un décalage temporel entre l'apparition de ces

mots dans les textes gouvernementaux et l'apparition dans l'espace public (selon la définition de Jürgen Habermas). Ce décalage témoignera d'un déséquilibre entre l'environnement, l'économie et le social ; l'environnement prenant le pas. Nous verrons cependant que ce déséquilibre prend forme bien en amont, au niveau des grandes instances et de leur législation.

Afin de mener à bien cette entreprise, nous avons fait le choix de confronter « ce qui est » (l'existant) et « ce que nous percevons » (les informations reçues). Nous nous appuyerons sur le rapport d'information déposé par la Commission des Affaires Économiques sur la pêche à l'Assemblée Nationale (enregistré le 09 octobre 2019) ; rapport rédigé par la députée Mme Annaïg LE MEUR et introduit dans son avant-propos par le député de la Seine-Maritime, M. Sébastien JUMEL, plébiscitant « *une véritable politique nationale de la pêche* ». Ce rapport, qui intègre une stratégie et des propositions concrètes pour y parvenir, nous donnera la vision et les objectifs à atteindre par l'État vis-à-vis de ce secteur. Parallèlement à ce rapport, nous avons cherché à comprendre l'évolution de l'activité de pêche, d'une activité de cueillette pratiquée depuis des millénaires jusqu'à une activité commerciale et industrialisée. Nous avons analysé la pêche de manière générale, puis l'application du développement durable dans ce secteur d'activité. Le parallèle entre les deux doit permettre d'appréhender les attentes pour atteindre une *pêche durable*. Nous exposerons la structure du secteur aujourd'hui en France, avec sa gouvernance, ses représentants et sa réglementation. Il nous fallait également comprendre les actions des acteurs de ce secteur : institutionnel, professionnel et associatif. Pour ce faire, nous avons réalisé trois entretiens auprès de :

- Jérôme LAFON, Délégué de la Filière Pêche et Aquaculture chez FranceAgriMer,
- Le Directeur général d'une Organisation de Producteurs,
- Caroline MORLOT, Directrice Marketing et Communication chez France Filière Pêche.

Ces entretiens nous ont permis d'accéder aux différentes perceptions sur le « terrain » autour de la *pêche durable*, en relevant les défis, les enjeux et les contraintes face aux nouvelles attentes du marché et aux objectifs de développement durable. Ces entretiens nous ont donné une vision générale du secteur et nous ont permis d'appréhender les premiers signes de tension vis-à-vis de certaines parties prenantes, notamment les ONG environnementales. Le rôle des ONG est reconnu comme nécessaire par les acteurs associatifs, institutionnels, et professionnels, mais une incompréhension et des difficultés à dialoguer semblent persister. Nous avons souhaité rencontrer l'association Bloom pour obtenir leur perception sur ce point, mais notre demande n'a pas eu de suite.

Une fois le portrait du secteur établi, nous avons pu analyser sa communication auprès du grand public. Nous sommes partis du postulat que la majorité des consommateurs ne consacre pas de temps à comprendre les nombreux paramètres exigés pour acheter un produit de la mer répondant aux

normes durables attendues. Nous verrons avec l'étude initiée par FranceAgriMer que nous nous laissons guider de différentes manières : par les étiquettes, les recommandations auprès des poissonniers, les labels puis les informations glanées sur internet. L'étude montrera que les consommateurs n'ont pas encore ciblé un repère précis pour les guider dans un achat « durable », ce qui témoigne en partie d'une incompréhension de l'objectif visé.

Faute de (re)connaissance, nous avons supposé que les consommateurs se raccrochaient aux images reçues et à un imaginaire persistant relié aux pêcheurs et aux océans. Nous captions de manière consciente ou inconsciente des informations dans l'espace public qui à terme nous influencent. Nous avons donc fait le choix de capter des signaux qui nous sont donnés à voir dans notre quotidien, que ce soit dans la presse nationale et régionale, sur l'information en ligne, les émissions télévisuelles de grande écoute, les expositions, les rayons de grandes surfaces et d'autres informations déversées dans l'espace public. Cette approche ne peut être exhaustive, le champ d'actions étant trop large. Elle vise à mettre en évidence plusieurs canaux qui, une fois assemblés, peignent un tableau général dans lequel nos impressions sur la pêche et la pêche durable sont orientées.

Puis nous avons cherché à confronter l'existant et les informations reçues. Les informations reçues lors des entretiens seront confirmées. La *pêche durable* apparaît avant tout environnementale, les dimensions économique et sociale étant très peu visibles. Le secteur de la pêche montre pourtant une volonté à prendre place dans le champ communicationnel autour de la *pêche durable*. Nous verrons que diverses actions sont mises en route. Cette volonté sera perceptible lors de notre visite à l'exposition « La Mer XXL », vitrine pour tous les acteurs attenants aux mers et aux océans. Partant du postulat que les dossiers de presse et le site internet restent peu lus par la majorité des visiteurs, notre étude sur l'exposition s'appuiera sur l'aménagement du site, les images et les mises en scène des stands des principaux acteurs concernés. Nous montrerons qu'une acceptabilité environnementale des professionnels est en cours mais reste à consolider.

Nous verrons que la pêche française est embarquée vers un objectif durable ; « le navire » est en route et il ne peut en être autrement. Pourtant l'alliance communicationnelle entre *pêche française* et *pêche durable* semble encore compliquée à statuer. Acculés par les exigences du marché qui cherche à répondre aux attentes des consommateurs « responsables », divisés entre les territoires et défiants vis-à-vis de l'État, les pêcheurs français peinent à s'unir et se faire entendre. Nous allons donc chercher à répondre à la problématique suivante : Comment la pêche maritime embarquée en France peut-elle se rendre visible dans sa communication et porter son rôle dans l'objectif durable de sa profession, en tenant compte des pressions du marché et des connaissances restreintes sur leur environnement d'exploitation ? Pour y répondre, nous avancerons trois hypothèses :

1. La *pêche durable* manque d'une définition précise sur ses attentes, ce qui laisse libre cours aux interprétations des différentes parties prenantes.
2. La *pêche durable* est un objectif en construction, pour lequel chaque partie prenante tente de s'approprier le sens, principalement les ONG et associations environnementales. Ce qui fausse la compréhension auprès du grand public.
3. La pêche est encore marquée par une image mystérieuse. Associée au manque de visibilité et de connaissance auprès du grand public, les professionnels de la pêche maritime ne peuvent communiquer efficacement sur les pratiques « durables » de leur métier.

Lors de notre travail de recherche, nous nous focaliserons sur la pêche maritime professionnelle embarquée. Les pêches professionnelles à pied, en apnée ou bouteille, ainsi que les pêches en eau douce dans les rivières et les étangs, et les pêches de loisir ne seront donc pas étudiées. Nous nous sommes également focalisés sur la pêche autour de la métropole. Ainsi, les pêches battant pavillon français dans les départements d'Outre-mer, dans l'océan Indien et dans les Terres australes et antarctiques françaises ne seront pas prises en compte.

Nous démontrerons que la pêche reste à expliquer, la pêche en France reste à dévoiler, et la pêche durable reste à évoluer. Une fois ces trois actions mises en route, la pêche maritime française pourraient s'intégrer durablement dans l'avenir.

I. LA PÊCHE DURABLE EN FRANCE : UN ENGAGEMENT ENVIRONNEMENTAL, ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

La demande en produits halieutiques continue de s'accroître en France. En 2016, la consommation mondiale de poissons dépassait les 20 kilos par an et par habitant, tandis que la consommation française était de 33,6 kilos à la même année.⁵ Face à la demande croissante des consommateurs français, la pêche maritime embarquée française se confronte (comme le reste du monde) à la limite imposée par le renouvellement des ressources halieutiques. Afin d'y remédier, l'aquaculture s'accroît et soulage en partie la production halieutique en mer.⁶ Ce mode de production permet de ne pas impacter les stocks naturels, de contrôler rigoureusement leur provenance en réduisant la chaîne. Pourtant l'aquaculture ne peut s'appliquer à l'ensemble des espèces demandées, et reste limitée par une zone d'exploitation qui ne peut s'étendre à l'infini. Force est de constater que ce mode de production ne pourra remplacer la pêche maritime, qui reste une activité essentielle pour nourrir une population mondiale de plus en plus grande. Essentielle pour notre santé grâce aux qualités nutritionnelles des produits halieutiques⁷ ; essentielle pour soulager l'effort productif des élevages terrestres en partie néfastes pour l'impact environnemental qu'ils suscitent⁸ ; enfin, essentielle pour une population qui se diversifie dans ses cultures et ses croyances religieuses, le poisson étant une source de protéine adaptée à tous.

Aujourd'hui, l'activité de pêche maritime embarquée emploie en France « *près de 15 000 marins-pêcheurs, génère trois fois plus d'emplois à terre et forge l'identité de notre littoral en métropole et outre-Mer* »⁹ (13 300 emplois en métropole selon l'INSEE). Bien que le secteur de la pêche représente 6 milliards d'euros d'importation contre 1,7 milliards d'euros d'exportation¹⁰, l'activité de pêche apparaît incontournable pour renforcer le maillage et l'attractivité territoriale exposés dans le rapport d'information par la Commission des Affaires Économiques sur la Pêche. Pourtant le secteur est confronté à une perte de vitesse, la nouvelle génération de pêcheurs peine à se renouveler en France.

1. La pêche durable, un objectif nécessaire

Fournir de plus en plus tout en préservant la planète, voilà la Stratégie 2017 lancée par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), qui évalue le potentiel halieutique mondial entre 100 et 125 millions de tonnes (pour une production actuelle de l'ordre de 85

⁵ FRANCEAGRIMER. « Consommation des produits de la pêche et de l'aquaculture 2017 ». *Données et bilans de FranceAgriMer*, 2017, p.11.

⁶ Annexe 1

⁷ ANSES. *Manger du poisson : pourquoi ? comment ?* [en ligne]. Maisons-Alfort : ANSES, 2019. < <http://www.anses.fr/fr/content/manger-du-poisson-pourquoi-comment> >. [Consulté le 07/10/2020].

⁸ FAO. *Les impacts de l'élevage sur l'environnement* [en ligne]. Rome : FAO, 2006. < <http://www.fao.org/ag/fr/magazine/0612sp1.htm> >. [Consulté le 08/10/2020].

⁹ ASSEMBLÉE NATIONALE. Commission des Affaires Économiques sur la Pêche / sous la direction de Mme Annaïg LE MEUR. *Rapport d'information*. Paris : Assemblée nationale, 2019. - p.12

¹⁰ ASSEMBLÉE NATIONALE, Commission des Affaires Économiques sur la Pêche..., *ibid.*, p.23

millions). La réalisation de ces perspectives dépend prioritairement de la réduction de la pêche des stocks surexploités, puis de l'intensification de la pêche des stocks sous-exploités.¹¹ Une obligation actuelle et future à repenser nos modes de production qui induit de pratiquer la pêche d'une manière plus durable. Cette ligne de conduite doit permettre d'encadrer la répartition de la ressource et permettre ainsi à tous d'accéder à cette richesse nourricière, et de préserver les mers et les océans afin d'éviter un déséquilibre de l'écosystème marin qui impacterait l'exploitation future et les pays dépendants de cette ressource. L'activité traditionnelle de pêche – activité nourricière de tout temps pour l'homme – se modifie donc peu à peu dans le monde pour continuer d'alimenter une population de plus en plus nombreuse.

1.1 Mutation d'une production alimentaire

La pêche apparût avec l'Homo Sapiens, son histoire remontant à la Préhistoire, vers l'époque paléolithique (-40 000 ans environ). En témoignent les représentations de poissons retrouvées dans la grotte de Pech Merle ou dans la Gorge d'Enfer qui ornent les murs. Ces représentations se retrouvent rarement sur des outils puisque la pêche se résumait à une « récolte » de poissons à la main. Cependant il y avait bien acte de pêche (attestée ostéologiquement), pratiquée principalement par des populations établies à proximité des plans et des cours d'eau.¹² A l'époque de l'Antiquité gréco-romaine, la pêche en mer fût pour la première fois encensée à travers *Les halieutiques* du poète Oppien DE CILICIE : « *Les poissons ne fréquentent pas toujours les mêmes lieux ; aussi le pêcheur ne sait jamais d'une manière bien certaine ceux où il établira sa pêche. Quelques crins frêles, les pointes de quelques crochets, des roseaux, les mailles de quelques filets, voilà tous les instruments de sa puissance.* »¹³ Les techniques de pêche minutieusement décrites par le poète témoignent déjà d'une sophistication des méthodes employées dès le deuxième siècle, dont certaines sont encore utilisées de nos jours.

a. Industrialisation d'une activité de subsistance

Nécessité alimentaire au départ, la pêche devient peu à peu un commerce. Au début du Moyen-Âge, hameçons, lignes et toutes sortes de filets sédentaires et mobiles (comme la senne), constituaient les principales techniques de pêche. Ces techniques se pratiquaient à cette époque majoritairement près des côtes.¹⁴ La pêche, qui se pratiquait surtout à pied ou en barque, était alors comparable à une activité de cueillette ; une activité pratiquée par les paysans des villages bordant le littoral. Le fruit de cette récolte était destiné tout d'abord à une autoconsommation, le surplus pouvant être vendu aux

¹¹ Jean-Paul TROADEC. « Pêche ». *Encyclopædia Universalis* [en ligne]. Boulogne-Billancourt : Encyclopædia Universalis France, 2019. <<http://www.universalis-edu.com/encyclopedie/peche/>>. [Consulté le 12/07/2019].

¹² Jean-Jacques CLEYET-MERLE. « Les figurations de poissons dans l'art paléolithique », pp. 394-402 in : *Bulletin de la Société préhistorique française*. Nanterre : SPF, 1987.

¹³ Oppien DE CILICIE. *Les halieutiques, poème en cinq chants sur la pêche maritime*. Paris : Hachette livre-BNF, 2019.

¹⁴ *Histoires des pêches maritimes en France* / sous la direction de Michel MOLLAT. Toulouse : Bibliothèque Historique Privat, 1987, p.57

habitants des villages après taxes et retenus imposés par les seigneurs et l'Église. Ce sera la pêche au hareng et la pêche en haute mer qui transformera les paysans en marins.¹⁵ Les pêches au maquereau, sardine, thon et baleine suivirent. La commercialisation des produits halieutiques s'étendit peu à peu dans les terres grâce aux techniques de conservation (salaison, fumage, séchage) et à l'acheminement de la production le long des estuaires, fleuves et rivières, ainsi que les charrettes sur terre.

Le XVI^e siècle connut l'essor des pêches lointaines, accentué par la découverte de Terre-neuve ; ce qui ne perturba nullement la progression des pêches le long des côtes et leurs techniques de capture. Le secteur de la pêche connaîtra pourtant à la fin de ce siècle de grands tourments avec une concurrence étrangère accrue, une consommation nationale en recule, et des aléas climatiques impactant les ressources. « *Il faudra attendre la deuxième moitié du XIX^e siècle, sinon le XX^e, avant que ne s'amorce une véritable industrialisation des pêches annoncée par l'apparition du chalutier à vapeur.* »¹⁶ Les lignes de chemin de fer, la fabrication industrielle de la glace et la conserverie révolutionnèrent ensuite le secteur de pêche dans ses performances de production et de commercialisation. A cela s'ajoute une révolution dans « l'outillage mental » avec une meilleure connaissance de l'Océan et la naissance d'une zoologie moderne. Mais aussi des changements radicaux dans le métier et sa perception, rendus en partie possible avec la création en 1895 de la Société d'Enseignement Professionnel et Techniques des Pêches Maritimes par des « humanistes chrétiens ». Cette Société « *visait à la promotion du progrès technique et à l'industrialisation professionnelle parmi « nos pêcheurs »* » et avait comme objectif de « *susciter un vaste mouvement coopératif pour améliorer la situation économique et sociale des pêcheurs.* »¹⁷ La rationalisation du travail s'appliqua alors aux pêcheurs : la pêche, qui autre fois était exercée par des paysans comme activité saisonnière d'appoint, devenait une production professionnelle annuelle à temps plein.

Lors de la première moitié du XX^e siècle, les deux guerres mondiales successives modifièrent le secteur de la pêche, contraint de tout reconstruire. Les bouleversements technologiques (surgélation, transformation des petits poissons en bloc) obligèrent une adaptation progressive de la production et des flottes en haute mer. Parallèlement, la concurrence étrangère sur les mêmes zones d'exploitation renforça les tensions entre les pays exploitants. L'apaisement viendra avec la création des Droits de Pêche en 1970, où l'adoption des 200 miles sera votée. Ces droits permettront entre-autre de pêcher devant les côtes des pays riverains en échange d'une compensation financière.¹⁸ L'activité de pêche a donc considérablement évolué. D'une activité de subsistance ou d'appoint, elle se transforma peu à peu en une production alimentaire industrialisée bien distincte. Une production qui se distingue par son

¹⁵ *Histoires des pêches maritimes en France...*, op. cit., p.57

¹⁶ *Histoires des pêches maritimes en France...*, op. cit., p.133

¹⁷ *Histoires des pêches maritimes en France...*, op. cit., p.267-269

¹⁸ Jean-Paul TROADEC. Pêche, op. cit.

environnement naturel, l'obligeant à partager son terrain d'exploitation et les ressources vivantes avec les pays voisins.

b. Plusieurs types de pêche

Une production qui s'est également constituée en fonction de son environnement et des ressources offertes par les mers et les océans. En effet, la pêche maritime française s'est construite au fil des siècles à travers ses zones géographiques et les espèces halieutiques qu'elles proposaient. Comme nous l'avons vu précédemment, l'activité – pratiquée le long des côtes ou à pied, par des paysans-pêcheurs – fût transformée par la pêche au hareng dès le Moyen-Âge, incitant les terriens à prendre le large et à développer des techniques de plus en plus productives. Le hareng étant très répandu dans la Mer du Nord et la Manche, les harenguiers se développèrent principalement dans le nord de la France, suivis des morutiers, thoniers, baleiniers, répartis le long des côtes atlantiques et destinés aux pêches lointaines. Ces pêches ont poussé les techniques et les engins de capture à se transformer, créant par là des flottes conséquentes face aux petits bateaux de pêche qui continuèrent à subsister et à s'adapter. Dès le XIII^e siècle, une distinction se fait donc jour entre « *une petite pêche à vocation d'autosubsistance d'un paysan-pêcheur du littoral et une grande pêche destinée au maquereau, au thon, au hareng, qui travaillait pour un marché étendu grâce à la conserverie, au salage (...)* ». ¹⁹

Ces deux familles de pêche vont se confirmer au fil du temps, créant une bipolarité du secteur avec la pêche côtière d'un côté, la grande pêche de l'autre. Entre les deux guerres mondiales, « *les capitaux oscilleront entre cette pêche hauturière nommée (...) « industrielle », et une pêche plus côtière, familiale, dite plus tard « artisanale ».* Il y a un partage théorique de l'espace : « *la haute mer aux gros bateaux, la mer côtière aux petits* », mais un même marché. » ²⁰ La naissance de la pêche hauturière fraîche à la fin du XIX^e siècle, novatrice dans ses technologies et dans les structures de son armement, bouleversera cette tendance. Quatre grands types de pêche se sont ainsi démarqués : la petite pêche, la pêche côtière, la pêche hauturière, et la grande pêche. ²¹

c. Création d'une production et de sa filière

Le passage d'un paysan-pêcheur au statut de marin-pêcheur s'est construit du Moyen-Âge jusqu'à la fin du XIX^e siècle. Au Moyen-Âge, lors des vagues de famines dues à la conjoncture climatique et agricole, la mer permettait avant tout de soutenir les familles de paysans : « *Le poisson était une nourriture gratuite pour qui allait le chercher* » ²². Peu à peu, la commercialisation du surplus pêché fit intervenir marchands, seigneur, Église, puis le roi lui-même. La dîme fut alors de mise pour chaque

¹⁹ *Histoires des pêches maritimes en France...*, op. cit., p.95

²⁰ *Histoires des pêches maritimes en France...*, op. cit., p.278

²¹ *Histoires des pêches maritimes en France...*, op. cit., p.265

²² *Histoires des pêches maritimes en France...*, op. cit., p.37

« associé » embarquant dans un navire, chacun apportant ses propres filets. Au XIV^e siècle, les pêcheurs dieppois prirent l'initiative de proposer un prêt à un seigneur, en échange d'une rémunération de 5% et d'une avance d'argent avant la vente du poisson. Le métier d'armateur était né. Le seigneur devint aussi mareyeur car « *son sens des affaires a conduit son activité là où le contrôle de la pêche était le plus efficient, la réception du poisson, sa vente, le crédit et la répartition des parts entre les marins-pêcheurs.* »²³ Entre 1600 et le milieu du XIX^e siècle, le monde des armateurs – dominé par les grandes familles bourgeoises – dû s'adapter à l'accroissement des coûts, le développement de la grande pêche atlantique et la domination de la commercialisation. L'armement se dissociera des pêcheurs par l'affermissement des pêcheries, et l'ouverture aux capitaux étrangers : les sociétés de pêche étaient nées, et les marins-pêcheurs devenaient salariés. Cette évolution du métier s'inscrit surtout dans la pêche hauturière.

Une autre tournure prit forme pour les pêches côtières comme pour la pêche à la sardine, très présente dans les pêcheries bretonnes fin du XIX^e siècle. Les nombreuses crises de cette pêche firent reculer l'investissement des armateurs, qui garderont le contrôle du marché et le monopole de la transformation pour laisser l'armement aux pêcheurs. Ces derniers deviennent ainsi des « patrons-pêcheurs », statut que nous retrouvons également en Méditerranée. Puis viennent la création des syndicats, coopératives et organisations de producteurs. La mutualisation entre les pêcheurs naquit comme dans le monde agricole à cette période : naissance de la Fédération Nationale des Syndicats en 1901 ; création du Crédit Maritime Mutuel en 1913, réservé à l'artisanat de la profession. Ce crédit permit de libérer les patrons-pêcheurs des bailleurs de fonds privés, cependant la pression financière les obligea à s'en remettre à l'État.²⁴ Bien qu'au début du XX^e siècle certains artisans pêcheurs redevenaient agriculteurs une partie de l'année, la période entre les deux guerres dissociera clairement l'activité de pêche de l'activité agricole.

La construction de la production alimentaire en mer fit naître une filière professionnelle sur terre, créant par-là un lien entre le marin-pêcheur et le consommateur. Déjà au XVIII^e siècle, dans une lettre destinée à Choiseul, « *les membres de la Chambre de Commerce de Dunkerque insistaient sur « la foule incroyable qui est continuellement occupée à ces travaux ; la préparation, le transport, la vente de ces pêches alimentaires et soutiennent la partie la plus indigente du peuple. Quel commerce peut être comparé à celui-là ? »* ». ²⁵ En effet, l'émancipation de la production halieutique entrainera avec elle une diversité de métiers en aval. De nos jours, la filière professionnelle représente une chaîne professionnelle, allant du marin-pêcheur aux directeur de halle, mareyeur, grossiste, jusqu'aux chef de

²³ *Histoires des pêches maritimes en France...*, op. cit., p.30-103

²⁴ *Histoires des pêches maritimes en France...*, op. cit., p.258-271

²⁵ *Histoires des pêches maritimes en France...*, op. cit., p.197

rayon et poissonnier. La filière française recense à ce jour 280 entreprises de mareyage, 34 halles à marée en France en 2018 et 4 500 bateaux de pêche en partance de la métropole.

1.2 Du développement durable à la pêche durable

La construction de l'activité professionnelle de pêche en France ne se fit pas au détriment de son environnement. Au contraire, une certaine conscience – que l'on pourrait qualifier d'écologique – pesait dès le Moyen-Âge, avec sous Charles VI la réglementation des dimensions et des mailles des filets de pêche. Puis entre le XIII^e et XIV^e siècle, où un calendrier strict des pêches pour la sauvegarde des espèces fut imposé, suivi par une législation limitant l'usage de certains filets et l'emploi d'appâts dangereux tels les poisons²⁶. Cette conscience « écologique » se renforça au XVIII^e siècle, période durant laquelle la production connut de nombreuses pénuries.²⁷ Depuis la fin de la Seconde Guerre Mondiale, l'accélération des échanges commerciaux et de la compétition internationale obligèrent la France et ses pays voisins à repenser le cadre réglementaire de cette production : il n'est plus possible d'appliquer seule une législation nationale pour une activité dépendant d'un environnement fluctuant. La coopération internationale est donc essentielle pour la France et sa production halieutique ; une coopération qui commence au sein de l'Union européenne.

L'UE, aujourd'hui plus grand marché mondial des produits de la pêche, est membre de l'Organisation des Nations Unies (ONU) et de la FAO, organisation intergouvernementale créée en 1945. La FAO tient le rôle de guide pour accompagner les États membres à modifier l'activité de pêche, et l'inscrire dans une dynamique de développement durable.

a. Développement durable : principes et mise en application

Les concepts de *développement durable* trouvent leurs origines dans la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement Humain (CNUEH) à Stockholm en 1972, mettant en exergue le lien qui existe entre l'environnement, la croissance économique, et le bien-être de l'être humain. Le Principe 4 de la Déclaration de Stockholm souligne notamment la responsabilité de l'Homme dans « *la sauvegarde et la sage gestion du patrimoine constitué par la flore et la faune sauvages et leur habitat* », tandis que le Principe 8 rappelle que « *le développement économique et social est indispensable si l'on veut assurer un environnement propice à l'existence et au travail de l'homme (...)* ». Mais la définition de développement durable apparut réellement en 1987, dans la publication du rapport de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement qui se déroula à Genève en 1984, « *à un moment où l'environnement mondial faisait l'objet de pressions qui n'avaient jamais été aussi fortes* ». Le rapport, intitulé « Our Common Futur », stipule que le développement durable permet de « *répondre aux*

²⁶ *Histoires des pêches maritimes en France...*, op. cit., p.73

²⁷ *Histoires des pêches maritimes en France...*, op. cit., p.150

besoins du présent sans compromettre la possibilité pour les générations à venir de satisfaire les leurs », tout en précisant qu'il « n'est pas un état d'équilibre, mais plutôt un processus de changement dans lequel l'exploitation des ressources, le choix des investissements, l'orientation du développement technique ainsi que le changement institutionnel sont déterminés en fonction des besoins tant actuels qu'à venir. »

Dans ce rapport, l'imbrication entre la dégradation de l'environnement, le paupérisme, l'inégalité, et les potentiels sources de conflits, est mise en lumière. Afin d'y remédier, la Commission proposa plusieurs principes généraux tournés à la fois sur le bien-être de l'être humain, sur la préservation de l'environnement et de ses ressources naturelles, et de leur utilisation durable pour les générations présentes et futures. Pour se faire, la Commission invite à renforcer la coopération entre États, et incite à « élargir les principes juridiques pertinents et de les colliger dans une nouvelle charte qui servira à guider les États dans la progression vers un développement durable ». Dans le domaine de l'alimentation, la FAO sera naturellement désignée comme le guide pour relever ce défi.

C'est à partir de 1992, à la Déclaration de Rio, que les États membres de l'ONU reconnaissent l'imbrication indissociable entre environnement et développement, « respectent les intérêts de tous et protègent l'intégrité du système mondial de l'environnement et du développement. Reconnaissant que la Terre, foyer de l'humanité, constitue un tout marqué par l'interdépendance. »²⁸ Le Principe 4 de cette déclaration spécifie notamment que « pour parvenir à un développement durable, la protection de l'environnement doit faire partie intégrante du processus de développement et ne peut être considérée isolément. »²⁹ L'homme est au cœur de l'environnement et du développement dans la Déclaration de Rio, confirmant par son Principe 1 que « Les êtres humains sont au centre des préoccupations relatives au développement durable. Ils ont droit à une vie saine et productive en harmonie avec la nature. » Depuis, 17 objectifs de développement durable (ODD) ont été fixés par l'ONU en 2015. Ces objectifs doivent permettre aux 194 États signataires d'appliquer leurs engagements.

b. Adaptation à l'activité de pêche

Les origines de la pêche durable viennent d'une prise de conscience écologique déclenchée tout d'abord par la FAO en 1970, lors de sa conférence technique sur la pollution des mers et de ses effets sur les ressources biologiques et la pêche³⁰, relayée une seconde fois dans le cadre de sa conférence à Vancouver en 1972. Ces conférences sont les premiers signes de l'impact des pêches sur les stocks et l'environnement marin. Les concepts de *pêche durable* quant à eux trouvent leurs origines dans la

²⁸ NATIONS UNIES. *Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement* [en ligne]. New York : ONU, 1992 [Mis en ligne le 12 août 1992]. < <https://www.un.org/french/events/rio92/aconf15126vol1f.htm> >. [Consulté le 03 août 2020].

²⁹ NATIONS UNIES. *Ibid.*

³⁰ FAO. Rapport du Conseil de la FAO, Rome, 17 novembre-1^{er} décembre 1970. *Activités de l'organisation* [en ligne]. Rome : Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, 1970. < <http://www.fao.org/3/B0217F/B0217F05.htm> >. [Consulté le 08 août 2020].

Déclaration de Stockholm au travers de ses 26 Principes, tout particulièrement le Principe 2 rappelant que « *les ressources naturelles du globe, y compris l'air, l'eau, la terre, la flore et la faune, et particulièrement les échantillons représentatifs des écosystèmes naturels, doivent être préservés dans l'intérêt des générations présentes et à venir par une planification ou une gestion attentive selon que de besoin.* »

Il faudra attendre dix ans plus tard pour que les premières mesures « concrètes » voient le jour dans ce domaine grâce à la Convention des Nations Unies sur le Droit de la Mer à Montego Bay en 1982. Une étape décisive fut ainsi franchie en parvenant à un accord international, qui « *continue de faire régner l'ordre sur les océans de la planète.* »³¹ Par ces Droits de la Mer, les États côtiers jouissent d'une souveraineté sur leurs eaux territoriales, jusqu'à 12 milles marins du littoral, et sur les ressources naturelles dans leur Zone Économique Exclusive (ZEE) de 200 milles marins. Les obligations des États membres vis-à-vis de l'environnement marin y sont clairement affirmées, mais il faudra attendre la Déclaration de Rio pour l'environnement et le développement en 1992 pour que ces obligations soient confirmées puis mises en vigueur le 16 novembre 1994³². La FAO proposa un an plus tard le « Code de conduite pour une pêche responsable », suivi en 2005 par les « Directives volontaires visant à assurer la durabilité de la pêche artisanale ». Ces documents doivent guider les États membres de l'ONU, dont l'UE fait partie, pour tendre vers une pêche durable.

c. Les outils mis en place dans l'Union européenne

L'Union européenne est le 5^e producteur mondial en matière de pêche et d'aquaculture (5% de la production mondiale) et 1^{er} importateur mondial de produits de la pêche, 55 à 60% de ses besoins étant couverts par l'importation de produits en provenance de pays tiers. La filière représente 400 000 personnes sur le territoire européen³³, avec une flotte composée de 107 000 navires en 2015. L'UE tient donc une forte responsabilité sur la bonne gestion de ce marché, qui passe avant tout sur la bonne gestion des stocks des ressources halieutiques. Face à une productivité limitée et à l'exploitation en commun des ressources dans ses eaux (réparties de la Mer Baltique à la Méditerranée), l'UE mit en place une série de mesures favorisant une meilleure gestion du milieu marin et de ses ressources. La Commission européenne, institution décisionnaire du secteur pêche en Europe, se repose aujourd'hui sur la réglementation de la Politique Commune des Pêches (PCP), sur les recommandations scientifiques du Conseil International pour l'Exploitation de la Mer (CIEM), et peut s'appuyer sur le Fond Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche (FEAMP) afin de soutenir financièrement leurs décisions.

³¹ NATIONS UNIES. *Les océans et le droit de la mer* [en ligne]. New York : ONU. < <https://www.un.org/fr/sections/issues-depth/oceans-and-law-sea/> >. [Consulté le 03 août 2020].

³² LÉGIFRANCE. *Décret n°96-774 du 30 août 1996 portant publication de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (ensemble neuf annexes), signée à Montego Bay le 10 décembre 1982* [en ligne]. Paris : Secrétariat général du Gouvernement, 1996 [mis en ligne le 7 septembre 1996]. <<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000378591&categorieLien=id>> [Consulté le 03 août 2020].

³³ ASSEMBLÉE NATIONALE, Commission des Affaires Économiques sur la Pêche..., op. cit., p.32

Les étapes internationales depuis 1970 construisirent peu à peu les contours de ce qui deviendra la Politique Commune des Pêches (PCP) dans l'Union européenne, qui sera créée en 1984, année de publication du rapport Brundtland « Our Common Futur ». Depuis, la PCP encadre les pratiques de pêche des États membres dans les eaux européennes, les navires européens dans les eaux internationales ou celles d'autres pays. L'un des piliers de la PCP est la gestion durable des ressources de la mer. Les trois autres volets concernent les mesures de soutien au secteur, l'organisation commune des marchés et les négociations avec les pays tiers. La « nouvelle PCP », en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2014, prévoit notamment « l'atteinte du rendement maximum durable d'exploitation au plus tard en 2020 pour les principaux stocks, le renforcement des connaissances et de l'expertise scientifique sur l'évolution des stocks, l'interdiction graduelle des rejets de captures indésirables entre 2015 et 2019, le recours accru à des plans de gestion pluriannuels mono ou pluri-espèces, le renforcement de la régionalisation et une cohérence accrue du volet externe de la PCP (...) ». ³⁴

Le Conseil international pour l'exploration de la mer (CIEM), regroupe des instituts scientifiques de 20 pays membres, dont la France³⁵ avec l'Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer (IFREMER), et un Comité scientifique (SCICOM) constitué d'un représentant de chaque institut de recherche en sciences halieutiques³⁶. Le CIEM fixe chaque année les possibilités de pêche pour de nombreux stocks sur la base des avis scientifiques, qui donneront lieu à des quotas de pêche.

Depuis 2014, le Fond Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche (FEAMP) est l'un des cinq fonds structurels et d'investissement européens. Doté de 6,4 milliards d'euros pour la période 2014-2020, il est géré à 89% par les États membres en « gestion partagée », autour de trois axes principaux : 4,3 milliards euros pour la durabilité et la rentabilité de la pêche et de l'aquaculture, 580 millions d'euros pour les contrôles et l'exécution, 520 millions d'euros pour la collecte de données.

1.3 La pêche durable : la pêche 2.0

Établir une activité plus durable implique de connaître parfaitement l'environnement dans lequel elle s'inscrit. La recherche scientifique et l'exploration des mers et des océans sont incontournables pour accéder à cet objectif. L'intérêt des sciences sur la pêche et son environnement prit forme dès le XIX^e siècle ; croisières d'exploration, laboratoires marins, conférences, congrès nationaux et internationaux se sont alors multipliés. Cette évolution des connaissances permit à son tour une évolution dans l'apprentissage des pêcheurs et dans leur métier.³⁷ Bien que l'alliance entre pêcheurs et

³⁴ MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET DU DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL. *La Politique Commune de la Pêche* (PCP [en ligne]. Paris : Ministère des affaires étrangères et du développement international, 2014. < <https://ue.delegfrance.org/la-politique-commune-de-la-peche-2018> >. [Consulté le 08/10/2020].

³⁵ ICES-CIEM. *Who we are* [en ligne]. Copenhague : ICES-CIEM. < <http://www.ices.dk/about-ICES/who-we-are/Pages/Who-we-are.aspx> > [Consulté le 03 août 2020].

³⁶ ICES-CIEM. *SCICOM BIOS* [en ligne]. Copenhague : ICES-CIEM. < <http://www.ices.dk/community/groups/Pages/SCICOM-bios.aspx> > [Consulté le 03 août 2020].

³⁷ *Histoires des pêches maritimes en France...*, op. cit., p.275-276

chercheurs ait connue une rupture à la fin du XX^e siècle, cette collaboration vertueuse reprit dans les années 2000. L'UE, au point de départ de la réglementation dans les eaux européennes et de la bonne gestion de ses ressources halieutiques, mit en place plusieurs critères et mesures pour les pays membres concernés. Ces derniers, bien que critiqués et régulièrement ajustés, doivent permettre d'atteindre à terme une activité de pêche durable.

a. Les critères et mesures fixés

Tout d'abord au sein de sa PCP, l'UE définit une série de règles qui doit être respectée par tous les États membres ayant un accès à la mer. La PCP a beaucoup évolué au fil des élargissements de l'UE. Elle a été revue pour la dernière fois en 2013-2014. Le double objectif affiché aujourd'hui est de préserver les stocks de poissons tout en permettant une concurrence équitable entre pêcheurs. « *Les nouvelles règles (conformes à la PCP) comprennent des dispositions relatives à la protection de l'écosystème marin et des habitats marins ainsi que des dispositions visant à éviter les prises accessoires d'espèces non commerciales et sensibles.* »³⁸ Le système des quotas est complété par d'autres mesures comme la limitation de l'effort de pêche (les navires ne peuvent pas dépasser un certain nombre de jours en mer), les règles concernant les tailles des mailles des filets et la taille minimale des poissons débarqués, la définition du nombre et du type de navires de pêche autorisés, et depuis 2015 l'interdiction de rejeter en mer des poissons non voulus ; ils doivent tous être débarqués.

Chaque année, le CIEM évalue les quantités de poissons, espèce par espèce et zone par zone. Les experts font ensuite des recommandations : à chacun de ces lots correspond un niveau de pêche au-delà duquel l'espèce en question ne peut pas se renouveler : le « rendement maximal durable », appelé RDM. Ces quantités maximales, ou totaux admissibles des captures (TAC), sont réparties en quotas entre les États membres sur la base du principe de « stabilité relative ». Ces limites de capture sont ensuite réparties entre ces États sous forme de quotas nationaux, suivant le nombre de navires engagés. Lorsqu'un quota applicable à une espèce est épuisé, le pays doit fermer la pêche concernée. Pour les stocks dont la conservation est menacée, l'Union adopte des plans pluriannuels. Des mesures techniques sont également adoptées afin de permettre une exploitation durable des stocks et de limiter les impacts négatifs de la pêche sur les écosystèmes. Ces mesures comportent notamment des règles limitant la capture de juvéniles (taille minimale des maillages, interdiction de certains types d'engins de pêche, promotion de techniques plus sélectives, fermeture temporaire de certaines zones de pêche, définition de tailles minimales de capture en dessous desquelles il est interdit de débarquer les espèces).

³⁸ COMMISSION EUROPÉENNE. *Pêche : la Commission salue l'accord politique provisoire intervenu sur de nouvelles mesures techniques de conservation* [en ligne]. Bruxelles : Commission européenne, 2019 [mis en ligne le 13 février 2019]. <https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/IP_19_1150> [Consulté le 03 août 2020].

b. Les limites actuelles

Par sa politique commune des pêches, l'Union européenne montre sa volonté à encadrer l'activité afin de l'orienter vers un développement durable. Néanmoins, l'union dépend d'une politique générale mondiale dans laquelle des manques et des imprécisions sur les applications concernant la pêche sont perceptibles. Tout d'abord lors du Sommet de la Terre à Rio de Janeiro en 1992, la déclaration de l'Agenda 21 – cadre non contraignant qui se traduit progressivement dans les politiques publiques et les initiatives des acteurs économiques, sociaux, associatifs – n'évoque pas le cas de la pêche. Puis lors de la Conférence internationale sur la pêche responsable tenue par la FAO à la même année, le Code de conduite proposé n'obtiendra qu'une valeur facultative pour les États membres. Pourtant, « *s'il n'existe pas de définition « officielle », plusieurs organismes et institutions dont la Commission européenne, se sont inspirés du Code (de la FAO) afin de donner à la pêche responsable plus de teneur.* »³⁹

Du point de vue de la politique européenne appliquée à la pêche, les critères fixés subissent certaines limites comme les méthodes d'évaluation des stocks. En effet, la conservation de la productivité d'un stock dépend essentiellement de la protection des juvéniles, rendue possible grâce à la sélectivité des engins et à l'interdiction de pêcher dans les zones et aux saisons où ils sont concentrés. Mais parfois les flottilles artisanales opèrent dans des zones côtières où sont concentrés de nombreuses espèces juvéniles. Leur rayon d'action étant plus restreint que celui des flottilles hauturières, les pêches travaillant sur les zones côtières sont donc plus affectées par ces mesures. Les pêcheurs artisans sont donc tentés de « *sous-déclarer leurs captures, ce qui se répercute nécessairement sur la qualité des évaluations.* »⁴⁰

Concernant les mesures mises en place pour la préservation des stocks surexploités, la PCP peut appliquer l'arrêt des pêcheries dans la zone concernée durant une période délimitée. Cet arrêt pouvant aller jusqu'à plusieurs années lorsque les recommandations scientifiques l'imposent, comme se fût le cas pour le thon en Méditerranée. Une fois que la période d'arrêt arrive à sa fin, les pêcheries rouvertes peuvent être confrontées à un marché qui se sera adapté et pour lequel la demande aura changé. Les pêcheries pourraient ainsi perdre leur place en sein de la chaîne commerciale.⁴¹

c. Un objectif en perpétuel ajustement

La politique commune des pêches est revue tous les quatre ans, en tenant compte notamment de l'évolution des connaissances sur l'écosystème marin. Mais aussi en tenant compte de l'évolution climatique. Ainsi, en l'absence de surpêche (et sans compter les sous-déclarations des captures

³⁹ Diane VERNIZEAU. « Vers des pêcheries mondiales durables : contribution de l'Union européenne au concept de pêche responsable. » *Thèse de doctorat : Sciences de la mer, Université de Bretagne Occidentale*. Brest : UBO, 2013, p.24.

⁴⁰ Jean-Paul TROADEC. *Pêche...*, op. cit.

⁴¹ Annexe 1

précédemment citées), les méthodes d'évaluation permettent de suivre convenablement l'état des stocks. A l'inverse, la surpêche du stock parental peut entraîner une baisse pérenne des recrutements : les fluctuations de l'environnement pendant les phases précoces en sont la cause. Des modèles spécifiques ont été développés pour représenter le rôle de l'environnement, mais comme « *l'évolution future du climat ne peut être prédite aux échelles spatiales et temporelles auxquelles se détermine le succès du recrutement* »⁴², les évaluations restent affectées d'une incertitude. L'évolution climatique impacte à la fois les évaluations des stocks et les pêcheurs. Et demande ainsi un réajustement constant.

La *pêche durable* dépend donc des connaissances écosystémiques, des connaissances géographiques sur les fonds marins, des connaissances techniques : les quotas réunissent ces exigences. Pour autant, toutes les espèces ne peuvent encore être étudiées (financement lourd, temps de recherche long), et pour lesquelles il n'existe pas de quotas. Un choix est fait sur les espèces étudiées, un choix dicté par le marché.⁴³ Pour les stocks halieutiques n'étant pas réglementés par le système des quotas basés sur des connaissances scientifiques, il revient aujourd'hui à chaque gouvernance de fixer le nombre de captures⁴⁴. L'évolution climatique, ainsi que l'évolution scientifique en cours et à venir, obligent donc à réajuster sans cesse les moyens et les objectifs pour atteindre une pêche plus durable. La *pêche durable* se construit aujourd'hui en Europe, et dans le monde.

2. La pêche française, engagée pour une activité durable

La France est un des trois plus grands producteurs halieutiques européens. Le pays est aussi la deuxième puissance maritime mondial grâce à ses départements d'Outre-Mer et ses collectivités territoriales dispersées dans le monde. En tant que membre de l'UE, la France doit donc répondre aux directives européennes des pêches en charge d'amener les États membres vers les objectifs de développement durable. Ainsi, le secteur traditionnel de la pêche en France se repense peu à peu afin de répondre aux enjeux futurs, tout en gardant ses particularités qui le distinguent de ses voisins européens. La France a en effet conservé une flotte diverse et polyvalente, en fonction des régions et des différentes pêches qui la constituent. La flotte française représente environ 4 400 bateaux de pêche en métropole, dont les deux tiers font moins de 10 mètres.⁴⁵

Les effectifs du secteur de la pêche en France ont considérablement réduit durant le XX^e siècle, victime d'un marché qui continue d'être déficitaire, puisque les importations restent beaucoup plus élevées que les exportations. Parallèlement, la France doit faire face à de nombreuses tensions dans ses eaux bordant la métropole : dans la Mer du Nord et la Manche, le partage des eaux avec les pays voisins

⁴² Jean-Paul TROADEC. *Pêche...*, op. cit.

⁴³ Annexe 1

⁴⁴ Annexe 2

⁴⁵ FRANCEAGRIMER. *La filière pêche et aquaculture* [en ligne]. Montreuil : FranceAgriMer. < <https://www.franceagrimer.fr/filiere-peche-et-aquaculture/La-filiere-Peche-et-aquaculture> >. [Consulté le 08 août 2020].

se complexifie depuis l'entrée en vigueur du Brexit ; dans l'océan Atlantique, le territoire montre parfois de fortes tensions entre les pêcheurs avec une concurrence étrangère de plus en plus féroce ; dans la mer Méditerranée, la surface exploitable ne peut répondre aux sollicitations des nombreux pays méditerranéens, provoquant ainsi une surexploitation constante des espèces halieutiques. L'activité de pêche embarquée en France est donc confrontée à de nombreuses tensions concurrentielles et semble fragilisée sur le marché économique mondial. Elle reste néanmoins un atout indispensable dans l'attractivité et le maillage territorial du pays – un emploi en mer créant trois emplois sur terre. Un atout national à conserver et à soutenir.⁴⁶

2.1 Une organisation aux nombreuses ramifications

Le secteur de la pêche en France connut des bouleversements dans son histoire, marquée par différents chemins d'évolution comme nous l'avons vu précédemment. L'activité professionnelle, réglementée par l'État depuis plus d'un siècle et réunie autour de coopératives et d'organisations depuis le XIX^e siècle, rassemble aujourd'hui une multitude d'acteurs gouvernementaux, administratifs et associatifs autour d'un but commun, soutenir et promouvoir la pêche française.

a. La gouvernance de l'État

L'État français assume un rôle dans le contrôle et le soutien de l'activité de pêche, au travers de deux directions principales que sont la direction des pêches maritimes et de l'aquaculture (DPMA) du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, puis la direction des affaires maritimes (DAM) du Ministère de la Transition Écologique.⁴⁷ La DAM exerce la tutelle de l'Établissement national des invalides de la marine (ENIM), de l'École nationale supérieure maritime (ENSM) ainsi que des douze lycées professionnels maritimes composant l'offre de formation des métiers de la mer. La DAM est notamment en charge de la gestion des phares et balises, de la surveillance et du sauvetage en mer, puis du contrôle des pêches et de l'environnement.⁴⁸

L'activité de pêche en tant que production alimentaire est quant à elle sous l'autorité de la DPMA. La DPMA gère de nombreuses missions, entre-autre « *la définition de la politique de conservation des ressources halieutiques et de la politique de contrôle des pêches maritimes, au plan national et dans le cadre des relations avec l'Union européenne et les organismes internationaux concernés* ». Pour le compte du Ministère de l'agriculture et de l'alimentation, elle exerce la tutelle de l'Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer (IFREMER), la tutelle sur l'Établissement national des produits de l'agriculture et de la mer FranceAgriMer pour les activités relevant de son domaine de compétence,

⁴⁶ ASSEMBLÉE NATIONALE, Commission des Affaires Économiques sur la Pêche..., op. cit., pp.19-20

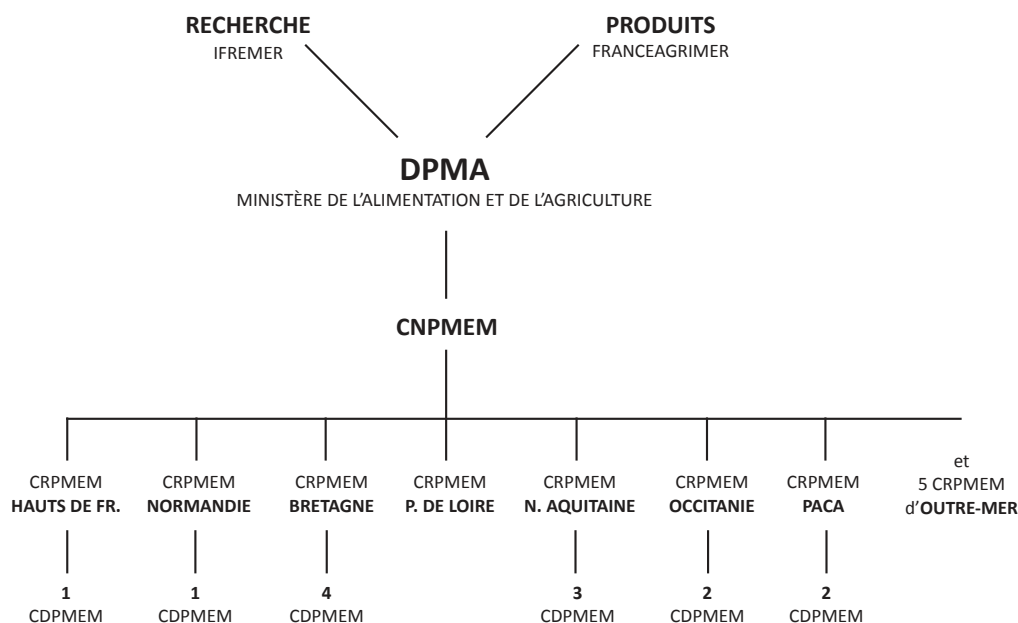
⁴⁷ ASSEMBLÉE NATIONALE, Commission des Affaires Économiques sur la Pêche..., op. cit., p.8

⁴⁸ ASSEMBLÉE NATIONALE, Commission des Affaires Économiques sur la Pêche..., op. cit., p.41

puis la tutelle sur le Comité National des Pêches et des Élevages Marins (CNPMEM), sur les organismes de la coopération maritime et du crédit maritime mutuel.^{49 50} La DPMA incarne donc le chef de file en France de tout le secteur de la pêche et de son orientation pour une activité durable.

b. La gouvernance administrative

L'idée d'un comité des pêches naquit avec la Loi du 13 mars 1941 définissant l'organisation corporative des pêches maritimes. Cette Loi prévoyait notamment « *des organismes corporatifs différents représentant les intérêts de la pêche industrielle et de la pêche artisanale.* »⁵¹ Aujourd'hui, l'organisation corporative prend la forme d'un Comité National des Pêches Maritimes et des Élevages Marins (CNPMEM), de 12 Comités régionaux (CRPMEM) et de 13 Comités départementaux ou interdépartementaux (CDPMEM ou CIDPMEM). Ces Comités sont des organismes professionnels de droit privé chargés de missions de service public, répartis sur toutes les façades maritimes du territoire métropolitain et outre-mer. Les membres des professions qui se livrent aux activités de production, de premier achat et de transformation des produits de pêche adhèrent obligatoirement au CNPMEM.⁵²



Composé d'un Conseil et d'un Bureau, le CNPMEM réunit les représentants des CRPMEM, des chefs d'entreprises de pêche maritime et d'élevage marin, des coopératives maritimes et des organisations de producteurs, à répartition variable.⁵³ Les missions allouées au CNPMEM visent

⁴⁹ ASSEMBLÉE NATIONALE, Commission des Affaires Économiques sur la Pêche..., op. cit., p.40

⁵⁰ AGENCE DES AIRES MARITIMES PROTÉGÉES, Référentiel pour la gestion dans les sites Natura 2000 en mer, Brest, octobre 2009. - *Tome 1, Pêche professionnelles*. Paris : Agence des aires marines protégées, 2009, p.17

⁵¹ AGENCE DES AIRES MARITIMES PROTÉGÉES, *ibid.*

⁵² LÉGIFRANCE. *Code rural de la pêche maritime* [en ligne]. Paris : SGG, 2016.

< <https://www.legifrance.gouv.fr/codes/id/LEGIARTI000033034489/2016-08-10/> >. [Consulté le 80/09/20].

⁵³ COMITÉ NATIONAL DES PÊCHES CNPMEM. *Notre gouvernance* [en ligne]. Paris : CNPMEM, 2020. < <https://www.comite-peches.fr/qui-sommes-nous/notre-gouvernance/> >. [Consulté le 09/08/2020].

notamment à assurer la représentation et la promotion des intérêts généraux des professionnels de la pêche maritime ; à participer à l'élaboration des réglementations pour la gestion des ressources halieutiques ainsi que la protection et la conservation des écosystèmes ; à favoriser la concertation en matière de gestion des ressources halieutiques avec entre-autre les organisations de consommateurs et les associations de protection de l'environnement ; à défendre les particularités et problématiques ultramarines spécifiques à chaque territoire à travers sa participation à l'élaboration des réglementations nationales et européennes.⁵⁴

A l'échelle régionale, les CRPMEM assurent en partie les mêmes missions, notamment la représentation et la promotion des intérêts généraux des professionnels, la participation à l'élaboration des réglementations en matière de gestion des ressources mais aussi à leurs applications, la valorisation de l'environnement au travers des politiques publiques régionales dans le but de favoriser une gestion durable de la pêche maritime. Ils apportent également un appui scientifique et technique ainsi qu'en matière de sécurité et de formation. A l'échelle départementale, les CDPMEM, également en charge de la représentation et la promotion du secteur, assurent quant à eux une mission d'information et de conseil auprès des entreprises de pêche et des salariés de ces entreprises.⁵⁵

L'ensemble des comités intègrent des Organisations de Producteurs (OP) ; 23 au total sur le territoire français. Ces organisations sont des associations ou groupements d'intérêt économique, qui gèrent les conditions de commercialisation des produits. C'est par leur intermédiaire qu'est mise en œuvre une grande partie des mesures de soutien et de régulation des marchés. L'adhésion n'est pas obligatoire mais les plus grands navires sont quasiment tous adhérents à une organisation. La plupart de ces OP sont regroupées au sein de deux fédérations : la Fédération des Organisations de Producteurs de la Pêche Artisanale (FEDOPA) et l'Association Nationale des Organisations des Producteurs (ANOP).

c. Association interprofessionnelle

La pêche française est aussi soutenue par une initiative émanant des professionnels de toute la filière halieutique, avec l'association interprofessionnelle France Filière Pêche créée en 2010. Érigée sur trois collèges, elle représente tous les métiers de la filière : pêcheur, mareyeur, distributeur, poissonnier et GMS. L'essence-même de cette alliance est de permettre la discussion entre tous les acteurs de la chaîne, rendue possible avec les instances de discussion réparties annuellement. L'association organise ainsi cinq conseils d'administration par an, une assemblée générale et un comité de production dans l'année, puis un comité de commercialisation par trimestre. Le pôle de production gère l'amont de la filière, et décide notamment la sélection des programmes de recherche scientifique qui seront financés

⁵⁴ LÉGIFRANCE. *Code rural de la pêche maritime...*, op. cit.

⁵⁵ LÉGIFRANCE, *ibid.*

par l'association. Le pôle commercialisation quant à lui gère la communication, tout particulièrement à travers la marque collective « Pavillon France » créée par l'association en 2012.

France Filière Pêche met ainsi en valeur la filière auprès des consommateurs français avec sa marque « Pavillon France », qui valorise la pêche française tout en certifiant fraîcheur et qualité des produits. La marque certifie également la bonne application de la réglementation française, la protection sociale et les conditions de travail des marins-pêcheurs français, et la gestion des ressources maritimes grâce au respect des quotas de pêche.⁵⁶ Constituée autour de deux objectifs – développer une pêche plus durable et responsable, et favoriser la commercialisation des produits de la pêche française⁵⁷ –, l'association interprofessionnelle s'engage à la fois en faveur de la pêche française, de la qualité des produits de la mer, et d'une gestion de la pêche plus durable.

2.2 Engagement de la France et de ses pêches

L'histoire de l'activité en témoigne, les pêcheurs français embarqués en mer furent de tout temps confrontés à de nombreuses crises, parfois surmontées, parfois insurmontables. Des crises historiques environnementales, économiques ou sociales. Marquées également par les guerres successives, ces bouleversements ont remodelé le « visage » de la pêche française au fil des siècles. Les pêcheurs, comme toute la filière halieutique, ont su s'adapter mais sans pouvoir empêcher la diminution considérable de leur effectif : de 80 000 pêcheurs dans les années 1930, à 20 000 dans les années 1980⁵⁸, puis 17 000 marins-pêcheurs de nos jours.⁵⁹ Parallèlement à cette diminution, les flottes se sont modernisées, les techniques de capture se sont précisées, la formation des pêcheurs s'est enrichie, et les connaissances scientifiques se sont développées. L'activité a donc su perdurer et évoluer jusqu'à présent. Intégrée dans une dynamique de développement durable, elle doit maintenant continuer cette progression en relevant les défis actuels et à venir : préserver l'environnement marin parfois en souffrance en accompagnant notamment la recherche halieutique ; préserver sa place dans un marché internationalisé et très concurrentiel en appliquant les directives européennes imposées ; préserver les emplois et l'attractivité du secteur en maintenant les particularités de la pêche française.

a. Les territoires maritimes en métropole

La France dispose du deuxième domaine maritime au monde grâce à l'Outre-mer qui représente 97% de ses surfaces maritimes, ce qui rend sa zone économique exclusive à plus de 11 millions de kilomètres carrés. Pour autant, l'activité de pêche professionnelle et ses ports dessinent plus de la

⁵⁶ FRANCE FILIÈRE PÊCHE. *Pavillon France : qu'est-ce que c'est ?* [en ligne]. Paris : France Filière Pêche, 2015. < <https://www.francefilieropeche.fr/pavillon-france/> >. [Consulté le 07/10/20].

⁵⁷ Annexe 3

⁵⁸ *Histoires des pêches maritimes en France...*, op. cit., p.295

⁵⁹ FRANCEAGRIMER. *La filière pêche et aquaculture*, op. cit.

moitié des contours de la métropole française, de la Mer du Nord au bassin méditerranéen, en passant par la Manche puis l’océan Atlantique. Une métropole entourée d’eaux diverses, aux contraintes politiques souvent différentes. La pêche française en Mer du Nord se confronte encore à la pratique de la pêche électrique néerlandaise ; elle est tout particulièrement sous tension dans la Manche avec ses voisins britanniques depuis le passage du Brexit au Royaume-Uni. Le bassin méditerranéen représente quant à lui un « vase clos » à partager avec 22 autres pays, où les espèces semblent régulièrement surexploitées. Enfin, la pêche sur la façade atlantique (la plus vaste étendue d’eau de la métropole) souffre moins des tensions directes avec les pays voisins, mais semble affronter plus intensément des problèmes de captures involontaires. Face à ces différentes contraintes géographiques, la France métropolitaine doit aussi répondre aux nombreuses contraintes environnementales : surexploitation à maîtriser avec des pays ne rentrant pas dans le cadre de la PCP (tels que la Turquie, le Maroc, le Royaume-Uni...), stocks de poissons en souffrance par la présence d’un trop grand nombre de flottes européennes et internationales, techniques de sélection à perfectionner. La France s’engage à y répondre à travers ses obligations dans les ODD et la PCP.

Au-delà de ses obligations européennes, la France détient une réserve naturelle représentant 57 557 km² de récifs coralliens, soit près de 10 % des récifs mondiaux.⁶⁰ Le pays est également inscrit au Réseau européen Natura 2000. Le réseau, qui réunit 1 780 sites terrestres et marins, a comme objectif « *la recherche collective d’une gestion équilibrée et durable des espaces qui tiennent compte des préoccupations économiques et sociales* »⁶¹. La démarche tient à la participation volontaire des pays. En effet, chaque pays membre désigne seul ses territoires qui nécessiteraient la garantie d’une préservation des espèces et des habitats. La France intègre à ce jour 33% de la surface marine de sa zone économique exclusive dans le réseau Natura 2000, soit 12 millions d’hectares.⁶² 23,5% des eaux françaises au total sont des aires protégées.⁶³

b. Les pêches maritimes françaises

L’histoire de la pêche maritime française nous montre que l’évolution de ses pêches s’est construite à travers les zones géographiques et les ressources vivantes qu’elles proposaient. Comme nous l’avons vu précédemment, quatre grands types de pêche se sont démarqués à la fin du XIX^e siècle. Toujours en vigueur à ce jour, la classification française distingue les quatre types pêches en fonction de la durée des marées : une petite pêche avec des marées inférieures à 24 h ; une pêche côtière avec

⁶⁰ RÉSEAU NATIONAL DES OBSERVATOIRES DU TRAIT DE CÔTE. *Chiffres clés* [en ligne]. Paris : Ministère de la Transition Écologique, 2020. <<http://observatoires-littoral.developpement-durable.gouv.fr/chiffres-cles-r9.html>>. [Consulté le 08/10/2020].

⁶¹ NATURA 2000. *Qu’est-ce que Natura 2000 ?* [en ligne]. Vincennes : OFB. <<http://www.natura2000.fr/natura-2000/qu-est-ce-que-natura-2000>>. [Consulté le 07/10/2020].

⁶² MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE. *Réseau européen Natura 2000* [en ligne]. Paris : Ministère de la Transition Écologique, 2019. <<https://www.ecologie.gouv.fr/reseau-europeen-natura-2000-1>>. [Consulté le 07/10/2020].

⁶³ MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE. *Aires protégées en France* [en ligne]. Paris : Ministère de la Transition Écologique, 2019. <<https://www.ecologie.gouv.fr/aires-protgees-en-france>>. [Consulté le 07/10/2020].

des marées comprises entre 24 et 96 h ; une pêche au large avec des marées supérieures à 96 h ; une grande pêche avec des marées supérieures à 20 jours. À cette classification s'ajoute une définition géographique des différentes flottes, dans laquelle la distinction s'appuie avant tout sur le rayon d'action des navires de pêche : les navires « côtiers » avec plus de 75% de leur activité dans les 12 miles ; les navires « mixtes » dont l'activité s'exerce entre 25% et 75% dans les 12 miles ; les navires « larges » avec plus de 75% de leur activité à l'extérieur de la bande côtière. La durée des marées et la délimitation géographique ne constituent cependant pas les seules différences entre ces pêches. Deux approches historiques de la production halieutique perdurent avec la pêche artisanale et la pêche industrielle. La pêche artisanale incarne « *une unité productive « fondée sur le ménage* ». Elle se repose sur « *un modèle familial dans lequel une même personne physique est à la fois patron, armateur et embarqué* », la longueur des navires et les types d'engins devant être limités. La pêche industrielle incarne quant à elle « *une entreprise « fondée sur la firme* » »⁶⁴. En France, un navire de pêche battant pavillon français doit avoir un lien économique réel avec le territoire français, en étant dirigé et contrôlé à partir d'un établissement stable situé sur le territoire français.⁶⁵ Le capitaine et l'officier chargé de sa suppléance sont français, avec un équipage entièrement ou partiellement étranger, salariés d'un armement.⁶⁶

Au-delà de ces différentes typologies de la pêche maritime, trois grandes zones géographiques se démarquent selon le CNPMM : une première zone avec la Manche et la Mer du Nord (Hauts-de-France) et l'Atlantique (Normandie, Bretagne, Loire-Atlantique, Nouvelle Aquitaine) ; une deuxième zone avec la Méditerranée ; puis une troisième zone avec les départements d'Outre-Mer. La pêche dans les Hauts-de-France se dessine autour d'une pêche au large (de 8 à 10 jours pour la pêche fraîche, de 50 à 60 jours pour les congélateurs), d'une pêche côtière et d'une petite pêche. Cette dernière subit une baisse conséquente de sa production depuis les dix dernières années, sans doute liée à la pratique de la pêche électrique dans le sud de la Mer du Nord. La Normandie exploite à 85% des espèces dites régionales (bulot, coquille Saint-Jacques...) avec une réglementation spécifique, tandis que la Bretagne (première région de pêche en France) répartit sa pêche entre les zones côtières et hauturières, avec une prépondérance pour la pêche côtière. Dans les Pays de la Loire, la pêche se pratique par des navires de moins de 12 mètres à 79%, alors qu'en Nouvelle-Aquitaine l'activité oscille entre une petite pêche, pêche côtière et pêche au large, le quartier maritime de Bayonne étant le premier secteur de pêche industrielle de France. La pêche méditerranéenne quant à elle est constituée à 92% de navires de moins de 12 mètres, majoritairement sur les côtes. Les flottes industrielles et leurs ports se retrouvent

⁶⁴ ASSEMBLÉE NATIONALE, Commission des Affaires Économiques sur la Pêche..., op. cit., pp. 50 à 51

⁶⁵ ASSEMBLÉE NATIONALE, Commission des Affaires Économiques sur la Pêche..., op. cit., p.54

⁶⁶ SÉNAT. Projet de loi relatif à la nationalité des équipages de navires. *Rapport n°439 (2006-2007) de M. Charles REVET, fait au nom des affaires économiques, déposé le 12 septembre 2007* [en ligne]. Paris : Sénat, 2007 [mis en ligne le 12 septembre 2007]. < <https://www.senat.fr/rap/l06-439/l06-4394.html> >. [Consulté le 07/10/2020].

naturellement de la Mer du Nord à l'Atlantique, et cohabitent avec des bateaux de plus petite taille présents le long des côtes, à plus ou moins grande échelle selon la région.

La pêche maritime embarquée française incarne donc une multitude de pêches spécifiques à chaque région, dans lesquelles nous trouvons deux grandes familles de la production halieutique avec les pêches artisanale et industrielle, référencées à travers la durée de leurs marées, et réparties sur deux principales zones d'exploitation, les zones côtière et hauturière.

c. Recherche d'une nouvelle pêche pour l'avenir

Durant son histoire, l'évolution des flottes de pêche visait principalement à améliorer l'effort de pêche, permettant aux navires d'être de plus en plus productifs dans un temps plus court et à moindre coût. La modernisation était alors destinée à l'industrialisation de la production et à son rendement. Depuis, la tendance s'est inversée. La modernisation et les innovations sous-jacentes doivent aujourd'hui permettre de réduire d'une part la pollution des engins de pêche, d'autre part l'impact de l'activité sur l'écosystème marin. Pour se faire, des améliorations sont à apporter sur la maîtrise des techniques de capture dans le but de mieux sélectionner les poissons ciblés, ainsi que sur la modernisation des engins de pêche. Cette modernisation se fait en grande partie via le fond de financement européen FEAMP. Depuis le 18 juin 2019, une nouvelle stratégie de financement fut actée par le Conseil des ministres européens de la pêche, visant notamment à sécuriser et améliorer les conditions de travail des marins-pêcheurs, et améliorer l'efficacité énergétique des navires.⁶⁷ Les améliorations sur la maîtrise des captures sont dues quant à elles aux innovations dans la recherche halieutique, dont le plus grand ambassadeur français est l'IFREMER.

Né en 1984 du fusionnement entre le Centre National pour l'Exploitation des Océans (CNEXO) et l'Institut Scientifique et Technique des Pêches Maritimes (ISTPM), l'IFREMER reflète la volonté de rassembler l'exploitation halieutique et l'écosystème marin. Ses missions visent à « *connaitre, évaluer, mettre en valeur les ressources des océans en permettant leur exploitation durable : améliorer les méthodes de surveillance ; favoriser le développement socio-économique du monde maritime.* »⁶⁸ La recherche nécessitant d'importants moyens financiers⁶⁹, l'IFREMER s'engage à travers plusieurs voies, notamment les projets de recherche proposés et financés par l'association interprofessionnelle France Filière Pêche (l'IFREMER est porteur ou partenaire à 80% des projets de l'association)⁷⁰.

Enfin les directions contemporaines sur l'innovation et la meilleure sélectivité de la pêche française se reposent sur l'alliance entre les pêcheurs professionnels et les chercheurs en sciences

⁶⁷ ASSEMBLÉE NATIONALE, Commission des Affaires Économiques sur la Pêche..., op. cit., p. 39

⁶⁸ IFREMER. *Histoire et enjeux de l'Ifremer* [en ligne]. Plouzané : Ifremer, 2018. < <https://wwz.ifremer.fr/L-institut/Historique> >. [Consulté le 09/08/2020].

⁶⁹ Annexe 1

⁷⁰ Annexe 3

halieutiques. Depuis les années 2000, l'union des connaissances des pêcheurs et des chercheurs apparait fondamentale pour que l'activité de pêche puisse être mieux maîtrisée, et in fine plus durable.⁷¹

2.3 Un engagement encore difficile à comprendre

D'après l'Observatoire du marketing écologique de l'Institut de sondage Ipsos, deux tiers des Français se préoccupent de l'écologie, avec une majorité estimant qu'il n'y a pas assez d'actions en faveur de l'environnement, tandis que l'étude réalisée par UFC Que Choisir rapporte une hausse des exigences sur la qualité et la traçabilité des produits de la mer. Aujourd'hui, les pêcheurs français sont face à de fortes attentes du marché sur la qualité des produits et leur traçabilité, mais également sur leur impact environnemental.

a. Une filière méconnue

Le métier le plus emblématique de cette filière est sans doute le pêcheur, premier maillon d'une chaîne alimentaire qui ne pourrait exister sans lui. Pourtant nous constatons que cette profession est encore mal connue. Selon une étude récente, près de la moitié des personnes interrogées pensent que la proportion de pêche française sur un étal est de 45%, alors qu'en réalité elle n'est que de 25% – soit 75% d'importation –, avec 24% des sondés déclarant ne connaître aucune espèce issue de la pêche française. Plus de la moitié des personnes interrogées pensent qu'un marin-pêcheur gagne un salaire inférieur ou égal au SMIC (1 185 euros net en 2019), alors que leur rémunération mensuelle varie entre 2 500 et 3 000 euros net.⁷² Concernant les techniques de pêche, 6 personnes sur 10 sont en mesure d'en citer spontanément au moins une, mais 37% citent la pêche au filet alors que la pêche au chalut approvisionne 54% de l'offre en pêche française (citée seulement à 17%). Dernier point remarquable, 65% des personnes interrogées ignorent qu'il existe des programmes de recherche scientifique fondés sur une collaboration entre pêcheurs et scientifiques. Cette étude fait le constat d'une méconnaissance des Français sur les produits halieutiques proposés, sur l'activité de pêche, et sur le métier de pêcheur.

b. Des consommateurs en manque de repères

Aujourd'hui, les consommateurs recherchent des produits ayant des avantages spécifiques, des aliments faciles à préparer et à consommer, plus élaborés ou particulièrement goûteux, ou bénéficiant d'une image positive dans le domaine de la santé⁷³. Les produits halieutiques sont appréciés pour leur qualité gustative, et gardent une image positive pour leur qualité nutritive. La tendance de

⁷¹ ASSEMBLÉE NATIONALE, Commission des Affaires Économiques sur la Pêche..., op. cit., p. 44

⁷² Annexe 4

⁷³ Pierre COMBRI. « Alimentation (comportement et pratiques alimentaires) ». *Encyclopædia Universalis* [en ligne]. Boulogne-Billancourt : Encyclopædia Universalis France, 2019. <<http://www.universalis-edu.com/encyclopedie/alimentation-comportement/>>. [Consulté le 12/07/2019].

consommation des produits halieutiques tend à s'accroître⁷⁴, la sensibilité aux prix restant significative. Face à la tendance du marché et de la demande, les marins-pêcheurs cherchent à améliorer sans cesse leur productivité et à différencier leurs produits pour tenter d'échapper à la concurrence par les prix⁷⁵.

L'étude du cabinet Via Aqua réalisé en 2016 et initié par FranceAgriMer dévoile de nombreux points sur la perception et la compréhension qu'ont les consommateurs français sur la production halieutique française et sa durabilité.⁷⁶ Les produits de la mer gardent une bonne image et restent appréciés des français. Concernant l'offre des produits sur nos étals, bien qu'une nette incertitude apparaisse avec 40% d'indécis, la majorité des sondés penchent pour l'origine française des produits. Les ressources halieutiques quant à elles apparaissent plutôt suffisantes aux yeux des sondés, avec toutefois une indécision marquée pour certaines espèces. Enfin, que ce soit sur les informations incitant à la consommation des poissons ou à travers les médias, les répondants restent mitigés. Concernant les produits issus d'une pêche durable, 803 personnes sur 1000 y étaient sensibles. Deux attentes principales en ressortent : la bonne gestion des stocks et la minimisation de l'impact sur le milieu. Point remarquable, la durabilité du produit est fortement associée à sa qualité. Nous comprenons qu'il existe une forte attente des consommateurs français sur les produits durables (et leur qualité) avec 80% des sondés, qui s'appuient en priorité sur la gestion de pêche et de son impact, les conditions de travail et la consommation d'énergie paraissant moins essentiels aux yeux des consommateurs. L'élevage est plutôt reconnu comme une pratique durable selon les répondants, tandis que la pêche maritime subit une nette division dans la perception de ses pratiques. En effet les pêches à la ligne et au casier sont plutôt bien perçues, au contraire les pêches au filet et au chalut semblent ne pas satisfaire. Enfin, les labels, la vente directe, le conseil auprès du poissonnier, et les sources d'informations via les réseaux sociaux tiennent la faveur des consommateurs pour guider leur choix au moment de leur achat ; les médias ne semblent pas être une source suffisante pour reconnaître un produit issu de la *pêche durable*. L'étude interpelle cependant sur le manque « *de repère spécifique et reconnu* », qui est avant tout le rôle d'un label. Les consommateurs semblent en effet chercher l'accumulation des informations dans leur recherche d'achat « durable ».

Le développement durable dans le secteur de la pêche prend la forme d'un objectif à atteindre ; la dénomination de cet objectif, démontrée et admise aujourd'hui comme étant la *pêche durable*. La pêche, secteur alimentaire traditionnel, doit donc être repensé pour atteindre cet objectif et devenir la pêche « de demain ».

⁷⁴ Annexe 5

⁷⁵ Pierre COMBRI, op. cit.

⁷⁶ Annexe 5

II. UNE COMMUNICATION AUTOUR DE LA PÊCHE DURABLE EN COURS DE CONSTRUCTION

Nous avons constaté l'engagement de la France dans l'amélioration du secteur pêche, sur les trois piliers fondamentaux du développement durable que sont l'environnement, l'économie et le social. L'environnement tout d'abord apparaît au cœur des volontés politiques pour rendre l'activité de pêche plus durable. L'amélioration de la sélection des poissons, la modernisation des flottes (pour les rendre moins énergivores et moins polluantes notamment), et le développement de la recherche halieutique constituent les bases incontournables dans cette entreprise. Au fil des années, la protection de l'environnement change profondément les pêcheries françaises, mais aussi les pêcheurs eux-mêmes. Sensibles naturellement à la préservation des ressources halieutiques, condition « sine qua non » pour la pérennité de leur profession, ils sont également sensibilisés aux enjeux contemporains grâce à une alliance avec les chercheurs de plus en plus forte, et des formations professionnelles qui tendent à évoluer dans ce sens. L'économie ensuite symbolise le moteur nécessaire pour installer cette mécanique vertueuse : sans apports financiers, le développement d'une pêche plus harmonieuse avec son environnement ne peut se réaliser. Pourtant le marché de la pêche reste déficitaire, en partie dû à la diminution des bateaux de pêche et des pêcheurs eux-mêmes.⁷⁷ Le social apparaît dès lors le cheval de bataille du gouvernement français, déterminé à soutenir ce secteur phare dans l'attractivité territoriale du pays. L'activité de pêche – et son histoire l'atteste – continue de créer de nombreux emplois sur terre ; toute une filière et d'autres métiers en dépendent. Elle fait cependant face à une diminution croissante des vocations : métier mal connu et mal perçu, découragement et pessimisme des pêcheurs, la France peine à recruter les pêcheurs de demain. La gouvernance est donc amenée à relever un défi, communiquer sur l'activité de pêche et inspirer les vocations. Le rapport déposé à l'Assemblée nationale constate en effet que « *l'image des métiers de la pêche* » reste peu visible, et implique une « *communication à réinventer* ».⁷⁸

Plus de deux français sur trois se sentent concernés par le développement durable.⁷⁹ Cette tendance apparaît comme un atout dans la communication de la gouvernance et des OP, compte tenu de leur engagement. Pourtant communiquer sur cet engagement paraît encore compliqué selon les personnes interrogées.⁸⁰ La prise de parole autour de la pêche durable serait appréhendée par les ONG environnementales. Plus écoutées et mieux reconnues sur le sujet de la *pêche durable*, elles ne permettraient pas au secteur professionnel de prendre place dans le débat.

⁷⁷ Annexe 1

⁷⁸ ASSEMBLÉE NATIONALE, Commission des Affaires Économiques sur la Pêche..., op. cit., p.62

⁷⁹ IFOP. *Les Français et le développement durable* [en ligne]. Paris : IFOP, 2020. < <https://www.ifop.com/publication/les-francais-et-le-developpement-durable-2/> >. [Consulté le 07/10/20].

⁸⁰ Annexes 1 et 2

1. Pêcheurs français et pêche durable, une communication confuse

La filière halieutique est longtemps restée secrète, en communiquant peu jusque dans les années 70.⁸¹ Arrivé au XXI^e siècle, le secteur pêche – secteur économique dépendant d’un marché mondialisé – n’a d’autres choix que de s’exposer. Cette nécessité à communiquer se réveille d’autant plus que les informations sur la destruction de la faune maritime et de l’écosystème marin s’accroissent. Émerveillés par des images exposant la beauté de nos océans sur grand écran ou sur tirage photographique, nous recevons également des informations alarmistes sur l’environnement marin en souffrance. La surpêche en serait une des principales raisons. Une pêche qui capturerait trop sans tenir compte de la limite des ressources offertes.

1.1 Communication « par procuration » des pêcheurs français

Nous avons vu précédemment que les consommateurs avaient de fortes attentes influençant le marché (qualité, traçabilité, environnement). Faute d’une véritable compréhension du métier et des contraintes liées à la protection de l’écosystème marin, les consommateurs se tournent sur les labels, les conseils auprès du poissonnier, ou l’étiquetage au moment du choix. Ces trois vecteurs d’informations deviennent la principale communication reliant directement les pêcheurs aux consommateurs. Parallèlement, les pêcheurs français s’exposent à travers leur gouvernance qui les représente. Une communication institutionnelle se construit alors parmi les différentes institutions, créant l’image générale de l’activité. La production halieutique française communique auprès du grand public à travers ces deux vecteurs d’informations, qui doivent permettre d’exposer clairement la transformation du secteur pêche en France vers une pêche durable.

a. Une voix institutionnelle en demi-teinte

La pêche professionnelle en mer est encadrée à la fois par la DPMA du Ministère de l’Agriculture et de l’Alimentation, puis par la DAM du Ministère de la Transition Écologique. Une production donc écartelée entre deux ministères ; une division reconnue⁸² qui met en opposition la protection de l’environnement et les activités professionnelles des marins-pêcheurs. Afin d’y remédier, les professionnels du secteur pêche revendiquent un Ministère de la Mer – revendication soutenue par Mme Annaïg LEMEUR –, qui permettrait « *une administration de la pêche réunifiée dotée des moyens suffisants pour renforcer sa présence sur le terrain* ». Le Ministère de la Mer ainsi créé mettrait en œuvre une politique plus volontariste axée sur le maintien d’une pêche durable.⁸³

⁸¹ Annexes 1 et 3

⁸² ASSEMBLÉE NATIONALE, Commission des Affaires Économiques sur la Pêche..., op. cit., p.43

⁸³ ASSEMBLÉE NATIONALE, Commission des Affaires Économiques sur la Pêche..., op. cit., p.14

Au-delà des instances gouvernementales, les Comités des pêches reflètent l'activité de pêche en France à travers ses missions. Face à la baisse des vocations, le CNPMEM lança officiellement le site internet < www.lignes-dhorizon.com > en 2019. Soutenu par la DPMA, la DAM et France Filière Pêche, le programme « Lignes d'Horizon » vise à sensibiliser les nouvelles générations au métier de marin-pêcheur. Par cette campagne, le CNPMEM crée un pont entre deux mondes (terre et mer), et démontre l'imbrication et les liens possibles entre les nouvelles générations et les métiers de la mer. Il démontre également que les hommes en mer sont avant tout des terriens, ancrés sur terre à travers leur famille, leur ville, leur parcours sur terre.⁸⁴ Le site est à partager sur les réseaux Facebook, Twitter et LinkedIn, et fut suivi par des campagnes d'affichage. Le CNPMEM suit également tous les deux ans « Les assises de la pêche », un rendez-vous réunissant les décideurs de la filière pêche et des produits de la mer. Elles sont relayées sous forme de vidéos téléchargeables sur le site internet dédié, et visibles sur les réseaux sociaux des partenaires. Le programme de 2019 proposait entre-autre plusieurs tables rondes ayant pour thème : « *Prendre en compte l'impact environnemental des filières* », « *Répondre aux attaques contre l'image de la filière* ». Bien que le CNPMEM agisse et réponde aux missions qui lui sont données pour la valorisation des métiers et la sensibilisation aux enjeux environnementaux, le comité national des pêches semble pourtant ne pas convaincre l'ensemble des professionnels ; les CRPMEM ayant fait part « *de leur sentiment de n'être pas suffisamment représentés par le CNPMEM.* »⁸⁵

Les CRPMEM comme les CDPMEM valorisent le secteur. Les pêches régionales n'étant pas les mêmes entre-elles comme nous l'avons vu, la promotion de la pêche maritime dans leur circonscription semble cohérente. Cependant nous constatons une disparité entre les régions à travers leurs CDPMEM. La Bretagne compte un comité dans chaque département, tandis que la région PACA compte un comité dans deux départements, le comité national étant installé dans le troisième département de sa circonscription. Bien que la législation en vigueur autorise un comité régional à prendre les mêmes fonctions qu'un comité départemental, l'inégalité dans la présence des CDPMEM par région pourrait induire une inégalité dans la représentation et la promotion des professionnels, certains départements profitant à la fois des actions du CDPMEM et du CRPMEM. Nous observons également la particularité des Pays de la Loire qui ne compte aucun CDPMEM, mais six antennes locales.

b. France Filière Pêche, un porte-voix à partager

L'association interprofessionnelle France Filière Pêche est reconnue comme un acteur majeur en terme de promotion et de valorisation du secteur, autant par les pouvoirs publics⁸⁶ que par le milieu professionnel⁸⁷. L'association est composée de trois collèges : le collège « production », le collège

⁸⁴ Annexe 6

⁸⁵ ASSEMBLÉE NATIONALE, Commission des Affaires Économiques sur la Pêche..., op. cit., p.58-59

⁸⁶ ASSEMBLÉE NATIONALE, Commission des Affaires Économiques sur la Pêche..., op. cit., p.32

⁸⁷ Annexe 2

« commerce et commercialisation », et le collège « distribution ». Il intègre notamment le CNPMEM dans son Collège « production » avec l'AMOP, la FEDOPA, et l'ANOP. Ses missions soutiennent le rayonnement national de la filière et de ses métiers, et la cohésion entre les acteurs de la filière.⁸⁸ Sa communication institutionnelle prend majoritairement forme via son site internet et son compte LinkedIn. France Filière Pêche a surtout vocation à rassembler toute la filière halieutique, et se veut comme un « *pont entre les acteurs de la filière* », ce qui lui confère un rôle marquant dans la communication interne du secteur. L'association réunit ainsi l'ensemble de ses adhérents lors des cinq conseils d'administration annuels, une assemblée générale, puis un comité de production et un comité de commercialisation, tous deux trimestriels. Elle propose également à ses adhérents des newsletters mensuelles en format papier et numérique. Les newsletters rendent compte des projets de recherche et transverses, tandis que les newsletters imprimées font état de la marque Pavillon France et de sa communication.

Association majeure pour la filière et son rassemblement, sa communication auprès du grand public passe à travers sa marque Pavillon France⁸⁹. En 2012, la marque avait comme principales missions de soutenir la filière et de « *dédramatiser la préparation du poisson* ». Depuis 2017, la marque tient un nouvel axe de communication tourné vers la garantie de la traçabilité des poissons, et la valorisation de la pêche nationale et de ses métiers. Dans la lignée de cette communication, nous retrouvons « *le marqueur* » de l'association sur des campagnes publicitaires parues en 2019, des affichages dans le métro et dans la presse, ainsi que des clips vidéo. La marque française se distingue également dans le milieu littéraire, et habille les étiquettes des étals de poissonneries comme les packagings.⁹⁰ Enfin, la marque s'expose sur les réseaux sociaux Facebook, Instagram et YouTube (au 06 mars 2020 : 209 000 abonnés sur Facebook, 2 190 abonnés sur YouTube, 1 631 abonnés sur Instagram) cumulant 817 238 de vues pour le film « La jeune femme et la mer ». Une marque collective donc présente dans notre quotidien, à la fois dans les magasins, dans les librairies, dans nos transports, et jusque dans nos assiettes. Une marque perçue comme un label,⁹¹ devenant la garantie d'une pêche française de qualité, dans le respect de la législation européenne.

Comme sa marque Pavillon France, France Filière Pêche réoriente sa communication depuis 2017, axée sur la valorisation des progrès scientifiques. Ce nouvel axe engage l'association à lancer de nombreux appels à projet sur son site internet, par mail ou sur LinkedIn. Cet axe amène par ailleurs l'association à communiquer sur la recherche, et plus spécifiquement la recherche pour une *pêche durable*.⁹²

⁸⁸ Annexe 3

⁸⁹ Annexe 8

⁹⁰ Sortie en 2018 et éditée par l'agence Les Gros Mots

⁹¹ Annexes 1 et 2

⁹² Annexe 7

Cependant cette position reste encore hésitante, l'association préférant le terme « responsable » au terme « durable », qui reviendrait au label MSC selon Caroline MORLOT.⁹³

L'association France Filière Pêche apparaît très active et déploie plusieurs canaux de communication. Ses actions en interne et en externe permettent ainsi de tisser une maille serrée entre les acteurs de la filière halieutique, et envoie un coup de projecteur sur les métiers de la mer. Pourtant la posture de l'association est fragilisée, dû en grande partie à son financement assuré par la grande distribution.⁹⁴ L'association fait alors face à un risque de suspicion.⁹⁵ Les pêcheurs français sont donc mis en visibilité au niveau national grâce à l'association interprofessionnelle et sa marque, devenant leur porte-voix. Un porte-voix cependant à partager avec toute la filière et critiqué par certaines parties prenantes.

c. A la recherche d'une certification

Au moment de nos achats, les étiquettes s'imposent comme les premiers vecteurs d'information permettant de nous guider. Une réglementation spécifique s'applique pour l'étiquetage des produits de la mer. Nous devons voir apparaître la dénomination commerciale du produit, le nom scientifique de l'espèce, la méthode de production, la zone de pêche, la catégorie de l'engin de pêche (« senne », « chalut », « filet maillant »...), puis la mention « décongelé » si besoin.⁹⁶ Nous constatons que les éléments communiqués couvrent les bases d'une information éclairée. Néanmoins, sans réelle connaissance et compréhension de l'alchimie entre les techniques de capture, les zones de pêche et les espèces visées, ces éléments d'information semblent insuffisants pour une consommation éclairée.⁹⁷ Pour répondre à la demande croissante d'une consommation « durable », la grande distribution favorise alors les produits qui proposeront des références tels que les labels, permettant de produire de la confiance.⁹⁸

Les pêcheurs professionnels doivent faire face à une concurrence internationale accrue dans un marché national représenté à presque 80% d'importations, puis faire face à la forte concurrence sur les rayons de nos supermarchés. Ils recherchent ainsi la ou les certifications qui leur permettront de répondre aux attentes des mareyeurs, lesquels cherchent à satisfaire les distributeurs, pour in fine toucher les consommateurs. Très demandé dans la plupart des pays européens, le label international

⁹³ Annexe 3

⁹⁴ ASSEMBLÉE NATIONALE, Commission des Affaires Économiques sur la Pêche..., op. cit., p.60

⁹⁵ ASSOCIATION BLOOM. *Quand les lobbies de la pêche ciblent les enfants* [en ligne]. Paris : Association Bloom, 2020. <<https://www.bloomassociation.org/kit-ffp/>>. [Consulté le 07/10/2020].

⁹⁶ DIRECTION GÉNÉRALE DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION ET DE LA RÉPRESSION DES FRAUDES. *Étiquetage des produits de la mer et d'eau douce* [en ligne]. Paris : Ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance, 2013. <<https://www.economie.gouv.fr/dgcrf/consommation/Etiquetage-des-produits/Produits-de-la-mer-et-d-eau-douce>>. [Consulté le 07/10/2020].

⁹⁷ Annexe 1

⁹⁸ Nicole D'ALMEIDA. *La société du jugement*. Paris : Armand Colin, 2007, p.163

MSC fait incontestablement figure de proue sur le marché de la pêche durable, jusqu'à incarner le nom de la marque sur certains emballages, comme pour l'enseigne LIDL (photo).



Aux yeux des professionnels, le label MSC devient une défense commerciale et crée une communication positive du pêcheur au consommateur. Pourtant, les professionnels déplorent de lourdes démarches pour l'acquisition du label, lequel imposerait des règles et critères très contraignants, voire décourageants. Parfois critiqué, perçu comme une marque par les producteurs,⁹⁹ il l'est également par certaines ONG environnementales. Enfin, le label MSC ne semble pas convaincre les pouvoirs publics français, pour lesquels le label international ne prendrait pas suffisamment en compte les aspects économique et social certifiant une pêche durable.¹⁰⁰

Un écolabel « Pêche durable » porté par FranceAgriMer fut ainsi créé en 2018 pour le territoire français. Conçu en concertation avec des scientifiques, des ONG, des organisations de producteurs, et la gouvernance, l'écolabel national a comme principal objectif de soutenir les pêcheurs français face à un public de plus en plus sensible au développement durable et à la protection de l'environnement.¹⁰¹ Cependant ce label, très récent sur le marché, se confronte à une multitude de certifications, justifiées ou non. L'écolabel « Pêche durable » n'a connu qu'une communication de faible ampleur jusqu'à présent, mais un nouveau segment de marché avec l'approvisionnement « durable » des cantines scolaires pourrait être une opportunité d'accroître la visibilité de l'écolabel public.¹⁰²

Parallèlement, d'autres initiatives voient le jour en faveur cette fois d'une valorisation régionale, portées par les Organisations de Producteurs. La SATHOAN, organisation située à Sète, créa par exemple ses propres marques « Thon rouge de ligne, pêche artisanale » et « Espadon de ligne, pêche artisanale ». Ces marques collectives sont certifiées depuis juillet 2019 par l'écolabel public « Pêche Durable ». Les pêcheurs méditerranéens étant confrontés aux critiques récurrentes des ONG environnementales, ces

⁹⁹ Annexe 2

¹⁰⁰ Annexe 1

¹⁰¹ Ibid.

¹⁰² Ibid.

marques deviennent ainsi une communication défensive pour les pêcheurs, qui cherchent à démontrer leurs bonnes pratiques en accord avec les attentes « durables » du marché.

Les pêcheurs français doivent tenir face à la pression du marché en aval, tandis qu'une pression en amont est constatée par le rapport d'information, faisant état d'un manque de confiance des pêcheurs français dans leur gouvernance.¹⁰³ Nous avons constaté que les liens de communication entre les pêcheurs français et les consommateurs sont éparses, parfois mis en doute. Les professionnels prennent alors des initiatives telle que la vente directe aux restaurateurs,¹⁰⁴ permettant d'apporter la certitude attendue par les consommateurs.

1.2 Pêcheur, un portrait brouillé

La mer et les océans fascinent encore, ouvrent toujours les portes de l'imagination. L'Université de Brest étudia en 2016 les nouvelles représentations des Mers et des Océans, autour d'une journée d'étude sur les « Imaginaires et Discours de la Mer et de ses Ressources ».¹⁰⁵ Cette journée réunissait différents centres de recherche autour de la cognition et de la communication, mais aussi sur les constructions dans les textes et les images, ou bien l'économie de la mer. Il en ressort dans l'introduction qu'« *aujourd'hui, les figures imaginaires du monstrueux, du chaos et du primitif ont cédé le pas à des images, véhiculées par les médias et la toile, de banquises qui s'amenuisent, de coraux qui blanchissent, d'espèces marines invasives et de discours alarmants sur la raréfaction brutale de certains poissons (...)* ».

Les marins-pêcheurs sont des hommes vivant sur terre et travaillant en mer. Sur le continent, seuls les habitants des villes côtières jouissent d'un lien direct avec les pêcheurs. D'après la fiche métier du Centre d'Information et de Documentation Jeunesse (CIDJ), le métier de marin-pêcheur s'exerce dans des conditions souvent inhospitalières (dangerosité de la mer, travail par presque tous les temps) avec des conditions de travail pénibles (travail en équipe dans un espace restreint, de jour comme de nuit, dimanches et jours fériés, et toujours dans le bruit).¹⁰⁶

a. Pêcheur(s) producteur(s)

« *La pêche est la seule activité de chasse et de cueillette à avoir atteint un développement comparable à celui des grandes productions animales terrestres qui s'appuient toutes sur la domestication* », nous rappelle Jean-Paul TROADEC, ancien directeur des ressources vivantes à

¹⁰³ ASSEMBLÉE NATIONALE, Commission des Affaires Économiques sur la Pêche..., op. cit., p.58

¹⁰⁴ Annexe 2

¹⁰⁵ UNIVERSITÉ DE BRETAGNE OCCIDENTALE. *Mers et océans « en crise » vers de nouvelles représentations ?* [en ligne]. Brest : UBO, 2016. < <https://www.univ-brest.fr/hcti/menu/Actualites/Archives/Mers-et-océans-en---crise----vers-de-nouvelles-representations--> >. [Consulté le 15/04/2020].

¹⁰⁶ CIDJ. *Marin pêcheur* [en ligne]. Paris : Cidj, 2020. < <https://www.cidj.com/metiers/marin-pecheur> >. [Consulté le 08/10/2020].

l'IFREMER.¹⁰⁷ Le chasseur traque, le pêcheur aussi dans une certaine mesure. De nos jours l'activité de pêche est réglementée par un système de quotas ; un système que nous retrouvons dans la réglementation de la chasse. L'activité de pêche est également renforcée par des nouvelles technologies tels que les équipements de détection de poissons, qui pourrait s'apparenter à un pistage. Nous comprenons que la pêche maritime professionnelle garde obligatoirement quelques stigmates de la période « chasseur-cueilleur », puisqu'elle découle d'un environnement naturel qu'elle ne peut contenir. Pourtant la maîtrise des gestes de l'Homme sur l'environnement marin dépend de ces mesures. Les pêcheurs se retrouvent alors prisonniers d'un environnement incontrôlable et des mesures de contrôle sur leur production.

Les marins-pêcheurs français sont réunis autour d'une flotte diverse et polyvalente. Perçue comme une force pour la variété de l'offre, cette diversité est aussi perçue comme une division au sein des professionnels, entre pêche artisanale et pêche industrielle. Pour rappel, la pêche artisanale se définit à travers un modèle familial, tandis que la pêche industrielle incarne avant tout une firme. Deux approches de la production halieutique qui se différencient par le statut du patron-pêcheur, la taille du bateau et les types d'engins employés. Néanmoins, ces deux familles de pêche peuvent cohabiter dans les mêmes zones d'exploitation. Qu'ils soient patrons-pêcheurs ou salariés d'un armement, les marins-pêcheurs se retrouvent parés des mêmes attributs. Habillés de ciré, bonnet, bottes et gants, l'uniforme professionnel du pêcheur, bien que parfois diversifié dans les couleurs et les formes, reste très codifié.¹⁰⁸ Le jaune, couleur primaire et vive, se démarque d'un environnement teinté de bleu, et permet surtout la sécurité du professionnel actif sur le pont du bateau. L'uniforme jaune se retrouve aussi bien sur des bateaux de pêche de petite taille embarquant quelques pêcheurs, que sur des grands navires de pêche embarquant plusieurs dizaines d'hommes. L'uniforme devient l'image de la production en mer, et l'équipage ainsi vêtu endosse « *la responsabilité de la mission et de l'image de l'entreprise* ». ¹⁰⁹ Or nous avons pu constater qu'un manque de clarté (historique) prédominait entre la production artisanale et la production industrielle ; un manque de clarté également dénoncé dans le rapport d'information, dans lequel il est demandé d'apporter une définition et un cadre juridique clairs pour ces deux modèles de production. La flotte française se diversifie par ses produits, mais aussi par ses producteurs. Réunis sous un même habit sans établir clairement cette différence pourrait apporter une confusion dans l'image du métier envoyée.

¹⁰⁷ Jean-Paul TROADEC. Pêche, op. cit.

¹⁰⁸ Annexe 9

¹⁰⁹ Nicole D'ALMEIDA. *La société du jugement...*, op. cit., p.217

b. Pêcheur invisible

Que ce soit seul ou en équipe, être pêcheur en mer revient à pratiquer une activité sur un bateau, en pleine mer, souvent en dehors de tout regard. Seuls les départs et retours sont observables sur terre. Selon la zone d'exploitation, le métier se pratiquant près des côtes reste donc partiellement perceptible. Au-delà, la présence physique des pêcheurs – symbolisée par les navires de pêche et les uniformes professionnels principalement – reste invisible à la population sur terre. Ce qui pourrait être vu nous échappe alors en grande partie. Cette restriction visuelle s'intensifie avec les pratiques de pêche elles-mêmes. En effet, l'activité de pêche s'opère sous la mer, naturellement insaisissable à l'œil nu. Le métier se vérifie lorsque les techniques de pêche rapportent leur prise, et lorsque se déverse dans le bateau le fruit de l'attente. Les filets de pêche jetés à la mer incarnent alors les seules images des techniques professionnelles de capture ; seules images que nous pouvons capturer. Le métier de pêcheur se confronte à une forte restriction sur sa représentativité, ne pouvant ni réellement « se montrer » dans son activité, ni « se présenter » autrement que par ses techniques de capture, à l'exemple du filet. Le marin-pêcheur se confronte alors à l'impossibilité de maîtriser pleinement la présentation de soi, ce qui réduit les possibilités d'interaction avec le public resté à terre.

Le pêcheur en mer est inévitablement marqué par l'obscurité : obscurité des profondeurs sous-marines, obscurité des pratiques. En dépit des avancées sur la connaissance du monde sous-marin, l'océan recèle toujours ses zones d'ombre qui restent à élucider. Ces étendues d'eau infinies continuent d'être imprévisibles en partie, et n'en finissent pas de sécréter leur part de mystère. Associé au pêcheur, cet imaginaire renforce l'incertitude et les peurs qui en découlent.

c. « Pêcheur », un imaginaire trompeur

A l'image du *retiarius* (gladiateur sous l'Empire romain), le pêcheur porte plusieurs attributs qui le caractérisent, et le filet en est sans doute le plus emblématique. Cet outil de capture demeure assurément un élément fort qui perdure dans l'iconographie du pêcheur de nos jours, et symbolise à lui seul le butin du pêcheur. Sur les images que nous captions dans notre quotidien, le filet se jette à l'eau, enferme des poissons écrasés sous le poids de ses congénères, remonte à la surface telle une immense bourse, ou déverse son contenu qui semble infini. Plus le filet sera grand, plus la prise pourra être colossale. Plus le filet sera rempli, plus sa forme rappellera des sacs remplis, à l'instar des sacs de trésor. Cette lecture iconographique se démontre d'autres façons, lorsque par exemple le filet s'ouvre, dévoilant sa capture. Se déverse alors un flot incessant de poissons ou de crustacés qui semble ne jamais s'arrêter, à l'image d'une corne d'abondance.¹¹⁰

¹¹⁰ Annexe 9



Nous comprenons que les références iconographiques véhiculées par ces images – seules captations possibles de l’activité de pêche – ne correspondent pas à la ligne de conduite invoquée par la FAO dans son Code de conduite, dans lequel il est « *admis que les ressources aquatiques étaient un don de la nature d’une abondance illimitée* » mais que « *ce mythe s’est évanoui* ». ¹¹¹ Ce qui nous est donné à voir reste donc dans « l’avant » et ne répond pas aux attentes de « l’après ». D’une part les progrès techniques restent imperceptibles pour un public non initié. D’autre part, les contraintes liées à l’activité de pêche restreignent les possibilités de sa représentation visuelle. Une activité finalement visible par son acte mortifère.

Le mot *pêcheur* porte une symbolique forte dans la religion chrétienne. Les premières représentations de pêcheur apparaissent dans les scènes bibliques, identifiées avec une barque et un filet, destinées à rappeler l’apôtre Saint Pierre lui-même pêcheur. Baptisé « pêcheur d’hommes » à la suite de la résurrection du Christ ¹¹², le saint portait ainsi la parole de son maître à travers Rome, tirant dans ses filets les pêcheurs repentis. Les Évangiles invoquent aussi les miracles autour de la multiplication des cinq pains et des deux poissons que le Christ bénit avant de rassasier cinq mille convives, ou bien à travers l’histoire de la pêche miraculeuse. Le poisson s’installe alors dans nos repas durant des siècles, imposé par le Clergé au moment du Carême. Au-delà de son imprégnation dans l’histoire religieuse et sociale de notre société, le mot *pêche* reste encore véhiculé dans de nombreuses expressions populaires, aux connotations plutôt défavorables, telle que « *Aller à la pêche* » lorsque l’on cherche au hasard. Nous comprenons que le *pêcheur*, dans l’image comme dans les mots, traîne encore de nombreuses symboliques. Dénoncé par les images qu’il renvoie, associé à l’idée d’abondance, et apparenté au pécheur, les perceptions que nous nous formons en amont troublent l’image du pêcheur.

Faute de connaissance et de reconnaissance sur l’activité de pêche, nous supposons que le grand public s’appuiera sur les signaux qui lui sont donnés à voir. Or nous venons de démontrer que l’iconographie du secteur nous renvoie à un imaginaire difficilement compatible avec les attentes des consommateurs tournées vers la protection environnementale. Cette incompatibilité s’intensifie au

¹¹¹ FAO. *Code de conduite pour une pêche responsable*. Rome : Organisation des Nations Unies pour l’alimentation et l’agriculture, 1995, p.5

¹¹² CATHOLIQUE.ORG. *Pêcheur d’hommes* [en ligne]. Le Port Marly : Catholique.org, 2004.

< <https://viechretienne.catholique.org/meditation/10094-pecheur-d-hommes> >. [Consulté le 09/08/2020].

travers des signaux que nous recevons dans l'espace culturel et médiatique, et ce jusque dans nos assiettes.

1.3 Pêche durable, un imaginaire en faveur de l'environnement

La recherche numérique des mots « pêche durable » dans le moteur de recherche Google¹¹³ nous oriente principalement sur les sites internet d'Organisations Non-Gouvernementales environnementales, telles que WWF, Greenpeace, Ethic Océan, et l'association Bloom. Le label MSC, le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, puis les revues spécialisées Futura Sciences et UFC Que Choisir complètent cette première page. Cette tendance se confirmera dans la presse écrite et audiovisuelle, dans lesquelles les informations portées sur la pêche durable par les ONG environnementales sont fortement suivies et relayées. Une association se crée alors entre « durabilité » et « environnement », laissant peu de place à l'association entre « durabilité » et « économie » ou « social ».

a. Les ONG environnementales, défenseurs des écosystèmes marins

Considérées historiquement comme des contre-pouvoirs, les Organisations Non-Gouvernementales exercent depuis la fin des années 80 un rôle de veille et de dénonciation,¹¹⁴ leurs actions permettant d'alerter les pouvoirs publics et le grand public. Deux organismes se démarquent vis-à-vis de la pêche en France : l'ONG Sea Shepherd France et l'association Bloom, largement évoqués lors de nos entretiens.¹¹⁵

L'ONG Sea Shepherd est « l'ONG de défense des océans la plus combative au monde ».¹¹⁶ Voilà comment l'ONG se présente dès la page d'accueil de son site internet. Ses trois missions annoncées portent sur l'intervention « de manière active et non violente dans les cas d'atteintes illégales à la vie marine et aux écosystèmes marins », l'exposition des « abus et les pratiques non durables (...) en alertant les médias », la sensibilisation de « l'opinion publique (...) à travers diverses interventions ». La filiale française de l'ONG, reconnue et suivie par les français avec près de 633 575 abonnés sur Facebook¹¹⁷, confirme une approche offensive, à l'instar de son logotype. Ce dernier, illustré d'une tête de mort centrale, parle de lui-même et expose la vision du fondateur, le capitaine Paul WATSON. Exposé dans le milieu culturel dans le clip officiel de la chanson « Watson » du groupe français Tryo, présent durant les concerts du groupe,¹¹⁸ le logotype devient un symbole de résistance et de rébellion qui se chante haut

¹¹³ Annexe 10

¹¹⁴ Anne-Sophie BINNINGER, Isabelle ROBERT. « ONG-entreprise : les liaisons dangereuses ONG-entreprises, les liaisons dangereuses », pp. 16-25 in *Expansion Management Review*, n°127. Paris : Groupe Express Roularta, 2007.

¹¹⁵ Annexes 1, 2 et 3

¹¹⁶ SEASHEPHERD FRANCE. Page d'accueil [en ligne]. Paris : Sea Shepherd France. < <https://www.seashepherd.fr> >. [Consulté le 09/08/2020].

¹¹⁷ Annexe 11

¹¹⁸ OUEST FRANCE. *Maritime. À Québriac, Sea Shepherd développe son activité en Bretagne* [en ligne]. Rennes : Société Ouest-France, 2019. < <https://www.ouest-france.fr/bretagne/quebriac-35190/quebriac-sea-shepherd-developpe-son-activite-en-bretagne-6435986> >. [Consulté le 12/08/20].

et fort – les paroles de la chanson ôtent les derniers doutes. Le logotype signe aussi des images et des vidéos sur les réseaux sociaux et le site internet de l'organisation. Des images exposant des dauphins ensanglantés échoués sur la plage ou remontés dans les filets, des navires français « pris sur le vif ». Ces images, fixes ou mobiles, sont « tamponnées » du logotype à la tête de mort, tel un panneau informant du danger.¹¹⁹

L'association Bloom fut fondée en 2004 par Claire NOUVIAN, militante écologique et personnalité publique reconnue pour son engagement environnemental (Prix Goldman pour l'Environnement 2018). Reconnue également pour son engagement politique, elle se remarqua par sa participation aux élections européennes en intégrant le parti Place Publique. Bien que cette alliance ait pris fin depuis 2019, Claire NOUVIAN incarne véritablement une voix pour l'environnement marin à travers ses combats auprès du Parlement européen. Cette incarnation prend forme dans le film documentaire « Watt the fish », récompensé par le Prix Arnaud Hamelin Satev – FIGRA 2020 au Festival International du Grand Reportage d'Actualité et du Documentaire de Société.¹²⁰ Ce film documentaire fut proposé en 2019 sur les chaînes télévisuelles France 3 et Ushuaïa TV, puis retransmis le 14 septembre 2020 à nouveau sur France 3. Ce film raconte la bataille juridique sur plus d'un an entre « *les pêcheurs artisans de toute l'Europe* » et « *les lobbys industriels* » concernant l'interdiction de la pêche électrique dans les eaux européennes.¹²¹ Les patrons-pêcheurs associés à l'association sont embarqués dans « *une lutte déséquilibrée mais essentielle qui oppose deux visions du monde : le durable contre le rentable.* » Le documentaire oppose l'image des patrons-pêcheurs anglais, français, espagnol... tous propriétaires de leur bateau, et l'image du secteur industriel de la pêche néerlandaise, physiquement invisible dans le film.¹²² Une partie des patrons-pêcheurs en France ne se sentiraient ni représentés ni défendus par le CNPME face aux grandes flottes de pêche¹²³, ce qui pourrait expliquer leur rapprochement avec l'association Bloom.

L'ONG Sea Shepherd France et l'association Bloom représentent deux approches militantes et offensives, toutes deux tournées vers l'opinion et les pouvoirs publics. Elles se distinguent toute fois par leur communication, l'une utilisera le spectaculaire par le choc des images tandis que l'autre s'appuiera sur son expertise scientifique pour faire pression sur le juridique. Ces différences se retrouvent cependant sur un point commun orienté vers le médiatique. En associant le spectaculaire, le médiatique, le juridique, l'ONG et l'association créent ainsi leur réputation¹²⁴ autour de la pêche durable.

¹¹⁹ Annexe 11

¹²⁰ FIGRA. *FIGRA 2020 27^{ème} édition PALMARÈS* [en ligne]. Le Touquet-Paris-Plage : FIGRA, 2020. < <http://www.figra.fr/figra-2020-27eme-edition-palmares/> >. [Consulté le 28/09/2020].

¹²¹ FIGRA. *Watt the fish* [en ligne]. Le Touquet-Paris-Plage : FIGRA, 2020. < <http://www.figra.fr/watt-the-fish/> >. [Consulté le 28/09/2020].

¹²² Annexe 12

¹²³ Annexe 3

¹²⁴ Nicole D'ALMEIDA. *La société du jugement...*, op. cit.

b. Transition écologique des médias

Alerter étant une de leurs actions principales, les ONG environnementales investissent régulièrement les médias d'informations ; et l'association Bloom apparaît comme l'une des plus emblématiques dans le domaine de l'environnement marin. Nous avons en effet relevé de nombreuses apparitions dans les canaux d'information, telles que les chaînes de radios et de télévision, les revues spécialisées, la presse nationale et régionale. L'association prend véritablement place dans les médias dès 2016, par sa participation active à l'interdiction de la pêche électrique dans les eaux européennes. Bien qu'elle ne soit pas seule citée, Bloom – avec comme porte-parole sa fondatrice – incarne ainsi l'engagement écologique français au sein des parties prenantes que sont les ONG. Néanmoins, un changement remarquable se fait jour entre janvier et février 2018. Durant cette courte période, la parole ne sera plus seulement portée par Claire NOUVIAN mais aussi par Frédéric LE MANACH, Directeur scientifique de Bloom. Caution scientifique de l'association, Frédéric LE MANACH devient ainsi l'orateur sur un sujet tout juste apparu dans nos colonnes d'informations : *la pêche durable*. Multipliant ses apparitions médiatiques, un lien entre l'association écologique et la pêche durable se construit.

La première apparition médiatique des mots *pêche durable* n'est cependant pas due à l'association Bloom. En janvier 2018, le label MSC lance auprès de l'agence Globescan une étude sur les comportements des consommateurs des produits de la mer en France, avec comme axe la *pêche durable* – « signature » du label. Cette étude sera reprise par l'Agence France Presse (AFP), suivie de près par d'autres médias. Le 19 février, cette première étape marquante trouvera son écho dans « La semaine de la pêche durable », initiée par le label. Le même jour, sur la radio Europe 1, Frédéric LE MANACH prendra la parole sur ce sujet, permettant de se placer d'entrée dans le champ informationnel lié à la pêche durable.¹²⁵

Nous avons relevé deux dissonances communicationnelles pouvant perturber la compréhension de la pêche durable. D'une part, l'apparition médiatique de ces mots en 2018 est en net décalage temporel avec ce qui constitue le sens de ces mots à travers le Code de conduite de la FAO paru en 1995. Au-delà des actions de communication engagées, une dissonance dans la sémantique pourrait en être la raison. En effet le label MSC se positionne dès sa création en faveur d'une *pêche durable*, tandis que la FAO s'orientait à l'époque pour une *pêche responsable*.¹²⁶ Bien que l'institution internationale ait changé de cap dans sa communication, la médiatisation de ce sujet semble être tenue par les acteurs écologiques. D'autre part, nous avons constaté un trouble au sein de l'information scientifique, faisant apparaître deux camps distincts : d'un côté les établissements publics en recherche halieutique, de l'autre côté la recherche scientifique au sein des ONG. Une distinction qui était déjà mise en avant dans l'ouvrage de Nicolas HULOT en 2006, « Pour un pacte écologique », dans lequel l'auteur dénonçait un

¹²⁵ Annexe 14

¹²⁶ Annexe 20

manque de reconnaissance des écologistes scientifiques.¹²⁷ L'idée d'une famille écologique au sein de la recherche scientifique se retrouve à travers les articles de presse sur la pêche durable, dans lesquels nous avons relevé des critiques régulières des représentants scientifiques d'ONG sur les directives européennes et ses quotas, qui s'appuient pourtant sur les avis du CIEM. La division symbolique entre deux familles scientifiques se confirme par les acteurs institutionnels et professionnels eux-mêmes : les médias accorderaient plus de crédit aux ONG qu'aux scientifiques¹²⁸, tandis qu'il y aurait un réseau en faveur des ONG au sein de certaines presses, relayant « *des arguments pseudo-scientifiques* ». ¹²⁹

Depuis 2019, la légitimité des organisations environnementales dans les médias sur la protection des ressources et de l'écosystème marin se confirme. La surpêche est dénoncée, la pêche durable s'est installée dans les médias comme une réponse. Les journalistes de la grande presse ont ainsi constitué un sujet¹³⁰ répondant aux attentes d'un public de plus en plus sensible à la protection environnementale.

c. Des expositions à nos assiettes

Nous avons vu que les ONG environnementales étaient très présentes sur le thème *pêche durable* à travers nos écrans. La parole environnementale se déverse aussi à travers d'autres canaux grand public, comme les expositions de grande envergure telle que « Planète Océan » de Yann ARTUS BERTRAND. Un format itinérant fut présenté à travers le monde, uniquement constitué de photographies, et vu par 3 millions de visiteurs. Un second format fut adapté pour intégrer les murs du château de la Fondation GoodPlanet, portée par le célèbre photographe. L'exposition, située au bord de Paris dans le Bois de Boulogne, proposait de nombreuses vidéos dont quatre films de Jacques PERRIN et une salle de réalité virtuelle. Le parcours visiteur se terminait sur une borne présentant l'application « Planète Océan », du même nom que l'évènement.¹³¹ Cette application, initiée par la fondation et en partenariat avec l'ONG Ethic Ocean, vise à guider les visiteurs dans leur achat de poissons pour une « *consommation responsable* ». Bien que la communication établie autour de cette application ne mentionne pas directement la *pêche durable*, elle utilise néanmoins ses éléments de langage comme « *la préservation des océans* », « *identifier les espèces menacées et les espèces gérées durablement* ». ¹³² Parallèlement à son application, la Fondation GoodPlanet s'installe dans l'univers culinaire à travers son atelier « Top Chef Écolo », jusqu'à s'exposer très largement grâce à l'émission de grande écoute « Top Chef ».

¹²⁷ Nicolas HULOT. *Pour un pacte écologique*. Paris : Calmann-Lévy, 2006, p.179

¹²⁸ Annexe 3

¹²⁹ Annexe 1

¹³⁰ *Développement durable : une communication qui se démarque* / sous la direction de Solange TREMBLAY, Nicole D'ALMEIDA, Thierry LIBAERT. Québec : PUQ, 2018, p.92

¹³¹ Annexe 13

¹³² Ibid.



Parallèlement, le Guide Michelin change de ton en 2020 et révolutionne la gastronomie française. Il « crée la première "sélection" Gastronomie Durable. Pour le Guide, il s'agit de devenir un véritable accélérateur du changement, et une vitrine de bonnes pratiques environnementales partout dans le monde. »¹³³ Cette nouvelle vision annonce la disgrâce pour certaines stars de la cuisine française, et la consécration pour de nouveaux chefs français tel que Christopher COUTANCEAU, « cuisinier-pêcheur » comme il se nomme lui-même. Le chef trois étoiles est largement plébiscité cette année. « Militant d'une pêche artisanale, il s'est notamment battu aux côtés de Bloom pour obtenir l'interdiction de la pêche aux chaluts en grand fond et l'interdiction de la pêche électrique en Europe ». ¹³⁴ La communication sur l'alliance entre le cuisinier-pêcheur et l'association Bloom se retrouve sur d'autres canaux d'informations telle l'émission podcastée de France Culture, « De cause à effet, le magazine de l'environnement », le 9 février 2020 : Christopher COUTANCEAU est en présence de Frédérique LE MANACH, directeur scientifique de l'association, autour du thème « De la mer à l'assiette, la pêche durable a tout bon ! ». En quelques mois, il devient un personnage médiatisé, que nous retrouvons aussi bien dans la presse nationale et régionale¹³⁵ que dans les émissions comme « Top Chef ».¹³⁶ Nous observons une prise de position par le Guide lui-même – référence prestigieuse dans le milieu gastronomique en France et dans le monde –, confortée par le choix du chef cuisinier Christopher COUTANCEAU. « Environnemental » et « durable » s'associent alors dans le milieu gastronomique français.

Nous venons de démontrer que la notion de *pêche durable* est principalement renvoyée vers une notion environnementale. Selon les informations que nous recevons, la pêche durable doit avant tout préserver les ressources naturelles et l'écosystème marin, avec des techniques de pêche qui ne perturbent qu'à minima la vie dans les océans, en réduisant drastiquement leurs pollutions. Nous avons pu également constater que la plupart des mobilisations environnementales se créaient autour de

¹³³ GUIDE MICHELIN. *Le Guide MICHELIN pour une gastronomie durable !* [en ligne]. Boulogne-Billancourt : Michelin Travel Partner, 2020. < <https://guide.michelin.com/fr/fr/article/sustainable-gastronomy/guide-michelin-2020-pour-une-gastronomie-durable> >. [Consulté le 08/10/20].

¹³⁴ CHRISTOPHER COUTANCEAU. *Cuisinier-pêcheur engagé, Christopher Coutanceau*. La Rochelle : Restaurant Coutanceau Christopher, 2020. < <https://www.coutanceaularochelle.com/fr/page/le-chef.7761.html> >. [Consulté le 08/10/20].

¹³⁵ Annexe 14

¹³⁶ Émission du 26 février 2020

personnalités telles que Yann ARTUS BERTRAND et Claire NOUVIAN. Des personnalités reconnues internationalement par leurs pairs et par le grand public. Ils deviennent les porte-paroles d'une cause commune, une image sur laquelle nous pouvons nous repérer, une voix légitime que nous pouvons écouter, une information qui atteint son public. Par les associations d'images et le choix des mots, la pêche durable devient ainsi la réponse publique des protecteurs de l'environnement contre la surpêche. Directement ou indirectement, les pêcheurs sont perçus comme coupables. Pour autant, nous avons observé que les organismes environnementaux soutenaient les « *petits pêcheurs* », et condamnaient à l'inverse la pêche industrielle.

Acculés par un manque de visibilité et un flou persistant entre les différents modes de production, les pêcheurs français ne peuvent alors prendre leur place dans le débat. Ce déséquilibre communicationnel aboutit à une incompréhension des enjeux qui se jouent. Si les enjeux d'une pêche durable sont mal compris, la communication du secteur pêche qui se repense pourrait être parasitée. Utiliser le terme *pêche durable* sans réelle compréhension du grand public sur ce que sont la pêche maritime française et les enjeux d'une pêche durable est un risque de discrédit pour les acteurs de la filière. Et que l'effet recherché s'inverse.

2. Une communication au cap incertain

Nous avons vu que les pêcheurs faisaient face à un paradoxe : engagés pour la durabilité de leur activité, ils restent dans l'incapacité à communiquer suffisamment sur cette « renaissance ». Néanmoins, plusieurs initiatives voient le jour ces dernières années, à commencer par France Filière Pêche, qui réoriente depuis 2017 son axe de communication au profit de la valorisation des progrès scientifiques. Ce changement de position prend véritablement forme en juillet 2019, lors de l'exposition « La Mer XXL » à Nantes. Premier événement national réunissant les acteurs institutionnels, professionnels et associatifs liés aux mers et aux océans, l'exposition est un « *point de départ et une ouverture au grand public sur des sujets pour lesquels (France Filière Pêche n'avait) jamais ou très peu communiqués.* » L'exposition est également une véritable vitrine pour les représentants de la pêche, en permettant à la fois de mettre un lien physique entre une profession et son public, et de concrétiser la volonté des pêcheurs à communiquer davantage sur leurs pratiques.¹³⁷ Cependant l'évènement expose certaines dissonances communicationnelles entre les différentes parties prenantes réunies. Il témoigne aussi d'un manque d'incarnation du secteur pêche en France ; constat attesté par la comparaison avec le secteur de l'agriculture. Le manque de représentativité de l'activité trouvera son écho jusqu'au sein des instances internationales, au cœur des décisions stratégiques alimentaires.

¹³⁷ Annexe 3

2.1 Exposition « La Mer XXL » : vers une reconnaissance « sur terre »

Du 28 juin au 10 juillet 2019 se tenait le premier événement national de grande ampleur réunissant les différents acteurs liés aux enjeux de la pêche durable. Le 11 juillet 2019, le co-organisateur de l'évènement exposait sur Ouest France son ambition de créer « *le pendant maritime du Salon de l'Agriculture* ». Malgré une fréquentation encore mitigée avec 38 000 entrées au lieu des 100 000 attendues – dû en grande partie par les dates choisies –, il y eut un retour positif des visiteurs puis des exposants, prêts à recommencer l'année prochaine.¹³⁸

a. Une communication environnementale et scientifique

L'affiche de l'évènement lance le ton d'une « communication bleue ». Faite de bleu, vert, et blanc, cette affiche nous renvoie l'idée d'une harmonie entre la technologie et la nature. Elle évoque surtout un renversement de situation : les animaux aquatiques volent dans les airs et prennent place sur terre. Il y a une omniprésence de ces espèces face à l'absence de l'Homme, seulement évoqué par la présence des engins maritimes. Une certaine humilité donc de la part de l'Homme par l'évocation d'un renversement hiérarchique du pouvoir, où les espèces aquatiques prennent le dessus sur l'espèce humaine. Associé à la sérénité de l'image, l'idée induite dans cette affiche est une vie harmonieuse entre ces espèces et l'intervention de l'être humain dans leur écosystème ; une harmonie entre les nouvelles technologies et leur environnement. Nous avons remarqué l'absence de toute évocation sur l'activité de pêche ; activité qui induit un acte de mort pour ces espèces. Nous avons également observé l'absence de représentation pour toutes les espèces que nous consommons en France – sauf pour la pieuvre, mais qui reste intouchable dans cette image puisqu'elle est mise en majesté. Seules les espèces « exceptionnelles » par leur taille, leur beauté, ou leur caractère unique, sont illustrées.¹³⁹ L'affiche officielle de l'exposition utilise de nombreux codes environnementaux. L'ambiance se veut rassurante, joyeuse, en harmonie avec les écosystèmes marins et sans altercation. Ce qui peut être vrai pour les secteurs de l'énergie et des transports ne l'est pas forcément pour un secteur créant naturellement la mort des espèces pêchées. L'image de l'évènement renvoyée met bien en avant les secteurs innovants, mais laisse dans l'invisibilité le secteur traditionnel que représente la pêche.

b. Table ronde sur la pêche durable

Le 09 juillet se tenait une Table ronde sur le thème de la pêche durable, initiée par France Filière Pêche.¹⁴⁰ Quatre acteurs étaient réunis pour échanger sur le sujet : un chercheur de l'IFREMER, la

¹³⁸ OUEST FRANCE. *Nantes. La Mer XXL n'a pas fait le plein mais a séduit* [en ligne]. Rennes : Société Ouest France, 2019.

< <https://www.ouest-france.fr/pays-de-la-loire/nantes-44000/nantes-la-mer-xxl-n-a-pas-fait-le-plein-mais-a-seduit-1583e7b5-199a-4f41-a689-bef3f334c9cc> >. [Consulté le 02/05/20].

¹³⁹ Annexe 15

¹⁴⁰ Annexe 16

chargée de négociation au Bureau des Affaires Européennes et Internationales de la DPMA, la directrice de l'ONG Ethic Ocean, le secrétaire général de la Fédération des Organisations de Producteurs de Pêche Artisanale (FEDOPA). Nous notons que la pêche industrielle n'était pas représentée directement (mais implicitement par la DPMA). Les objectifs de la Table ronde visaient à rassembler les principales parties prenantes concernées et mettre en visibilité les attentes et les visions de chacun sur la pêche durable. Ce dernier point témoigne d'un flou persistant autour de la notion elle-même, chaque orateur étant invité à donner sa propre définition. La table ronde se transforme alors en débat d'idées, dans lequel chacun dévoile ses arguments. Le spectateur découvre par ce débat un sujet complexe, fait de chiffres, d'espèces halieutiques connues ou inconnues, de migrations influencées par le changement climatique, le tout marqué par des incertitudes et des zones d'exploitation encore non-étudiées. Un sujet complexe qui n'aura pourtant pas d'introduction sur les attentes « durables » et les enjeux qui se jouent ; ni d'introduction sur le contexte de la pêche maritime actuelle en France et en Europe. Pour un spectateur non éclairé, le sujet se révèle donc difficile à cerner dans son entièreté.

Concernant les argumentaires, la DPMA ainsi que la FEDOPA se sont finalement retrouvés approximativement sur une même définition de la *pêche durable* – reconnue comme étant un objectif et non un but. Ils se sont également retrouvés sur la préservation de l'activité de pêche en France, véritable « *maillage territorial* ». La porte-parole de la DPMA a pointé quant à elle l'importance des aspects économique et social de la *pêche durable*, tout en constatant qu'à ce jour ces derniers restaient peu visibles. Nous remarquons cependant une dissonance à la fin de son discours, dans lequel elle évoque deux directions pour le ministère : « *la pêche durable et la durabilité de cette activité* ». Une distinction s'établit entre la pêche durable et l'aspect socio-économique de son activité, ce qui pourrait laisser entendre que la *pêche durable* répond au seul aspect environnemental.

Bien que la DPMA, la FEDOPA et l'ONG Ethic Ocean mettent l'environnement au cœur de l'objectif durable, leurs approches se distinguent. L'ONG s'attache principalement à la préservation et la protection des écosystèmes marins, tandis que la DPMA et la FEDOPA penchent pour la bonne gestion des stocks et pour une activité sans impact dans son écosystème. Ils s'accordent tous cependant à reconnaître l'importance fondamentale des connaissances halieutiques (donc de la recherche), et la nécessité de faire évoluer les critères et la réglementation actuelle.

A la fin de ce débat, la pêche durable apparaît au spectateur comme un objectif environnemental en cours de réalisation, où de nombreuses questions restent toujours sans réponses. Une incertitude et des doutes s'exposent au public, à l'instar du discours d'Alain BISEAU qui se conclue par une question à laquelle le chercheur ne semble pouvoir y répondre. Les doutes se renforcent par les définitions divergentes données à la *pêche durable* entre les parties prenantes. Ces libertés d'interprétation démontrent ainsi un cap incertain, pour lequel la recherche halieutique ne peut que partiellement

affirmer. La recherche apparaît néanmoins comme le socle commun pour tous les intervenants ; les sciences halieutiques semblent être ce qui rassemble.

c. Des absences remarquables

« La Mer XXL » rassembla plus de 200 porteurs d'animations autour de sept thématiques dont « La mer qui nourrit » et « La mer à préserver ». La sphère alimentaire était représentée à la fois par le secteur traditionnel de la pêche maritime et un secteur émergent, incarné par les protéines végétales. Pour autant, aucune représentation officielle du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation n'a été annoncée dans la programmation de l'évènement. Sa présence prit forme au travers d'une conférence portant sur « L'attractivité des métiers de la pêche et de l'aquaculture » portée par la DPMA, partagée avec le CNPMEM, le Ministère de la Transition Écologique et Solidaire, une professionnelle de la pêche, et le journal Le Marin. Au-delà de l'intervention de la DPMA lors de la Table ronde, nous n'avons relevé aucune autre présence du ministère. Une représentation institutionnelle donc timide au regard de l'évènement national qui se voulait être le pendant du Salon de l'Agriculture.

En ligne directe avec le lieu d'exposition et les partenaires régionaux soutenant l'évènement, la pêche maritime française était représentée par le COREPEM, Comité régional de la pêche en Loire-Atlantique. Son stand, situé dans le bâtiment XXL près du stand de France Filière Pêche, forme un îlot central dans la deuxième partie du bâtiment. L'exposant est imposant, immaculé de blanc, et propose une large palette d'informations, créant ainsi une vitrine remarquable pour les marins-pêcheurs auprès des visiteurs. Cependant cette visibilité accrue met en exergue la pêche professionnelle de la région Loire-Atlantique, au détriment des autres régions maritimes, qui restent absentes sur la liste des exposants. Une représentation professionnelle donc régionale, au sein d'un évènement qui se veut national.

La ligne directrice de l'exposition se positionne sur l'harmonie entre les nouvelles technologies et leur environnement marin. Les nouvelles technologies sont effectivement présentes via de nombreux domaines tels que les transports, l'énergie, la santé, et se retrouvent aussi dans le secteur pêche sur les stands COREPEM et France Filière Pêche. La recherche était ainsi mise à l'honneur lors de l'évènement. Incontournable pour l'innovation, la science s'invite au cœur de l'exposition avec comme principal représentant l'IFREMER. Présent au « Carré des Sciences » dès l'entrée du hall XXL, puis dans la salle « Abysses » du Hall 3, l'IFREMER détenait « *un périmètre de communication gigantesque* ». ¹⁴¹ A travers leurs mises en lumière, les visiteurs exploraient les fonds marins, découvraient l'univers des huîtres et leurs utilités pour la recherche, comprenaient les impacts du réchauffement climatique sur l'écosystème marin. Les mises en scène devenaient spectacles, et leurs tailles « XXL » imposaient de les

¹⁴¹ Annexe 3

regarder. Pour autant, l'institut de recherche ne porta pas la parole sur la recherche concernant la pêche maritime. En effet l'IFREMER laissa la place à France Filière Pêche sur ce sujet, l'institut préférant intervenir ponctuellement à l'instar de la Table ronde sur la pêche durable. Cette absence de communication, sur un des thèmes pourtant traités par l'Institut, s'expliquerait par la volonté de ne pas créer une redondance avec le stand de France Filière Pêche. D'après Caroline MORLOT, l'IFREMER aurait suivi l'association dans sa vision en garantissant les contenus scientifiques de sa communication, permettant de « *simplifier sans être simpliste* » des explications souvent complexes pour le grand public. La « *vulgarisation scientifique* » ainsi créée par l'association fût appréciée autant par les professionnels que par les chercheurs, ces derniers souhaitant récupérer les éléments de langage pour leur propre communication.¹⁴² La prise de parole est donc laissée volontairement à l'association interprofessionnelle. Bien que le partenariat entre l'IFREMER et les professionnelles de la pêche fût évoqué sur le stand de France Filière Pêche, les scientifiques n'exposent pas clairement leurs recherches liées à l'activité de pêche et leur partenariat avec les pêcheurs, alors qu'ils sont reconnus comme centraux par toutes les parties prenantes sur le sujet de la *pêche durable*. La recherche nous apparaît comme la lumière permettant d'amener les pêcheurs vers une activité durable, mais une lumière en partie éteinte vers le grand public.

2.2 Comparaison avec les agriculteurs français

Le rapport d'information à l'Assemblée nationale reconnaît un manque de visibilité de l'activité de pêche en France, ainsi qu'une mauvaise image du métier. Nous avons démontré aussi que les pêcheurs peinaient à communiquer auprès du grand public. Enfin, nous venons de constater une faible représentativité du secteur par les institutions lors de l'exposition « La Mer XXL ». Malgré tout, le secteur pêche continue de faire face aux attentes environnementales fortes qui influencent le marché ; des influences qui jouent également sur le secteur agricole. Nous avons alors cherché à comparer les secteurs alimentaires que sont la pêche et l'agriculture, afin de déceler les atouts et les faiblesses de chacun à s'adapter aux changements.

D'après l'ONISEP, être agriculteur revient à « *développer un élevage, cultiver des céréales, des betteraves, des pommes de terre, ou la vigne* ». ¹⁴³ Le secteur agricole intègre bien toutes les activités nourricières créées sur terre. L'élevage nous apparaît être l'activité la plus proche de la pêche, toutes deux axées sur les protéines animales. Concernant la consommation animale, la viande consommée en France est majoritairement d'origine française, avec 70% pour les viandes porcines, et jusqu'à 80% pour

¹⁴² Annexe 3

¹⁴³ ONISEP. *Agriculteur/trice* [en ligne]. Marne la Vallée : ONISEP, 2020. < <http://www.onisep.fr/Ressources/Univers-Metier/Metiers/agriculteur-agricultrice> >. [Consulté le 08/09/20].

les viandes bovines. Des chiffres qui attestent une forte représentativité des viandes françaises sur les étals, tandis que la tendance s'inverse pour les produits de la mer.

Pour l'emploi et l'économie sur le plan national, l'agriculture assurait en 2015 un emploi à 885 400 exploitants agricoles (chef d'exploitation, salariés permanents...), avec un chiffre d'affaire tournant autour de 78,8 milliards d'euros en 2016 (en intégrant les services et les subventions). Nous constatons encore une fois un inversement pour le secteur pêche qui reste déficitaire, et dans lequel l'effectif d'actifs peine à se renouveler. Deux secteurs alimentaires que tout semble donc opposer ; une opposition qui prend forme dès leur milieu d'exploitation, l'un tourné vers la terre, l'autre vers la mer.

a. Une production (re)connue

Le contraste entre les deux productions alimentaires prend forme de différentes façons auprès du grand public, la première étant sûrement l'intérêt que nous leur portons naturellement. Les études et sondages réalisés sur le territoire national marquent les intérêts de la société. Suite à notre analyse comparative entre les métiers d'agriculteur et de pêcheur, aucune étude récente sur les pêcheurs français ne fût relevée, tandis que nous trouvons des études récurrentes concernant les agriculteurs français.¹⁴⁴ Un manque de visibilité qui pourrait s'expliquer par un manque de mise en visibilité du secteur pêche au sein de l'État. En effet le mot « agriculture » est une constante dans les intitulés ministériels en lien avec l'alimentation depuis 1836. Il faudra attendre le 30 mars 1993 pour voir apparaître le premier « Ministère de l'Agriculture et de la Pêche », dirigé par Jean Puech. Le mot « Pêche » continua d'ornementer le titre officiel jusqu'à la fin du mandat de Bruno Le Maire le 10 mai 2012, alors « Ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du Territoire ». Depuis le 16 mai 2012, le titre varie peu, du « Ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire » au « Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation » d'aujourd'hui.

Une autre différence se confirme à travers une reconnaissance plus aisée de la population envers les agriculteurs. Visibles plus facilement sur tout le territoire national grâce aux pâturages et aux champs semés, ils le sont également dans notre quotidien notamment par le petit et grand écran. Des émissions télévisuelles de grande écoute telle que « L'amour est dans le pré », aux récents téléfilms « Le petit paysan » et « Les véto »,¹⁴⁵ le consommateur français est sensibilisé aux difficultés du métier agricole. Présents sur les packagings et sur les totems en magasin, nous retrouvons les agriculteurs dans les rayons de supermarché, à l'instar du Groupement Mousquetaire qui utilise les portraits d'agriculteurs-éleveurs sur les litres de lait ou sur les supports de communication en magasin. Ainsi, en rayon boucherie les agriculteurs ont un visage, un nom, un lieu d'exploitation que nous pouvons vérifier¹⁴⁶, alors que les

¹⁴⁴ Annexe 17

¹⁴⁵ Sorti le 1^{er} janvier 2020, réalisatrice Julie Manoukian

¹⁴⁶ Annexe 18

pêcheurs restent dans l'anonymat. Enfin, les fermes pédagogiques et le développement de l'agriculture urbaine viennent animer nos villes et leur périphérie, permettant de sensibiliser les urbains tant au milieu agricole qu'à sa sensorialité. En effet une interactivité se crée d'une part avec les animaux tels que la vache, le lapin, le mouton que pouvons caresser et entendre ; d'autre part avec les espaces de cueillette comme « La ferme de Gally », permettant aux citadins de nouer contact avec la terre, les végétaux, et les cultures de saison. Cette transmissibilité sensorielle reste difficile à mettre en place pour un métier se pratiquant en pleine mer, et pour lequel l'interaction entre les animaux aquatiques et l'Homme apparaît complexe à mettre en place. Nous noterons cependant les initiatives comme le bassin tactile de l'Aquarium Nausicaa à Boulogne-sur-Mer, proposant un lien physique entre les poissons et les visiteurs.

Parfois critiqués, parfois dénoncés, les agriculteurs sont aussi exposés et prennent la parole. Se dessine alors une image attachante du métier sur laquelle nous pouvons nous raccrocher. Un échange de paroles se construit, au sein duquel les agriculteurs prennent leur place.

b. Agriculture durable

L'objectif d'une agriculture durable prit officiellement forme en 2015, au cœur de l'objectif de développement durable n°2 visant à « *éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable* ». ¹⁴⁷ La définition de l'agriculture durable se retrouve sur le site internet de la FAO, dans laquelle il est stipulé que cette agriculture doit garantir « *une santé environnementale, et une équité sociale et économique.* » La production agricole, comme la production halieutique, doivent donc pouvoir répondre aux enjeux qui s'annoncent face à une population croissante et des ressources naturelles qui s'amenuiseront, en orientant leurs pratiques pour les rendre plus durables. Ce qui implique la maîtrise de l'Homme et de ses actes afin de trouver l'équilibre vertueux entre l'environnement, l'économie et le bien-être social.

Les cultures ainsi que les élevages apparaissent comme des actes maîtrisés puisqu'ils dépendent des choix posés en amont : choix des semences, choix d'une agriculture sans pesticides, choix de cultiver en fonction des saisons, choix d'un élevage en plein air, choix d'une administration raisonnée d'antibiotiques etc... La pêche, seule production animale ne s'appuyant pas sur la domestication, garde quant à elle un aspect aléatoire dû à la migration imprévisible de certaines espèces et à la difficulté de sélectionner des poissons sans engendrer pertes et dommages sur d'autres espèces non-ciblées.

En France, les deux productions alimentaires ne témoignent cependant pas la même mobilisation pour atteindre une activité durable. Nous relevons en effet plusieurs initiatives à l'intérieur du secteur

¹⁴⁷ ORGANISATION DES NATIONS UNIES. *Objectif 2 : Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition, promouvoir l'agriculture durable* [en ligne]. New-York : ONU. < <https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/hunger/> >. [Consulté le 08/09/20].

agricole¹⁴⁸, tel le réseau CIVAM (Centres d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural). Le réseau réunit « *des groupes d'agriculteurs et de ruraux qui, par l'information, l'échange et la dynamique collective, innove sur les territoires* ». ¹⁴⁹ Il prend forme autour de groupes locaux, de fédérations départementales et régionales, répartis dans huit régions, de la Normandie à la région PACA. Ces groupes exposent de nombreux engagements dont l'agriculture durable, pour lequel ils ont créé un site internet dédié¹⁵⁰ et dans lequel les cahiers des charges et les engagements sont clairement exposés.¹⁵¹ Autre action marquante au cœur de ce secteur, la Coopération Agricole, qui est une fédération nationale d'entreprises unifiant « *des coopératives agricoles, agro-industrielles et forestières françaises* ». ¹⁵² L'agriculture durable étant une de ses thématiques, la coopération nationale expose plusieurs projets répondants aux objectifs sur l'ensemble du territoire français.¹⁵³ Nous observons une réelle dynamique au sein du secteur agricole, prenant sa source auprès des agriculteurs. Cependant nous n'avons relevé aucune mobilisation de même ampleur entre les marins-pêcheurs au niveau national. Ce déséquilibre se perçoit jusque dans la gouvernance, où le site internet du ministère propose des MOOC en faveur de l'agriculture biologique, de l'agroécologie ou au bien-être animal d'élevage, sans proposer le pendant pour le secteur pêche.

c. Salon International de l'Agriculture

Le Salon de l'Agriculture est un grand rassemblement international annuel mettant en scène l'ensemble du secteur agricole. L'évènement, héritier des Comices agricoles créés par les agriculteurs au XVIII^e siècle, inaugura en 1844 le concours « des animaux de boucherie » à Poissy. Dès 1870, le Concours Général Agricole fut lancé à Paris, pour s'installer définitivement en 1925 au Parc des Expositions de la Porte de Versailles de la capitale. Ce rassemblement national devient le Salon International de l'Agriculture en 1964. En 2019, le Salon attira 633 213 visiteurs et 3 millions de personnes « touchées » sur les réseaux sociaux.¹⁵⁴ Le Salon de l'Agriculture – dont la vache est devenue l'emblème depuis 2011 – représente aujourd'hui un des évènements nationaux incontournables et « *devient un passage obligé pour de nombreuses personnalités politiques.* » Du Président de la République aux Ministres et d'autres représentants politiques, le Salon se transforme en lieu stratégique où s'expose la souveraineté alimentaire. Ainsi, les acteurs du secteur agricole ont su marquer le

¹⁴⁸ Annexe 17

¹⁴⁹ RÉSEAU CIVAM. *Notre fonctionnement* [en ligne]. Paris : Association Réseau CIVAM, 2020. < <https://www.civam.org/notre-fonctionnement/?showall=&start=3> >. [Consulté le 09/10/20].

¹⁵⁰ < www.agriculture-durable.org >

¹⁵¹ AGRICULTURE DURABLE. *L'agriculture durable* [en ligne]. Cesson-Sevigne : Réseau Agriculture Durable. < <http://www.agriculture-durable.org> >. [Consulté le 09/10/20].

¹⁵² LA COOPÉRATION AGRICOLE. *Notre organisation* [en ligne]. Paris : Coop de France. < <https://www.lacooperationagricole.coop/fr/notre-organisation> >. [Consulté le 09/10/20].

¹⁵³ LA COOPÉRATION AGRICOLE. *Agriculture durable* [en ligne]. Paris : Coop de France. < <https://www.lacooperationagricole.coop/fr/agriculture-durable> >. [Consulté le 09/10/20].

¹⁵⁴ SALON INTERNATIONAL DE L'AGRICULTURE. *L'histoire du Salon* [en ligne]. Paris La Défense : Salon International de l'Agriculture, société Comexposium, 2018. < <https://www.salon-agriculture.com/Le-salon/L-histoire-du-Salon> >. [Consulté le 09/10/20].

calendrier autour d'un évènement unificateur au niveau national. L'exposition « La Mer XXL », voulue comme le pendant du Salon de l'Agriculture pour la mer, se confronte alors à un retard de plus d'un siècle pour atteindre son objectif. Une exposition de la mer portée par la région Pays de la Loire, où le COREPEM représente à lui seul le secteur pêche. La pêche française se coupe ainsi de son ambition nationale.

Lors du dernier Salon de l'Agriculture (du 22 février au 1^{er} mars 2020) les représentants institutionnels des secteurs alimentaires s'exposaient dans le hall 4 « Services et Métiers de l'Agriculture », dans lequel les visiteurs retrouvaient les stands du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation et de FranceAgriMer. Cependant, nous observons une faible représentativité du secteur pêche, mis en visibilité dans le hall 4 par les stands de la marque Pavillon France et de l'association réunionnaise ARIPA (Association Réunionnaise Interprofessionnelle de la Pêche et de l'Aquaculture), puis dans le hall 3 « Produits et saveurs de France » à travers les marques Huitres Arcachon de Mer en fille et Saveurs de Normandie par exemple. Écartelé entre deux halls, une visibilité réduite à quelques marques produit, le secteur halieutique peine à trouver sa place dans un Salon destiné au départ à promouvoir l'agriculture, et plus particulièrement les races bovines grâce au Concours Général Agricole. L'activité en mer ne peut être intégrée parmi les activités agricoles, toutes liées à la terre.

Nous distinguons trois types de représentations séparant les deux activités de production alimentaire : une représentation naturelle exposée sur l'ensemble du territoire français, une représentation émanant de la production elle-même, une représentation portée par la gouvernance institutionnelle. Tout d'abord l'activité agricole se voit, s'expose, éveille nos sens dans notre quotidien, en ville, en campagne, en montagne, ce qui lui offre une représentation naturelle comparée à la pêche restreinte par son environnement géographique. D'autre part, l'activité agricole se développe, se repense, s'engage dans son futur tourné vers une agriculture durable, et témoigne une représentation portée par les producteurs eux-mêmes qui ne trouve pas sa réplique dans l'activité de pêche. Enfin, l'activité agricole est reconnue et soutenue par l'État à travers sa communication ; une représentation institutionnelle que nous retrouvons faiblement pour l'activité de pêche, qui pourrait s'expliquer en partie sur le déséquilibre économique entre les deux secteurs, le nombre d'emplois créés ainsi que le chiffre d'affaire annuel dans l'agriculture restant beaucoup plus élevés. Pour autant, la France incarne la deuxième puissance maritime mondiale, et revendique la volonté de rétablir un Ministère de la Mer pour une « *grande Nation maritime qui s'ignore* ». Les pêcheurs français incarnent quant à eux un maillage et une forte attractivité territoriale qu'il conviendrait de préserver. Le souhait émanant de la Commission des Affaires Économiques sur la pêche est également de soutenir la diversité des pêches françaises auprès de la Commission européenne, en protégeant tout particulièrement la pêche artisanale pour laquelle une précision sur sa définition est demandée. Le rapport d'information propose ainsi des améliorations pour renforcer et promouvoir le secteur pêche (comme le renforcement des

Comités des pêches) et la recherche halieutique, reconnue comme indispensable pour se diriger vers une pêche durable. Mais au-delà de ses ambitions nationales, il appartient à la France de répondre avant tout aux directives de la Commission européenne, elles-mêmes « inspirées » par les directives de la FAO.

2.3 « Les racines » de la pêche

La FAO, chef de fil pour guider les États membres dans leur politique alimentaire, symbolise l'institution phare pour orienter les États vers une pêche durable. Ainsi, la FAO apporte des éléments de réponse avec le « Code de conduite » et les « Directives volontaires », puis à travers les ODD 2 et 14 qu'elle incarne. L'ensemble de ces recommandations doit donc permettre aux États de modifier leur production halieutique vers une activité durable. Néanmoins, nous avons observé précédemment qu'une liberté d'interprétation de la pêche durable persistait, tandis qu'un déséquilibre communicationnel sur la pêche durable brouillait la compréhension de l'objectif, le critère environnemental prenant le pas sur les autres. Le cap n'apparaît donc pas suffisamment clair, alors que la France comme l'Union européenne travaillent à rendre la pêche maritime plus durable.

a. Feuille de route française : la pêche oubliée

La France, un des pays majeurs du secteur pêche au sein de l'Union européenne, est engagée dans l'Agenda 2030 et ses ODD. Cet engagement prend forme sous diverses actions remarquables, tout particulièrement dans la formation. Au-delà de l'intégration du développement durable dans les programmes scolaires et universitaires, plusieurs initiatives émanent de l'enseignement supérieur tels les MOOC proposés par l'Université virtuelle Environnement et Développement Durable (UVED), ou « l'École d'été des objectifs de développement durable » proposés par Aix-Marseille Université, l'Agence Française de Développement et l'IRD ; soit trois jours de débats et de recherche collaborative destinés aux chercheurs et doctorants, qui ont « *un rôle spécifique à jouer par leur contribution aux avancées mondiales de la connaissance et à la promotion de recherche utiles pour atteindre les Objectifs de développement durable* ». ¹⁵⁵ Concernant l'activité de pêche, le pays se démarque par son initiative novatrice avec la création de son écolabel Pêche Durable, et devient le troisième pays européen à proposer un label dans ce domaine. ¹⁵⁶

En France, le Commissariat général au développement durable (CGDD) est en charge d'orienter les politiques nationales vers les ODD. Pour se faire, le CGDD instaura en septembre 2019 une feuille de route intitulée « Agissons pour un monde plus durable ». Cette feuille de route, « *nouvelle stratégie nationale de développement durable de la France* », a vocation à « *guider l'action de l'ensemble des*

¹⁵⁵ 3^e ÉCOLE D'ÉTÉ DES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE. 3^{ème} école d'été des ODD [en ligne]. Marseille, Institut de recherche pour le développement, 2020. < <https://www.ecole-odd.fr> >. [Consulté le 09/08/20].

¹⁵⁶ Annexe 1

acteurs, afin d'accompagner l'évolution de notre société vers un modèle à la fois plus prospère, plus inclusif et plus respectueux de notre environnement ».¹⁵⁷ Six enjeux en ressortent, mettant à contribution l'ensemble des acteurs concernés, (ministères, parlementaires, associations, entreprises, collectivités territoriales, syndicats...). La pêche « durable », qui est une production alimentaire dépendante de la bonne santé de son environnement d'exploitation et de ses ressources, répond à la fois aux enjeux 2 et 4. La pêche et son activité durable devraient naturellement apparaître dans le quatrième enjeu puisqu'il s'oriente sur « l'alimentation et l'agriculture saines et durables ». Pourtant nous n'avons relevé aucune évocation de la pêche et de ses défis à relever pour sa transformation, la Recherche étant mobilisée « pour concevoir de nouvelles pratiques agricoles limitant l'usage d'intrants chimiques et s'appuyant sur l'agro-écologie. » La pêche et son activité durable pourrait également apparaître dans le deuxième enjeu puisqu'il vise l'économie des ressources naturelles et la protection de la biodiversité. Bien que l'agriculture soit mentionnée dans la priorité 2.2 de cet enjeu, la pêche n'y figure pas.

Nous avons vu précédemment que la transformation de la pêche en une activité durable dépendait de son contexte environnemental maritime. De plus, nous avons démontré que l'activité de pêche ne pouvait être considérée comme étant une activité agricole, cette dernière étant dépendante de la terre. Nous observons que cette distinction n'est pas prise en compte dans la feuille de route, et que « l'alimentation » reste uniquement liée à « l'agriculture ». Ce qui rend la production halieutique invisible comme production alimentaire.

b. Pêche durable, entre deux objectifs

Associé à 11 ODD, le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation se présente comme le « *pilote (à) la mise en œuvre de deux ODD* » : l'ODD n°2 « Faim zéro », puis l'ODD n°14 « Vie aquatique », copiloté par le Ministère de la Transition écologique et solidaire.¹⁵⁸ La pêche durable répond à plusieurs attentes : production alimentaire indispensable pour nourrir une population croissante, elle doit être maîtrisée pour trouver l'équilibre entre l'activité humaine et son environnement. Néanmoins, à la lecture des ODD concernés, nous constatons une confusion dans la représentation de la pêche. En tant que production alimentaire, la pêche professionnelle devrait apparaître distinctement dans l'ODD « Faim zéro ». Or nous constatons que la pêche n'y est pas clairement exposée, l'axe de cet ODD ciblant une « *agriculture durable* ». ¹⁵⁹ La mise en visibilité de la pêche se retrouve dans l'ODD n°14, à travers l'évocation de la « *surpêche* » (une évocation aux consonances négatives avec l'utilisation du préfixe

¹⁵⁷ MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE. *Agissons pour un monde plus durable et solidaire*. Paris : Délégation interministérielle au développement durable, 2019, p.3

¹⁵⁸ MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION. *Le ministère de l'Agriculture au cœur des objectifs de développement durable* [en ligne]. Paris : Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, 2020. < <https://agriculture.gouv.fr/le-ministere-de-lagriculture-au-coeur-des-objectifs-de-developpement-durable> >. [Consulté le 09/10/20].

¹⁵⁹ ORGANISATION DES NATIONS UNIES. *Objectif 2 : Éliminer la faim...*, op. cit.

« sur ») et de la « *pêche artisanale* ». ¹⁶⁰ La pêche, qui n'est pas identifiée comme étant une production alimentaire capable de résorber la faim dans le monde, se retrouve ainsi noyée dans un objectif axé sur la préservation des mers et des océans. Par sa mise en visibilité dans l'ODD « Vie aquatique », nous observons cependant que la pêche s'inscrit dans son environnement. Pour autant, sans réelle affirmation de sa raison d'être, la pêche reste invisible face à l'agriculture qui semble à elle-seule incarner l'alimentation mondiale.

Nous venons donc de relever l'invisibilité de la pêche comme production alimentaire. Puis précédemment, nous avons relevé une communication confuse sur la pêche durable, tournée vers la protection et la préservation de l'écosystème marin. La stratégie de la FAO ainsi que sa communication doivent pourtant permettre d'orienter les États membres vers des productions alimentaires plus durables, l'agriculture comme la pêche.

c. Stratégie de la FAO, un effet boule-de-neige

Le cadre stratégique de la FAO fut présenté lors de sa 40^e Conférence en 2017. Six objectifs stratégiques étaient exposés, dont l'objectif n°2 qui vise à « *rendre l'agriculture, les forêts et les pêches plus productives et plus durables* ». La pêche y est clairement citée au même titre que l'agriculture, et l'alliance des mots « pêche » et « durable » se confirme. Cependant une confusion se fait jour à la lecture de l'article 127 de cet objectif : « *L'agriculture durable est au cœur des ODD et la mesure dans laquelle les sous-secteurs agricoles (agriculture, forêts et pêches) peuvent permettre de satisfaire la demande croissante d'aliments pour la consommation humaine (...)* ». ¹⁶¹ La pêche, considérée comme un sous-secteur agricole, est donc englobée dans l'agriculture. Par cette définition, l'agriculture incarne à elle-seule l'alimentation dans le monde, bien qu'elle soit la dénomination désignant les modes de production sur terre. Positionner la pêche comme sous-secteur agricole nie l'identité de cette activité dépendante de la mer. Annoncée à travers le nom-même de l'institution, Food and Agriculture Organization, cette stratégie se répercute sur les États et leur politique, notamment en France où le mot « agriculture » reste une constante dans la dénomination du ministère en charge de l'alimentation, tandis que le mot « pêche » tient une place oscillante.

La FAO oriente les États à travers son Code de conduite et ses Directives volontaires. Deux livres blancs devant permettre aux États membres de suivre une ligne de conduite pour atteindre une activité de pêche durable. L'analyse sémantique réalisée sur les documents de la FAO montre l'absence d'évocation de « pêche durable » en 1975, l'institution préférant mentionner une « pêche responsable ». Dix ans plus tard, la FAO change de cap dans sa communication. Un lien sémantique se

¹⁶⁰ ORGANISATION DES NATIONS UNIES. *Objectif 14 : Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable* [en ligne]. New-York : ONU. < <https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/oceans/> >. [Consulté le 08/09/20].

¹⁶¹ FAO. *Cadre stratégique révisé*. Rome : FAO, 2017, p.32

confirme en faveur d'une « pêche artisanale durable », ¹⁶² pourtant la FAO reconnaît ne pas avoir une « *définition conventionnelle unique* ». ¹⁶³ Imprécise dans sa définition, la pêche artisanale se distingue néanmoins des pêches dites industrielles, jusqu'à être consacrée par la FAO en 2022, « Année de la Pêche Artisanale ». La communication de l'institution au sujet de la pêche durable semble hésitante ; son cadre stratégique pourrait être une des raisons.

¹⁶² Annexe 20

¹⁶³ FAO. *Directives volontaires visant à assurer la durabilité de la pêche artisanale*. Rome : FAO, 2015, p.2

III. LA PÊCHE FRANÇAISE DE DEMAIN : UNE PRODUCTION ALIMENTAIRE EN MUTATION ET UN SECTEUR TRADITIONNEL INNOVANT

La pêche durable est devenue une politique commune pour l'Union européenne, transformée en feuille de route pour la France. Nous avons constaté précédemment que l'aspect environnemental de la pêche durable était compris et bien représenté, et que les ONG environnementales étaient fortement liées à la dénomination *pêche durable*. Nous avons également vu que les bases des directives législatives en faveur d'une pêche durable se fondent sur la protection de l'environnement des mers et des océans. A l'inverse, l'aspect socio-économique peine à se rendre visible. Nous venons de démontrer que le déséquilibre entre les trois axes de développement durable était créé bien en amont : le secteur de la pêche ne paraît pas clairement identifié comme secteur alimentaire à part entière.

Face aux enjeux actuels et futurs, la pêche maritime – activité traditionnelle – suit un changement inévitable, et doit se réinventer afin de devenir une activité durable pour les générations à venir. Durable dans sa fonction alimentaire, durable dans les emplois qu'elle crée, durable grâce à un environnement sain et « en bonne santé ». La *pêche durable* nous apparaît comme une nouvelle pêche qui demande à modifier des pratiques anciennes, de repenser les gestes du quotidien. Ce changement peut se faire à la condition d'une identité claire posée en amont par la gouvernance et reconnue par tous, qui permettrait d'éclairer l'objectif visé auprès de toutes les parties prenantes. Grâce à cette identité clarifiée, affirmée, exposée, les pêcheurs seraient alors inscrits pleinement dans l'histoire sur l'évolution de leur métier, et pourraient prendre leur place dans le débat sur la pêche durable.

La *pêche durable* – ou plutôt son objectif – prend quant à elle divers chemins selon les pêches, entre pêche artisanale et pêche industrielle. En effet, les attentes et les besoins pour rendre ses pêches plus durables ne portent pas forcément sur les mêmes critères. Afin d'intégrer ces différences – suite à une identité préalablement éclairée – nous proposerons la vision d'une pêche durable aux différentes voies connexes, en partant des pêcheurs et de leur choix professionnel, adaptée à leur environnement d'exploitation et à chaque État – chaque pays ayant ses propres contraintes territoriales. L'ensemble de ces pays devant être en symbiose (la pêche des uns interagissant sur la pêche des autres), la pêche durable nous est apparue comme interactive et connectée, la science jouant un rôle crucial à cet effet.

L'identité du secteur établie et les directives pour une pêche durable adaptées aux différentes pêches européennes, il conviendrait pour chaque pays d'éclairer également le secteur au sein même de leur territoire. La France, deuxième puissance maritime mondiale, pourrait en être l'exemple.

1. Construction de l'organisation du secteur pêche dans les structures internationales et européennes

Pour que chaque pays concerné puisse appliquer correctement les bonnes conduites d'une pêche plus durable d'ici 2030, une communication claire doit leur être apportée sur leur rôle à mener dans la chaîne internationale, et sur leurs actions à mettre en place au sein de leur territoire. La pêche doit donc

être intégrée au sein d'une structure claire pour tous les pays, en tenant compte de son environnement et de ce qui la constitue. La FAO est l'organisme le plus crédible pour repenser la représentation de l'alimentation mondiale et envoyer ainsi une nouvelle lecture de celle-ci auprès des États membres.

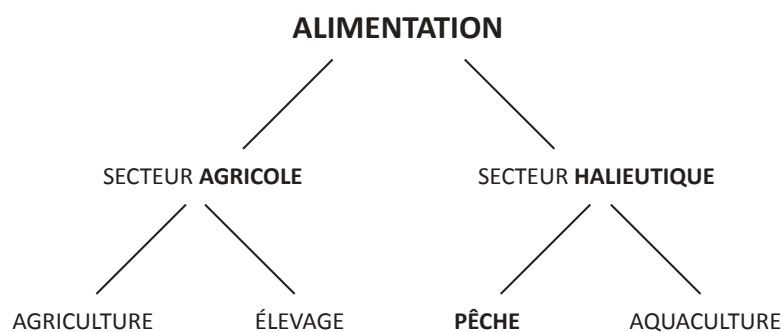
1.1 FAO, guide mondial des secteurs alimentaires

Nous sommes face à de nouveaux défis pour demain : une population qui s'accroît, des terres abîmées ou non-cultivables, un climat qui se modifie et qui annonce des modifications démographiques futures. Nourrir toute la planète est un des plus grands défis mené par la FAO. La pêche, activité nourricière, tient un rôle majeur dans ce défi.

a. Déterrer « les racines » de la production halieutique

La pêche est encore perçue comme une activité de cueillette. Nous avons constaté que cette activité était devenue une production complexe, intégrant des zones de pêche délimitées, des techniques de pêche de plus en plus pointues, un ciblage des espèces de plus en plus précis réduisant l'aléatoire : l'objectif pêche durable en est la tendance. L'activité de pêche en mer s'est transformée et ne correspond donc plus à une activité de cueillette. Seulement, la FAO présente l'activité de pêche comme un sous-secteur de l'agriculture. Puisque la pêche maritime dépend d'un environnement totalement différent de celui de l'agriculture, les attentes pour répondre à l'objectif durable ne peuvent être les mêmes entre les pratiques humaines sur terre et en mer. Cette vision a des répercussions pour les États et leur organisation, à l'instar de la France.

Tenant compte de ces deux points, et conscients que l'intégration de l'environnement est une condition sine qua non du développement durable, nous proposons de dissocier les secteurs alimentaires en partant de leur environnement, terre et mer ; l'alimentation mondiale serait représentée par deux secteurs, le secteur agricole et le secteur halieutique. Deux secteurs qui finalement incarnent notre planète tout entière. La pêche serait ainsi reconnue comme une production alimentaire à part entière, aux contraintes et aux objectifs durables bien différents par nature du milieu agricole.



Distinguer dès à présent le secteur halieutique en y intégrant la pêche et l'aquaculture nous semble pertinent à un moment où l'aquaculture s'accélère, et où de nouvelles sources alimentaires maritimes se révèlent peu à peu, grâce aux protéines végétales par exemple. Effectivement, la FAO devra faire face à une évolution constante du marché « aquatique », tandis que la terre et ses élevages trouveront leurs limites. Appréhender ce secteur permettrait de mieux maîtriser son développement. La distinction de ces deux secteurs alimentaires permettrait aussi de mieux appréhender leur environnement, et apporterait à l'activité de pêche une meilleure lecture sur son évolution en cours et sur les enjeux à venir pour une pêche durable.

b. La pêche, un secteur alimentaire distingué

La distinction des deux secteurs alimentaires à travers leur environnement naturel affirme la volonté d'un développement durable en phase avec « la bonne santé » de notre planète. C'est la raison pour laquelle cette différenciation devrait s'inscrire dans la stratégie de la FAO, créant ainsi une nouvelle lecture de son organisation en interne. Cette nouvelle stratégie de la FAO apporterait aussi des propositions écologiques mieux éclairées sur les directives législatives en faveur de la pêche durable, tout particulièrement à travers les ODD 2 et 14, références mondiales pour tendre vers un monde plus durable d'ici 2030. La pêche, production emblématique du secteur halieutique, tiendrait sa place légitime au même niveau que l'agriculture dans l'ODD 2, tourné vers l'éradication de la faim. Cette position ainsi établie, la lecture de l'ODD 14 prendrait alors un nouveau sens, où la pêche deviendrait la production alimentaire engagée pour réduire drastiquement son impact sur son environnement d'exploitation.

Cette approche environnementale de l'alimentation mondiale pourrait être affirmée lors de la prochaine réunion des Nations Unies autour du climat, à la COP 26 de 2021. Au cœur de ce rassemblement mondial, cette distinction faite à travers l'environnement prendrait alors tout son sens autour des problèmes climatiques et environnementaux. Elle aurait également un impact fort au sein des gouvernements de chaque État, puisque le secteur agricole partagerait l'incarnation de l'alimentation avec le secteur halieutique.

Enfin la FAO, tenant le rôle de guide dans l'alimentation mondiale, doit pouvoir aiguiller les nations dans ce qui définit les sources alimentaires, et notamment les pêches d'aujourd'hui. Nous avons pu constater que les pêches artisanale et industrielle ne correspondaient finalement pas au même métier dans leurs pratiques, leurs modes de travail, voire leurs objectifs. La FAO pourrait poser les jalons sur ce qui distinguent ces différentes familles de pêche commerciale. Une définition stricte de ces modèles de pêche ne nous semble cependant pas applicable à tous les pays, aux contraintes et aux enjeux bien différents entre continents. Mais des bases modifiables dans le temps en fonction des évolutions seraient nécessaires afin de cadrer la production.

1.2 L'Union européenne, union des pêcheurs

Une fois les deux grands secteurs alimentaires différenciés, il conviendrait d'éclaircir l'activité de pêche de l'intérieur. Nous avons vu que l'organisation du secteur pêche entre les pays de l'UE proposait différents outils pour atteindre les objectifs durables (PCP, CIEM, FEAMP). Des outils qui paraissent encore insuffisants si nous nous reportons aux fortes critiques émanant des pêcheurs français et relevées dans le rapport d'information. Pour rappel, le double objectif affiché de l'actuelle PCP est de protéger l'écosystème marin en préservant l'environnement et les stocks de poissons, tout en permettant une concurrence équitable entre les pêcheurs.

a. Reconnaître la diversité des pêcheurs

La Politique Commune des Pêches a permis des améliorations remarquables sur la protection des ressources halieutiques. Elle est cependant fortement contestée par une partie des professionnels ; des professionnels reconnus comme étant des pêcheurs artisans. En effet la PCP semble favoriser la pêche industrielle, à l'effort de pêche beaucoup plus important, une « *politique commune de la pêche (PCP) qui encourage implicitement au développement d'une flotte réduite composée de navires de grande taille* » rappelle Mme la députée Annaïg LE MEUR.¹⁶⁴ Comme proposition sur la réforme de la PCP, Jean-Paul TROADEC suggérait d'« *adopter des dispositions différentes pour la pêche côtière et la pêche hauturière, mais uniformes pour l'ensemble des pays de l'Union européenne* ». Pour rappel, il est coutume d'attribuer la zone côtière à la pêche artisanale, la zone hauturière à la pêche industrielle. Or nous avons relevé que les deux familles de pêche (artisanale et industrielle) pouvaient « sortir » de leur zone d'exploitation. Nous savons également que les ressources halieutiques sont interdépendantes et mobiles : une juridiction établie sur des frontières ne peut donc être entièrement satisfaisante.

Afin de remédier à la problématique soulevée, à savoir une certaine forme de discrimination entre les pêcheurs au sein de la PCP, nous proposons d'appréhender la diversité des pêches non par les pratiques de pêche (zone d'exploitation ou durée des marées), mais à travers les pêcheurs eux-mêmes, en tenant compte du statut du patron et son effort de pêche déterminé par la taille de son bateau et les engins utilisés. Cette reconnaissance est en grande partie déjà présente dans l'*Annual Economic Report* de l'UE, lequel distingue trois types de pêche à travers la taille des navires et leurs engins.¹⁶⁵ Associée au statut du patron – au sens de son rôle économique et social –, cette reconnaissance répondrait aux engagements de l'UE envers la Déclaration de Rio et de son Principe 1 stipulant que « *Les êtres humains sont au centre des préoccupations relatives au développement durable.* » Cette approche permettrait d'avoir une vision du secteur en partant des hommes et des femmes qui le composent, car ce sont les pêcheurs et leur choix de travail qui dessinent le portrait de la pêche en Europe.

¹⁶⁴ ASSEMBLÉE NATIONALE, Commission des Affaires Économiques sur la Pêche..., op. cit., p.35

¹⁶⁵ ASSEMBLÉE NATIONALE, Commission des Affaires Économiques sur la Pêche..., op. cit., p.51

b. Dessiner le « visage » de la pêche européenne

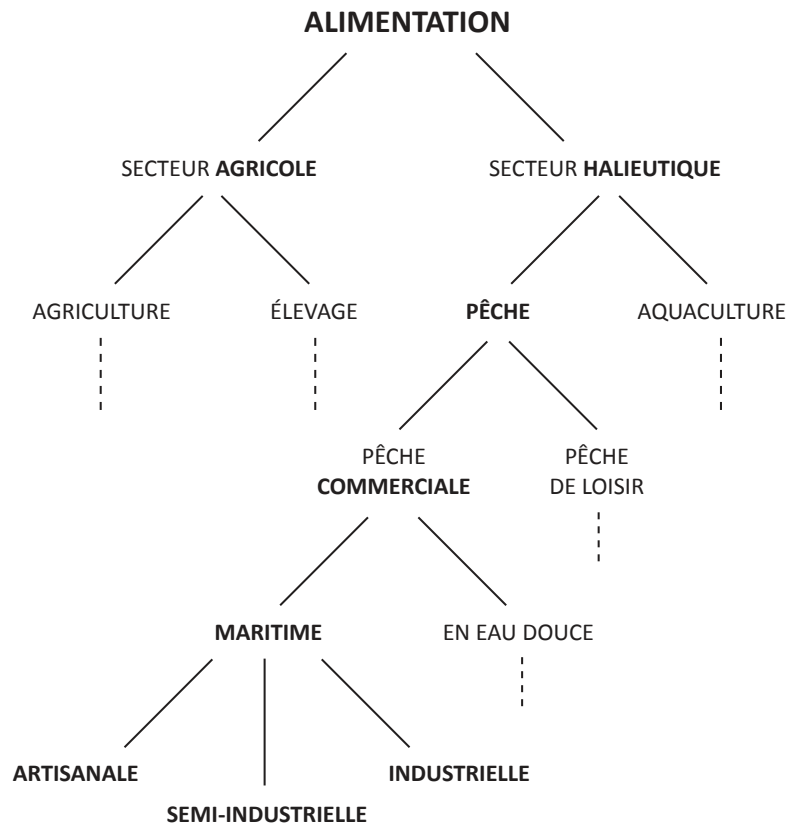
Le rapport d'information fait état d'une contradiction entre les différentes typologies des modèles de flotte qu'il convient de résoudre, notamment préciser ce qui distingue précisément une pêche artisanale d'une pêche industrielle. Pour se faire, il est proposé de définir la notion de pêche artisanale en lui donnant un cadre juridique en droit français, la pêche artisanale prenant appui sur le modèle familial dans lequel une même personne physique est à la fois patron, armateur et embarqué. Une limitation dans la taille du bateau et le type d'engin complète cet encadrement.¹⁶⁶

A ces deux familles de pêche s'ajoute une troisième, avec la pêche semi-industrielle distinguée par l'IFREMER.¹⁶⁷ D'après les propos de l'institut, « elle concerne les bateaux mesurant entre 16 et 33 mètres. Le patron est soit propriétaire, soit salarié d'un armement ». Bien que les précisions sur la taille des bateaux (et les engins utilisés) nécessiteraient d'être fixées par les instances gouvernementales, la proposition de l'IFREMER apporte à la fois la distinction sur le statut du patron, tout en reconnaissant une délimitation nuancée entre les pêches artisanale et industrielle. Cette troisième catégorie de pêche apporterait la flexibilité nécessaire pour reconnaître l'ensemble des pêches européennes.

Fort de nos constats, nous proposons d'intégrer cette troisième catégorie de pêche dans le portrait de la pêche en Europe, en définissant la pêche artisanale, la pêche semi-industrielle, et la pêche industrielle directement en droit européen, en accord avec tous les pays européens concernés, et en adéquation avec les recommandations de la FAO. Car les pays européens doivent avoir une définition commune de ces pêches pour une meilleure visibilité sur les actions à mener. Poser les contraintes et les attentes pour chaque famille de pêche commerciale permettrait de mieux cibler ensuite les applications à mettre en œuvre pour l'objectif durable, un objectif commun à tous les pays membres.

¹⁶⁶ ASSEMBLÉE NATIONALE, Commission des Affaires Économiques sur la Pêche..., op. cit., p.52

¹⁶⁷ IFREMER. *Quels types de pêche pratiquent-ils ?* [en ligne] . Plouzané : IFREMER, 2011. < <https://www.ifremer.fr/peche/Le-monde-de-la-peche/La-peche/Laquelle> >. [Consulté le 09/10/2020].



Une fois les deux secteurs alimentaires clairement dissociés par la FAO, les deux grandes familles de la pêche reconnues, et les définitions des trois catégories de pêche commerciale établies, l'UE pourrait ainsi préciser le secteur de la pêche dans ses eaux, tout en permettant à chaque pays membre de garder leur spécificité.

c. Une PCP éclairée pour atteindre l'objectif durable

L'histoire spécifique de chaque État membre marque l'identité de leur secteur pêche. Aujourd'hui, certains pays ont une majorité de pêches que nous qualifierions de semi-industrielle et industrielle, tandis que d'autres ont une majorité de pêche considérée comme artisanale. Pour autant, toutes ces familles de pêche continuent de cohabiter ensemble dans chaque pays. D'après le dernier rapport en ligne sur la répartition des flottes en Europe, de nombreux pays font état d'un fort déséquilibre dans leur flotte artisanale, les engins de pêche de moins de 12 mètres étant régulièrement tributaires des stocks surexploités. Ainsi, la Bulgarie décide de remplacer des navires de petite taille pour de plus grande taille. L'Allemagne quant à elle exprime son interrogation : « *il semble qu'il existe une sous-utilisation des navires de moins de 12 mètres utilisant des engins passifs.* » Une incertitude et des chemins divergents animent les pays membres autour des deux grandes familles de pêche ; des

pays pourtant réunis sous une même réglementation.¹⁶⁸ La pêche artisanale s'essouffle face aux pressions d'une réglementation inadaptée pour son activité, et pâtit d'une pollution accrue près de la zone côtière. Une pêche plus petite et plus artisanale semble pourtant correspondre aux attentes d'une pêche durable ; la préservation de cette pêche semble se justifier auprès des Nations Unies, qui ont proclamé l'année 2022 « Année internationale de la pêche et de l'aquaculture artisanales. »¹⁶⁹

Nous suggérons d'intégrer les zones d'exploitation et les durées de campagne comme des paramètres d'étude pour chaque espèce de poisson ciblée. Ces paramètres d'étude seraient ainsi croisés avec les trois catégories de pêche, permettant une Politique Commune des Pêches pour tous les pêcheurs européens, une politique que nous synthétiserions en trois points : la préservation de l'environnement reste la mission pour l'Union européenne ; les trois catégories de pêche proposées deviennent la vision de la pêche européenne ; les paramètres d'étude proposés deviennent les moyens pour parvenir à la pêche durable. Cette nouvelle lecture de la PCP permettrait de reconnaître et d'intégrer le statut des producteurs au cœur des décisions, tout en préservant l'écosystème marin grâce aux paramètres d'étude proposés. Mais cette vision de la pêche européenne ne pourra se faire pleinement sans une identité claire de l'activité au sein des États européens concernés. Et la France, 2^e Zone Économique Exclusive dans le monde, y joue un rôle capital.

1.3 La France, une grande Nation maritime à affirmer

Bien que la pêche commerciale soit déficitaire, elle incarne une activité créatrice d'emplois sur mer comme sur terre, une activité attractive pour tous les territoires littoraux, une activité qui « habille » nos régions maritimes grâce à ses ports. Une attractivité d'autant plus augmentée avec une tendance démographique croissante. En effet, 3,6 millions d'habitants en plus dans les départements littoraux sont attendus en 2050, avec une forte proportion pour les plus de 60 ans (35%). Cette augmentation représenterait 39 % de la population française.¹⁷⁰

Pour autant le constat est là, l'activité de pêche reste peu connue auprès de la population française et peine à se renouveler. La France fait face à un challenge : accroître les vocations au sein des nouvelles générations et amener les pêcheurs vers une activité plus durable, tout en se confrontant à la défiance de ces derniers vis-à-vis de l'État et vis-à-vis de leurs confrères, le secteur témoignant d'une nette division entre les deux familles de pêche. Une dualité entre pêche artisanale et pêche industrielle imposant « *une approche par type de pêche ou « métiers » qui était en usage avant la révolution*

¹⁶⁸ COMMISSION EUROPÉENNE. *Rapport de la Commission au Parlement européen et au Conseil relatif aux efforts déployés par les États membres en 2012 pour atteindre un équilibre durable entre la capacité de pêche et les possibilités de pêche*. Bruxelles : Commission européenne, 2014.

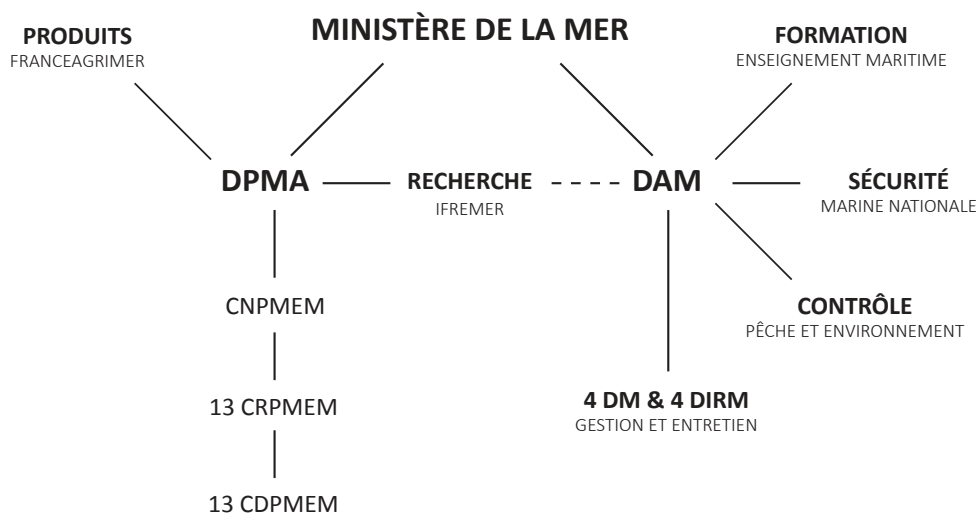
¹⁶⁹ ORGANISATION NATIONS UNIES. *Années internationales* [en ligne]. New-York : ONU. < <https://www.un.org/fr/sections/observances/international-years/> >. [Consulté le 12/08].

¹⁷⁰ MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE. *Rapport sur l'état de l'environnement* [en ligne]. La Défense : Commissariat général au développement durable. < https://www.onml.fr/onml/f/fiche_aretenir.php?id_fiche=142&auth=NOK >. [Consulté le 09/08/20].

industrielle » jusqu'à la fin du XX^e siècle, prévalant aujourd'hui une approche par zones de pêche¹⁷¹ ou par la durée des marées. Une approche du secteur qui ne semble toujours pas satisfaire les intéressés.

a. La mer, une vision globale pour la France

La volonté de l'État à relever ce défi passerait sans nul doute par une reconnaissance institutionnelle forte au départ. Le rapport d'information dénonçait une « *administration éclatée entre deux ministères* », la DPMA étant rattachée au Ministère de l'Alimentation et de l'Agriculture, la DAM au Ministère de la Transition Écologique. Afin d'y remédier, le rapport d'information propose la création d'un Ministère de la Mer de plein exercice¹⁷², en s'appuyant sur la vision de Louis LE PENSEC invoquant « *la volonté du Gouvernement d'appréhender globalement les problèmes de la mer.* » Grâce à la distinction des deux secteurs alimentaires (secteur agricole, secteur halieutique) par la FAO à travers leur environnement, la production halieutique (représentée par la DPMA) pourrait intégrer le Ministère de la Mer. Une fois inscrite dans son contexte environnemental, la production halieutique accéderait à sa reconnaissance institutionnelle et deviendrait la production alimentaire en mer.



La pêche, secteur traditionnel, cherche à coexister avec des secteurs innovants au milieu d'un même environnement. Des premiers signes de tension entre ces secteurs se révèlent, tel que la contestation des pêcheurs dieppois sur l'installation d'un parc éolien en mer.¹⁷³ Le Ministère de la Mer ainsi créé permettrait de faire coexister tradition et environnement, avec comme pont l'innovation, favorisant « *l'avènement d'une gouvernance plus inclusive et plus représentative du secteur* ». ¹⁷⁴

¹⁷¹ CNPMEM. *Panorama de la pêche* [en ligne]. Paris : CNPMEM. < <https://www.comite-peches.fr/la-peche-francaise/panorama-de-la-peche/> >. [Consulté le 09/08/20].

¹⁷² ASSEMBLÉE NATIONALE, Commission des Affaires Économiques sur la Pêche..., op. cit., p.43

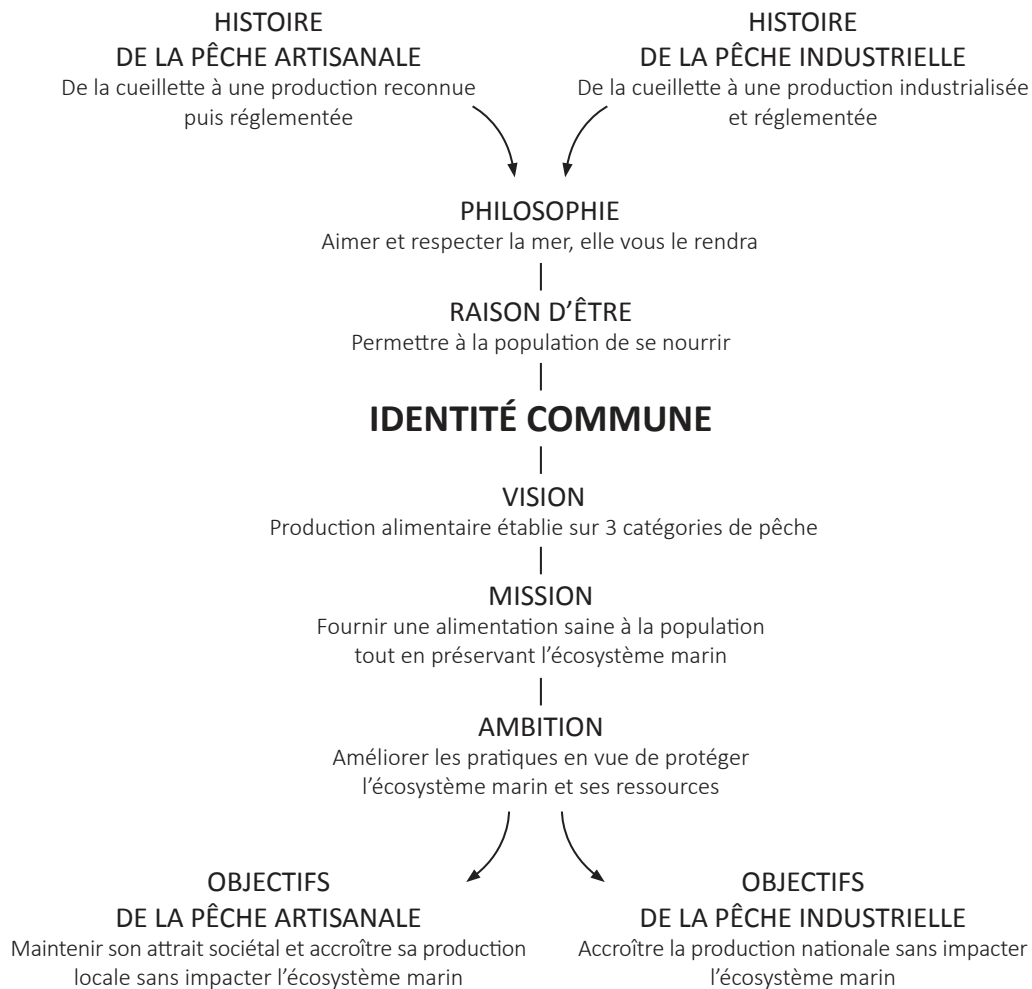
¹⁷³ RTL. *Les infos de 6h – Normandie : des pêcheurs contre l'installation d'un parc éolien en mer* [en ligne]. Paris : RTL, 2020. < <https://www.rtl.fr/actu/debats-societe/les-infos-de-6h-normandie-des-pecheurs-contre-l-installation-d-un-parc-eolien-en-mer-7800598914> >. [Consulté le 09/08/20].

¹⁷⁴ ASSEMBLÉE NATIONALE, Commission des Affaires Économiques sur la Pêche..., op. cit., p.49

b. La mer, une vision commune pour les pêcheurs

Le secteur pêche manque d'unité et de cohésion entre les pêches : un manque de cohésion entre les deux grandes familles de pêche ainsi qu'aux spécificités propres à chaque région. Pour que la pêche française puisse se repenser et devenir la nouvelle pêche de « demain », il conviendrait de réunir ces pêches autour d'un socle commun, qui passerait par une identité commune. Les pêches étaient autrefois une seule et unique pêche, pratiquée par des paysans. Son évolution en une production alimentaire réglementée offrit plusieurs chemins possibles, créant deux grandes familles de pêche dont les histoires se différencient. Pour autant, une même philosophie traverse les pêcheurs : c'est un métier de passionnés, il faut aimer la mer pour accepter les conditions de travail (un métier reconnu difficile et dangereux). Les pêcheurs sont également sensibles à la protection de l'écosystème marin pour protéger les ressources et faire perdurer leur métier. Enfin et surtout, les pêcheurs se rejoignent sur les fondements de la profession qu'ils représentent, à savoir nourrir une population croissante en lui offrant une alimentation de qualité.

La pêche artisanale et la pêche industrielle sont toutes deux attractives et incarnent les villes dans lesquelles les pêcheries s'inscrivent, les ports dessinant les contours du littoral métropolitain. Cependant la pêche artisanale garde un aspect patrimonial, voire sociétal par son interaction avec les habitants, qu'il conviendrait de préserver pour des villes côtières de plus en plus peuplées. La pêche industrielle quant à elle représente la majeure partie de la production française, avec un rendement très avantageux entre le temps passé et le tonnage de poissons. Un atout majeur face à l'accroissement de la population et de la demande. Selon Jérôme LAFON, il conviendrait d'accroître la production (en tenant compte des stocks en bonne santé) afin de rendre ce secteur plus compétitif, et moins déficitaire. S'appuyant sur nos analyses, et fort de nos constats, nous proposons de définir l'identité commune du secteur pêche comme telle :



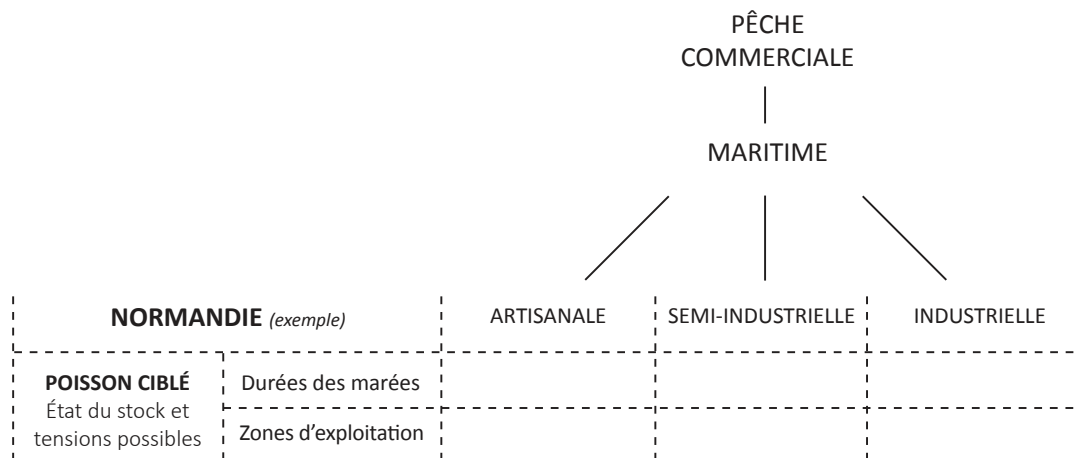
L'identité ainsi posée réunirait la production halieutique autour d'un socle commun, tout en reconnaissant la diversité des pêches aux histoires et aux objectifs différents. Un socle commun sur lequel la communication de la production nationale pourrait s'appuyer.

c. Plusieurs voies pour une pêche durable

C'est pourquoi nous proposons d'inverser ce regard, à l'instar de ce qui a été proposé pour l'UE : ces deux familles (que nous proposons de passer à trois catégories avec la pêche semi-industrielle) ne diviseraient plus mais « dessineraient le visage » de la pêche française.

La France fait également face à une autre division, cette fois-ci entre les régions. Le rapport présente la décentralisation comme une des causes de cette division. En nous appuyant sur l'histoire de la pêche maritime, nous supposons plutôt que les pêches régionales sont à l'image de leur zone d'exploitation : une zone d'exploitation qui impose ses ressources naturelles ; une zone d'exploitation qui impose ses propres problématiques, la Normandie ne pouvant être confrontée aux mêmes contraintes environnementales (et juridiques) que l'Occitanie par exemple. Ces régions diversifiées réunissent

pourtant des pêches artisanales, semi-industrielles et industrielles, avec une tendance plus marquée pour l'une ou l'autre en fonction des régions. Une double division qu'il conviendrait de résoudre pour que la pêche maritime française puisse s'accomplir dans l'avenir. Un état des lieux pourrait être fait en partant des trois catégories de pêche, puis en ciblant les besoins et les contraintes liés à la zone territoriale d'exploitation. Les pêches régionales sont à l'image de leur zone d'exploitation : une zone d'exploitation qui impose ses ressources naturelles et ses propres problématiques.



Cette grille de lecture répondrait aux attentes des pêcheurs. Tout logiquement, les marins-pêcheurs souhaitent pêcher correctement sans subir de nouvelles contraintes, ce qui serait rendu possible grâce à la distinction des familles de pêche. Les pêcheurs artisans entre-autre seraient reconnus à travers leur statut et leur effort de pêche moindre, la réglementation devant naturellement suivre. Les marins-pêcheurs souhaitent également vendre l'ensemble de leur stock pêché au meilleur prix ; apporter une lecture par le statut du pêcheur, soutenue par son engin de pêche et sa zone d'exploitation, permettrait une valorisation du produit et une distinction de prix qui serait acceptée par les consommateurs à la condition d'une communication efficiente en aval.

d. Les pêcheurs embarqués tous ensemble

La diversité de la flotte française est plébiscitée à travers le rapport d'information, et doit être conservée. Une diversité perçue comme une force mais qui est aussi source de division. Les pêcheurs, issus de la pêche artisanale pour une grande majorité, sont défiants vis-à-vis des administrations française et européenne. Un faible taux de participation lors des élections des Comités est regretté, tandis qu'une pénurie de candidats s'installe. Une proposition pour un véritable statut de l'élu est envisagée afin d'y remédier. Nous supposons que sans une réelle reconnaissance de leur identité et de leur diversité au cœur de leur politique et réglementation, les Comités continueront d'être « boudés ».

Comme nous l'avons exposé précédemment, chaque région est confrontée à différentes contraintes, et le maillage territorial intensifie l'impression de cloisonnement. Pourtant un rassemblement à l'instar des agriculteurs permettrait aux pêcheurs de s'unir sous une même voix.

Une voix pour la pêche artisanale, une voix pour la pêche semi-industrielle et industrielle, réunies derrière un même porte-voix afin d'incarner le secteur de la pêche française « de l'intérieur », qui porterait une communication ascendante. Cette union pourrait être le moteur de ce changement.

2. La pêche française, une vision durable

Environnemental, économique, social, la pêche durable en France tient également un rôle sociétal : « *La pêche n'est pas un secteur économique comme les autres (...). Elle joue, en particulier, un rôle d'aménagement des territoires côtiers et elle a, à ce titre, un rôle sociétal à assumer.* »¹⁷⁵ Les pêcheurs ont une connaissance de la mer qu'il conviendrait d'exploiter et de reconnaître. Selon l'étude initiée par le Ministère, la majorité des répondants professionnels (à 85% provenant de la pêche artisanale) décrit une « *relation empreinte de respect (avec la nature), indiquant faire corps avec l'environnement dans lequel ils s'inscrivent. (...) Ce respect est présenté, par beaucoup des répondants, comme une évolution liée au changement de génération et à l'évolution des mentalités que celui-ci entraîne.* »¹⁷⁶ A l'écoute des océans, ils sont à l'écoute de l'environnement et deviennent des indicateurs sur terre. Les pêcheurs français sont les « *sentinelles et gardiens de la qualité des milieux marins* », selon l'expression de M. Didier GASCUEL.¹⁷⁷

Une fois le portrait de la pêche maritime française posé, nous proposerions de communiquer auprès du grand public sur ce qu'est la pêche française, sur ce qu'est l'objectif durable de cette production, et montrer la compatibilité entre les deux.

2.1 Une grande Nation maritime à dévoiler

La vision identitaire une fois établie, sa matérialisation pourrait se faire. Elle prendrait forme de différentes manières, l'impératif contemporain étant de « *développer une visibilité multiforme : dans la presse, dans les objets, dans les lieux sous des formes prévues ou imprévues* ». ¹⁷⁸ Plusieurs actions menées par la gouvernance, qui exposeraient et affirmeraient le « visage » de la pêche française aux yeux de tous, en incluant directement les pêcheurs dans ce changement.

¹⁷⁵ ASSEMBLÉE NATIONALE, Commission des Affaires Économiques sur la Pêche..., op. cit., p.52

¹⁷⁶ ASSEMBLÉE NATIONALE, Commission des Affaires Économiques sur la Pêche..., op. cit., p.107

¹⁷⁷ ASSEMBLÉE NATIONALE, Commission des Affaires Économiques sur la Pêche..., op. cit., p.113

¹⁷⁸ D'ALMEIDA (Nicole), *La société du jugement*, Éditions Armand Colin, 2007, p.206

a. Dévoiler la pêche française à elle-même

Une fois le socle commun de leur identité défini et les différentes familles de pêche reconnues au sein de l'UE et de sa politique, il conviendrait de fédérer les pêcheurs en privilégiant de travailler la communication interne. Dans le rapport était évoqué qu'un « *effort de pédagogie devait être initié en direction des pêcheurs pour restaurer leur confiance en l'État.* »¹⁷⁹ Cette pédagogie commencerait en intégrant les points de vue des professionnels dans les grandes décisions les impactant. Nous proposons la mise en place d'une assemblée dans chaque région, en intégrant tous les acteurs impliqués (DPMA, CNPMEM, CRPMEM, le ou les CDPMEM, les OP, des représentants de la région, des départements et des communes concernés, des OP, et des professionnels de la pêche inscrits dans cette région). Cette assemblée pourrait être organisée par le CRPMEM de chaque région, en lien étroit avec son (ses) CDPMEM – ce qui demanderait d'avoir un juste équilibre de représentativité pour chaque région et départements, voire de préciser les missions des CDPMEM et CRPMEM. L'assemblée serait filmée et retransmise en direct sur un lien internet dédié, reconnaissable et diffusable sur les réseaux sociaux par un hashtag ; le jour, l'heure et le lien ayant été préalablement communiqués aux professionnels. Cette réunion permettrait de partager la vision de la pêche maritime française embarquée, un micro circulant par la suite auprès des professionnels et leurs représentants pour répondre aux questions. Un cocktail pourrait clore l'assemblée, ce qui permettrait de récupérer les impressions « à chaud » et d'échanger avec les participants. Un compte rendu serait envoyé à tous, et téléchargeable pour tout public. Cette assemblée pourrait être renouvelée tous les deux ans par exemple, créant par-là un retour sur expérience. Ces réunions répétées ajusteraient au fur et à mesure les paramètres durables, rapportées à la Commission européenne (les changements climatiques et autres pressions naturelles jouant un rôle crucial et permanent).

Un groupe de travail – réunissant CNPMEM, CRPMEM, CDPMEM, OP, Coopératives – sur l'ensemble du territoire métropolitain rassemblerait les CR pour en faire une synthèse et en ressortir des derniers ajustements éventuels pour définir la pêche maritime embarquée, et les ajustements pour atteindre l'objectif durable. Ce groupe de travail pourrait proposer une « boîte à idée » permettant de recueillir auprès des professionnels leurs attentes, leurs idées, pour l'évolution de leur métier vers plus de durabilité, et les améliorations qu'ils souhaiteraient y apporter. Ce groupe de travail pourrait échanger avec les professionnels sur leurs lieux de travail, permettant une présence essentielle sur le terrain pour reconquérir la confiance des professionnels.¹⁸⁰

Ces assemblées ainsi que ce groupe de travail consolideraient le socle commun de la pêche française, autour duquel les spécificités de chaque région viendraient s'agréments. Les pêcheurs deviendraient acteurs du changement et s'approprieraient pleinement l'objectif durable, tandis que la

¹⁷⁹ ASSEMBLÉE NATIONALE, Commission des Affaires Économiques sur la Pêche..., op. cit., p.40

¹⁸⁰ Nicole D'ALMEIDA, Thierry LIBAERT. *La communication interne des entreprises*. Malakoff : Dunod, 2018, p.59.

gouvernance montrerait une vraie reconnaissance sur leur implication et leur connaissance de l'écosystème marin.

b. Une diversité unifiée

L'identité commune établie, il appartiendrait à la DPMA et au CNPMM (en collaboration avec les CRPMM) d'écrire ce socle commun, qui déterminerait le fil conducteur de la communication institutionnelle du secteur. Un fil conducteur qui s'adapterait ensuite à chaque région, leur permettant d'écrire leur propre communication au sein de leur territoire (tout en gardant un socle commun initial pour tout le territoire national). Chaque CRPMM pourrait ainsi créer un kit de communication téléchargeable et relayé aux CDPMM, en charge de les redistribuer à toutes les associations de professionnels. Une réunion d'information en amont et une réunion de présentation du kit seraient à prévoir auprès des intéressés, relayés sur les canaux d'informations numériques. Enfin, un cahier des charges déterminerait les éléments de langage construisant la communication écrite et orale de la pêche maritime française, ainsi que les éléments visuels préalablement sélectionnés ; l'ensemble en adéquation avec l'identité commune validée par tous. Ces éléments de communication du secteur halieutique français réajusteraient la présentation institutionnelle des Comités de manière ascendante. La même démarche serait mise en place pour chaque région, les éléments de langage et les éléments visuels en adéquation avec le socle commun et leurs spécificités.

Poser sur papier l'identité de la pêche professionnelle maritime française, tout en précisant les définitions données aux trois catégories de pêche installerait la France au cœur de cette démarche. La France porterait ainsi la vision de la pêche européenne et son adaptation dans la politique commune, s'appuyant avant tout sur ce qui la constitue, à savoir les pêcheurs.

c. Salon de la Mer : confirmer le cap de « demain »

Durant l'exposition « La Mer XXL », les professionnels présents ont montré la volonté à s'exposer et dialoguer avec le grand public. Ce fût un premier pas d'envergure, grâce à une initiative émanant du secteur privé. À l'instar du Salon International de l'Agriculture, cette exposition pourrait se réitérer annuellement et devenir le « Salon de la Mer », étendard (inter)national porté par les institutions. La création de ce salon afficherait la distinction faite entre le secteur agricole et le secteur halieutique auprès du grand public, appuierait l'ouverture du Ministère de la Mer (qui aurait « son » salon comme le Ministère de l'Agriculture), et confirmerait la volonté de l'État à s'inscrire comme l'une des plus grandes Nations maritimes dans le monde.

« La Mer XXL » fût érigée à Nantes, carrefour maritime incarnant la pêche de Loire-Atlantique mais délaissant les autres régions. Afin d'éviter cette confusion, et dans la continuité de nos propositions précédentes, nous suggérons d'installer ce salon à Paris, Porte de Versailles. Plusieurs raisons animent

cette proposition : d'une part amener la mer jusqu'à la capitale, qui est un carrefour mondial ; d'autre part exposer de la même manière les deux secteurs alimentaires (agricole et halieutique) au regard du grand public ; enfin amener la mer dans les terres afin de casser la séparation symbolique entre ces « deux mondes ».

L'exposition s'orientait vers la recherche et l'innovation dans l'univers marin, l'ensemble engagé pour la préservation de l'écosystème. Cet axe resterait cohérent et prometteur pour l'avenir, construisant le Salon de la Mer sur des bases solides fondées sur l'environnement. Des bases solides apportées en tout premier lieu par la recherche en sciences halieutiques.

2.2 La recherche halieutique : le phare pour demain

La volonté annoncée du gouvernement est de renforcer les moyens humains et scientifiques de l'IFREMER, et de renforcer l'association entre les pêcheurs et les scientifiques.¹⁸¹ Les scientifiques travaillent avec les pêcheurs pour comprendre et améliorer les techniques et les connaissances des stocks. Sans ce partenariat, les avancées scientifiques ne peuvent se réaliser pleinement. Pourtant nous avons vu que les scientifiques de l'IFREMER prenaient de la distance sur la prise de la parole autour de la *pêche durable*. Nous proposons d'inverser cette tendance en permettant une meilleure compréhension des enjeux entre connaissances scientifiques et durabilité.

a. Un point d'ancrage pour toutes les parties prenantes

Nous avons vu que la recherche et les connaissances sur l'écosystème marin était au cœur de la pêche durable. La recherche halieutique symbolise le point d'ancrage entre toutes les parties prenantes. Or nous avons constaté une communauté scientifique parfois contradictoire, les uns validant des quotas, les autres invalidant ces mêmes quotas. Il apparaît nécessaire de créer un dialogue entre les différents représentants du milieu scientifique, cela dans le but d'éclairer l'objectif durable de la pêche ; ce qui permettrait d'être compréhensible auprès du grand public (en évitant la cacophonie actuelle autour de ce sujet).

Un Comité de Pilotage (COFIL) est mis en place pour les sites Natura 2000. Constitué au niveau local, par des membres de droit et des personnes de droit public ou privé pouvant y être intégrées par le préfet. Suivant cet exemple, nous proposons de constituer un Comité de Pilotage scientifique dédié au secteur pêche, au niveau national, qui rassemblerait les chercheurs des institutions de recherche, les chercheurs des ONG et associations environnementales, ainsi que d'autres domaines telles que les sciences sociales. Ce Comité aurait comme objectif de déterminer les points majeurs qui fondent les principes d'une activité durable adaptée aux contraintes des écosystèmes marins de chaque territoire,

¹⁸¹ ASSEMBLÉE NATIONALE, Commission des Affaires Économiques sur la Pêche..., op. cit., p.61

en tenant compte du « visage » de la pêche française d'aujourd'hui et de son impact social et économique sur le pays. Le Comité pourrait par la suite échanger avec la DPMA sur des propositions d'améliorations susceptibles d'être rapportées à la Commission européenne.

b. Alliance entre pêcheurs et chercheurs

Une fois la pêche française éclairée et les différents partenaires scientifiques réunis autour de la pêche durable, un livre blanc de la pêche française de demain – la pêche française durable – concrétiserait l'alliance entre pêcheurs et chercheurs, porté par le DPMA et le CNPMM, et suivi par le Comité scientifique. L'identité commune de la pêche française débiterait en première partie, suivie d'une présentation du secteur pêche dans chaque région. Une seconde partie serait consacrée à la pêche durable et aux attentes de cet objectif pour le pays, en totale continuité avec les directives énoncées par la FAO et les objectifs de développement durable (ajustés lors de la COP 26). Cette seconde partie exposerait ensuite les différents défis à relever pour chaque territoire, le tout marqué par l'interdépendance et l'unité. Le livre blanc ainsi établi réunirait toutes les parties prenantes, et deviendrait la ligne de conduite pour les marins-pêcheurs français. Un livre blanc qui annoncerait le lien indéfectible entre la pêche française et la connaissance pour une pêche durable. Un livre blanc qui donnerait comme axe de communication la « pêche française durable ».

Concernant les navires industriels, nous avons relevé que l'équipage pouvait être de plusieurs nationalités. Puisque l'uniforme incarne la profession, et puisque les pêcheurs sont au cœur du changement, les femmes et les hommes n'étant pas français mais travaillant sur un navire battant pavillon français devraient pouvoir intégrer la vision de la pêche française durable établie à travers le livre blanc. Pour se faire, il conviendrait de sensibiliser ces marins-pêcheurs aux nouvelles attentes du métier en France, par exemple à travers un kit explicatif (proposé en plusieurs langues) qui intégrerait à la fois un livret synthétisant les enjeux et les actions, puis une formation courte sous forme de tuto adapté à leur langue. Un engagement contractuel pourrait être établi en ce sens.

À l'image du site « www.statetpêche.fr » de France Filière Pêche, un baromètre national porté par FranceAgriMer et accessible à tout public pourrait être proposé en ligne, mettant en visibilité les avancées dans les actions préalablement définies ; un baromètre qui serait à réajuster au fur et à mesure des avancées. Puisque la pêche durable est un objectif ajustable, le livre blanc et son site en ligne le seraient tout autant.

c. Mettre en lumière la recherche halieutique

Après avoir posé la ligne directrice de la pêche française durable, il conviendrait de la communiquer auprès du grand public. Une action en relations presse pourrait être initiée dans un premier temps par la DPMA (qui serait nouvellement intégré au Ministère de la Mer) grâce à leurs

dossiers et communiqués de presse relatant le « visage éclairé » de la pêche française, ainsi que la recherche halieutique en faveur de la pêche durable. Le Département du ministère officialiserait clairement sa position et la nouvelle dynamique du secteur pêche. Ce message envoyé pourrait être ainsi suivi par les communiqués de presse d'instituts de recherche tel que IFREMER. L'objectif étant d'amener l'intérêt des médias vers la recherche halieutique destinée à la pêche durable, et indirectement sur le partenariat avec les marins-pêcheurs français.

Une fois les médias sensibilisés, la pêche française durable pourrait être abordée de manière globale ou sur un domaine précis comme par exemple le filet de pêche. Montrer par exemple un filet de pêche technologique permettrait de « démystifier » l'objet en démontrant un outil maîtrisé par l'homme. Le filet symboliserait non plus un outil de capture conçu par l'homme « chasseur-cueilleur », mais bien un outil technique conçu par les chercheurs. Cette communication, établie lors de l'exposition « La Mer XXL », était portée à la fois par l'association interprofessionnelle France Filière Pêche et par le Comité des pêches de Loire-Atlantique. Les deux orateurs pouvant être remis en cause par certaines parties prenantes, le message devrait être porté par les scientifiques eux-mêmes ; les institutions de recherche étant reconnues par la société.

Les nombreux thèmes gravitant autour de la pêche française durable pourraient également aborder les difficultés à tenir l'objectif durable dans le secteur pêche, la passion et le respect des pêcheurs pour la mer et les océans... Ces thèmes pourraient être autant relayés dans la grande presse que les revues spécialisées telle « Science et Avenir », ou des émissions de radio podcastées telle que « La Terre au Carré » de Mathieu VIDARD sur France Inter (émission quotidienne sur « *toute l'actualité de la planète pour imaginer le monde d'aujourd'hui et de demain.* »¹⁸²). Les Comités de pêche ainsi que les OP relaieraient ainsi les articles, podcasts, vidéos sur leur propre chaîne de communication.

Les instituts de recherche pourraient aussi transmettre ses messages au cœur des grands espaces d'expositions tels la Cité des Sciences ou le Musée d'Histoire Naturelle, lors d'évènements nationaux tel « La Fête de la Science » (porté par le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation), ou bien encore des formats accessibles à un plus large et jeune public à travers l'émission « L'Esprit Sorcier » animée par Fred Courant et retransmise sur sa chaîne YouTube.

Ce travail de sensibilisation du grand public à travers ces différentes sources d'informations grand public mettrait en évidence les sciences halieutiques comme incontournables pour la pêche durable, et exposerait le duo chercheur-pêcheur dans ce projet. Les chercheurs en sciences halieutiques narreraient ainsi l'histoire de la pêche française durable en cours de construction, ce que la pêche française fût, ce qu'elle est, et ce qu'elle sera. Mettre en lumière les sciences halieutiques dans le secteur mettrait en lumière la pêche française.

¹⁸² FRANCE INTER. *La Terre au carré* [en ligne]. Paris : Société nationale de Radiodiffusion Radio France. < <https://www.franceinter.fr/emissions/la-tete-au-carre> >. [Consulté le 05/06/20].

2.3 Repêcher l'imaginaire

L'identité de la pêche confirmée, il conviendrait de montrer une image de la pêche française plus en adéquation avec ce qui la constitue. L'axe de communication sur la pêche française durable doit pouvoir se retrouver tout au long de la communication au sein de la filière, et ce jusqu'aux consommateurs.

a. Repenser la communication vers les consommateurs

Sur les étals de poissonnerie, les informations doivent aider le consommateur à faire un choix éclairé. Mais les éléments obligatoires de l'étiquetage ne sont pas toujours aux normes, faute parfois d'une perte d'informations dans la chaîne de transmission.¹⁸³ Nous avons également vu que les précisions apportées restaient peu comprises des consommateurs, principalement par manque de connaissances sur les zones d'exploitation et engins de pêche. Éclairer les consommateurs à travers des affichages pédagogiques destinés aux rayons en poissonnerie pourrait être un renfort à la compréhension, à l'instar des illustrations exposées sur le stand du COREPEM à « La mer XXL ». Mettre un visage, un prénom, un port de pêche serait également un message fort de reconnaissance pour les marins-pêcheurs, à l'image de ce qui est entrepris pour les agriculteurs. Les messages et portraits véhiculés dans la campagne « Lignes d'horizon » du CNPMEM serait un exemple à suivre. Ces propositions d'aménagement sur les sites de commercialisation pourraient être initiées par FranceAgriMer. Une fois les distinctions faites entre catégories de pêche, zones, durées des marées et engins, la distinction par le prix pourrait être mieux appréhendée.¹⁸⁴

Les labels font partie des principaux repères pour les consommateurs, qui restent pourtant indécis concernant les produits issus d'une pêche plus durable. Une fois le Ministère de la Mer fondé, et la pêche française mieux éclairée, il conviendrait d'éclairer les consommateurs sur l'écolabel public « Pêche Durable ». Jérôme LAFON rappelait l'obligation à venir d'intégrer des produits « durables » dans les cantines scolaires, une opportunité donc à communiquer sur ce label.

Le bouche-à-oreille incarne encore une des sources d'informations écoutées et suivies par les consommateurs. Au sein de la filière, les mareyeurs, poissonniers, directeurs de halle... deviennent ainsi des ambassadeurs sur terre pour les pêcheurs. Des initiatives émergent aussi dans la vente directe entre pêcheurs et restaurateurs.¹⁸⁵ Il conviendrait d'apporter à l'ensemble de ces ambassadeurs les éléments de langage nécessaires sur les enjeux d'une pêche durable, soutenus par une infographie claire et simple. Un kit de communication pourrait être créé pour cette occasion, destiné à tous les professionnels de la filière, et tout particulièrement aux pêcheurs pratiquant la vente directe (il

¹⁸³ Annexe 1

¹⁸⁴ Ibid.

¹⁸⁵ Annexe 2

conviendra de les repérer en amont). Les CDPMEM ainsi que les OP pourraient penser et transmettre ce kit, présenté au moment de l'assemblée (précédemment évoquée).

b. Pêche française durable et pédagogique

Nous avons relevé lors de notre analyse une nette restriction pour le secteur pêche à interagir avec le public. Se montrer, démontrer, partager reste compliqué pour une activité se pratiquant loin de tout regard, dans les profondeurs des océans. Afin de sensibiliser le grand public aux contraintes de l'activité et aux défis que les pêcheurs doivent relever, nous proposons de créer un outil permettant au public de s'y confronter, à l'instar du jeu de simulation « Agri Manager » lancé par le Crédit Agricole en 2015. Pour se faire, nous proposons de travailler en partenariat avec le réseau CANOPÉ, qui est un réseau de création et d'accompagnement pédagogique, opérateur public du Ministère de l'Éducation Nationale. Ses missions se reposent entre-autre sur le conseil, l'accompagnement et la formation grâce à des savoir-faire autour de services, de plateformes, et d'édition « transmédia ». Force de proposition sur la création d'un support numérique (et interactif) adapté à l'enseignement, travailler avec le réseau CANOPÉ permettrait également d'établir une légitimité institutionnelle reconnue, et par-là éviter tout quiproquo ou conflit.

L'objectif de cet outil pédagogique viserait à ce que le public scolaire puisse « rentrer » dans la peau d'un pêcheur, en se confrontant à la complexité et aux défis pour lesquels les professionnels de la pêche doivent répondre. Les participants pourraient choisir la catégorie de pêche (artisanale, semi-industrielle, industrielle), l'engin de pêche (actif, passif, en fonction de la catégorie de pêche choisie), la zone de pêche (par région), la durée des marées (tranche périodique délimitée par la catégorie de pêche choisie). Selon le poisson ciblé (liste de poissons proposés en fonction de la zone choisie), les contraintes seront précisées. Des problèmes climatiques ou d'autres perturbateurs extérieurs modifiant les migrations et les pontes pourraient intégrer l'interface aléatoirement. Cet outil serait adapté aux différents niveaux, de l'école primaire à l'enseignement supérieur. Les pêcheurs (matelots, patron-pêcheur...) pourraient intervenir dans les classes à travers toute la France à l'occasion de la présentation de cet outil, en transmettant leur passion et l'évolution de leur métier vers une pêche durable. Un partenariat pourrait être ainsi créé entre ces classes et les pêcheurs et leur pêcherie : visioconférence avec les élèves d'une classe pour élucider un problème proposé par le professionnel, mises en place de Classes de mer...

Il serait également intéressant de décliner ce support en jeu de société, voire en jeu vidéo tel que dans le secteur de l'agriculture, comme le jeu vidéo proposé par Gamabilis pour la transition des agriculteurs vers l'agro-écologie. Ces jeux proposeraient une interface pour immerger le public, face à des choix en fonction du contexte (zone de pêche, problème climatique, stock réduit etc). Une version

tactile sur grand écran pourrait être proposée lors du « Salon de la Mer ». Nous précisons que ces actions ne tiennent pas compte d'éventuelles contraintes budgétaires, n'ayant pas de visibilité sur ce point.

c. Un secteur à l'écoute

Les marins-pêcheurs sont à l'écoute de la mer et des océans, et de leur bonne santé. Les tensions avec certaines de leurs parties prenantes apparaissant sur les canaux d'informations numériques, l'écoute sur terre des signaux avant-coureurs seraient nécessaire. Comme nous l'avons constaté, les ONG environnementales alertent le grand public et s'imposent dans les médias. Éclairer l'identité de la pêche française, engager les ONG dans la réflexion sur la pêche durable en France, et envoyer une communication claire et unie n'éviterait cependant pas certains cas de figures « critiques » auxquels il conviendrait de s'y préparer. Les CDPMEM pourraient ainsi réaliser une veille internet, et les OP auprès des pêcheurs ; les informations susceptibles de déclencher une communication de crise pourraient être remontées au plus vite aux CRPMEM puis au CNPMEM. Des scénarios seraient envisagés en amont, en partant des cas de figures les plus probables.

Le secteur pêche pourrait également être à l'écoute des nouvelles tendances sociétales susceptibles de l'impacter. Le bien-être animal dans les élevages est sûrement une des tendances les plus probables à travers la loi EGalim.¹⁸⁶ Les poissons ne sont pas encore intégrés dans les « Mesures pour la protection et l'amélioration du bien-être animal » de 2020, mais des signes récents attestent d'un changement dans le statut des poissons, jusqu'ici considérés comme insensibles à la douleur et dépourvus d'émotions. En effet des articles scientifiques viennent invalidés cette position¹⁸⁷. Ces messages, relayés par des associations de protection animale telle L214¹⁸⁸, intègrent peu à peu nos canaux d'informations. Le traitement des poissons pêchés en mer deviendra un problème éthique pour le secteur halieutique à moyen terme. L'intégrer dans la réflexion autour de la pêche durable au plus tôt serait une belle image d'ouverture vers l'avenir pour un secteur traditionnel innovant, un secteur pêche 2.0.

¹⁸⁶ MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION. *Le plan gouvernemental pour la protection et l'amélioration du bien-être animal* [en ligne]. Paris : Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation. < <https://agriculture.gouv.fr/le-plan-gouvernemental-pour-la-protection-et-lamelioration-du-bien-etre-animal> >. [Consulté le 12/08/20].

¹⁸⁷ FUTURA PLANÈTE. *Souffrance animale : les poissons aussi ressentent la douleur* [en ligne]. Fréjus : SARL Futura-Sciences, 2019. < <https://www.futura-sciences.com/planete/actualites/biologie-animale-souffrance-animale-poissons-aussi-ressentent-douleur-77746/> >. [Consulté le 07/08/20].

¹⁸⁸ L214. *Intelligence et vie sociale des poissons* [en ligne]. Lyon : Association L214. < <https://www.l214.com/poissons/intelligence-et-vie-sociale> >. [Consulté le 07/08/20].

Conclusion :

Notre problématique posée au départ était de comprendre comment la pêche maritime embarquée en France pouvait-elle se rendre visible par sa communication et porter son rôle dans l'objectif durable de sa profession, en tenant compte des pressions du marché et des connaissances restreintes sur leur environnement d'exploitation ? Pour y répondre, nous avons avancé trois hypothèses :

4. La *pêche durable* manque d'une définition précise sur ses attentes, ce qui laisse libre cours aux interprétations des différentes parties prenantes.
5. La *pêche durable* est un objectif en construction, pour lequel chaque partie prenante tente de s'approprier le sens, principalement les ONG et associations environnementales. Ce qui fausse la compréhension auprès du grand public.
6. La pêche est encore marquée par une image mystérieuse. Associée au manque de visibilité et de connaissance auprès du grand public, les professionnels de la pêche maritime ne peuvent communiquer efficacement sur les pratiques « durables » de leur métier.

Nous avons montré que la pêche durable était avant tout un objectif, qui trouvait ses racines dans le « Code de conduite pour une pêche responsable » proposé par la FAO en 1995. Les attentes générales ainsi déterminées devaient permettre d'orienter les pays membres dans leur politique maritime. Depuis 2015, 17 objectifs de développement durable pensés et rédigés par les instances internationales accélèrent et précisent les enjeux, avec pour horizon l'année 2030. La FAO tient le rôle de guide pour le changement de l'activité de pêche, de ce fait l'organisme chapote deux objectifs durables intrinsèquement liés à la *pêche durable* : l'ODD n°2 « Faim zéro » et l'ODD 14 « Vie aquatique ». De ce fait, nous constatons que la pêche durable tient bien une ligne directrice qui l'a définie, avec une instance principale au gouvernail, la FAO. Pourtant nous avons pu constater des incertitudes sur un axe précis de l'objectif pêche durable. Les professionnels de la pêche ainsi que la gouvernance se rejoignent sur une même vision malgré quelques nuances, tandis que les associations pour la protection de l'environnement s'orientent sur une vision environnementale à grande échelle.

Nous avons également constaté un décalage temporel entre le Code de conduite instauré par la FAO et son apparition dans les canaux d'informations vers le grand public. En effet, par notre analyse sur la presse nationale et spécialisée, nous avons vu que la *pêche durable* commençait à apparaître en 2018, apparition en grande partie due au lancement de la « Semaine de la pêche durable » par le label MSC en février 2018, largement suivie par d'autres acteurs « environnementaux » comme l'association Bloom. Cette initiative apparaît juste après le vote de la Commission européenne pour l'interdiction de la pêche électrique dans ses eaux en janvier 2018. Un « timing » qui fait écho dans les colonnes d'information. A cette date les acteurs environnementaux s'emparent du sujet : les ONG et associations

environnementales deviennent le porte-drapeau de la *pêche durable*. Cet effet est également renforcé sur un plan sémantique. En effet, nous avons démontré que la dénomination *pêche durable* avait été appréhendée par les associations et les ONG environnementales, la FAO prônant une *pêche responsable* au départ. Nous pouvons donc confirmer qu'il y a bien différentes interprétations sur la pêche durable comme nous l'avions supposé en première hypothèse. En partie seulement, les acteurs associatifs pour l'environnement étant les seuls à se démarquer sur la définition de cet objectif. Le manque de définition par les instances gouvernementales n'en est cependant pas la raison.

Sur la mise en pratique de la *pêche durable*, nous avons vu que l'Union européenne se basait sur le principe du Rendement Maximal Durable, défini selon trois principaux critères : l'effort de pêche, la zone de pêche, l'état des stocks des espèces ciblées. Ce travail se repose sur les avis du CIEM, réunissant les institutions de recherche en sciences halieutiques des pays européens concernés. Le RDM permet de fixer les quotas, ensuite répartis entre les pays, en tenant compte de leurs contraintes économiques et sociales. Le FEAMP, fond financier européen dédiée à la pêche, doit pouvoir ainsi soutenir ces pays dans le changement de leurs flottes et de leurs pratiques. Cette volonté commune est réglementée et dirigée par une politique commune des pêches, la PCP. Cette politique évolue tous les 4 ans, notamment grâce à l'évolution des connaissances scientifiques sur l'écosystème marin.

Nous avons appris que les connaissances sur l'environnement marin demandaient à s'accroître. Bien que la grande majorité des espèces consommées en Europe soient connues et bien suivies, de nombreuses espèces restent encore à étudier ainsi que leur écosystème naturel, en partie mystérieux. Le réchauffement climatique, la pollution et les aménagements des littoraux sont également des facteurs perturbateurs qui interfèrent les données scientifiques et les modifient. Les chercheurs sont alors amenés à étudier sans cesse de nombreux paramètres parfois imprévisibles pour aiguiller le plus précisément possible les pouvoirs publics. Nous comprenons que l'aboutissement d'une pêche plus durable demande avant tout d'éclairer l'environnement dans lequel elle s'inscrit (ce constat est d'ailleurs l'axe de communication pour l'association interprofessionnelle France Filière Pêche). L'objectif durable pour la pêche apparaît d'emblée très complexe puisque les données scientifiques sont régulièrement remises en question, non pour des recherches imprécises mais à cause d'un environnement en mouvement et difficile à étudier. En parallèle, les chercheurs sont impliqués dans l'évolution des bateaux et des engins de pêche. Certains engins de pêche sont décriés comme la pêche au chalut, et les filets de pêche critiqués pour leur manque de sélectivité. Afin d'y remédier, les chercheurs travaillent avec les pêcheurs depuis le début des années 2000, ce qui permet d'allier théorie et pratique sur le terrain.

Pour atteindre une pêche durable, cela demande donc de modifier à la fois les techniques et les pratiques, en fonction d'un écosystème mouvant aux différents « visages ». La pêche durable demande

ajustements, changements et amélioration des connaissances. Une *pêche durable* qui est bien en construction comme nous l'avons supposé, mais dans ses mises en pratique et non dans ce qu'elle est avant tout, c'est-à-dire un objectif.

Nous venons de rappeler précédemment que les principales parties prenantes ne donnaient pas la même définition de la *pêche durable*. Les informations que nous percevons incitent à penser que la pêche durable répond à la surpêche, avec comme principal objectif de préserver les ressources naturelles. Nous sommes dans une ère en faveur de la protection et la préservation de l'environnement, et le fait que la *pêche durable* apparaisse dans les canaux d'information comme une réponse pour la protection de l'environnement marin n'est sûrement pas le fruit du hasard. Les préoccupations de nombreux consommateurs sont aujourd'hui tournées vers la glorification des ressources naturelles et leur préservation : les compostes fleurissent en campagne et s'invitent peu à peu en ville, permettant un cercle vertueux du végétal retournant au végétal ; les terrains en jachère prolifèrent, et il n'est plus question de couper leurs fleurs champêtres, butinées par les abeilles ; nos vêtements se végétalisent et nos maisons se recycleront grâce aux matériaux naturels.

Les mers et les océans étaient autre fois perçus comme une corne d'abondance qu'ils ne sont plus (et qu'ils n'ont jamais été) face aux révolutions industrielles et techniques. La pêche durable naquit de cette prise de conscience. Dans ce contexte, percevoir des tonnes de poissons « arrachés » de leur écosystème à travers des images renvoyées dans notre espace public dérange. Des images de la pêche en mer restreintes et contraintes de mettre en scène l'acte mortifère lié à l'activité. Replacer ces images dans leur contexte paraît donc primordial. Seulement cette entreprise semble compromise tant que l'activité professionnelle restera mal connue du grand public. Suite à nos recherches, nous pouvons attribuer cette méconnaissance des français à un manque de mise en visibilité des marins-pêcheurs français : invisibilité dans la gouvernance, invisibilité dans notre quotidien, les marins-pêcheurs sont aussi mis en invisibilité par leur métier.

Parallèlement à cette invisibilité, la pêche maritime française « souffre » d'une image brouillée, voire parfois faussée. Des articles de presse, des expositions, et des documentaires nous montrent un milieu aquatique merveilleux mais en souffrance en grande partie à cause des Hommes, la surpêche étant une des causes les plus citées. Des célébrités artistiques ou gastronomiques prennent aussi la parole et plébiscitent une pêche plus respectueuse de son environnement. Nous avons dès lors le sentiment d'une surexploitation constante de la part des pêcheurs. Sentiment qui pourrait être exacerbé par un imaginaire forgé dans l'histoire de la civilisation française. Ainsi, les signaux reçus dans notre quotidien – comme nous avons tenté de le démontrer dans nos recherches et analyses – orientent le grand public à comprendre la *pêche durable* comme une réponse à la surpêche, une *pêche durable* pour préserver les ressources naturelles, une *pêche durable* pour l'environnement. En cela nous supposons que la

compréhension générale du grand public est bien faussée puisque la *pêche durable* doit répondre également aux pendants économique et social du secteur. En réponse à notre deuxième hypothèse, la *pêche durable* est un objectif en construction dans ses mises en pratique et non dans ce qui la détermine. Une compréhension orientée pour le grand public en faveur de l'environnement est bien constatée. Cette compréhension faussée semble permise par les différentes interprétations de la pêche durable, puis par des images décontextualisées de la pêche maritime française, et non à la recherche d'appropriation du terme.

La *pêche durable* est bien précise dans son objectif et ce qui la définit. Pourtant nous avons démontré une cacophonie d'interprétations et un imaginaire trompeur qui fausse les informations. Nous avons donc cherché ce qui permettait cela. Nous avons vu qu'à travers les informations perçues nous avons le sentiment d'une surexploitation constante des pêcheurs. Cette impression se nuance lorsque nous la comparons avec les recommandations scientifiques et l'état actuel des ressources. En effet, les nuances apparaissent entre-autre avec les zones géographiques, où un stock peut être en danger dans une zone, et bien se porter dans une autre. Des nuances qui apparaissent aussi avec les durées des marées, la taille des bateaux et leurs engins de pêche. Des nuances qui s'affirment à travers deux grandes familles de pêche avec la pêche artisanale et la pêche industrielle. Deux grandes familles de pêche parmi lesquelles se confrontent deux approches productives entre le modèle familial et le modèle fondé sur la firme. Réunies dans le même environnement, ces deux modèles – aux différentes contraintes et aux différentes pratiques – doivent cohabiter ensemble.

Pourtant nous avons constaté que cette distinction était connue mais pas clairement établie au sein de la législation française et européenne. D'une part la pêche artisanale manque d'une définition précise ; constat relevé dans le rapport d'information comme sur le site internet de la FAO. D'autre part la reconnaissance de ces deux familles de pêche dans la PCP n'est pas intégrée ; en témoigne les contestations des pêcheurs artisans face à la PCP, favorisant une pêche plus productive et industrielle. Nous avons ainsi constaté un manque de lisibilité sur l'identité de la pêche actuelle en Europe, ce qui fausse à terme les mises en application pour atteindre l'objectif durable. Afin de comprendre cette ambiguïté, nous nous sommes intéressés aux Objectifs de Développement Durable permettant d'orienter les États membres dans leurs directives. Nous avons constaté que la pêche n'est pas clairement représentée dans l'ODD 2 destiné à éradiquer la faim dans le monde, mais indirectement énoncée par l'évocation de la surpêche dans l'ODD 14 dédié à la préservation et aux connaissances du monde aquatique. Ce constat trouve son explication dans la stratégie actuelle de la FAO, identifiant la pêche comme un sous-secteur de l'agriculture. De là nous comprenons que l'activité de pêche est mal identifiée, en grande partie due à l'absence de distinction entre le monde terrestre et le monde marin. La pêche, ramenée vers un secteur lié à la terre, ne peut être comprise. Comment appréhender les défis

à relever pour cette production si nous ne l'intégrons pas dans son environnement ? En réponse à notre dernière hypothèse, nous pouvons affirmer que l'image de la pêche garde une part de mystère comme nous l'avons vu au cours de notre analyse, majoritairement dû à une identité brouillée.

La pêche durable, comme tout domaine d'activité engagé dans le développement durable, se repose sur l'équilibre entre environnement, économie et social. L'environnement est aujourd'hui le point de départ pour repenser l'activité de pêche et la rendre plus durable ; une activité dépendante d'un environnement d'exploitation en bonne santé, une activité sur un territoire à partager. Les marins-pêcheurs sont concernés sur la préservation des ressources naturelles, la pérennité de leur activité étant dépendante de la pérennité des espèces. Pourtant nous avons pu constater que l'objectif durable de la pêche favorisait l'axe environnemental au détriment des deux autres, et tout particulièrement l'axe social. Un déséquilibre qui prend tout d'abord forme dans les directives législatives internationales, puis dans notre gouvernance, et finalement dans l'espace public.

La pêche durable ne peut être comprise si l'activité de pêche elle-même reste en partie incomprise. Or, la pêche maritime en France est encore mal connue, dû en partie par un manque de visibilité et de reconnaissance d'un secteur alimentaire dépendant de la mer au niveau des instances internationales, qui se répercute sur la gouvernance française. Avoir une lecture de l'alimentation mondiale en partant de l'environnement paraît essentiel pour atteindre une alimentation durable. Une lecture partant de notre planète composée de terre et de mer, une alimentation donc fournie par le secteur agricole et le secteur halieutique. L'activité de pêche, intégrée dans son environnement en tant que production alimentaire, pourrait pleinement s'accomplir dans sa transformation vers une pêche plus durable.

Communiquer sur la pêche durable demande aux acteurs concernés un échange de paroles et d'idées, rendu possible si chaque interlocuteur tient précisément sa place dans ce débat. Les ONG et associations environnementales tiennent un rôle de veille et d'alerte. En cela leur rôle est tenu. Le déséquilibre entre les trois piliers du développement durable vient d'une identité brouillée sur l'activité de pêche en France, qui ne permet pas à la profession de faire entendre leur parole sur la pêche durable. La pêche maritime française possède plusieurs « visages » à travers ses différentes façades maritimes, réparties de la Mer du Nord à la Méditerranée. Des pêches territorialisées qui n'affrontent pas les mêmes contraintes, et qui ne pêchent pas toujours les mêmes espèces. Elles font pourtant face à une même problématique au sein de leur circonscription, à savoir deux familles de pêche qui parfois se divisent. Les définir précisément tout en reconnaissant ce qui les rassemble et ce qui les distingue permettrait de créer un socle commun entre ces deux familles de pêche, et renforcerait ainsi le secteur de la pêche maritime française. Ainsi unifié, le secteur pêche aurait « une voix » plus affirmée et entendue, lui permettant de prendre sa place dans le débat autour de la *pêche durable*. « Sa voix »

pourrait porter jusqu'à la Commission européenne, suivie par le CNPMM et soutenue par son ministère. La réglementation européenne ne satisfaisant pas tous les acteurs impliqués, apporter une nouvelle vision de la pêche européenne clarifierait la politique commune des pêches et permettrait une meilleure appréhension des enjeux pour l'avenir. Cet effet se répercuterait sur la recherche en sciences halieutiques, et offrirait la place qui revient aux chercheurs dans l'information concernant la pêche durable. Enfin, la production alimentaire identifiée et recadrée dans son environnement, il serait possible de replacer les images perçues dans leur contexte ; des images qui auraient un tout autre sens pour le grand public qui les regarde.

Nous sommes partis d'une problématique de communication des marins-pêcheurs français sur la pêche durable. Notre recherche nous dévoile finalement une problématique identitaire – voire sociale – de leur métier, où l'histoire tient un rôle marquant.

Ce mémoire cherche à exposer des constats en se reposant sur l'existant, puis sur les analyses sémantiques et analyses presse réalisées dans le cadre de ce travail. Nous avons constaté lors de nos premières recherches qu'il existait peu de travaux réalisés sur ce secteur. Nous n'avons relevé aucune étude en sciences de l'information et de la communication sur la pêche maritime embarquée française. Il nous a donc paru pertinent et intéressant d'apporter une première contribution sur ce sujet.

Au cours de ce travail, nous avons relevé plusieurs questionnements pour lesquels nous n'avons pas donné suite, puisqu'ils ne rentraient pas dans notre champ d'investigation. Il nous semble cependant intéressant de les rappeler :

- Nous n'avons pas développé le jeu sémantique relevé entre *pêche durable* et *pêche responsable*, puisque cet aspect ne rentrait pas dans notre champ d'action délimité. Lors de notre analyse sur les documents FAO, nous avons démontré que l'activité de pêche ne peut être responsable puisque cette qualité est propre à l'être humain. Néanmoins nous remarquons que l'adjectif *responsable* est utilisé à de nombreuses reprises aujourd'hui.
- Nous avons relevé une perception inversée entre label et marque, la marque « Pavillon France » étant perçue comme un label et le label MSC comme une marque par leurs parties prenantes. Un inversement des rôles marquant qui demanderait à être interprété.
- Enfin, nous avons perçu qu'une distinction apparaissait dans le domaine de la recherche : des scientifiques « institutionnels » et des scientifiques « écologistes ». Le domaine scientifique, apogée de la connaissance et du savoir théorique, nécessiterait un éclaircissement au sein des différentes organisations qui le constituent.

La *pêche durable* – une pêche innovante et adaptée pour les générations futures – s'inscrit dans une démarche de développement durable. Néanmoins pour comprendre la pêche durable, encore faut-

il bien comprendre ce qu'induit cette notion. Sommes-nous suffisamment informés, éduqués sur le développement durable ? Parents, mais surtout enfants et enseignants sont-ils suffisamment formés à penser les enjeux qui se jouent ? Nous pressentons que la tendance actuelle, tournée vers l'environnement écologique et sa préservation, influence notre compréhension. Les catastrophes naturelles de plus en plus nombreuses témoignent d'un besoin urgent, nous devons réagir vite pour rétablir la « bonne santé » de notre planète. Seulement le changement ne pourra se faire sans l'intégration totale des principaux acteurs impliqués. Pour le changement vers une pêche durable, les pouvoirs publics montrent ainsi le cap, les chercheurs et les ONG éclairent le chemin, et les marins-pêcheurs permettent d'atteindre cette ambition.

Bibliographie

AGENCE DES AIRES MARITIMES PROTÉGÉES. - Référentiel pour la gestion dans les sites Natura 2000 en mer, Brest, octobre 2009. - *Tome 1, Pêche professionnelles*. - Paris : Agence des aires marines protégées, 2009. - 148 p.

ASSEMBLÉE NATIONALE. - Commission des Affaires Économiques sur la Pêche / sous la direction de Mme Annaïg LE MEUR, Paris, le 09 octobre 2019. - *Rapport d'information*. - Paris : Assemblée nationale, 2019. - 112 p.

BINNINGER (Anne-Sophie), ROBERT (Isabelle). - « ONG-entreprise : les liaisons dangereuses ». - *L'Expansion Management Review*, n°127, 2007.

CLEYET-MERLE (Jean-Jacques). - « Les figurations de poissons dans l'art paléolithique ». - *Bulletin de la Société préhistorique française*, tome 84, n°10-12, 1987. - (Études et Travaux / Hommage de la SPF à André Leroi-Gourhan.)

D'ALMEIDA (Nicole). - *La société du jugement* : Essai sur les nouveaux pouvoirs de l'opinion. - Paris : Armand Colin, 2007. - 256 p.

D'ALMEIDA (Nicole), LIBAERT (Thierry). - *La communication interne des entreprises*. - 8^e éd. - Malakoff : Dunod, 2018. - 132 p.

DE CILICIE (Oppien). - *Les halieutiques, poème en cinq chants sur la pêche maritime*. - Paris : Hachette BNF, 2019. - 262 p.

COMBRI (Pierre). - *Alimentation (Comportement et pratiques alimentaires) : Évolution de la consommation*. - Boulogne-Billancourt : Encyclopædia Universalis, 2019. - 11 p.

COMMISSION EUROPÉENNE. - Rapport de la Commission au Parlement européen et au Conseil relatif aux efforts déployés par les États membres en 2012 pour atteindre un équilibre durable entre la capacité de pêche et les possibilités de pêche, Bruxelles, le 29 avril 2014. - Bruxelles : Commission européenne, 2014. - 18 p.

Développement durable : une communication qui se démarque / sous la direction de Solange TREMBLAY, Nicole D'ALMEIDA, Thierry LIBAERT. - Québec : PUQ, 2018. - 346 p.

FAO. - Conférence, Quarantième session, Rome, 3-8 juillet 2017. - *Cadre stratégique révisé*. - Rome : Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, 2017. - 44 p.

FAO. - *Code de conduite pour une pêche responsable*. - Rome : Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, 1995. - 53 p.

FAO. - *Directives volontaires visant à assurer la durabilité de la pêche artisanale* : dans le contexte de la sécurité alimentaire et de l'éradication de la pauvreté. - Rome : Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, 2015. - 39 p.

FRANCEAGRIMER. - « Consommation des produits de la pêche et de l'aquaculture 2017 ». - *Données et bilans de FranceAgriMer*. - Montreuil : FranceAgriMer, 2017. - 128 p.

GAILLARD (Isabelle). - « Télévision et chronologies », p.175 in *Hypothèses*. Paris : Éditions de la Sorbonne, 2004. - 366 p.

Histoires des pêches maritimes en France / sous la direction de Michel MOLLAT. - Toulouse : Bibliothèque Historique Privat, 1987. - 414 p.

HULOT (Nicolas). - *Pour un pacte écologique*. - Paris : Calmann-Lévy, 2006. - 286 p.

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE. - *Agissons pour un monde plus durable et solidaire : Les acteurs français s'engagent pour la mise en œuvre des objectifs de développement durable*. - Paris : Délégation interministérielle au développement durable, 2019. - 36 p. (Feuille de route de la France pour l'Agenda 2030.)

NATIONS UNIES. - Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement, Rio de Janeiro, 12 août 1992. - *Assemblée générale*. - New York : ONU, 1993.

OCDE. - *L'économie de la mer en 2030*. - Paris : Éditions OCDE, 2017. - 288 p.

SÉNAT, Projet de loi relatif à la nationalité des équipages de navires. - *Rapport n°439 (2006-2007) de M. Charles REVET, fait au nom des affaires économiques, déposé le 12 septembre 2007*. - Paris : Sénat, 2007.

TROADEC (Jean-Paul). - *Pêche*. - Boulogne-Billancourt : Encyclopædia Universalis, 2019. - 6 p.

VERNIZEAU (Diane). - « Vers des pêcheries mondiales durables : contribution de l'Union européenne au concept de pêche responsable. ». *Thèse Université de Bretagne Occidentale, soutenue le 13 décembre 2013, sous le sceau de l'Université européenne de Bretagne / préparé à l'Institut Universitaire Européen de la Mer*. - Brest : UBO, 2013. - 415 p.

ANNEXE 1 : ENTRETIEN FRANCEAGRIMER

Avec Jérôme LAFON, Délégué de la Filière Pêche et Aquaculture chez FranceAgriMer.

Mardi 27 août 2019, 10h.

Audrey BILLON (A.B) : Faites-vous des études régulières sur les attentes des consommateurs ?

Jérôme LAFON (J.F) : Tous les six mois nous avons un petit baromètre d'image sur les produits de la pêche qui tourne avec les mêmes questions, dont des questions qui tournent autour de la durabilité de manière générale. Par contre tous les six mois nous en profitons pour leur (consommateurs) poser une série de questions plus précise sur un thème que nous avons identifié intéressant sur le moment. En ce moment (un an environ) nous cherchons à savoir ce qu'ils mettent dans le mot durabilité. Plus récemment en mai de cette année, nous les avons interrogés sur la perception des messages qu'ils recevaient par des personnes autour d'eux. Qu'est ce qui les influence, qu'est ce qui joue sur leur consommation de poissons ? Est ce qu'ils entendent plus des messages qui leur disent de consommer plus de poissons ou l'inverse ? Notamment derrière les émetteurs de message il y a des gens qui disent qu'il faut manger moins de poissons pour sauver la planète, ou je ne sais quoi. Ce sont des choses que l'on suit. Nous voyons qu'avec les consommateurs comme toujours c'est mi-figue mi-raisin. Ils veulent tous évidemment manger des produits qui soient le plus durables possibles, ils sont assez conscients. Quand on leur demande ce qu'ils mettent dans la durabilité, ils cochent à peu près tout, dans des proportions assez variables, mais finalement ils sont tous pour mettre majoritairement beaucoup d'éléments : environnementaux, écosystémiques, ou sociaux, de qualité.

Nous pouvons voir aussi qu'ils ont des idées préconçues sur ce qui peut être durable ou non. Selon les consommateurs nous voyons que les modes de production par essence sont moins durables que d'autres - alors que ce n'est pas tout à fait juste - mais ce qui compte c'est de savoir ce qu'il (le consommateur) a dans la tête.

Ce sont des choses que l'on voit, parce que nous l'avons quantifié, mais nous ne savons pas forcément pourquoi il perçoit cela, et comment lui faire comprendre les choses telles qu'elles sont de manière la plus objective possible.

A.B : Est-ce que vous avez dans ces études là aussi l'intérêt des consommateurs entre poisson et viande ?

J.F : Oui. Quand on demande aux consommateurs s'ils veulent manger plus de poissons, ou de viande, ils disent qu'ils veulent manger un peu plus de poissons et un peu moins de viande. Ce qu'ils ne font pas forcément derrière. Ce qui est acheté en viande reste au même niveau au global. Et sur le poisson ils ne consomment pas vraiment plus au final. Alors pourquoi ? Pour des raisons de praticité, d'offre, de prix, d'habitude. L'intention y est de consommer davantage car ils savent que c'est bon pour la santé et que c'est indispensable, goûteux etc, mais l'obstacle premier c'est le prix (60% frein lié au prix). Des inquiétudes reviennent aussi sur la durabilité, les conditions de production, la pollution, mais limitées par rapport au prix. Nous avons l'argumentaire pour convaincre les gens là-dessus mais on reste quand même sur un prix moyen qui reste élevé, avec une grosse variation de prix qui n'est pas forcément facile à comprendre pour les consommateurs, qui se souvient quand le prix est élevé et oublie quand le prix est bas. Il y a surtout une grosse partie de l'offre qui est tout à fait accessible, et ils l'oublent aussi souvent.

Il y a deux choses à faire savoir sur la durabilité : le faire et le faire savoir. Est-ce que la pêche française est durable ? Ça dépend de ce que l'on met dans la définition mais c'est l'article premier ou deuxième de la politique commune

des pêches qui dit qu'elle est durable, ou que tout est fait pour qu'elle le soit. L'alpha et l'oméga de la réglementation des pêches c'est viser la durabilité : pourquoi, comment, cela dépend de ce que l'on met dedans, mais en tout cas c'est l'objectif qui est poursuivi.

A.B : Justement pour que vous puissiez viser il faut bien définir les critères à cocher.

J.F : C'est ça le problème. Il y a différentes définitions de la durabilité. Ça commence au niveau international, une directive de la FAO pour la pêche durable est de poser des lignes directrices, après à chacun d'y trouver sa propre définition. Ce que nous avons fait à FranceAgriMer pour la filière et pour le compte du ministère (de l'agriculture et de l'alimentation) c'est de poser la définition que l'on retrouve dans l'éco label pêche durable. C'est une des définitions parmi une infinité de définitions. Dans la réglementation de base de la PCP, il n'y a pas de définitions, par contre il y a un ensemble de moyens qui vont bien dans le sens de la durabilité. Pas de définitions mais des objectifs sur les stocks et dans les critères de bonne tenue socio-économique du secteur. Donc nous dérouillons tous les moyens techniques, réglementaires de soutien pour arriver à ça. Après comment c'est évalué ? Avec un indicateur sur les stocks, sur la santé économique des flottilles etc. Nous arrivons à affirmer avec un tas d'indices que la pêche est durable. Nous avons des affirmations politiques pour le dire (vidéo en ligne du colloque) (...) Il reste quand même quelques petits sujets sur lesquels il faut travailler.

La durabilité, est ce que c'est un état, une démarche ? Je pense plutôt que c'est une démarche, s'interroger toujours et encore plus sur notre impact environnemental. Quand nous sommes arrivés au bout avec les indicateurs (qui permet d'aboutir à la durabilité) et quand nous sommes arrivés à la cible, qu'est-ce qu'on fait ? On continue ou pas ? Ma conviction est qu'il faut continuer. Mais dans les faits il faut se fixer un certain nombre de choses, et quand on y est, on y est. C'est dans la réglementation communautaire, nous nous sommes dit qu'il fallait le rendement maximum durable en 2020. Nous n'y serons pas tout à fait mais dans 2 ou 3 ans. Pour les politiques publiques c'est plutôt un succès qu'un échec.

Les questions après, qu'est-ce qu'on fait ? Une exploitation encore plus maîtrisée ou est-ce que c'est quelque chose que nous pouvons accepter comme un optimum environnemental et économique ?

A.B : Il y a encore beaucoup d'espèces pour lesquelles il n'y a pas encore de quota fixé.

J.F : Ce n'est pas parce que nous n'avons pas de quotas que nous ne sommes pas en RMD.

A.B : Comment cela s'explique ? Manque de données scientifiques, de visibilité ? Pourquoi sur certains et pas d'autres ?

J.F : Et bien parce que ça coûte cher d'avoir des analyses ! La communauté européenne de la filière, les pouvoirs publics et les citoyens pourraient très bien décider de mettre beaucoup plus d'argent à la science halieutique et de connaître en continu l'état de la totalité des stocks européens. Un coût qui croit de manière exponentielle et un intérêt scientifique marginal qui diminue. Là nous sommes sur un optimum de coût maîtrisé, moyen, et un niveau de connaissance qui permet de ne pas faire trop de bêtises.

A titre personnel il y a quelques stocks qui mériteraient d'être mieux connus. Il faut se dire aussi que si certains stocks ne sont pas connus, nous maîtrisons quand même les efforts de pêche. Tout ce qui est pêché est connu : rien que de compter les poissons de telles et telles espèces, c'est cela l'élément de base qui permet de modéliser les stocks. Sans faire de recherches nous avons déjà plein de données extrêmement précises. On pourrait faire des recherches sur certaines espèces, je vais travailler sur des données sur un espèce qui n'est pas étudiée

aujourd'hui, nous sommes capables de sortir des analyses sur ses stocks, sur l'évolution des captures. On regarde le tonnage : si le tonnage baisse, alors que l'effort de pêche est constant, cela veut dire que le stock a diminué. Si tout est stable c'est qu'il n'y a pas forcément besoin de s'inquiéter sur cette espèce-là. Voilà ce qui est possible sans mettre des moyens supplémentaires de collectes de données en mer (prélèvement d'échantillons un peu partout, ensuite analyses, regarde en détail la population de poisson etc)

Il y a des espèces (couramment pêchées et consommées) pour lesquelles on ne connaît pas bien leur biologie, comment elles se reproduisent... Ça se fait petit à petit. Initialement sur certaines espèces parce qu'il y avait des gens qui travaillaient dessus, des scientifiques, des pêcheurs curieux qui se sont posés des questions (observations empiriques sur les conditions climatiques par exemples, observées par les professionnels sur le terrain, et qui ont pu faire des hypothèses scientifiques). La science halieutique s'est faite avec les pêcheurs, puis après contre les pêcheurs quand il y a eu des divergences de perception dans les années 80-90 : à un moment les scientifiques ont commencé à constater qu'il y avait moins de poissons alors que les pêcheurs disaient qu'ils en pêchaient toujours autant. C'était dans une période de progrès technique, les bateaux étaient donc plus efficaces. L'effort de pêche était croissant même si le nombre de navire n'était pas croissant (moteur plus puissant, meilleures conditions à bord du bateau, de la mécanisation sur le treuil hydrolique ...). Depuis les années 2000 en France, l'habitude a été reprise de travailler en bonne intelligence entre scientifiques et pêcheurs, pour se nourrir mutuellement des observations des uns et des autres. Ce qui n'empêche pas des sujets de divergence : des observations parfois mauvaises, des scientifiques qui se sont trompés. Sur le maquereau cette année en Atlantique Nord-Ouest, nous nous sommes rendus compte que le stock était bien plus au-dessus que ce que l'on pensait, donc nous relevons notre niveau de préconisations de captures. C'est dommage pour ceux qui ont du pêché moins, néanmoins nous retombons sur nos pattes.

Donc on pourrait en faire plus, et ce serait bien d'en faire plus ; un plus qui ne coûterait pas si cher que cela. Mais il faut avoir des hommes (formés), pour cela il faut des formations en science halieutique, et il n'y en a pas tant que ça. En France il y en a une, qui ne fait pas forcément le plein tout le temps : pourquoi il ne fait pas le plein, et pourquoi il n'y en a pas plus, parce que ce n'est pas forcément une science qui est bien connue, bien valorisée. Une science qui est aussi compliquée et qui n'attire pas beaucoup de monde.

Pour finir sur la connaissance des stocks, il faut aussi se rappeler que c'est extrêmement mouvant, que nous sommes dans un domaine d'incertitude, que nous ne maîtrisons pas tous les paramètres sur la connaissance des espaces mais aussi de leur environnement. On se rend compte qu'il n'y a pas que la pêche à intégrer dans les paramètres qui influent sur la santé d'un stock (pollution, destruction d'habitat) quand on construit un port sur une zone de nourricerie, finalement on fait beaucoup plus de mal au stock que toute la pression de pêche que nous aurions pu mettre dessus. Surtout que les effets du réchauffement climatique sur les déplacements des stocks sont constatés, et là nous rentrons dans une grande période d'incertitude. Il va falloir modéliser tout ça. Comment les stocks vont se déplacer, s'adapter à de nouveaux environnements, à de nouveaux réseaux trophiques ... nous rentrons dans un inconnu.

C'est intéressant d'un point de vue commercial, nous allons arriver sur des zones où on aura beaucoup plus de poissons. C'est le cas du cabillaud, que l'on trouve en mer celtique, mer baltique, jusqu'à 20 ans en mer du nord, nous allons en trouver beaucoup plus en mer du nord. Nous avons une biomasse de cabillaud en mer du nord qui n'a jamais été aussi élevée, donc des nouvelles zones de pêche qui sont fréquentées. Comment expliquer ça ? Il y en a moins à Terre neuve, moins à plein d'endroits, donc on pourrait dire "c'est le drame, le cabillaud il y en a plus" mais en fait au global il y en a plus, c'est juste qu'il a bougé. Il a aussi été surpêché à certains endroits et qu'il n'a jamais pu retrouver son niveau de biomasse, mais il a aussi profité pour aller dans d'autres endroits et prospérer.

A.B : Est-ce que FranceAgriMer, parmi tous ses rôles, cherche à sensibiliser aussi le grand public sur toutes ces données, ces connaissances ? Nous sommes souvent confrontés à des reportages alarmistes, à des campagnes d'ONG... nous entendons beaucoup surpêche, surexploitation, extinction des espèces... avez-vous un rôle pour contrebalancer ces informations et si oui quels sont vos supports ?

J.F : Nous ne nous confrontons pas évidemment aux ONG. Mais nous avons plein de leviers. Nous ne faisons plus de pub depuis 5-6 ans, où l'on voyait une belle assiette avec écrit "mangez du poisson"; je ne crois pas que ça marche. C'est difficile de faire de la communication institutionnelle là-dessus. Communiquer sur une marque, une origine, un produit oui, mais pas sur le poisson en général. Sinon nous faisons des articles de fond.

Nous sommes très sollicités par la presse grand public, économique, « lifestyle », professionnelle bien sûr, ... : donc dès que nous en avons l'occasion, je dis aux journalistes qui ne connaissent pas la filière - qui ont été très sensibles au bruit médiatique - que nous nous portons sur les chiffres que donnent les rapports scientifiques. Ils en font leurs propres conclusions. Après on ne va pas se mentir non plus, il y a eu objectivement une situation des stocks qui s'est nettement améliorée en Europe, depuis 15 ans. Quand on disait au début des années 2000 qu'il y a une surpêche assez étendue en Europe, ce n'était pas faux. En Europe le sujet a été traité par une réglementation qui a été adaptée à un gros effort de prise et de réduction de capacité de pêche, des quotas qui ont été drastiquement baissés, contrôlés, donc des quotas qui remontent. Le creux a été entre 2007 et 2010, période où nous avons touché le fond au niveau des possibilités de pêche en Europe, mais depuis 10 ans nous ne faisons que monter. Nous avons maintenant retrouvé les quotas que nous avions dans les années 90. Mais comme maintenant on le fait dans des conditions plus encadrées et plus suivies, les quotas que nous nous autorisons aujourd'hui, les mêmes que ceux des années 90 mais avec une biomasse beaucoup plus importante maintenant. Donc nous prélevons une fraction moindre du stock.

Après il reste des stocks surpêchés en France, il reste des sujets sur lesquels il faut travailler. Sauf que nous savons que quand nous travaillons dessus, ça marche. Nous avons des arguments qui rentrent beaucoup plus dans les mœurs maintenant, une nouvelle mesure de gestion un peu stricte. Nous avons aussi eu récemment des moments où nous avons mis en œuvre des restrictions très fortes du jour au lendemain, qui ont été très dures. Aujourd'hui quand nous avons une situation déficiente nous mettons en place certes des mesures difficiles mais pas complètement draconiennes qui permettent de continuer les activités, de garder les pêcheries. C'est un moindre mal. Quand nous avons eu des fermetures de pêcheries, comme l'anchois dans le golfe de Gascogne entre 2005 et 2010, et bien à la réouverture en 2010 lorsque les anchois étaient revenus et bien les marchés étaient partis. Les gens ne savaient plus comment intégrer ce poisson dans leur business model. Il vaut mieux prévenir que guérir. C'est un discours que j'essaie de porter, avec des exemples de choses qui marchent, des choses à mettre en avant. Si vous regardez le tableau des avis scientifiques, on voit sur certains que ça monte, d'autres ça descend, autour de rdv des années nous sommes un peu en dessous car c'est mieux, ça ne sert à rien d'avoir une biomasse colossale qu'une biomasse adaptée à ce que le stock peut faire dans son écosystème. Durablement tout en produisant : avoir une production en assurant la sécurité alimentaire des européens.

A.B : Dans ce que nous consommons en France dans les produits halieutiques, 20% seulement provient de la pêche française. Est-ce dû à une grande importation ? ou est-ce que nous ne pêchons pas suffisamment par rapport à ce que nous consommons ?

J.L : D'abord il y a pêche et aquaculture. L'aquaculture est un peu supérieure entre 25 à 28%. D'autre part nous importons des choses que nous ne produisons pas : les crevettes et le thon tropical il faut bien les faire venir. C'est important que les gens en consomment car il y a des intérêts nutritionnels certains et gastronomiques aussi. Nous

ne serons jamais en taux suffisant et en autarcie sur les produits aquatiques, ça n'aurait aucun sens. Deuxièmement nous exportons également une partie de la production française ; c'est heureux d'exporter à l'étranger car nous sommes très qualitatifs par exemple sur les huitres, qui sont exportées dans le monde entier et sont recherchées. Il faut continuer car ce sont des bons produits et des ambassadeurs de la gastronomie française.

Par contre nous pouvons dire que nous sommes aujourd'hui dans une situation très déficitaire : en gros 4 milliards de déficit annuel des produits aquatiques en France, c'est donc colossal. Il faut arriver à le réduire. On le réduit comment, en produisant plus, que ce soit par la pêche ou l'aquaculture, en important moins cher et en exportant plus cher (...). Cela ne se fait pas dans un claquement de doigt. Pour y arriver il faut être compétitif et proactif sur les marchés. C'est un sujet pour la filière de réussir à travailler à la réduction de ce déficit, en premier lieu par une production plus importante en France. Une production aquacole en développant certains modèles modernes d'aquaculture durable, puis sur les volumes de la pêche. Aujourd'hui on pêche moins, non pas parce qu'il y a moins de poissons mais parce qu'il y a moins de bateaux et moins de pêcheurs. A force de dire du mal de la pêche, on freine les investissements, on freine les vocations. Nous avons une pyramide des âges avec des générations qui s'approchent de la retraite dans les prochaines années. Les conséquences (*de dire du mal de la pêche*) sont un peu bêtes, car le poisson il est là.

A.B : Le FEAMP a été parfois décriée, notamment par les ONG et certains scientifiques. Dans une communication assez agressive (dans les articles de presse), ils disaient que le fond allait encore développer des flottes de plus en plus puissantes avec un effort de pêche extrême, du coup tous les efforts de ces 15 dernières années seraient remis à zéro. Parallèlement à cela, Carole Morlot me disait que ce fond permettait de rénover une flotte assez vieillissante donc cela permettait de la rendre de meilleure qualité niveau énergie, économie. Donc deux sons de cloches différents. En France nous avons 588 millions d'euros d'attribués. Comment ce fond est-il géré ? Qui décide ? Comment cela fonctionne dans les grandes lignes ?

J.L : Dans le cadre de la négociation pour le nouveau règlement du fond à partir de 2020-2021, un certain nombre d'amendements apportés par les députés européens ouvraient la possibilité d'accorder des subventions - car la question n'est pas si on peut faire mais si on peut financer avec de l'argent public. Au niveau communautaire, il y a un encadrement de la capacité de pêche, donc un encadrement sur la puissance et la taille des navires. Sauf que cet encadrement est un peu gênant quand on a un navire et changer son moteur, ce n'est pas si facile que ça. Il y a des aménagements qui nécessitent des kilowatts, qui nécessitent de la jauge et qui n'augmentent absolument pas la capacité de pêche. Si j'ai un bateau de pêche avec sa cabine, et que le pont est ouvert : les marins prennent la saucée toute la journée, et à la fin ils sont un peu fatigués. Si j'ai envie de couvrir mon pont parce que j'ai envie de les protéger des embruns, qu'ils soient moins fatigués à la fin de la journée, et qu'ils aient envie de revenir le lendemain, j'ai besoin d'avoir de la jauge parce que j'aurai créé un espace fermé qui ne sera plus compté dans ma jauge. Ce genre d'aménagement ne change absolument rien à la capacité de pêche.

A la place de mon vieux moteur qui fuit de partout je veux le remplacer par un moteur plus puissant, j'irai à la même vitesse mais je consommerai trois fois moins. C'est le type d'investissement qui est nécessaire pour la pêche, qui est aujourd'hui extrêmement encadré pour récupérer des kilowatts et de ces jauges. La proposition des députés est d'autoriser que de l'argent public puisse aller vers ces aménagements qui ont comme finalité, seule et unique, l'amélioration des conditions de travail et la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Si après il y en a qui pense que ça va entraîner de la surpêche... En droit, absolument pas vu la capacité globale de la flotte de l'Union européenne qui est plafonnée. Ils (les ONG) ont voulu se payer à peu de frais un peu de gloire, qui a été repris par des grands journaux qui sont de mèche avec eux.

A.B : Vous ne répondez pas sur ce sujet en exposant ce que vous venez de m'expliquer ?

J.L : Je n'ai rien à expliquer car je ne suis pas en première ligne. Si les journalistes font leur travail et vont suivre les débats parlementaires, ils verront bien les arguments lancés par les uns et les autres. Et s'ils font encore mieux leur travail, ils iront voir l'état de la réglementation – du FEAMP et de tous les textes de loi réglementaires – qui montre très bien que c'est impossible d'être en surcapacité de pêche. Tous les ans les états font un rapport de capacité : ils regardent l'état des stocks, ils regardent les flotilles de pêche qu'ils ont en face, et si à un moment la flotte est en surcapacité par rapport au stock, cela bloque toute possibilité à verser de l'argent sur ces navires. Le seul argent public que l'on peut mettre sur ces bateaux c'est pour les casser. Aujourd'hui on peut subventionner une motorisation qui baisse la puissance, mais sur des bateaux en surcapacité nous ne pouvons même pas subventionner cette baisse de puissance.

Pour le FEAMP nous essayons de trouver quelques aménagements qui soient utiles pour l'attractivité des métiers et la réduction de son empreinte environnementale (...) après qu'est-ce qu'on peut dire, qu'est-ce qu'on peut faire ? On se dit que nos parlementaires sont plus intelligents que ça, qu'ils connaissent les dossiers. Le problème est que les parlementaires se retrouvent avec 15 mails qui recopient les mêmes titres (...).

Nous ne dialoguons pas avec ces gens-là. Il n'y a pas de dialogues possibles. Ils cherchent juste à ce que l'on parle d'eux.

A.B : Et le grand public...

J.L : Le grand public se dit que ce sujet a l'air compliqué. Il est tellement blasé, il a tellement l'impression que les élus font n'importe quoi ... Est-ce que cela va changer grand-chose dans sa vision ? Nous sommes sur des moyens qui sont complètement disproportionnés. Il y a un vrai savoir pour communiquer chez certaines ONG. Après il faut voir d'où cela vient, il y a un réseau particulièrement développé dans certaines presses. Il y a énormément d'outrance avec des arguments de pseudo-scientifiques, la plupart du temps c'est du vent, assez faux, mais ça a l'air scientifique (...) Nous mettons en avant les données, les chiffres, les entend qui veut bien les entendre...

A.B : Par rapport à vos données scientifiques, comment travaillez-vous ? avec des équipes scientifiques extérieures ? en interne ?

J.L : L'évaluation des stocks est faite par les scientifiques du CIEM. Ils communiquent puis après nous récupérons les données et les éléments pour les partager. Par contre nous finançons aussi. Le FEAMP est un outil pour la PCP. Parmi les dimensions mises en œuvre dans la PCP, le FEAMP finance des actions de collectes des données, le contrôle des pêches. Il finance également pour les bateaux, mais les grosses masses sont plutôt pour des actions de contrôle et de connaissances. Il y a un autre sujet sur lequel on a financé ces dernières années : l'innovation pour améliorer la sélectivité des engins de pêche qui fait aussi partie des priorités du FEAMP pour aller vers une pêche toujours plus durable et innovante. Là nous sommes en ligne directe avec les scientifiques, nous les subventionnons pour innover, pour imaginer l'engin de pêche. Nous avons plusieurs sujets en cours que nous finançons d'ailleurs avec France Filière Pêche, pour demain avoir un chalut moins impactant, de nouveaux engins moins impactant sur les fonds, éviter les captures accidentelles, plus sélectifs sur les tailles de poissons... tout un tas de critères possibles par le travail, le teste de nouveaux équipements. Nous trouverons des solutions.

A.B : C'est géré en interne ?

J.L : Nous gérons des dispositifs d'aides qui financent l'IFREMER, mais aussi l'IRD, le MNHN, Agro Campus Ouest... L'écosystème de recherche en France sur le sujet pêche. Nous tournons assez vite sur les mêmes mais ils sont tout à fait pertinents et reconnus au niveau international. Ce qui est très intéressant c'est qu'ils ne travaillent pas dans leur coin mais avec la filière, avec les armements de pêche, avec les OP... Pour nous c'est très satisfaisant, et derrière nous voyons que ça marche. L'année dernière il y a eu la licence pour la pêche à la langoustine qui a été modifiée avec un certain nombre de dispositifs qui avaient été testés par les scientifiques. Nous avançons doucement et ça marche bien. C'est le temps de la recherche, le temps de l'évolution des pratiques professionnelles. Ça ne se fait pas d'un claquement de doigts, ça ne se décide pas dans un cabinet ministériel quand il y a une ONG qui vient râler. Et ça il faut le faire comprendre aux uns et aux autres.

A.B : Sur le fonctionnement de France Agrimer, quel est la hiérarchie par rapport au ministère ?

J.L : Nous sommes la « bonne à tout faire » du ministère.

A.B : Je vous voyais plutôt comme un « pont » !

J.L : Nous aussi on se voit un peu comme ça mais pas dans les faits. Nous avons des missions assez diverses, notamment quand le ministère a besoin de personnes capables de se mobiliser pour de gros dispositifs d'aide. Nous faisons tout le travail d'analyse que les différentes directions du ministère n'ont pas forcément le temps de faire. Sur les affaires européennes nous ne faisons pas grand-chose sur la pêche. Nous sommes plutôt en mode couteau suisse. Par contre là où nous faisons le pont c'est dans les relations avec les professionnels où il y a une structure possible de concertations entre professionnels et organismes, avec des réflexions stratégiques avec eux – c'est particulièrement mon travail, de se poser avec eux, de voir les grands enjeux et voir comment ils avancent, quels sont leurs besoins...

A.B : Donc c'est dans les deux sens. Vous les sensibilisez puis vous remontez les informations au niveau du ministère.

J.L : Aussi dans l'autre sens. Quand nous avons des réglementations ou des messages à faire passer, on communique.

A.B : Quand vous dites « on communique », c'est par des réunions ?

J.L : Nous avons des conseils spécialisés 4 à 6 fois par an, puis des échanges quotidiens avec les OP, les comités, les syndicats de mareyeurs, de transformation, de poissonniers ; nous sommes sur toute la filière. Et puis nous incluons aussi dans notre conseil une ONG et une association de consommateurs, la FNE. Nous travaillons aussi avec ceux qui veulent. (Dernièrement) j'ai parlé avec WWF.

A.B : Sur certains projets vous travaillez avec les ONG ?

J.L : Oui, nous les finançons même. WWF porte un projet en Guyane que nous allons financer. Ceux qui sont de bonne volonté et qui ont une expertise scientifique sérieuse.

A.B : Vous parliez des écolabels précédemment. Le ministère vient de lancer son propre label pêche durable. A quel niveau se trouve-t-il ?

J.L : C'est un référentiel que nous avons créé qui est une des définitions que l'on s'est donné sur la pêche durable. C'est un travail que nous avons fait entre professionnels et associatifs de 2012 à 2014. Nous nous sommes fixé une définition de la pêche durable sur la base d'un certain nombre de critères, un point d'arrivée. Ce n'est pas très évolutif mais un référentiel ça évolue. Au fil des années nous verrons qu'il faudra peut-être renforcer certains points, adoucir d'autres. Nous avons donc construit collectivement une définition de la pêche durable que l'on retrouve dans tous ces critères qu'il faut cocher, qui sont certifiés par un organisme indépendant et accrédité ; nous n'intervenons pas dans la certification (...). Là où on est originaux : ce sont des critères extrêmement clairs et précis, nous disons que les stocks doivent être exploités au niveau du RMD, l'impact sur les habitats doit être (minime), que tout est fait pour éviter les captures accidentelles, que tout est fait pour limiter les gaz à effet de serre, les pollutions en mer, que les pêcheurs soient bien payés – c'est important dans la durabilité d'avoir une bonne rémunération des marins pêcheurs, ce qui ne porte aucun problème en France mais plutôt dans d'autres pays du monde qui sont importants pour nos approvisionnements : même si on pêche raisonnablement en termes de biomasse et de stock, si nous ne payons pas bien les pêcheurs et que nous faisons « du beurre sur leur salaire » et bien ce n'est pas durable – etc. Lorsque l'on met un label sur un produit, le consommateur des fois mets des choses derrière ce label même si ce n'est pas dans le cahier des charges ; ils s'imaginent que ça doit répondre à telle ou telle chose. Notamment ce qu'ils attendent derrière un produit labellisé c'est la qualité garantie au niveau fraîcheur. Du coup nous avons ajouté ce critère dans notre label. Nous nous retrouvons avec une liste de critères assez exhaustive. Qu'est-ce que les consommateurs pourraient nous demander de plus ?

Après c'est une manière de palier à l'inculture du consommateur. C'est le principe des labels, il en faut parce que le consommateur veut être à la fois rassuré et ne fera pas forcément l'effort de creuser. D'une part il n'a pas forcément l'accès aux informations facilement. C'est un travail de traçabilité, de vulgarisation, de pédagogie. Un label c'est tout en un : on met une étiquette. Le problème est qu'il y a beaucoup de labels : comment on réussit à se démarquer ? Comment on réussit à ce que les messages et les critères soient cohérents ? le message et la réception soient cohérents ? Que ce soit cohérent avec les attentes ? Nous y réfléchissons, c'est un peu notre stratégie de communication sur l'écolabel. Notre première pêcherie certifiée est seulement sortie cet été, nous avons un peu pris du retard au démarrage.

Objectivement les critères du label sont assez solides, puis il a l'intérêt d'être un label public, ce qui est quand même une force pour sa transparence dans son fonctionnement par rapport à une démarche de marque privée. Nous avons des choses qui peuvent, si nous les travaillons bien, rassurer le consommateur.

A.B : Qu'est-ce qui vous a poussé à créer un label public pêche durable ? Notamment avec l'existence du label MSC par exemple. Pour vous il n'est pas suffisant ?

J.L : Il y a différentes raisons. Nous ne sommes pas concurrents du MSC, nous n'avons pas les moyens de l'être... Nous avons la faiblesse de penser que nous pouvons être pertinents sur d'autres chaînes d'approvisionnement. Nous n'avons pas la modestie de penser que nous devons nous cantonner à la France : nous sommes sur un référentiel qui peut très bien s'adapter à d'autres pêcheries au niveau mondial. Pour le moment il n'est qu'en français, ce n'est pas très évident et accessible pour d'autres si l'ambition doit y être.

Nous ne sommes pas sur la même logique (que le MSC). Nous sommes sur des critères extrêmement simples – voire simplistes, il faut aussi en être conscient, c'est blanc ou noir -, en tout cas c'est très objectif, simple à calculer, donc plus simple à expliquer. Si nous voulons expliquer aux consommateurs ce qu'est le référentiel MSC, il faut se

lever de bonne heure ; dans leurs discours ils simplifient beaucoup. Nous sommes sur certains critères qui peuvent être plus simples à expliquer – ce qui est intéressant en terme de communication. Surtout nous sommes sur un champ plus large, nous avons des critères qui ne sont pas couverts dans la certification MSC. Puis le fait que (notre label soit) public – pas commercial...

A.B : MSC non plus...

J.L : MSC c'est un business. Ils ont un statut associatif mais ils ont vocation à rentrer des sous. S'ils ne rentrent pas de sous ils ne font pas d'actions. Il y a un coût pour les pêcheries et pour les opérateurs certifiés.

On pourrait dire que c'est une concurrence déloyale de faire ça sur le crédit public, c'est un choix qui a été fait.

A.B : Comment cela se passe pour les pêcheries qui souhaitent obtenir le label public pêche durable ? Ils font une démarche auprès de vous ?

J.L : Ils se rapprochent d'un organisme certificateur accrédité qui leur fait un devis de certification classique comme on peut le faire sur ce type de démarche. Ils peuvent même le faire sans nous demander notre avis. Nous l'apprenons une fois que le certificat a été délivré.

A.B : Avez-vous développé une communication pour expliquer ce qu'est votre label, pour vulgariser un peu les contenus pour le grand public, qu'il comprenne ce qu'il y a derrière ce label ?

J.L : Nous sommes en train de nous poser la question sur la dimension qu'il faut que nous donnions à la communication autour de ce label : nous avons des petits moyens. Nous avons fait des 4 pages, un petit dossier de presse que nous avons diffusé jeudi dernier, nous avons publié une seule page sur notre site mais avec tous les documents ce n'est pas extrêmement clair. Après nous ne sommes pas tout seul, nous portons les démarches, après c'est à chacun (qui fait certifier ses produits) de porter le relais auprès de ses consommateurs. Ils sont d'ailleurs beaucoup plus pertinents et colporteurs de message que nous-mêmes. Nous faisons toute la communication institutionnelle générale vers la presse lorsqu'ils (les journalistes) veulent en savoir plus. Pour le moment nous nous focalisons plus vers les professionnels pour les convaincre à se faire certifier, qu'ils parlent du label avec leurs fournisseurs et avec leurs clients ; car ce n'est pas un opérateur isolé qui est pertinent, c'est une chaîne entière de commercialisation, les producteurs, les mareyeurs, les distributeurs... Ça ne se fait pas du jour au lendemain. Nous avons un gros travail de conviction à faire (...) lors de toutes les occasions que nous avons de discuter entre les uns et les autres. Nous commençons à être pas mal sollicités aussi : « j'ai entendu parler du label », « qu'est-ce qu'il faut faire ? », « faites ci, faites ça » ... Nous devrions en faire beaucoup plus, mais nous n'avons pas vraiment dégagé beaucoup de moyen humain, c'est un peu dommage. Quand nous avons une sollicitation il faudrait aller les voir, analyser ensemble les produits... nous ne faisons pas forcément mais nous allons y arriver.

Nous avons aussi un bel argument qui arrive : la loi issue des états généraux de l'alimentation et l'obligation d'approvisionnement durable des restaurations collectives dans lequel nous retrouvons l'écolabel pêche durable. C'est une cible intéressante pour nous d'aller travailler sur ces segments de marché.

A.B : La France en Europe est le premier pays à développer son propre label au niveau de la pêche durable ?

J.L : Non. Il y a des démarches, pas forcément similaires, pour pouvoir attester par un certificat - qui a une certaine valeur publique - la manière dont ça se passe sur les bateaux. Les Islandais ont un label un peu pareil, les britanniques ont un schéma de certification « Responsible Fishing Scheme » ... Ils sont un peu différents, chacun s'est adapté un peu à sa manière de fonctionner. En Europe je crois que c'est tout.

Lors de la dernière réforme de la PCP, la Commission s'était engagée à réfléchir sur l'opportunité de créer un écolabel européen. La conclusion du rapport était que ce n'était pas la priorité du moment ; c'est un gros travail de créer un référentiel. Nous avons le nôtre qui marche bien.

A.B : Chaque pays fait comme il peut...

J.L : Surtout les pays se disent que ce n'est pas le rôle de l'état, ni de la puissance publique, et que les démarches privées vont très bien. Nous sommes dans une situation où le MSC a aussi pris une position un peu hégémonique. Côté consommateur on ne peut pas dire que c'est mal, côté filière cela pose des questions. Nous sommes contents de pouvoir dire qu'il y a une alternative crédible et fonctionnelle. Après ce sont aux opérateurs économiques de faire leur choix, nous ne sommes pas dans les box de négociations avec leurs clients ; puisque c'est souvent l'aval qui demande, ce sont les distributeurs qui demandent d'être certifiés et ça remonte jusqu'à la production.

Je suis aussi partisan de dire qu'il n'y a pas que la certification, il y aussi le socle de la réglementation qui est déjà extrêmement solide, les pratiques telles qu'elles sont faites par les pêcheurs français sont également intéressantes à partager, convaincantes pour montrer la durabilité de ce qui est fait. La certification est un outil, ce n'est pas une fin en soi. (...) Les certifications sont surtout vues sur un plan sanitaire, notamment pour faire certifier par exemple les huîtres en Chine, au Vietnam (...) mais je trouve que nous devrions avoir un peu plus de confiance (en France) sur les pêcheries françaises... à défaut la certification est utile.

A.B : Nous sommes extrêmement exigeants en France et en Europe, en poussant les pêcheurs à faire de plus en plus d'effort dans leurs pratiques et autres... Or nous consommons près de 80% d'importation (information trouvée parce que je me suis intéressée au sujet). Y a-t'il une traçabilité pour les pêcheries en France ?

J.L : Oui. Nous avons une exigence de traçabilité totale du bateau au consommateur quel que soit le produit aquatique. Ça ne se voit pas toujours. Les consommateurs peuvent le voir sur les produits frais où il y a une obligation d'étiquetage qui va très loin – et que l'on ne comprend pas – mais on sait par quel engin de pêche le poisson a été pêché, dans quelle zone. Quand nous demandons au consommateur ce qu'il en pense, il s'en moque.

A.B : C'est surtout que nous ne comprenons pas (l'étiquette) ! Si nous n'avons pas un minimum de connaissance sur les engins de pêche et les techniques... en plus avec le nom latin du poisson...

J.L : Oui... mais que ce soit pêché par tel engin dans telle zone pour une espèce précise, c'est assez déterminant sur le prix que l'on peut demander. Si c'est pêché avec un autre engin qui n'aura pas la même manière de faire, ça ne justifierait pas que nous soyons sur le même prix. Je trouve que d'un point de vue consommateur, ce n'est pas « déliant » que l'on soit arrivé là, mais nous partons quand même en face d'un consommateur qui ne connaît pas grand-chose. Je suis assez dubitatif sur l'intérêt de la chose, c'est une information qui existe dans tous les cas. Il fallait mettre en place tous les systèmes d'informations, qu'elles remontent bien et suivent. Ce n'est pas toujours le cas, parfois il y a des petites pertes d'informations qui existent dans la filière, mais nous y travaillons pour que ce soit bien respecté. Tout repose sur le poissonnier aussi, s'il a l'information il faut qu'il l'affiche pour qu'elle soit

visible pour le consommateur. Il y a beaucoup de petits points faibles dans cette transmission de chaîne d'informations.

Toute information a une valeur. Si nous arrivons à justifier un tel prix parce que ce poisson a toutes les caractéristiques que je suis capable de démontrer, c'est très intéressant pour la filière, cela crée de la valeur. Il n'y a rien de pire de brader ses produits parce qu'on n'arrive pas à les différencier des autres. C'est vrai que cette information permet de se différencier. Après est-ce que cette information permet de mieux se différencier qu'un label pour une certification ? Sans doute pas, vu le niveau de connaissance du consommateur qui est faible. Mais nous pouvons penser que certains consommateurs peuvent aussi avoir une information supérieure et qu'ils sont capables de payer plus pour un meilleur produit.

Nous sommes toujours au milieu du guet là-dessus, nous ne savons pas très bien où il est le plus pertinent d'aller. C'est sans doute très différent par rapport aux publics que nous avons : certains publics sont très sensibles aux certifications, en particulier les jeunes consommateurs qui surconsument les produits labellisés, du BIO très nettement mais peuvent aussi être surconsommateurs de produits écolabellisés. A l'inverse des consommateurs plus âgés qui peuvent être plus sensibles à l'origine, à la provenance. Il faut savoir jouer avec les différents publics que nous avons. (...) Je ne suis pas prescripteur là-dessus, nous leur (les opérateurs) disons que tout est à faire ! car ce sont les opérateurs qui connaissent mieux leur clientèle, ils ont une vision très macroscopique.

A.B : Vous pensez qu'à terme ces exigences vers une pêche dite durable en Europe peuvent être (importées) en dehors ?

J.L : Nous le faisons déjà.

A.B : Même être labellisés ?

J.L : La réglementation solide sur la pêche illégale, non-régulée, non-réglémentée a imposé à tous les états fournisseurs de l'UE d'avoir des systèmes permettant de garantir que les produits de la mer qu'ils nous ont envoyés sont bien légaux. Qu'ils proviennent bien d'un bateau avec un pavillon, qui a bien suivi un certain nombre de règles, un bateau de pêche qui soit autorisé par le pays à pêcher ce qui a été pêché, etc. Chaque produit de la pêche de ces pays est accompagné d'un certificat que l'on dit certificat INN. Le premier niveau est que la pêche doit être déclarée. La pêche illégale – le black fish – existe encore dans le monde, c'est quelque chose pour laquelle il faut continuer de lutter. La deuxième étape est d'avoir des standards plus élevés, à deux niveaux. D'une part en intervenant dans la gestion des pêches elles-mêmes, parce que l'UE est membre d'un certain nombre d'organisations régionales de gestion des pêches dans le monde entier, dans lesquelles se décide la manière dont nous allons gérer la pêche. Il ne faut pas s'imaginer que nous sommes les seuls sur terre à avoir des standards élevés de durabilité ; c'est aussi le cas des américains, des néozélandais... Il y a tout un tas de faisceaux convergents pour dire attention sur la durabilité. L'UE est quand même le premier marché aquatique au niveau mondial, l'Amérique du Nord doit être en deuxième, la Chine est en train de monter aussi. Après la Chine peut avoir des standards un peu moins élevés sur la durabilité. Il faut savoir s'appuyer sur les arguments scientifiques avec une vraie discussion politique sur les conditions de gestion de ces pêcheries. Derrière on en sort des manières de gérer ces stocks internationaux, pour dire qu'il faut réduire la capture à telle niveau, telle prescription sur les engins de pêche, telle modalité de traçabilité et de déclaration etc.

Nous avons donc aussi cette capacité d'influence par la puissance publique, puis derrière tout ce qui peut être mis dans les cahiers des charges des distributeurs et des enseignes qui ont des obligations, par la pression des consommateurs d'aller regarder comment sont fournis les produits de leurs fournisseurs. Ils peuvent s'appuyer

sur des certifications publiques, privées. Ils peuvent aller assez loin dans le niveau d'exigence qui est attendue. Alors pourquoi ils le font ? Par responsabilité sociétale des entreprises, ou par crainte des attaques médiatiques, je ne sais pas. Si Carrefour a envie de continuer de vendre du saumon et des crevettes, il faut qu'il soit capable de démontrer que leur saumon et leur crevette ce n'est pas du tout ce que nous avons vu à la télé avant-hier soir ! Ce qui est vrai puisqu'à la télé ils arrivent à nous montrer des choses qui ne sont pas vraies, je ne sais pas comment ils font... C'est pourquoi le poids du prescripteur privé dans ce type d'amélioration est parfois plus important que la puissance publique, en tout cas souvent complémentaire aussi, pour montrer que nous pouvons avoir des filières particulièrement durables et excellentes. Cela aide dans ces pays (en dehors de l'UE) à changer les modèles économiques. Vous pouvez très bien travailler de manière durable sur des marchés qui sont importants. Donc ça change, ça bouge, il y a des évolutions, il faut être vigilants pour s'assurer qu'il n'y a pas des choses qui continuent à se faire qui ne soient pas durables. C'est pour cela qu'il faut être attentif à ce que disent les uns et les autres et aller creuser derrière ce qu'il y a. Une fois que le message est entendu et traité, que quelque chose qui a été observée à un endroit n'est pas une généralité, il faut aussi le dire.

A.B : Vous pensez que les applis pour les consommateurs pourraient être une bonne solution pour s'y retrouver ? Il y a Good Planet entre-autre qui a fait une appli. Mais une appli qui pourrait s'étendre plus largement et de manière plus simple pour le consommateur. Pensez-vous que ce soit faisable et que cela apporterait quelque chose ?

J.L : C'est vrai que c'est plus simple d'avoir Yuka sur des produits avec un code barre. On bippe et c'est toujours le même produit. Nous sommes quand même sur des produits qui changent tous les jours. Aujourd'hui le maquereau vient de Boulogne-sur-Mer, demain il pourra venir de Noirmoutier ; ce n'est pas les mêmes conditions (pourtant) le poisson a la même tête. Ce n'est pas évident d'avoir quelque chose qui soit pertinent et exact. Dans les guides SPS qui ont été sortis par les ONG, il y a des choses qui sont parfois « bidons » : un même poisson, il y a plusieurs stocks. Des stocks qui sont en vert qui vont très bien, des stocks qui sont en orange qui vont moins bien, ou en rouge. Des fois ils vont mettre tout en rouge puisqu'il y en a qui sont en rouge, mais il y en a qui sont en vert, mais ils ne vont pas le dire. Quand ils le disent, finalement le consommateur est complètement confus parce qu'à la fois ça va bien et ça ne va pas bien. Puis parfois on parle du stock qui est en rouge, alors que ça doit représenter 2% du marché ; on ne parle que de ça et on ne parle pas des 90% qui vont très bien. Ce qui est le cas du cabillaud. On parle du cabillaud que la Commission européenne fait en Mer baltique, cela fait un article dans Le Monde... je ne pense pas qu'en France il y ait une personne qui ait mangé du cabillaud de la Mer baltique cette année. Nous mangeons du cabillaud qui vient d'Island, qui nous arrivent en dos – assez chers- et sur lesquels il n'y a aucun souci. On se retrouve sur un message un peu confus là-dessus.

Le fond du sujet est quand même assez technique et complexe, ce n'est pas évident de s'y retrouver. S'il fallait une application, (la personne) devant son étale de poissonnier saisit que son cabillaud est pêché en mer de Norvège avec une palangre... je pense qu'on l'a perdu ! Il faudrait en plus que l'étiquette soit bien ce qui est écrit sur le poisson, et que la base de données soit bien à jour pour aller vérifier que cette année le stock à bien été évalué.

A.B : Il y a déjà stat-et-pêche avec France Filière Pêche...

J.L : Oui, sauf que l'on ne va pas aller regarder stat-et-pêche dans son rayon.

A.B : Non. Mais cette forme-là pourrait ...

J.L : C'est couteux et compliqué. Si on veut le faire il faut le faire bien. Quand on fait ce genre de (chose), on le fait rarement bien, on ne les met pas toujours à jour. Les guides des espèces qui se basent sur des évaluations qui ont 10 ans, ce n'est pas sérieux. Stat et pêche est en continue, mais ce n'est pas sous la forme d'un guide.

L'important c'est que ce soit facile d'utilisation, que cela donne envie aux gens de cliquer, de regarder, de se rendre compte qu'il y a différents types de poissons, de se rendre compte qu'il n'y en a pas tant que ça qui sont évalués à la variété de l'assiette. Qu'ils (les consommateurs) y viennent, qu'ils prennent de l'information, c'est toujours bien. On voit encore trop de gens qui disent – dans le discours public – dans les médias que la pêche n'est pas assez suivie, n'est pas connue, pas encadrée. On se demande comment des gens peuvent sortir des choses aussi énormes alors que le corpus réglementaire de la pêche est juste colossal – d'ailleurs c'est trop ! La pêche est trop encadrée. C'est plus important de passer du temps à former, à sensibiliser dans les écoles, où on ne fait pas assez – en tout cas c'est ce que les jeunes disent. Ils disent qu'à dans les écoles on ne les sensibilise pas assez à la durabilité.

A.B : Même encore maintenant ?

J.L : Oui. Il y a des modules de formation, en fait l'objectif de la formation professionnelle à la pêche c'est qu'ils rentrent en vie. Cela mobilise beaucoup de temps de formation qui ne peut pas s'étendre à l'infini pour s'assurer qu'ils rentrent en bonne santé. Nous mettons moins de temps sur d'autres enjeux qui sont tout aussi importants sur lesquels il faudrait que l'on ait plus de possibilité de revenir en formation continue parce que ce sont des connaissances qui évoluent, sur la durabilité, la cohabitation avec les habitats, la manière de bien gérer son entreprise pour être plus rentable en pêchant un peu moins et en y passant moins de temps. On voudrait tous travailler moins et gagner plus. Et bien dans la pêche on peut y arriver. Nous avons des curseurs qui permettent d'adapter un peu la manière de travailler pour au final travailler un peu moins et gagner tout autant voire d'avantage. C'est possible pas simple, néanmoins sensibiliser les patrons pêcheurs à tout ça c'est peut-être quelque chose que nous ne faisons pas assez.

A.B : Vous suivez les programmes de formation pour les marins pêcheurs et autres ?

J.L : Il y a des référentiels. Ce n'est pas dans les compétences de FranceAgrimer. Avec les référentiels nous voyons les heures qui sont consacrées sur le sujet. Il est abordé mais par rapport à ses complexités, ce n'est pas autant qu'il le faudrait. C'est à chacun aussi d'être curieux, d'aller chercher l'information. Il faut que ce soit accessible. Nous sommes dans une filière qui a une belle marche de progression en communication interne et externe. Nous sensibilisons sur ça : à Grandville vendredi (une table ronde) sur la manière de communiquer un peu plus pour mettre en avant les bonnes pratiques et la fierté des métiers de la filière pêche.

(...)

A.B : Lors de la Commission européenne, y a t'il des scientifiques présents pour aider à la décision ?

J.L : Il y a différents niveaux d'échanges. Le niveau ultime de décision sur la pêche il n'y a pas de scientifiques, ce sont les ministres. Après leurs décisions s'appuient des rapports scientifiques des différents pays. Au niveau du parlement européen, ils (les ministres) discutent entre eux mais très souvent ils auditionnent des scientifiques et font faire des rapports et des études permettant de donner des « billes » qu'ils se partagent à leur niveau, ciblées

à leur intention. Je trouve qu'ils auditionnent plus souvent des ONG que des scientifiques – il faudrait qu'ils s'en rendent compte un jour...

A.B : Lesquelles ?

J.L : On sait qui a le droit de rentrer, mais on ne sait pas qui a réellement donné quels arguments à qui. Nous savons qu'il y a des gens très actifs. Les vrais lobbys au Parlement européen dans notre secteur pêche c'est les ONG. Bloom a fait son coup, cleacenter, Oceana, Piew ? Ils ont des activités de lobbying extrêmement poussées auprès des parlements européens. En face, Europêche, qui est l'association européenne des pêcheurs a des moyens extrêmement limités. Elle est appuyée par les associations nationales mais qui sont finalement très modestes par rapport à l'énergie en face, et surtout à la virulence qui est mise en place. Nous voyons bien quand les arguments sont annoncés par les uns et les autres d'où ils viennent : il y a de la traçabilité dans les arguments.

A.B : Le Parlement fait donc plus appel aux ONG qu'aux scientifiques ?

J.L : Ce sont les ONG qui s'imposent, elles s'invitent. Après ils veulent bien les recevoir. Ils n'ont pas envie de se prendre un tweet assassin (...). Les scientifiques ne sont pas toujours conscients des jeux sur où se passent les vraies décisions. Les scientifiques font leur boulot et le valorisent dans leur schéma normal de transmission d'informations, de validation. Ils sont dans cet optique là, pas aller porter tous les quatre matins un discours au Parlement ou auprès des ministres. Ils le font quand on leur demande. Ils produisent pour la Commission européenne. La Commission demande au CIEM, les états membres demandent au CIEM. Il y a des avis qui viennent très fréquemment du CIEM, qui répondent à des questions que s'est posé la puissance publique. Donc les scientifiques sont directement associés par là. Mais c'est vrai qu'ils ne sont pas dans la salle lorsqu'il y a discussion.

ANNEXE 2 : ENTRETIEN

Avec le Directeur général d'une Organisation de Producteurs

L'entretien a été retiré de la version diffusée en ligne.

ANNEXE 3 : ENTRETIEN FRANCE FILIÈRE PÊCHE

Avec Caroline MORLOT, Directrice Marketing et Communication chez France Filière Pêche.

Mardi 27 août 2019, 14h.

Caroline MORLOT (C.M) : (...) Baromètre d'images et produits aquatiques sont des études faites auprès du grand public. Vous avez la perception des consommateurs (*étude faite avec Sphinx*) : la consommation de produits aquatiques, le poisson versus la viande, la consommation par espèces... cela donne l'image (*perçue*.) Globalement l'enseignement de ce type d'étude est de se dire que les gens ont une bonne image des produits aquatiques ; souvent le prix est un frein. Ce qui est intéressant dans l'édition 2018 – c'est un baromètre qui est renouvelé tous les ans - : une question se pose, est-ce que l'on continue sur les (*mêmes*) informations ou bien est-ce que l'on cherche d'autres choses ? En 2018 il y a eu un focus sur les métiers de la filière pour connaître la perception du grand public pour les métiers tels que pêcheur ; est-ce que vous laisseriez votre enfant s'orienter vers une carrière de marin-pêcheur ? est-ce que vous pensez que c'est bien payé ?

Audrey BILLON (A.B) : Cela rejoint le questionnaire en ligne du Ministère de l'Alimentation...

C.M : Oui tout à fait. (...) Nous avons fait dans le cadre de la Mer XXL un sondage sous forme d'enquête (*5 questions sur un panel de 1000 personnes, étude faite par Yougov*) (...) C'était pour comprendre les idées reçues qu'ont les gens spontanément sur la pêche (...) Pour vous donner une idée, il y a 7 personnes sur 10 qui pensent que l'état des ressources marines se détériorent au niveau européen, hors ce que nous avons essayé d'expliquer aussi pendant la table ronde c'est qu'en fait le suivi scientifique, et notamment toutes les mesures de gestion qui ont été mises en place permettent chaque année de faire en sorte que les stocks d'espèces se portent de mieux en mieux. En connaissant mieux, on gère mieux derrière. Cela personne ne le sait ; il y a beaucoup d'actions qui sont menées de manière très large mondialement sur les océans, mais en fait nous ne pouvons pas mettre au même plan des zones comme l'Asie ou l'Afrique où il n'y a pas de gestion avec l'Europe ou l'Amérique du Nord où il y a des mesures de gestion qui sont extrêmement strictes. C'est pour cela qu'il y a besoin de faire beaucoup de pédagogie sur ce que l'on appelle la « surpêche », « l'état des stocks », « c'est quoi un stock ? ». C'était l'ambition de notre participation à la Mer XXL. Pour répondre à votre question (*précédemment*) cela fait maintenant 10 ans que FFP existe et cela fait depuis 2012 que nous communiquons sur Pavillon France, sur la consommation des produits, sur la familiarisation du grand public sur les produits de la pêche française.

Il y avait deux objectifs de départ :

- Soutenir la filière, par rapport aux pêcheurs français (...), et valoriser ces produits auprès du consommateur (*avec Pavillon France*)
- Dédramatiser un peu la préparation des produits de la mer. Nous nous rendons compte aujourd'hui qu'une des raisons pour laquelle les gens consomment moins de poissons c'est qu'ils ne savent pas trop comment le préparer. Il y a certainement une perte de savoir-faire culinaire depuis 30-40 ans qui fait que la population qui consomme du poisson est plutôt des séniors, des gens qui vivent sur les côtes ; cela ne leur fait pas peur de préparer du poisson. Alors qu'un citoyen qui vit dans un appartement va dire « ça pue, c'est long à préparer, je ne sais pas faire », donc il va laisser tomber. C'est un peu caricatural mais il y a un peu de « ça » aussi.

Donc un des objectifs de la marque Pavillon France c'était de proposer plein de recettes, plein d'astuces. Voilà pour le premier cycle de communication de 2012 à 2017. En 2017 le contexte a un peu changé, nous nous posons

de plus en plus la question d'où viennent les produits que l'on consomme, comment ils sont pêchés, comment ils arrivent de la mer à l'assiette même si cela a toujours été le fil rouge d'expliquer que tel poisson était pêché par un bateau français, derrière débarqué dans une criée française par un mareyeur, transformé potentiellement, et il se trouve à la fin sur un étal soit en GMS soit chez un artisan poissonnier. Tout cela était expliqué. Pavillon France était aussi la garantie de cette traçabilité que l'on contrôle. Nous avons un organisme – Bureau Veritas – que nous mandations pour aller chez tous les opérateurs et ponctuellement réaliser des audits qui permettent de valider les bonnes pratiques de chacun des opérateurs. Donc en fait la marque PF – au-delà de l'aspect communication – c'est un véritable marqueur (...).

A.B : Il serait presque un label ? Il y a un cahier des charges ?

C.M : Oui il y a un cahier des charges pour la marque. Par exemple si vous trouvez des langoustines écossaises qui sont marquées PF c'est une fraude. Cela arrive – pas très souvent -, dans ces cas-là il y a une action de sensibilisation qui est fait auprès de la personne, nous refaisons un audit obligatoire pour cette personne pour revalider les pratiques qui sont en place. C'est rarement de la mauvaise foi, c'est souvent une erreur humaine (...). Il y a des moyens qui sont investis pour faire en sorte que ce soit fiable. Et à date c'est le seul « repère origine » qui existe pour la pêche française. Chaque commerçant peut dire que son produit vient d'une criée française. La force de la marque collective c'est qu'elle représente tout le monde, aussi bien celui qui a pêché que celui qui a acheté à la criée - donc le mareyeur - et celui qui a transformé et acheminé, puis le commerçant – le dernier maillon de la chaîne. Le référentiel est solide.

Comme le MSC par exemple est hyper solide en matière de pratiques et de cahier des charges pour obtenir la labellisation – des centaines de pages. C'est ce qui existe de plus solide scientifiquement et de plus vérifiable, factuel.

Mais du coup ce sont deux aspects différents. La philosophie de PF d'origine c'était de dire que nous valorisons la pêche nationale. Il y avait aussi des chiffres qui ressortaient : la moitié des gens interrogeaient (*questionnaire La Mer XXL*) pensaient que sur un étal il y avait 45% de l'offre qui provenaient de la pêche française. Or c'est plutôt entre 20 et 25%. Dans ce contexte-là cela nous a semblé important en tant qu'association et par rapport aux enjeux de la marque collective de faire émerger cette offre : par exemple le saumon ou le cabillaud, espèces ultra consommées par les Français, ne sont que des produits qui proviennent d'importations ; le saumon c'est sûr, le cabillaud il y en a un peu pêchés par des bateaux français.

Ce qu'il y avait aussi d'intéressant dans cette étude, 65% des personnes ignoraient qu'il y avait des programmes de recherches scientifiques ; chiffre que nous avons bien mis en avant dans la cadre de La Mer XXL, puisque c'était notre objectif de montrer ce qui avait changé entre l'avant et l'après Pavillon France.

Donc en 2017 c'était très axé « culinarité », « découverte et diversité des espèces en pêche française ». Avec la prise de conscience et la volonté des gens à être plus réceptif et d'en savoir plus sur l'origine des produits, nous avons un peu orienté notre communication sur la filière, donc parler des métiers, des hommes et des femmes, ce qu'ils font, comment leurs actions permettent que les produits arrivent sur l'étale. Nous avons donc repris une communication plus bleu-blanc-rouge sur PF pour revendiquer cette origine.

Parallèlement à cela la position de FFP a aussi évolué en tant qu'association. Au bout d'un premier cycle de financement et d'existence – nous renouvelons à chaque fois le mandat tous les quatre ans avec un nouveau cycle de financement – (...) (*premier renouvellement en 2016, deuxième en 2020*) nous avons constaté aussi que les attentes de gens de la filière s'orientaient de plus en plus vers une valorisation des programmes scientifiques. Depuis que FFP existe il y a eu plus d'une centaine de projets soutenus financièrement par FFP à différents degrés.

A la base il y avait trois degrés de financement :

- la modernisation des navires et la recherche pour diminuer la consommation énergétique des bateaux (grand pan du premier cycle de financement). Aujourd'hui la moyenne d'âge d'un bateau c'est entre 27 et 30 ans, donc une flotte vieillissante. Pour la renouveler ce n'est pas simple, je crois – si je ne dis pas de bêtise – qu'un bateau de 15 mètres doit coûter 700 000 euros à l'achat. Donc diminuer la consommation énergétique pour des raisons écologiques, aussi économiques et surtout socio-économiques, a été un grand pan important du premier cycle de financement.
- Un gros travail a été mené en recherche et développement sur la sélectivité des engins de pêche. Comment faire évoluer les filets et notamment les chaluts, pour les rendre à la fois plus sélectif dans la capture et moins impactant sur l'environnement.
- L'amélioration de la connaissance des espèces et des écosystèmes. Et finalement c'est ce dernier aspect qui au second cycle de financement a pris énormément plus d'ampleur, car connaître les espèces, l'environnement et les écosystèmes c'est la clé de voute de la pêche durable. Si vous nous demandez à nous FFP quelle est la condition numéro 1 (*pour une pêche durable*), c'est de connaître de quoi on parle, connaître les espèces pour ensuite pouvoir adapter la gestion des pêches en conséquence.

C'est vraiment le message que nous avons voulu transmettre à La Mer XXL au grand public. Sans connaissance on ne peut rien faire.

A.B : Avez-vous des partenaires scientifiques ? comment cela se passe ?

C.M : Absolument. Le levier de financement chez FFP est basé sur un concept qui existait avant la création de FFP, c'est le partenariat entre les pêcheurs et les scientifiques. Les scientifiques, c'est tous les instituts de recherche liés au monde halieutique : majoritairement l'Ifremer. Ils ont des stations tout le long des côtes françaises ainsi qu'en Outre-Mer. C'est vraiment l'institut national de recherches pour l'exploitation des ressources marines : 80% des projets que l'on cofinance sont portés par l'Ifremer, ou l'Ifremer est partenaire. Vous pouvez avoir des porteurs professionnels (Comité des pêches ou les organisations de producteurs) et des scientifiques. Il y a d'autres instituts scientifiques, l'IRD notamment qui gère plus les parties méditerranéennes et outre-mer, puis des universités, des centres de formation comme Agro Sup Ouest, le Museum d'Histoire Naturelle dont on a financé quelques projets. L'investissement financier, mais aussi de temps et d'engagement, de la part des professionnels et des scientifiques (*devait être*) valorisé, il faut se servir de ces enseignements pour que les gens comprennent mieux ce qu'est la pêche aujourd'hui.

Il n'y a pas eu beaucoup de communication pour l'instant sur ce sujet, il y a un espace de parole qui a été préempté par beaucoup d'acteurs qui sont légitimes mais qui ont une vision des choses qui n'est pas forcément objective, et qui finalement se basent assez peu sur des faits scientifiques. Mais quand vous dites cela vous passez pour un lobbiste !

A.B : Pour le moment il n'y a pas beaucoup d'échanges sur la place publique...

C.M : Si, il y en a ! Prenez par exemple les débats sur les dauphins, vous ne trouvez pas qu'il y a débat entre Sea Shepherd et les pêcheurs ?

A.B : Mais cela reste peu visible. Pour nous qui sommes extérieurs, nous voyons plus du côté des ONG...

C.M : Oui c'est sûr. C'est ce que je vous disais, l'espace de parole a été préempté...

A.B : Et on leur donne plus de crédibilité...

C.M : Exactement. Nous continuons, comme nous l'avons toujours fait, à répondre pour faire en sorte que demain nous puissions continuer à pêcher, les producteurs puissent continuer à pêcher. Dans la pêche durable il y a effectivement la préservation des ressources, maintien d'une activité raisonnable. Mais dans durable il y a aussi l'aspect économique et socio-économique. Nous ne pouvons pas dire « on s'en fout si les pêcheurs arrêtent de pêcher demain », nous sommes redevables des générations futures, de leur permettre de continuer à travailler. Malgré tout, quand vous embarquez avec un pêcheur sur un bateau, c'est leur vie, leur passion, ils font cela car ils ont choisi d'être là. Il y a toute une nouvelle génération de pêcheurs aujourd'hui – pas très nombreux – qui essaient de se rendre visibles aussi pour expliquer qu'ils font leur métier avec un amour de l'océan qui est colossale et qui n'a pas vocation à détruire cet environnement.

A.B : Et ce n'est pas dans leur intérêt ! Victor Boubard (*table ronde du 09 juillet*) a bien fait passer ce message-là.

C.M : Oui tout à fait. Nous ne sommes pas engagés comme peut l'être une ONG, nous ne sommes pas revendicatifs, nous souhaitons juste que le grand public puisse se faire un avis éclairé sur la réalité de ce qu'est le monde de la pêche. Nous considérons que la façon dont (*le sujet*) est traité médiatiquement n'est pas encore satisfaisant ; nous n'entendons jamais les scientifiques, ou quand nous les entendons c'est un peu déformé. C'est le cas sur les grosses retombées presse au moment où l'Ifremer a publié ses rapports d'évaluation sur la ressource. Donc depuis 2017 nous avons mis en place un certain nombre d'actions au niveau de FFP, notamment le site statetpeche.fr. Sa seule vocation c'est de mettre à disposition toute l'information, que tout le monde utilise au quotidien, que ce soit l'autorité administrative, ministères etc, pour décider des quotas, pour mettre en place les mesures de gestion. En fait vous avez quatre couches sur ce site :

- Les données scientifiques d'évaluation des stocks. Vous avez vu (*sur le statetpeche.fr*) qu'il y avait qu'une vingtaine d'espèces, il n'y a pas toutes les espèces que l'on pêche aujourd'hui. L'objectif aujourd'hui est d'en intégrer le plus possible au fur et à mesure. Seulement la recherche coûte chère, il y a souvent des priorités : soit des espèces qui vont mal, soit sur des espèces d'intérêt commercial plus important dont on a besoin d'informations pour être sûr de pouvoir continuer à les exploiter de manière pérenne. Donc cette première couche qui vous donne le comptage des poissons dans l'eau.
- L'effort de pêche, est-ce qu'il y a beaucoup de bateaux, petits ou gros bateaux... c'est mesuré, c'est un indice. Cela se superpose, par rapport au nombre de bateaux que l'on a sur une zone et le quota de pêche qui est accordé par les états.
- Vous avez les données de débarquement qui sont le résultat direct de ce que les pêcheurs pêchent, (*comparer*) ce qu'ils pêchent et ce qu'ils ont le droit de pêcher.

A.B : C'est mis à jour régulièrement ?

C.M : C'est mis à jour deux fois par an. Toutes les données ne sont pas mises à jour exactement en même temps mais une mise à jour globale est faite en début d'année. Il y a des données aussi que nous avons que de 2016, il fallait attendre la mise à jour 2017 que nous avons qu'en 2019.

A.B : Vous ne pensez pas que ce site pourrait être utile sous forme d'appli ou autre pour les consommateurs ?

C.M : Nous nous posons la question. Après c'est un coût de développement... pour être honnête c'est quelque chose qui évoluera c'est certain. Nous avons déjà fait un premier gallon d'essai, une évolution du site. Vous avez maintenant à l'instant T le niveau avec lequel on mesure la durabilité des stocks (...) quand vous avez cela vous avez une première information ultra vulgarisée. Quand vous rentrez dans le site il faut s'accrocher un peu, dans le détail des données ; il faut avoir envie de se renseigner. L'objectif pour en faire un outil vraiment utile pour le grand public, c'est de synthétiser un maximum les données. Nous pouvons considérer que c'est le rôle des gens qui font de la vulgarisation, peut-être le rôle de la presse, il y a des journalistes scientifiques ou environnementaux qui sont parfaitement calés pour comprendre cela.

En fait s'il n'y avait pas statetpeche toutes les informations seraient disponibles mais il faudrait aller les chercher sur plusieurs sites, les croiser... C'est plus une synthèse et « une paire de lunettes » pour lire les informations plus que de la production de données. Nous ne produisons aucune des données qui sont là, nous ne faisons que collecter, compiler, et mettre sous une forme sympa.

C'est un outil d'objectivation. Et ce qui est important c'est de ramener cette objectivation au centre du débat. Quand on nous dit qu'il ne faut plus pêcher le thon rouge, en fait si.

A.B : Oui, Pavillon France est avec Sathoan pour le thon rouge pêché à la ligne en Méditerranée. Les deux logos sont ensembles.

C.M : Oui. En fait Sathoan, organisation de producteurs, opère en Méditerranée sur la sardine, le thon rouge et l'anchois. La Sathoan a mis en place en 2012 la marque collective « Thon Rouge Pêché en Ligne » ; une fois pêché il est « pincé », le pinçage permet de suivre la traçabilité. C'est une démarche régionale, qui a été soutenue par FFP sur laquelle nous avons fait du co-branding avec PF, car in fine il était pêché par un bateau français et correspondant aux critères de notre cahier des charges.

A.B : Est-ce que FFP a un rôle pour former les professionnels de la pêche ? Leur apprendre à communiquer ? Pour les jeunes pêcheurs, leur apprendre les nouvelles technologies ? Le président du Cluster Maritime disait « le pêcheur de demain se rapprochera plus de l'ingénieur halieutique » (*dossier de presse La Mer XXL*). Le métier va changer considérablement...

C.M : Ces questions ne sont pas évidentes. Nous n'avons pas officiellement ce rôle, mais notre rôle est de faire le maximum pour soutenir la filière. Pour tout ce qui va être dédié à la formation ce n'est pas notre rôle ; pour les pêcheurs par exemple c'est le rôle du Comité national des pêches (CNP MEM) qui a dans ses instances des référents. A la différence d'autres interprofessions comme la viande ou les fruits et légumes, nous n'avons pas de mandat de représentativité de l'ensemble de la filière. Nous sommes là pour faire tout ce qui est communication positive, valorisation, soutien financier sur des projets, mais dès l'instant que l'on va toucher à la formation ou tout ce qui est spécifique aux branches métier, cela va se retrouver dans les gens qui font partie de nos instances. Par exemple les pêcheurs vont gérer les affaires des pêcheurs ; ce sont des syndicats professionnels, ce sont eux qui vont développer des choses. Le CNP MEM par exemple s'attaque fortement au sujet de l'attractivité des métiers. Ils ont lancé au début de l'année une campagne de communication qui s'appelle « Ligne d'Horizon ». C'est une démarche qui se veut pédagogique, qui a pour objectif de faire partager un bout de l'expérience et de la vie des marins-pêcheurs à un public jeune (de la 4^e à la Seconde) pour les sensibiliser à l'orientation professionnelle (...). Donc une démarche initiée par le CNP MEM dans l'objectif de faire de la communication sur le métier de marin-pêcheur, sur la formation etc. Nous les soutenons financièrement.

A.B : Justement j'ai encore du mal à comprendre le fonctionnement. Le CNPMEM est intégré au FFP, il fait partie du collège production. Quand je regarde le site ils font partie des décideurs...

C.M : Si je comprends bien la question, il y a en fait deux choses. Il y a les initiatives qui sont portées par les acteurs eux-mêmes selon leur spécificité. Nous concrètement nous agissons dans l'intérêt collectif de la filière ; lorsque nous faisons des campagnes PF, nous parlons des pêcheurs, des mareyeurs, des poissonniers, des producteurs. Ce sont nos quatre impondérables lorsque nous faisons une campagne de communication : il faut que cela touche tout le monde, représentatif de l'ensemble de la filière. Les décisions sont validées collectivement par l'ensemble des trois collèges (*qui forment la FFP*) par notre conseil d'administration (...).

Ils (*CNPMEM, et les autres membres*) ont le droit de demander un soutien, financier ou autre. Par exemple j'ai passé du temps sur la réflexion de la campagne Ligne d'Horizon, j'ai apporté une vision en tant que communicante, cela peut être aussi de l'investissement homme. Nous nous faisons aussi le relais de ces initiatives.

En fait ce qui est spécifique à chaque métier va être porté par les représentants du métier, et ce qui sert pour l'intégralité de la filière sera porté par nous (FFP). Par exemple il ne servirait à rien qu'au Salon de l'Agriculture on ait un stand des pêcheurs, un stand des mareyeurs, un stand des poissonniers ; c'est plus intéressant que ce soit nous qui y allions, car c'est de la valorisation vers le grand public pour l'ensemble de la filière.

A.B : Lorsque nous nous étions rencontrées, vous m'aviez dit que votre objectif premier était de permettre la discussion entre tous les acteurs. Quels sont les outils et supports de communication pour permettre cela ?

C.M : Pour la discussion entre tous les acteurs c'est l'essence même de notre association, avec les instances de discussion permettant cela. Nous avons aussi des newsletters pour la partie associative dans laquelle nous valorisons d'une part les actions données d'un point de vue FFP (*correspondant*) aux projets de recherches ou projets transverses de la filière. Puis derrière (*newsletter imprimée*) vous trouvez la communication grand public et marque collective.

Mais ce n'est pas exactement ce que je qualifierai comme un outil qui permet aux maillons de communiquer entre eux, c'est plus un point d'informations de ce que nous faisons en tant qu'association.

A.B : Combien avez-vous d'instances (*qui permettent l'échange entre les maillons*) ?

C.M : Cinq conseils d'administration par an, une assemblée générale en juin, et au cours de l'année nous avons un comité de production et un comité de commercialisation par trimestre. Du fait de la composition de l'association vous avez un pôle commercialisation - celui dont je m'occupe - qui gère toute la partie communication, mise en œuvre de la marque Pavillon France, et mise en œuvre de campagnes autres, type celle sur les « poisson, coquillage et crustacé » financé en partie par le FEAMP. C'est une campagne assez générique et pédagogique sur les produits aquatiques ; on s'associe au CIPAR et au CNC. Les comités de production traitent plutôt ce qui est en amont de la filière, ce sont eux qui vont décider de la sélection des programmes scientifiques qui vont être financés par FFP, qui vont définir les modalités d'accompagnement financier vers les navires, par exemple tel type d'investissement pourra faire l'objet d'une subvention ou non.

A.B : Ce sont ces comités qui déterminent quel thème, sujet sera traité par l'Ifremer par exemple ?

C.M : Oui. En fait cela fonctionne par appel à projet (...). Il (*l'appel à projet*) est diffusé assez largement via notre site internet, l'emailing, un peu sur LinkedIn, nous faisons en sorte qu'un maximum de gens dans l'écosystème

pêche soit au courant de cet appel à projet. En général les enveloppes sont communiquées ; les porteurs de projet doivent soumettre leur projet lors de cet appel. Il y a d'abord une phase d'expertise pour chacun des projets ; ils sont qualifiés d'une note. En fonction de la note qu'ils obtiennent sur le « pré-projet », ils sont ou non soumis à la sélection du comité de production qui à son tour met une note. La pondération de ces deux notes donne une note finale qui permet de classer les projets et de dire quels sont les trois projets qui ont eu la note la plus haute, autant sur la solidité scientifique que l'intérêt pour la filière. Ensuite chacun des comités émet un avis positif ou négatif sur les recommandations qui leur sont présentées par les chargés de mission (équipes FFP). Si c'est un avis positif c'est transmis au conseil d'administration qui entérine la décision. En général les comités de production et les comités de commercialisation se font tout près des conseils d'administration pour qu'il y ait peu d'écart entre le moment où nous prenons la décision et le moment où elle est entérinée (*en général une semaine les sépare*). Les comités de production sont eux-mêmes calés sur le calendrier des appels à projet pour un type de projet, car en réalité il y en a trois.

Un appel à projet « enjeux immédiats » qui concerne des projets plutôt à court terme, un an maximum, et qui répond à des problématiques très précises et d'intérêt urgent pour la filière. Pour reprendre l'exemple sur les dauphins, pour tester et mettre en place le plus rapidement possible les pingons (*dispositif d'éloignement*), l'OP des pêcheurs de Bretagne est venue voir FFP avec ce projet (...) en 2017. Ce projet a porté ses fruits, a démontré une réelle diminution des captures accidentelles des dauphins. L'année en place cela a permis de mettre en place ce dispositif sur l'ensemble de la flotte des adhérents de l'OP (*qui représente une grande majorité des pêcheurs dans le Golfe de Gascogne*). C'est un projet qui a aussi un caractère vertueux, car on parle de préservation de l'environnement et on parle d'éviter de se retrouver dans des situations dont personne n'a envie !

Le deuxième type d'appel à projet, « enjeux actuels », sur lequel FFP se positionne en cofinçant des financements européens. Aujourd'hui, ce qu'on appelle les subventions européennes – pour utiliser des termes utilisés par d'autres – concernant principalement la recherche scientifique. FFP se positionne en accompagnement de financements publics qui viennent du FEAMP, budget européen mis à disposition des acteurs de la filière pêche de l'Europe – les Espagnols ont une enveloppe, les Français ont une enveloppe... L'objectif est de présenter les projets pour soit en terme d'innovation, soit en terme de préservation de la ressource. Jérôme Lafon pourra en parler encore mieux que moi, mais en gros le FEAMP c'est plein de mesures – c'est comme des guichets - ; nous nous positionnons principalement sur des mesures d'innovation. Donc innovation sur les engins de pêche, amélioration de la connaissance de la ressource. Le projet (*pour l'éloignement des dauphins, évoqué précédemment*) (...) a mené par la suite un projet « enjeux actuels » ce qui a permis du coup d'aller chercher du financement européen pour déployer à d'autres engins de pêche ce type de dispositif d'éloignement. L'idée était de voir si adaptabilité il y avait, puisque c'était spécifique au chalut pélagique : c'est un grand filet qui pêche plutôt en surface. Il y a d'autres engins, les filets maillants par exemple, et l'idée est de voir si on peut adapter un tel dispositif. Cela nécessite un peu plus de recherches et de moyens. Donc on va chercher du FEAMP, FFP apporte un soutien sur la partie qui reste à la charge des porteurs de projets ; cela permet de diminuer de participation de FFP mais réciproquement de financer un peu plus de projets.

Les appels à projet « enjeux d'avenir » (*1 million d'euros à aller chercher*) sont beaucoup plus ambitieux scientifiquement, qui vont se dérouler sur un plus grand nombre d'années ; en général cela va de trois à cinq ans. C'est presque de la recherche fondamentale – on ne va pas parler de recherche fondamentale parce que ce n'est pas de la génétique non plus, en fin ça peut l'être d'ailleurs -, beaucoup plus impactant que les deux autres.

A.B : C'est ce qu'Alain Biseau avait annoncé (*lors de la table ronde sur la pêche durable, qui avait eu lieu le 09 juillet à l'exposition La Mer XXL*), il y a encore énormément de choses à découvrir et qu'il y a besoin de faire beaucoup de recherches sur le long terme.

C.M : Ce qu'il faut bien se rappeler aujourd'hui, et c'est ce qui était expliqué à La Mer XXL, la plus grosse partie de ce que l'on pêche est pêchée dans des stocks pour lesquels nous avons des connaissances. Ce sont en fait des stocks qui se portent bien. Bien sûr, sur l'immensité des océans c'est impossible de tout savoir. Par contre, ce que je considère comme une vertu aujourd'hui est que là où l'on pêche, on sait où on met les pieds. Nous ne sommes pas au petit bonheur la chance ; c'est extrêmement réglementé parce que c'est assez bien connu en fait.

Nous savons que chaque année nous pouvons adapter l'effort de pêche, qu'il y a des années où nous sommes obligés de ne pas pêcher ou pêcher moins, car les recommandations scientifiques le disent. C'est vraiment quelque chose qui est suivi.

Pour répondre à une de vos questions (par email) concernant le Canada, je ne sais pas grand-chose sur ce sujet. Tout ce que je peux vous dire c'est que les Nord-Américains ont inventé la pub. Quoi qu'ils fassent, ils se marquent. Ils savent se vendre, ils savent expliquer, ils savent communiquer même dans leur manière d'aborder la science puisqu'ils sont beaucoup plus pédagogiques que nous. C'est un fait.

Canada, USA... même quand vous regardez le MSC, c'est anglais, c'est une démarche très anglo-saxonne de valoriser auprès du consommateur. Au final le MSC a un énorme volet scientifique, de recherches, etc – nous nous associons avec eux sur certains programmes de recherche – mais c'est avant tout une marque. C'est du brand management. Et aujourd'hui pourquoi tant d'opérateurs de la filière veulent du MSC, parce que c'est une marque, une espèce de caution pour le consommateur. Je ne parle pas des ONG qui contredisent ce que fait le MSC ; mais dans les faits ce sont des référentiels solides, et surtout reconnus à l'international par les marchés allemands, anglo-saxons, de Scandinavie... c'est hyper fort en terme de marque.

A.B : Ce serait presque une concurrence pour Pavillon France ?

C.M : A un certain moment oui ça peut l'être. Un mareyeur qui va se dire que commercialement ses clients lui demandent du MSC et pas de Pavillon France, il a un choix à faire, et il fera ce que le client demande.

Nous ne les voyons pas comme des concurrents car nous nous forçons à répéter que ce n'est pas la même chose et que c'est plutôt complémentaire. Nous ne nous positionnerons jamais sur du cabillaud ou sur du saumon ou sur des crevettes qui pourront être MSC ou ASC. Et surtout nous n'intéressons pas les marchés allemands. Mais d'un point de vue commercial, si vous prenez le homard ou le bulot de Normandie, ils mettent tous les labels ; plus c'est labellisé mieux c'est. Pourquoi ils veulent du MSC ? parce que ce sont des produits qu'ils exportent. Il y a aussi des enseignes comme Carrefour qui ont eu envie de s'engager à fond dans la démarche MSC.

Ce sont des arguments commerciaux – je ne le dis pas au sens péjoratif du terme – mais il y a une histoire d'association de valeurs à une marque.

A.B : Après si cela peut inciter les pêcheries...

C.M : Oui évidemment ! Mais ce qu'il faut avoir en tête aussi c'est que les deux philosophies ne sont pas les mêmes. La philosophie Pavillon France c'est d'emmener tout le monde vers le haut : nous valorisons l'origine française, qui est soumise à des réglementations en terme de gestion des pêches, nous mettons l'effort dans la recherche pour améliorer les pratiques et la connaissance de la ressource, nous essayons de nous donner les moyens d'arriver à un résultat. Le cahier des charges MSC c'est si vous ne rentrez pas dans la grille vous êtes « out » ; donc c'est hyper sélectif, hyper peu accessible globalement. Des pêcheries en France (*certifiées MSC*) il n'y en a quand même pas beaucoup. Mais c'est sûr qu'en termes d'évaluation de critères de durabilité c'est ce

qu'il y a de plus solide. C'est pour ça que c'est compliqué pour nous. Est-ce qu'au final les pêcheurs ont vraiment besoin de cette valorisation ? Je ne sais pas.

L'autre point que je voulais dire entre France et Canada : pour la même raison qu'il y a eu assez peu de communication sur la pêche jusqu'à maintenant, nous sommes en France dans une philosophie où la valeur du travail des artisans... enfin on sent que l'artisan met tellement d'investissement dans son travail, tellement d'effort, qu'il ne veut pas encore en plus mettre de l'effort dans la communication ; il faut que le consommateur joue son rôle, qu'il fasse confiance. Ce n'est plus possible de raisonner comme ça ! il faut qu'il se vende, crée sa marque. Mais ça n'est pas dans notre culture. Nous avons une culture du travail, du labeur.

A.B : Le patron de l'École de l'Île d'Yeu m'avait dit qu'il y avait un vrai retard de communication (en France), mais il était dans une démarche, raison pour laquelle il était présent à l'exposition pour se montrer, expliquer aux gens.

C.M : Quand il dit que le Canada a 20 ans d'avance sur nous, en fait c'est nous qui avons 20 de retard. Cette communication aurait dû commencer bien avant. Enfin je n'en sais rien en fait, c'est un avis très personnel. Si on avait communiqué un peu plus tôt sur ce que l'on fait, avec une démarche de transparence, on ne se retrouverait pas aujourd'hui attaqués par des ONG ou la Société Civile, qui attaquent au final sur des choses plus ou moins fondées. Il y a des sujets pour lesquels il y a vraiment des progrès à faire, d'autres sujets où c'est totalement infondé. Comment fait-on la différence ? C'est toujours le problème de communiquer en deuxième en fait.

La prise de conscience des pêcheurs, et la volonté qu'ils ont de vouloir communiquer davantage sur leurs pratiques, c'est légitime, mais ça vient parce qu'ils se sont trouvés dans des situations dramatiques aussi. C'est tout l'enjeu de la communication. L'investissement que nous avons en tant qu'association, la vulgarisation scientifique sur laquelle nous nous positionnons depuis La Mer XXL (un peu avant quand même), qui a été un point de départ et une ouverture au grand public sur des sujets pour lesquels nous n'avions jamais ou très peu communiqués, demandent énormément de temps. Et ce n'est pas simple.

Une des récompenses pour nous d'ailleurs c'est qu'Ifremer est intéressé d'utiliser tout ce que nous avons développés sur La Mer XXL, avec la participation de leurs chercheurs qui ont été impliqués dans les différents projets que nous avons mis en place. Ça les intéresse de savoir comment nous vulgarisons, ça les intéresse de reprendre nos mots. Les scientifiques ont toujours l'impression que dès qu'ils disent un truc ça va être mal interprété. Et pourtant ils devraient être écoutés.

Alain Biseau est extrêmement pédagogue et en général il vulgarise extrêmement bien, mais parfois il a dit des choses et s'est fait « démonter » par les médias. La communication ce n'est pas son job, lui c'est la science. Dès lors que l'on accorde plus de crédit à des ONG que les scientifiques, et bien ça ne les intéresse plus trop de communiquer (*maintenant*).

Nous sommes à fond et hyper optimistes. Cela prendra du temps mais nous allons réussir ce pari d'apporter des éléments un peu plus objectifs sur tous ces sujets-là. Nous allons essayer d'aider au mieux la filière avec ces actions-là pour la valoriser, montrer ce qu'ils font de bien et aussi montrer les endroits où il faut continuer de mettre de l'effort : c'est notre vocation. En fait c'est à la fois ce pour quoi nous sommes payés et le bonus pour la filière.

A.B : Votre communication est très axée sur la pêche française et la fraîcheur du produit. Sur votre stand (La Mer XXL) l'idée de pêche durable était très présente ; d'une part, inscrit le long du stand puis (le jour où j'étais présente) il y avait une personne du MSC, et d'ailleurs vous étiez à l'initiative de la Table Ronde sur la pêche durable...

C.M : Pour espérer pratiquer une pêche durable, il faut trois choses. La première c'est la connaissance des ressources et de l'écosystème : c'est la plus grosse partie de notre action à FFP, accompagner les recherches et des partenariats scientifiques pêcheurs. C'est ce qu'on a mis en avant. Au-delà de la pêche durable, ou de la pérennisation de l'activité de pêche, c'est de montrer que sans connaissance on ne peut rien faire.

A.B : C'était très réussi, très ludique. J'ai beaucoup apprécié votre stand, nous n'étions pas submergés d'informations.

C.M : C'est gentil. Nous avons eu beaucoup de retours dans ce sens. Les gens avaient l'air d'apprécier sans être « noyés ». C'est vraiment ce qu'il y a de dur aujourd'hui : simplifier sans être simpliste.

Nous avons eu une écoute très bienveillante de la part d'Ifremer. Ils étaient présents sur notre stand et d'autres encore (Abysses... et leur propre stand), un périmètre de communication gigantesque. Ils nous ont aidé à penser le stand – nous nous connaissons bien. Quand nous les avons sollicités pour partager l'intention que nous avons sur l'exposition de notre côté ; également si nous pouvions compter sur eux pour prêter du matériel, pour que des chercheurs interviennent oralement sur certains de nos temps forts. Ils en étaient à un stade où ils n'avaient pas du tout encore commencé à réfléchir à l'aspect pêche, c'est-à-dire produit halieutique. Ils nous ont fait confiance, car de ce que nous leur avons présenté ce serait redondant avec nous. Ils nous ont dit qu'ils nous laissaient la partie recherche halieutique et valorisation des projets de recherches halieutiques, (*à la condition*) de mentionner le partenariat avec l'Ifremer et les organisations de professionnels. Ce fut très agréable car ils nous ont suivi dans notre vision ; nous avons peur que ce ne soit pas assez rigoureux. Ce mélange (*scientifique et communication*) a bien fonctionné ; non seulement les professionnels ont apprécié (le stand) mais aussi les scientifiques. A tel point qu'ils seraient prêts à reprendre des éléments de langage pour leur propre communication. Cet exercice, extrêmement formateur de la vulgarisation scientifique, est ce vers quoi nous souhaitons aller. Et pourquoi nous le faisons maintenant ? Parce que l'heure est venue, parce qu'aujourd'hui il y a trop de gens qui se posent des questions. Nous avons réalisé une petite vidéo micro trottoir des gens qui sont venus sur le stand de FFP, et il y a une dame qui nous a dit : « pour une fois on nous présente les choses de manière positive et cela fait du bien ». Nous nous disons que ça fonctionne et qu'il faut continuer.

A.B : On parle parfois de pêche durable ou de pêche responsable. Quelles est votre position sur ce point ?

C.M : C'est de la sémantique et j'ai bien peur que chacun ait sa propre définition...

A.B : Pour certains c'est la même chose...

C.M : Pour moi « responsable » ce serait plus pour l'aspect pratique et humaine. « Durable »... franchement la différence est difficile à cerner. Les piliers de la durabilité ont été définis par la FAO et l'ONU, selon des critères spécifiques ; pour moi ce sont trois piliers : environnemental, économique et sociétal. Après pour « responsable », est-ce que nous sommes responsables de l'environnement ? Oui, certainement. Est-ce que nous sommes responsables vis-à-vis des hommes et des sociétés ? Oui. Est-ce que nous sommes responsables d'un point de vue économique ? Probablement aussi.

Ce n'est pas évident... pour être honnête nous utilisons assez peu le terme « durable » car nous considérons que c'est de l'ordre du MSC et que nous ne sommes pas un écolabel. Nous encourageons les pratiques responsables des gens de la filière mais ce n'est pas ce que nous promettons à travers la marque Pavillon France. C'est aussi

notre histoire qui fait que Pavillon France est une démarche de valorisation de l'origine et pas de pratiques durables d'une certaine manière. Il n'y avait pas de notions et d'engagement de durabilité formalisé.

Avec FFP, tout ce que nous engageons pour la durabilité, c'est la recherche pour l'amélioration de la connaissance et la préservation des écosystèmes, c'est de faire en sorte que les filets de pêche soient plus sélectifs, les bateaux moins énergivores. On veut faire de la pêche une activité nourricière durable ou nourricière pérenne, cela s'inscrit dans le temps, dans la transmission entre générations. Mais j'avoue que c'est une question que nous nous posons pas mal sur la sémantique car ce n'est pas évident de se positionner sans avoir d'argument sur lesquels se raccrocher en communication.

A.B : Lors de la table ronde, Victor prenait la parole en tant que représentant des pêcheurs artisans. Or certaines ONG, et notamment Bloom, se présentent comme des défenseurs des pêcheurs artisans. Comme vous.

C.M : En fait dans notre démarche de valorisation de l'ensemble de la pêche française nous ne mettons pas en opposition les gens. Ce que fait une association comme Bloom par exemple : elle met en opposition des pêcheurs qui font de la petite pêche. En fait ce terme (petite pêche) ne veut pas dire grand-chose. Je pourrais vous donner notre vision qui est assez objective. En fait c'est quoi un bateau de pêche industrielle au sens objectif du terme ? C'est un bateau qui fait de la transformation en direct. En France il y en a cinq qui font cela ; plus de 30 ou 40 mètres mais ce n'est pas du tout représentatif, la majorité des bateaux en France font entre 12 et 18 mètres. Donc des petits bateaux, principalement de la pêche côtière. En fait la petite pêche, ou la pêche artisanale, qui sont soutenus par Bloom, ce sont des gens qui considèrent que FFP protège les grands bateaux, ce qui n'est pas vrai. Ils ont un peu « une dent contre nous », du coup Bloom s'associe avec eux car ce sont des gens qui sont contre le système. Ils ont la sensation qu'ils ont besoin de défendre leurs intérêts vis-à-vis des autres types de pêche.

A.B : Pour quelle raison à votre avis ils ont le sentiment de ne pas être représentés par FFP ?

C.M : Il y a plein de raisons différentes. Ils ne se sentent surtout pas représentés par le Comité national des pêches, et comme le CNPMM fait partie de FFP... Je vous donne vraiment un regard extérieur : dans le monde de la pêche il y a énormément de personnalités. A un moment donné nous sommes au-delà du rationnel, de l'intérêt collectif. Je ne peux pas vous expliquer pourquoi le patron de la plateforme petit pêche est à ce point remonté contre nous. Au moment de la Mer XXL, il y a eu une interprétation d'une journaliste du Marin qui disait que les pêcheurs évitaient les zones de frayer pour le bar en période de reproduction. Il (*le patron*) nous disait (*via un message posté sur les réseaux sociaux*) que c'était complètement faux ce que nous disions. Oui c'est complètement faux mais ce n'est surtout pas ce que nous avons dit, c'est une mauvaise interprétation des journalistes. Il nous a immédiatement attaqués là-dessus pour nous donner une mauvaise réputation. Ça s'est résolu, il a admis que ce n'est pas ce que nous avons dit et que nulle part nous n'écrivons cela car c'est faux ; nous ne pouvons pas éviter cette zone. Il y a d'autres mesures qui permettent de diminuer l'impact, mais l'évitement de la zone non. A chaque fois qu'il y a une occasion...

A.B : En termes de communication vous rebondissez, vous apportez toujours des explications ?

C.M : En général nous traitons tout en one to one. Une personne de FFP à appeler M. (*le patron*). Pour l'attaque de ce monsieur sur Facebook, c'était son compte à lui. Donc nous considérons que nous n'avons pas à répondre sur ce réseau social. Par contre d'un point de vue humain – étant donné que c'est une filière et que tout le monde

se connaît – nous allons échanger, nous évitons de laisser s'envenimer ce genre de sujet. En général ça se passe bien. Je ne sais pas comment répondre à votre question, si ce n'est que ce sont deux idéologies différentes.

Après il y a des revendications autres, sur les quotas par exemple. C'est une question très complexe régie par des OP, qui sont des collectifs qui servent les intérêts des adhérents. La question de se regrouper pour être plus fort est naturellement intuitive partout dans le monde. C'est la meilleure manière aujourd'hui de gérer l'attribution des ressources, cela évite l'anarchie. Le quota sert à contrôler ce que nous sommes capables de pêcher pour rester dans une démarche de pérennité de la ressource.

On peut toujours se dire c'est juste, ce n'est pas juste, mais de l'avis objectif des scientifiques et de l'administration, nous n'avons pas encore trouvé mieux que le système des quotas pour gérer la ressource du mieux que l'on peut. Et il y a des quotas pour les petits bateaux, il y en a pour tout le monde : c'est juste appartenir à un système ou pas. C'est le constat que je fais, le collectif peut avoir ses limites. Ce sont souvent des gens (*ceux qui sont contre FFP*) qui se plaignent de ne pas avoir de moyens pour communiquer, mais nous faisons la communication pour toute la filière. Si vous rencontrez Bloom peut-être qu'ils vous expliqueront.

A.B : Il y avait Ethic Ocean qui représentait les ONG lors de la table ronde.

C.M : Ethic Ocean est intéressante d'un point de vue société civile, elle n'a pas tout à fait le même statut que Bloom.

A.B : D'un point de vue communication, Bloom est assez visible (quand on s'intéresse à la pêche) et impactant...

C.M : Oui. Ils bénéficient d'une écoute attentive des journalistes. Je mets cela sur le compte qu'elle a un très bon réseau, qu'ils sont prêts à écouter une ex-journaliste qui plus est patronne d'une ONG. Ils nous attaquent assez peu (FFP). Ils ont essayé de nous expliquer que les labels des poissonniers ne sont pas des écolabels... et bien oui (on le sait). Parfois il y a un peu de polémique pour rien.

Au-delà de cela nous avons entamé un projet de concertation entre professionnels scientifiques et ONG. Ils sont venus à la première réunion et ne sont plus revenus après (Bloom). On les comprend tout à fait mais cela ne nous empêchera pas d'avancer avec d'autres ONG comme Ethic Ocean, WWF... qui eux ont envie de discuter. C'est toujours compliqué de faire interagir tout le monde, mais quand Bloom nous dit qu'ils ont leur combat et que ceci n'en fait pas partie, et bien tant pis. On sent bien que leur créneau n'est pas forcément de faire avancer les choses collectivement, mais selon leur agenda et selon leurs méthodes de communication. Au demeurant il y a des gens chez eux avec qui nous discutons et avec qui ça se passe plutôt bien.

Je pense qu'il y a des enjeux politiques et des individualités au sein de la filière qui sont ce qu'elles sont.

A.B : Une dernière question, au final les pêcheurs prennent leur directive auprès de qui ?

C.M : Directement avec la DPMA. La loi est faite par l'état français, le Ministère de l'Agriculture, le Comité National des pêches, par l'Europe, et ceux qui sont chargés de faire respecter les lois (les Affaires Maritimes).

A.B : Le CNPMM est l'interlocuteur avec l'état (DPMA) principalement. Et vous, vous êtes en lien avec quel ministère ?

C.M : C'est le Ministère de l'Agriculture. Depuis le gouvernement Macron nous avons été rattachés à ce Ministère. Avant nous étions rattachés au Ministère de l'Environnement. Cela change à chaque fois.

Nous n'avons pas d'échange direct avec eux, nous communiquons directement avec le Directeur des pêches.

A.B : Pour ce qui concerne la pêche durable, j'ai retrouvé cette notion sur le site du Ministère de la Transition Écologique...

C.M : Oui, je pense que les Affaires Maritimes y sont rattachées, c'est peut-être pour cela qu'il y a confusion. Nous (FFP) représentons l'ensemble de la filière (mareyeur, poissonnier...)

Dans le projet Ligne d'Horizon porté par le CNPMM, comme c'est eux (affaires maritimes) qui gèrent les formations des métiers de la mer au niveau national, ils ont été associés (sur l'exposition) : vous retrouvez leur logo avec le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, puis le Ministère de la Transition Écologique.

Lors du Salon de l'Agriculture, nous invitons l'ensemble des ministres qui sont touchés à notre écosystème avec notre filière : les ministres de l'agriculture, de la transition écologique, du travail... pour leur expliquer nos enjeux. Nous sommes dépendants du Ministère de l'Agriculture seulement mais cela n'empêche pas de se rapprocher du Ministère de la Transition pour un rattachement fonctionnel.

A.B : Est-ce que le fait de changer de ministère cela change beaucoup pour vous (dans vos actions) ?

C.M : Pas du tout, cela n'a aucun impact.

ANNEXE 4 : ÉTUDE YUGOV

YouGov

Les Français et la pêche

Etude réalisée par **YouGov** pour **Marie ANTOINETTE**

Terrain du 14 au 15 mai 2019



Méthodologie



Echantillon

- 1005 personnes représentatives de la population française (18+)



Méthodologie

- Le sondage a été effectué en ligne, sur le panel propriétaire de YouGov
- Les données sont pondérées pour être représentatives des adultes français



Terrain

- En France
- Du 14 au 15 mai 2019

En raison des arrondis, la somme des pourcentages n'est pas égale à 100% dans certains cas.

Marie ANTOINETTE

YouGov

Principaux enseignements

Les ressources issues de la pêche française

#1 Globalement, les 1/4 des Français sont en mesure de citer spontanément au moins une espèce issue de la pêche française (75% - 87% auprès des personnes ayant pour centre d'intérêt la pêche). Parmi les espèces les plus connues, nous retrouvons sur le podium les coquillages et crustacés avec les moules (32%), les huîtres (28%) et les crevettes (21%).

#2 Sur un étal de poissonnerie, selon les Français, la proportion moyenne de pêche française s'élève à 45%.

#3 Globalement, seuls 35% des répondants savent qu'il existe des programmes de recherche permettant de mieux connaître les espèces de la pêche française et d'améliorer la sélectivité. Dans le détail, 8% affirment savoir exactement de quoi il s'agit.

#4 Une grande majorité des Français semble être pessimiste quant à l'évolution des volumes de ressources issues de la pêche : en effet, 7 répondants sur 10 déclarent que les ressources tendent à se détériorer (70%).

Les techniques de pêche

#5 Près de 6 Français sur 10 sont en mesure de citer spontanément au moins une technique de pêche (58% - 76% auprès des férus de pêche). La pêche au filet est, de loin, la plus connue (37%), suivie de la pêche à la ligne (24%) et la pêche au chatut (17%).

Les métiers de la pêche

#6 Les Français sont assez partagés concernant la rémunération des marins pêcheurs ce qui peut traduire une certaine méconnaissance de la profession. Pour plus d'un tiers d'entre eux, leur salaire est équivalent au SMIC (35%). Néanmoins, pour 44% des amateurs de pêche, leur salaire serait supérieur au SMIC.

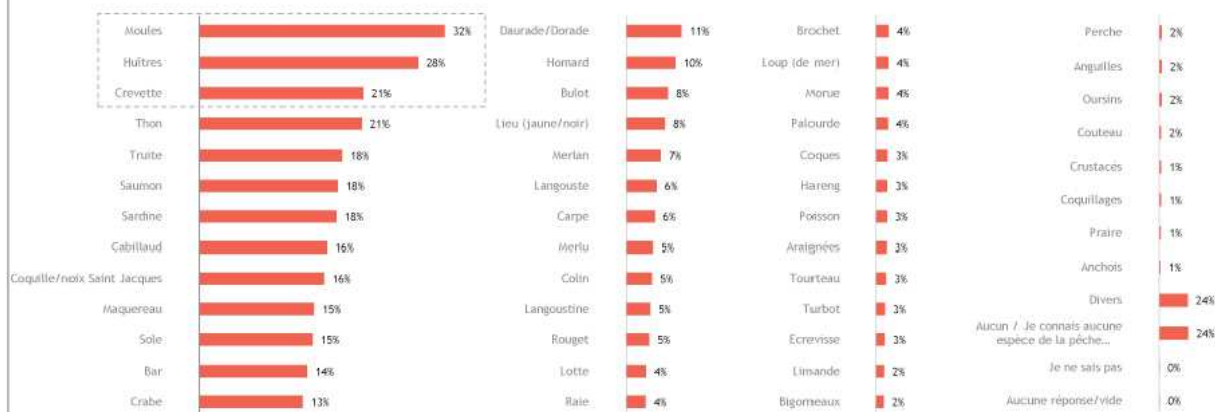
Marie-ANTOINETTE

YouGov

Les Français et la pêche

PEC1_all. Quelles sont toutes les espèces de la pêche française (poissons, coquillages, crustacés) que vous connaissez ? Veuillez inscrire une réponse par champ.

Base brute : Adultes français (100%)



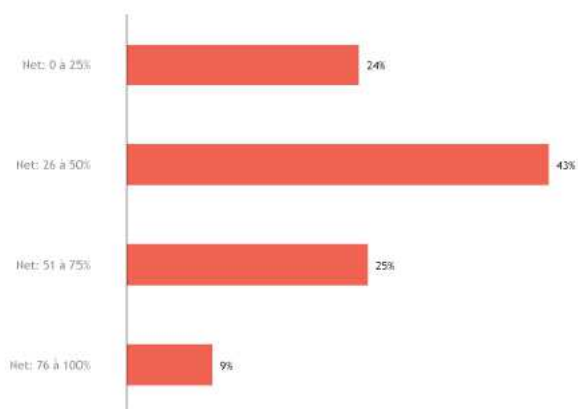
Marie-ANTOINETTE

YouGov

Les Français et la pêche

PEC2. Selon vous, en France, quelle est la proportion moyenne de pêche française sur un étal de poissonnerie ? Veuillez inscrire votre réponse dans le champ ci-dessous en pourcentage (de 0 à 100) et donner votre meilleure estimation.

Base brute: Adultes français (1005)



Proportion
moyenne :
45%

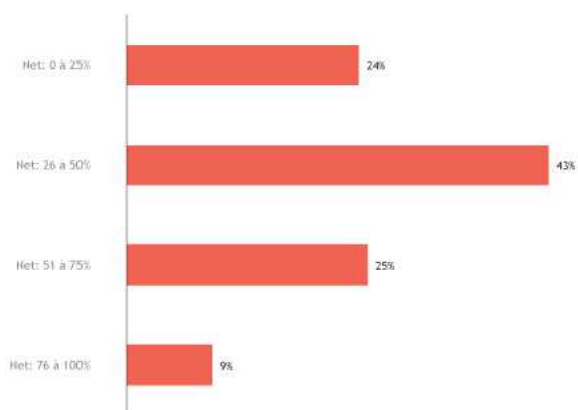
Marie-ANTOINETTE

YouGov

Les Français et la pêche

PEC2. Selon vous, en France, quelle est la proportion moyenne de pêche française sur un étal de poissonnerie ? Veuillez inscrire votre réponse dans le champ ci-dessous en pourcentage (de 0 à 100) et donner votre meilleure estimation.

Base brute: Adultes français (1005)



Proportion
moyenne :
45%

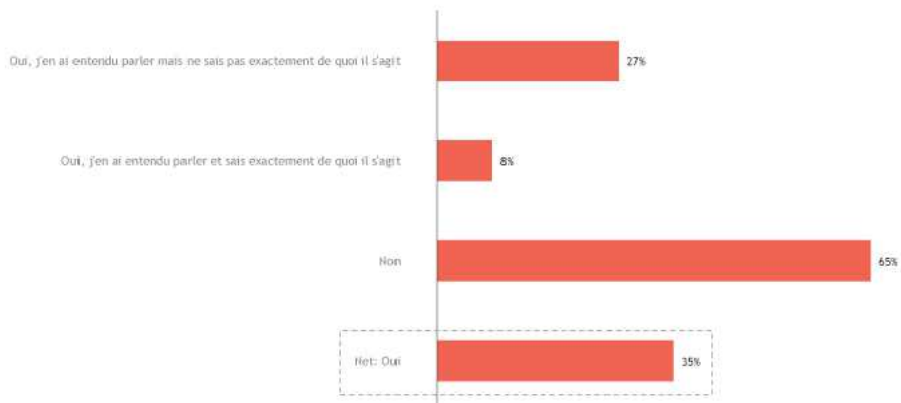
Marie-ANTOINETTE

YouGov

Les Français et la pêche

PEC3. Savez-vous qu'il existe des programmes de recherche permettant de mieux connaître les espèces de la pêche française et d'améliorer la sélectivité ? Veuillez sélectionner une seule réponse.

Base brute: Adultes français (1005)



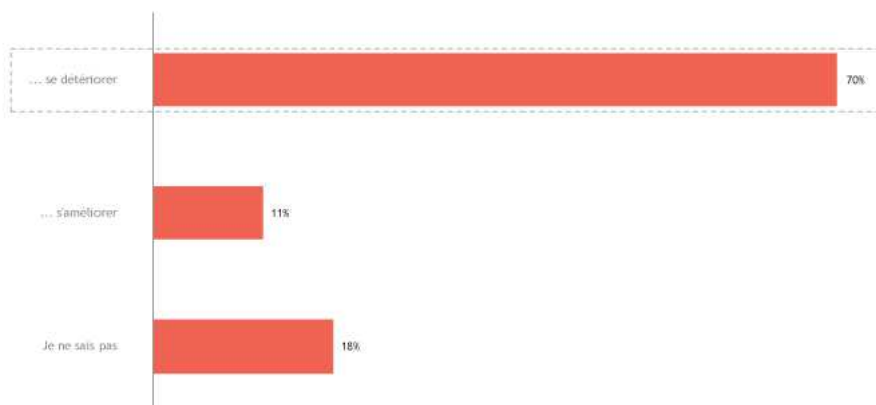
Marie-ANTOINETTE

YouGov

Les Français et la pêche

PEC6. Selon vous, au niveau européen, l'état des ressources issues de la pêche tend à... ? Nous parlons ici du volume des ressources. Veuillez sélectionner une seule réponse.

Base brute: Adultes français (1005)



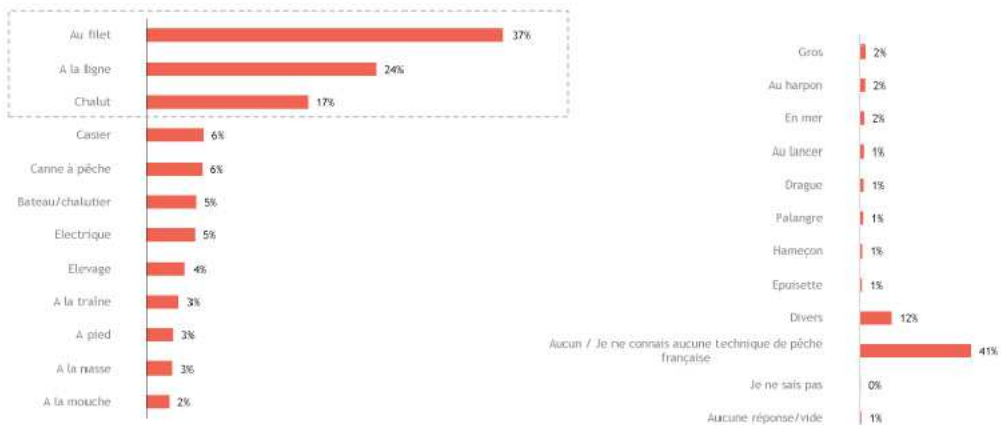
Marie-ANTOINETTE

YouGov

Les Français et la pêche

PEC3o_all. Quelles sont toutes les techniques de pêche française que vous connaissez ? Veuillez inscrire une réponse par champ.

Base brute : Adultes français (1005)



Marie ANTOINETTE

YouGov

Les Français et la pêche

PEC5a_all. Selon vous, comment pourrait-on améliorer les techniques de pêche actuelles ? Veuillez inscrire votre réponse dans le champ ci-dessous. N'hésitez pas à être aussi précis(e) et détaillé(e) que possible.

Base brute : Adultes français (1005)



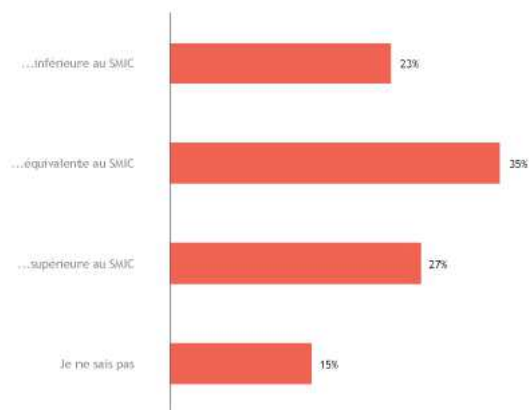
Marie ANTOINETTE

YouGov

Les Français et la pêche

PEC7. Selon vous, en moyenne, la rémunération nette mensuelle d'un marin pêcheur est actuellement ... ? Pour rappel, le SMIC mensuel est aujourd'hui de 1 171,34 € net. Veuillez sélectionner une seule réponse.

Base brute: Adultes français (1005)



Marie ANTOINETTE

YouGov

ANNEXE 5 : ÉTUDE VIA AQUA



FranceAgriMer
ÉTABLISSEMENT NATIONAL
DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER

Baromètre d'image des produits aquatiques

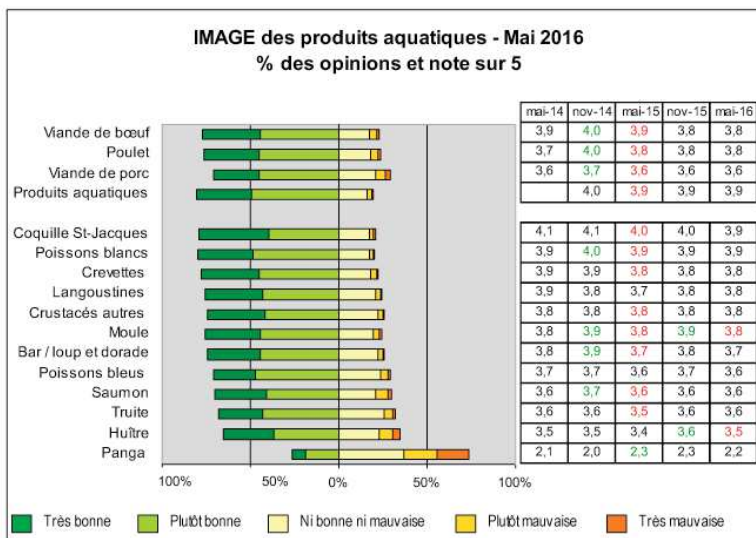
Mai 2016

RAPPORT




Image

R4 : Quelle IMAGE GLOBALE avez-vous des espèces suivantes ?



Evolution

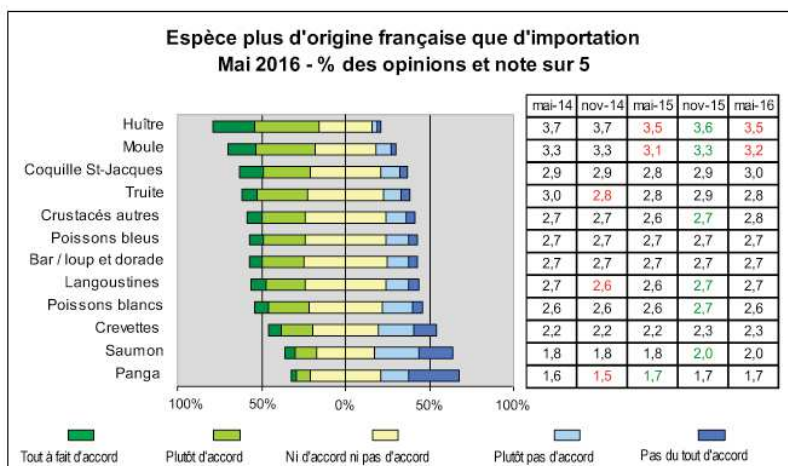
L'image des produits aquatiques est stable comme celle de la viande. Cette stabilité se retrouve au niveau des espèces de poisson avec seulement 2 reculs significatifs, la moule et l'huître qui reviennent ainsi au niveau de mai 2015. La hiérarchie des espèces reste assez stable. A 1 et 2 ans on notera le recul de la coquille St Jacques.

Niveau atteint

Les produits aquatiques bénéficient d'une meilleure image que la viande. A part le panga toutes les espèces de poisson présentent un bon score avec des notes supérieures ou égales à 3,5/5. La coquille St Jacques et les poissons blancs restent toujours en tête. 20

Origine française versus importation

R6 à R17 : Etes-vous d'accord avec cette affirmation : l'espèce vendue dans le commerce est plus d'origine française que d'importation ?



LECTURE : en mai 2016 l'huître est perçue comme étant plus d'origine française que d'importation (sur le graphique vert > bleu, et dans le tableau 3.5 > note moyenne 2.5/5). Elle est perçue moins d'origine française qu'en novembre 2015 (3.5 < 3.6). Cette évolution est significative (note en rouge).



Toluna
by Ipsos

/ Baromètre des produits aquatiques pour FranceAgriMer / mai 2016

Evolution

Par rapport à la période précédente les seules changements significatifs concernent l'huître et la moule évoluant vers moins d'origine française. A 2 ans on notera l'évolution de la perception du saumon (plus d'origine française) et celles de l'huître et de la truite (moins d'origine française).

Niveau atteint

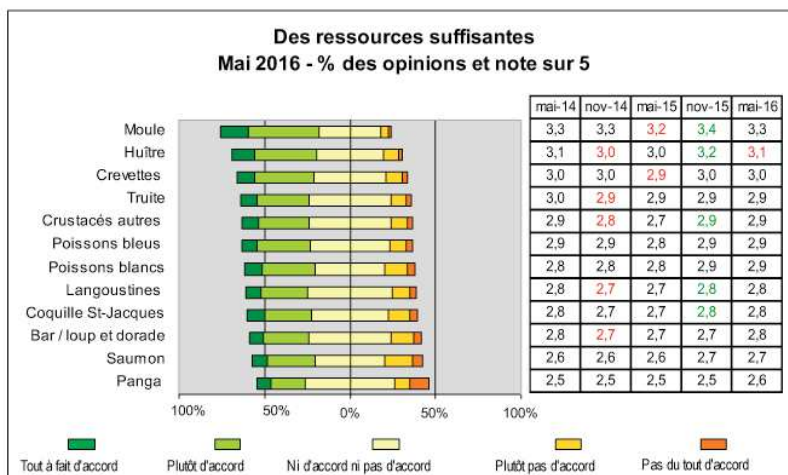
L'origine française domine sauf pour le trio panga, saumon, crevettes. Cette domination reste cependant peu marquée sauf pour l'huître.

On notera l'incertitude souvent très importante (plus de 40% en moyenne pour « ni d'accord, ni pas d'accord »).

22

Ressources

R6 à R17 : Etes-vous d'accord avec cette affirmation : les ressources de l'espèce sont suffisantes ?



En bilan pour les produits aquatiques : relativement aux autres items, les ressources restent plutôt un point faible mais dont l'ampleur est limitée et qui ne se développe pas.



Toluna
by Ipsos

/ Baromètre des produits aquatiques pour FranceAgriMer / mai 2016

Evolution

Par rapport à la période précédente la seule évolution significative concerne l'huître en recul. A 2 ans la perception est stable pour toutes les espèces.

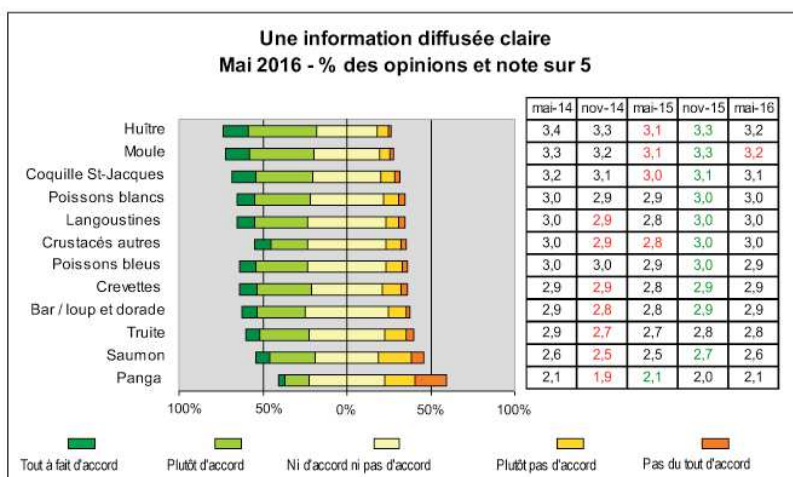
Niveau atteint

En moyenne (non pondérées par les volumes), pour les espèces étudiées 41% des répondants considèrent qu'il n'y a pas de problème de ressources contre 15% considérant qu'il y a un problème (de 23% pour le saumon à 12% pour l'huître).

23

Information

R6 à R17 : Etes-vous d'accord avec cette affirmation : l'information diffusée concernant l'espèce est claire ?



Evolution

Pas d'évolution significative par rapport à la période précédente, sauf la moule en recul. A 2 ans pas de changement notable concernant la perception de l'information.

Niveau atteint

Les coquillages, en particulier l'huitre et la moule sont les mieux perçus sur ce critère. Le panga se détache en bas de tableau.

En bilan pour les produits aquatiques : relativement aux autres items, plutôt un point faible.



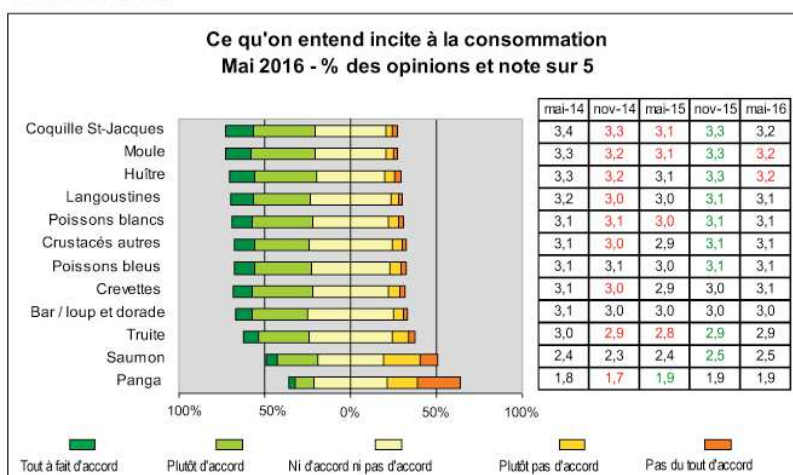
Toluna
by you with opinion

/ Baromètre des produits aquatiques pour FranceAgriMer / mai 2016

28

Média

R6 à R17 : Etes-vous d'accord avec cette affirmation : ce qu'on entend sur l'espèce incite à sa consommation ?



Evolution

L'huitre et la moule sont en recul par rapport à la période précédente, les autres espèces sont stables. A 2 ans seule la coquille St Jacques recule de façon significative sur cet item.

Niveau atteint

Les coquillages (moule, huitre et coquille St Jacques) restent en haut de tableau.

A l'opposé on trouve le saumon et le panga.

En bilan pour les produits aquatiques : relativement aux autres items, plutôt un point faible.



Toluna
by you with opinion

/ Baromètre des produits aquatiques pour FranceAgriMer / mai 2016

29

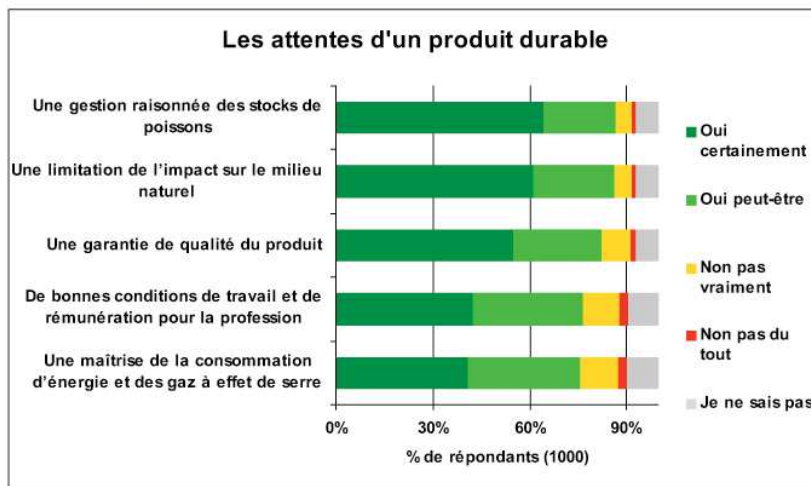
Les attentes par rapport à un produit durable

1. « Qu'attendez-vous d'un produit aquatique dit "durable" ? »

2 attentes se distinguent avec plus de 60% d'attentes certaines : la bonne gestion des stocks et la minimisation de l'impact sur le milieu.

On remarquera le bon score obtenu par l'attente de qualité associée au durable.

On peut faire l'hypothèse que ces 3 attentes concernent plus directement le produit; plutôt la pêche pour la première attente (ressource), plutôt l'élevage pour la seconde (impact sur le milieu) et tous produits pour la troisième (qualité). Ce qui apparaît plus éloigné du produit deviendrait alors une attente moins essentielle (conditions de travail et consommation d'énergie).



NB : en se focalisant sur les 803 répondants intéressés par le durable (identifiés grâce à la question 4), on constate des attentes plus affirmées et plus positives. L'impact cependant reste faible sur les résultats : 1 point de moins de « je ne sais pas », 2 points de plus de « oui certainement », sans changement dans la hiérarchie des attentes. Il en sera de même pour toutes les questions.



Toluna

/ Baromètre des produits aquatiques pour FranceAgriMer / mai 2016

49

Les pratiques durables

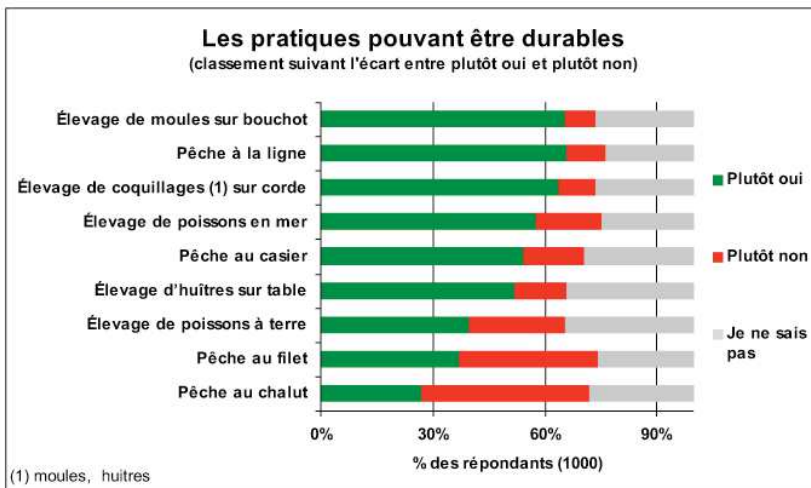
3. « Selon vous, les pratiques suivantes peuvent-elles être durables ? »

Les pratiques sont perçues comme plutôt durables (plus de 50% d'opinions positives) à l'exception des pêches au chalut et au filet, et de l'élevage à terre.

La pêche au chalut obtient le moins bon score (avis négatifs nettement supérieurs aux avis positifs).

La pêche au filet n'apparaît pas beaucoup plus vertueuse que la pêche au chalut (autant d'avis négatifs que positifs).

L'élevage à terre pâtit probablement d'une compréhension difficile et d'une perception par les répondants d'un élevage réalisé dans des conditions peu naturelles.



NB : en se focalisant sur les 803 répondants intéressés par le durable, faible impact sur les résultats : 2 à 3 points de moins de « je ne sais pas », 2 à 3 points de plus de « plutôt oui », sans changement dans la hiérarchie. A l'exception notable de la pêche au chalut qui ne progresse pas en « plutôt oui » et de la pêche au filet qui progresse moins, confirmant la mauvaise image de ces 2 métiers.



Toluna

/ Baromètre des produits aquatiques pour FranceAgriMer / mai 2016

51

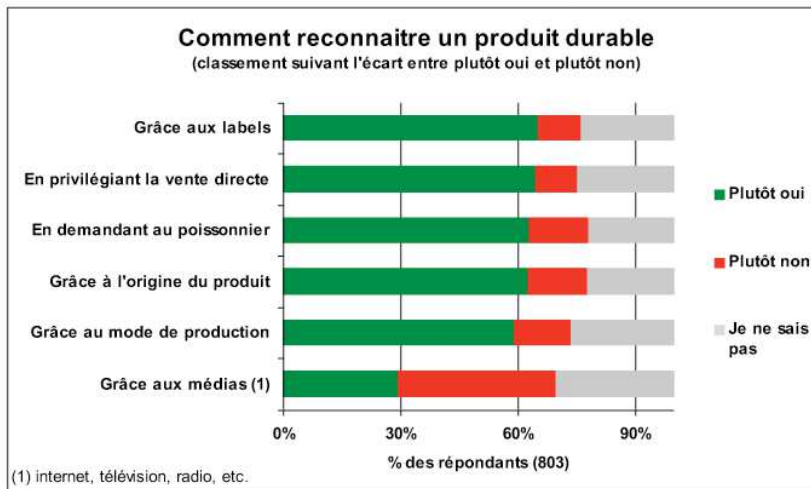
Le repérage d'un produit durable

4. « Comment faites-vous pour reconnaître un produit issu de la pêche ou de l'aquaculture durables ? »

Aucun repère privilégié n'émerge pour reconnaître un produit issu de la pêche ou de l'aquaculture durables. On notera que les labels – quoique bien notés – ne jouent pas de rôle plus important à cet égard. Toutes les sources d'information suggérées sont exploitées par le consommateur, de façon équivalente et relativement importante.

L'exception notable est constituée par les médias non mis à contribution sur ce point.

Même si les consommateurs semblent se débrouiller pour leur information, on peut se demander si ces résultats ne sont pas le signe d'un déficit de repère spécifique et reconnu (rôle d'un label).



NB : s'agissant de la reconnaissance d'un produit durable, les 197 répondants « Je ne recherche pas les produits issus de la pêche ou de l'aquaculture durable » qui était l'autre choix de cette question, ne se sont pas prononcés sur les autres items.



Toluna
In touch with opinion

/ Baromètre des produits aquatiques pour FranceAgriMer / mai 2016

52

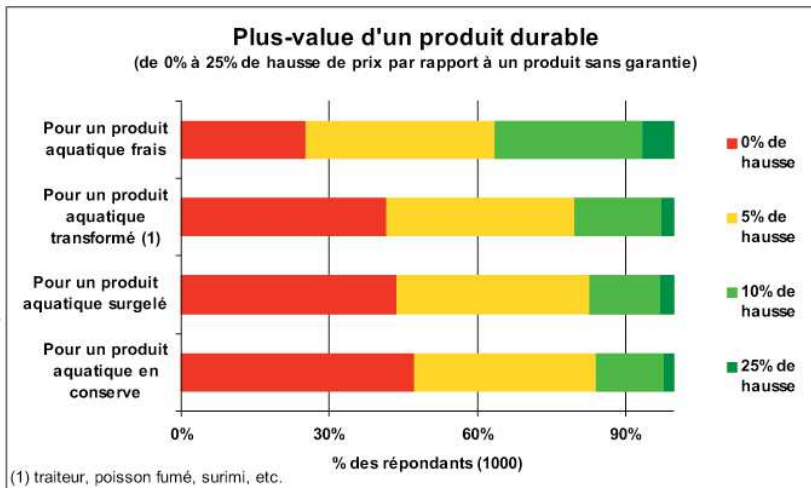
Le prix d'un produit durable

« Quelle hausse de prix serait acceptable pour un produit aquatique dont vous seriez certain qu'il est durable ? »

Un produit aquatique durable est nettement mieux valorisé lorsqu'il est frais : les 3/4 des répondants jugent légitime une hausse. La hausse moyenne acceptable dans le cas d'un produit frais par rapport à un produit sans garantie de durabilité est de 6,5%.

Les autres segments produits sont moins valorisés par le durable, presque la moitié des répondants n'acceptant pas de hausse. Pour un produit traiteur la hausse moyenne ressort à 4,3%, pour un produit surgelé à 4,1% et enfin pour un produit en conserves à 3,7%.

La qualité que le consommateur associe au durable (question 1) pourrait contribuer à expliquer la meilleure valorisation du durable frais.



NB : en se focalisant sur les 803 répondants intéressés par le durable, le consentement à payer est tiré vers le haut : 1 point de moins pour « 0% de hausse » compensé par 1 point de plus, réparti entre « 5% de hausse » et « 10% de hausse ». Sans changement dans la hiérarchie des produits.



Toluna
In touch with opinion

/ Baromètre des produits aquatiques pour FranceAgriMer / mai 2016

53

ANNEXE 6 : « LIGNES D’HORIZON »

Face à la baisse des vocations, le CNPMEM lança officiellement le site internet < www.lignes-dhorizon.com > lors du Salon de l’Agriculture en février 2019.¹⁸⁹ Soutenu par la DPMA, la DAM et France Filière Pêche, le programme « Lignes d’Horizon » vise à sensibiliser les nouvelles générations au métier de marin-pêcheur. La campagne « lignes d’horizon » prend la forme d’un site internet illustré. Le site se lit de gauche à droite, en suivant un fil conducteur guidant le visiteur. Après la première page contenant un avant-propos contextualisant la raison de cette démarche, le site se divise en quatre étapes de lecture : « BABORD-TRIBORD », « À L’ABORDAGE », « MAÎTRES À BORD ». Le parcours propose une dernière page, « EMBARQUEZ », dans laquelle le visiteur découvre la filière et ses formations, ainsi que des outils de communication destinés aux marins-pêcheurs.

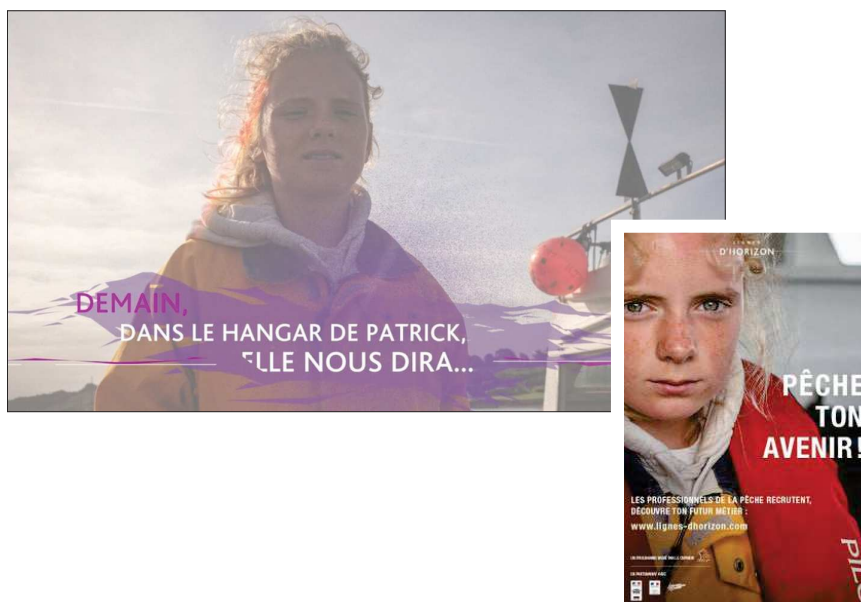
La première étape, « BABORD-TRIBORD », réunit 15 vidéos courtes de 3 à 6 minutes présentant des questions posées à des jeunes personnes (entre 10 et 17 ans, pour la plupart non familiers de la mer) et des parents. A la fin de chaque vidéo, la personne interrogée pose à son tour une question, à laquelle un professionnel de la pêche au large. Un professionnel pour une vidéo, qui sont marins, patron pêcheur..., et issus de plusieurs ports français. Plusieurs perceptions du grand public nous sont ainsi exposées, tel un constat sur l’image et la connaissance des métiers de la mer. Quelques interviewés semblent sensibles aux impacts de l’activité sur l’environnement marin et son écosystème, à l’image d’Antoine, collégien, conscient des habitats à préserver le long des côtes par exemple.



La deuxième partie, « À L’ABORDAGE », est un film de 30 minutes environ, décomposés en trois chapitres. (La veille de l’embarquement, Une nuit en mer, Dans le hangar). Ce film présente l’expérience d’une jeune

¹⁸⁹ <https://www.comite-peches.fr/lancement-site-lignes-dhorizon-promotion-metier-de-marin-pecheur/>

collégienne de 13 ans habitant à Lyon. Bien que la jeune fille n'aspire pas à exercer le métier de pêcheur, elle monte à bord d'un bateau le temps d'une marée. La jeune fille, nommée Anna, par ainsi que le bateau de Patrick, un pêcheur fileyeur de la région de Brest. Le marin-pêcheur a un nom, une histoire, une passion à transmettre à travers le regard d'Anna. Anna témoigne, rapporte ses impressions, échange avec Patrick. Cet échange entre les deux personnages s'intensifie avec les jeux de surimpression et de transparence dans le montage, entre images fixes et filmées, entre zooms avant et fondus. Les limites se brouillent, les voix de la jeune fille et du pêcheur s'apposent par-dessus : les yeux d'Anna deviennent « nos yeux », et un lien s'installe entre le spectateur et le pêcheur. Le film retraçant l'expérience de la collégienne se distingue par l'alliance de la jeune voix encore enfantine d'Anna et des images de coques de bateaux écaillées, de casiers de poissons, de filets tirés. Des images qui nous montrent une jeune fille au visage marqué de taches de rousseur, habillé de deux grands yeux bleus, et entouré de boucles blondes, puis d'homme brun aux yeux sombres, la peau tannée par le soleil, revêtu d'un ciré jaune. Un pont donc entre deux générations, un pont entre le clair et le sombre, un pont entre la terre (la lyonnaise) et la mer (le brestois).



La troisième partie, « MAÎTRES À BORD », propose 6 vidéos (entre 5 et 8 minutes) exposant les trajectoires socio-professionnelles d'une jeune femme et de cinq jeunes hommes. Les professionnels de la mer se présentent, témoignent de leur intégration au métier, des difficultés rencontrés sur leur parcours. Matelots de pont, mécanicien, patron-pêcheur... Les professionnels ont un prénom, une famille, une fratrie, une ville de naissance, une passion pour la mer et leur métier. Nous rentrons brièvement dans l'intimité de ces hommes et de cette femme qui se dévoilent à nous.



La dernière étape, « EMBARQUEZ », présente trois blocs texte sur la filière, les formations et la communication. Le bloc concernant la filière renvoie au site du CNPMEM pour connaître les débouchés de la pêche française, puis sur le site de France Filière Pêche pour connaître les acteurs de la filière et les différents métiers. Le bloc sur les formations renvoie au CNPMEM pour connaître les modalités nécessaires au métier puis les différents lycées maritimes et centres de formation proposés. Enfin le bloc concernant la communication renvoie aux différents outils proposés aux professionnels de la filière (flyer, affiche, vidéo teaser, dossier de presse, et les trois vidéos retraçant l'expérience embarquée d'Anna).

Par cette campagne, le CNPMEM crée un pont entre deux mondes, et démontre l'imbrication et les liens possibles entre les nouvelles générations et les métiers de la mer. Il démontre également que les hommes en mer sont avant tout des terriens, ancrés sur terre à travers leur famille, leur ville, leur parcours sur terre.

ANNEXE 7 : FRANCE FILIÈRE PÊCHE

- Post LinkedIn (Capture d'écran du 12 mai 2020)



- Stand de l'association à l'exposition « La mer XXL »



Façade principale du stand FFP - au début du parcours

ANNEXE 8 : PAVILLON FRANCE

- Livre

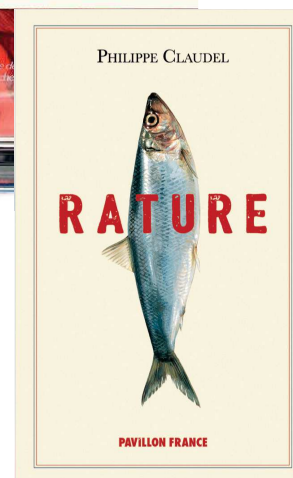
Associée avec les Gros Mots Éditions, la marque Pavillon France signe en 2018 un recueil de Philippe Claudel, en hommage aux femmes et aux hommes passionnés par la mer, qui en ont fait leur métier.



Affichage dans le métro parisien à l'occasion de la sortie du livre.
© CB News

PAVILLON FRANCE, ce sont plus de 200 espèces pêchées et une flotte de 4 500 bateaux pour vous offrir, chaque jour, toute la diversité de la pêche française. Mais c'est avant tout une histoire de femmes et d'hommes passionnés.

Introduction du livre



Couverture du livre *Rature* de Philippe CLAUDEL, 2018
© LES GROS MOTS ÉDITIONS

- Campagne publicitaire

Une campagne d'affichage a été lancée en avril 2019 autour de quatre visuels. 1 080 affiches imprimées s'exposaient dans 170 grandes gares françaises durant une semaine, puis fin juin dans les grandes villes côtières. Les visuels ont également été utilisés sous forme de cinémagraphes, visibles sur internet.



Source < <http://www.maieute.com> >

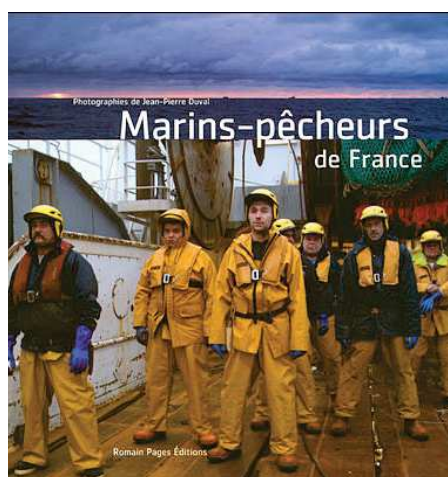
ANNEXE 9 : ANALYSE ICONOGRAPHIQUE DU MARIN-PÊCHEUR

La représentation générale du marin-pêcheur que nous pouvons trouver lors d'une recherche internet reste globalement homogène. La plus grande majorité des images nous montrent des marins-pêcheurs avec une combinaison en ciré jaune et des bottes en caoutchouc. Selon la saison (supposition logique), le marin-pêcheur porte un t-shirt ou bien un pull en laine ou en polaire. Sa tenue est parfois agrémentée d'un manteau en ciré jaune et de gants en caoutchouc. Enfin, la tête du marin-pêcheur se couvre (soit d'un bonnet en laine, soit d'un casque type BTP, soit de la capuche du ciré, voire d'une casquette), ou se découvre.

Le jaune porte la primeur. Couleur complémentaire du bleu, le jaune se démarque d'un environnement teinté de bleu (bleu de la mer, bleu du ciel). Le jaune est également puissant par le choix de la couleur primaire. Les marins-pêcheurs devant parfois affronter une météo hostile (brouillard, tempête...), paré de jaune vif, ils se signalent. L'uniforme professionnel établit donc bien la figuration du métier.



Source France Normandie



Couverture du livre *Marins-pêcheurs de France*
Romain Pages, 2008



© Véronique Le Velly

Cependant un trouble peut apparaître à la lecture de certaines images, lesquelles représentent des marins-pêcheurs parés de bonnets et de pull en laine sombre, au visages taciturnes. Nous pouvons faire facilement le parallèle avec la représentation iconographique de voleur, portant très souvent un bonnet et un pull en laine. La comparaison n'aurait pas de sens sans la comparaison entre les deux éléments emblématiques des deux portraits : le sac en toile incarne le voleur tandis que le filet incarne le marin-pêcheur.



© Ifremer/Barbaroux



© 123RF



© Getty
Source < <http://www.francebleue.fr> >

Le sac, souvent en forme de « goutte », rappelle la forme du filet des marins-pêcheurs rempli de poissons. Tels des billets chapardés, les poissons semblent extirpés de leur écosystème. La taille du filet jouant un rôle amplificateur, plus il sera grand, plus le préjudice subit sera grand. Nous retrouvons ainsi cette idée à travers d'autres images. Le filet rempli rappelle des sacs remplis tel des sacs de trésor. Cette lecture iconographique se démontre d'autres façons, lorsque par exemple le filet s'ouvre, dévoilant sa capture. Se déverse alors un flot incessant de poissons ou de crustacés qui semble ne jamais s'arrêter, à l'image d'une corne d'abondance.



La corne d'abondance © eValorix



© Framepool

Symboles de la présence de l'homme pêcheur en mer, les bateaux. Souvent parés de bleu et de blanc, des touches de rouge viennent rehausser l'ensemble. Les engins de pêche sont également munis d'une cabine et d'un pont permettant de recueillir la récolte pêchée. Pour autant la taille différencie nettement les navires de pêche. D'une dizaine de mètres à plus de cent mètres, la capacité de production semble les distinguer. Par ces images (ci-dessous) nous comprenons que la taille du pont accueillant les poissons pêchés limite les prises et la capacité de stockage, et limite aussi l'équipage à bord, le plus petit bateau étant naturellement défavorisé par rapport au second. Nous pouvons enfin supposé que la capacité de carburant comme les engins de pêche ne peuvent être identiques.



Bateau de pêche brestois pour la coquille St Jacques
© France 3 Bretagne



Un thonier senneur congélateur de 116 m de longueur
© esa

ANNEXE 10 : RECHERCHE INTERNET « PÊCHE DURABLE »

Capture d'écran sur le moteur de recherche Google, le 15/10/20.

The screenshot shows a Google search for "pêche durable" on October 15, 2020. The search results include:

- Announcement:** www.msc.org/ - **Pêche durable - Marine Stewardship Council**. Description: Découvrez comment le MSC protège l'océan et contribue à préserver les produits de la mer. Nous voulons que les générations futures puissent profiter des océans pleins de vie. Protégeons nos océans. Cherchez le label bleu. Pour des océans prospères.
- Label bleu MSC**: Des produits de la mer durables. En savoir plus sur le MSC.
- Newsletter MSC**: Abonnez-vous pour suivre notre actu. Recevoir des mises à jour du MSC.
- Announcement:** www.greenpeace.fr/pêche/durable - **Pêche durable c'est quoi ?** - En savoir plus avec Greenpeace. Quels sont les principes de la pêche responsable ? Réponses dans cet article ! Pour la Pêche Durable. Contre le Pillage. Engagée pour les Océans. Que mangent nos enfants ? - Faire un don à Greenpeace - Une Mer vide en 2048.
- Wikipedia snippet:** La **pêche durable** (anciennement soutenable, en traduction littérale de l'anglais sustainable) est l'application à la **pêche** des principes du **développement durable** ou soutenable tels que reconnus par la communauté internationale à Rio de Janeiro en juin 1992.
- Government website:** agriculture.gouv.fr - lecolabel-public-peche-durable - **L'écolabel public « Pêche Durable - Ministère de l'Agriculture**. 21 févr. 2020 — Depuis 2017, l'écolabel « Pêche Durable » est un signe de qualité qui valorise la pêche durable. Il certifie aux consommateurs que ces ...
- Article snippet:** www.quechoisir.org - **Pêche durable - Manger des poissons en bonne conscience ...**. 17 déc. 2018 — Acheter un poisson issu d'une pêche durable ? Ce n'est pas évident. D'après une enquête menée en grandes surfaces par l'UFC-Que Choisir ...
- FAQ section:** **Autres questions posées**
 - Quels poissons manger pour une pêche durable ?
 - Quel poisson choisir pour manger ?
 - C'est quoi MSC poisson ?
 - Comment Pêcher le taud ?
- MSC website:** www.msc.org - **Qu'entend-on par pêche durable | Marine Stewardship Council**. Les pêcheries MSC doivent respecter trois principes : stocks de poisson durables, pas d'impact significatif sur la vie marine et bonne gestion.
- Bloom Association website:** www.bloomassociation.org - **Pêche Durable - Bloom Association - Bloom Association**. Pêche Durable. Partager : Les activités de pêche décroissent dans le monde d'un point de vue humain tandis que l'effort de pêche (la capacité à capturer des ...
- Greenpeace website:** www.greenpeace.fr - **pêche-durable-continuer-a-pecher...** - **Pêche durable : continuer à pêcher sans mettre en danger les ...**. 3 mars 2017 — Il faut le prélever dans les océans et les mers, et les ressources halieutiques ne sont pas infinies. C'est pourquoi la pêche doit être durable : c'est ...
- Ethic Ocean website:** www.ethic-ocean.org - **article-peche-durable** - **Pêche durable - Ethic Ocean**. Pêche durable. Les ressources marines ne sont pas illimitées. Nous connaissons aujourd'hui leur grande fragilité face aux modifications de l'environnement et ...
- WWF website:** www.wwf.fr - **projets - fish-forward-une-peche-durabl...** - **Fish Forward : une pêche durable pour tous | WWF France**. Fish Forward : une pêche durable pour les hommes et les écosystèmes. Le projet Fish Forward, co-financé par l'Union européenne et développé depuis 2015 ...
- Findus website:** www.findus.fr - **Peche durable peche responsable** - **Qu'est-ce que la pêche durable ? | Findus**. Label MSC, pérennité des espèces de poisson, respect de l'écosystème et traçabilité : retrouvez tout ce qu'il faut savoir sur les méthodes de pêche durable et ...
- Futura-Sciences website:** www.futura-sciences.com - **Planète - Questions/Réponses** - **Pêche durable : comment acheter responsable ?**. 6 févr. 2019 — Malheureusement, pour consommer « responsable », il ne suffit pas d'éviter le thon rouge. Pour manger du poisson issu d'une pêche durable, d' ...
- Pavillon France website:** www.pavillonfrance.fr - **La pêche française se mobilise - Pavillon France**. Un projet en partenariat avec l'Ifremer et l'Observatoire PÉLAGIS. Avec le soutien financier de France Filière Pêche. En savoir plus. Présentations des espèces. Cuisine de la mer. Conseils Pratiques. Idées de recettes. Types: Au four, En sauce, En salade.

ANNEXE 11 : ANALYSE SÉMANTIQUE DU LOGO SEA SHEPHERD

- Le logo

L'ONG a changé de logotype en 2016. Le premier logo était de forme ronde, une baleine et un dauphin au centre, les inscriptions typographiques créant le cercle autour. L'ensemble était traité au dessin, plutôt classique dans son traitement. La forme globale et la pose des deux animaux – en mouvement mais les nageoires vers le bas et la tête tournée vers le rivage - témoignaient d'un logo posé, et protecteur notamment avec le cercle créé autour des animaux. L'ONG montre un tout autre visage depuis 2016, avec un nouveau logo marquant un nouveau cap dans la vision de l'organisation.



Ancien logo



Nouveau logo, depuis 2016

Le logo est constitué de trois parties. Une première partie haute où nous reconnaissons un crâne humain, une deuxième partie en-dessous dans laquelle nous reconnaissons un trident et un bâton de berger, une troisième partie typographique évoquant le nom de l'ONG. L'ensemble est blanc sur fond noir (une autre version existe en négatif). Le logo est dans un cartouche noir de forme rectangulaire, à l'horizontal. Le traitement est stylisé, rappelant un tatouage tribal avec les traits arrondis et finissant en pointe, et le traitement noir et blanc. Le crâne associé à un croisement entre une arme et un bâton, le tout sur un fond noir rectangulaire, fait allusion à un drapeau de pirate – allusion confirmée par Paul Watson.¹⁹⁰

Le crâne montre des dents démesurées et pointues. Un aspect agressif, accentué avec l'absence de menton et le dessin des orbites. Les orbites d'un crâne sont généralement ovales, plus ou moins homogènes. Dans ce dessin, elles s'inclinent vers le centre du crâne, donnant l'idée d'un froncement de sourcils. Les traits « rentrent » dans le crâne pour marquer les volumes, les détails sont accentués voire inventés comme l'emplacement du nez : la forme triangulaire du trou se dédouble dans ce dessin, et semble « dégouliner ». L'ensemble de ces signes, associé au crâne symbolisant la mort, rend la tête très menaçante et inquiétante.

Le trident et le bâton de berger sont deux signes puissants. Le trident croise le bâton et passe devant. Le trident, menaçant par ses trois pointes, est également morcelé par le traitement stylistique, le manche étant comme haché par les petits traits. Le trident est tout d'abord l'attribut du Dieu grec Poséidon, souverain sur les mers et les océans. Selon la mythologie, le trident lui permet de soulever les océans et de détruire des citadelles. Un Dieu au caractère explosif capable de déclencher des tremblements de terre... Nous notons que Poséidon détient d'autres attributs dont le dauphin. Le trident est aussi l'arme du *retiarius* (combattant au filet) sous l'Empire romain. Le combattant, armé d'un trident à manche long et d'un filet de pêche s'opposait au *secutor* (le

¹⁹⁰ Vidéo Paul Watson - Tryo

poursuivant), dont le casque recouvrait tout le visage et ressemblait à une tête de poisson. Des scènes que nous retrouvons dans certains films d'époque comme *Spartacus*.



Le traitement par quelques stries du bâton nous évoque le bois. Le bâton se termine en forme arrondie, et se replie quasiment sur lui-même. La forme évoque le bâton du berger, allusion directe au nom de l'organisation, « shepherd ». Des ornements au trait plus fin apportent les derniers détails à l'ensemble. Un dauphin et un orque apparaissent au centre de la boîte crânienne, un dauphin vu du dessus gravé sur le trident. Le dauphin et l'orque sont de profil, et de même taille. Par la courbure de leur corps ils semblent tourner en cercle. L'union de ces deux animaux forme un ballet harmonieux. Le dauphin sur le trident à l'inverse épouse la forme du trident – ou inversement. Ses nageoires « piquent », son nez vu du dessus forme une quatrième pointe au trident. Le dauphin s'engage dans la même direction que les pointes du trident : nous comprenons que le dauphin prend une position d'attaque. Les dauphins et les orques sont deux animaux appréciés des Hommes, souvent exposés dans les documentaires télévisuels, les expositions.

La touche finale donnée à ce tableau est apportée par le traitement du nom de l'organisation. *Sea Shepherd* - que l'on pourrait traduire « berger de la mer » - est traité en lettre capitale. Les lettres sont comme morcelées : rognées par endroit, fissurées à d'autres. Ce logo est angoissant, menaçant, voire agressif. L'ONG passe à l'attaque, le trident passant devant le bâton du berger. Le crâne semble nous dire de ne pas toucher au dauphin et à l'orque tournoyant paisiblement au centre de sa boîte crânienne, sous peine d'être attaqué. Comme les pirates, l'ONG devient une menace, mais une menace en protection des mers et océans, comme le berger qui protégerait ses brebis des agressions extérieures. Enfin, l'alliance des représentations du crâne humain et de la croix, formée par le bâton et le trident, rappellent les signes que nous pouvons retrouver sur les panneaux de signalisation utilisés pour indiquer un danger de mort.



- Facebook

Sea Shepherd France ✓
16 février · 🌐

Hécatombe de dauphins en France : Sea Shepherd invite les Comités des Pêches à débattre publiquement du problème.

La France est le pays qui tue le plus de dauphins en Europe et l'un des pires pays à l'échelle mondiale. En 2017, les scientifiques de l'Observatoire Pélagis tiraient la sonnette d'alarme en affichant une estimation annuelle moyenne de 3 500 dauphins tués dans le Golfe de Gascogne et en Manche. Une mortalité si élevée qu'elle menaçait déjà à terme la survie de l... [Afficher la suite](#)



👍👎🗨️ 10 K 583 commentaires 7,7 K partages

Image postée le 16 février

Sea Shepherd France ✓
24 janvier · 🌐

Sea Shepherd sous haute surveillance.

Depuis notre départ de La Rochelle le 21 Janvier dernier notre navire Sam Simon est escorté par le bâtiment de la Marine National "Thétis".

En patrouille dans le sud de la pointe de Penmarc'h, le Thétis a été rejoint par la vedette de la Gendarmerie Maritime de Concarneau "Élorn" et par un avion de surveillance de la Marine Nationale hier après midi.... [Afficher la suite](#)



👍👎🗨️ 6,7 K 492 commentaires 3,1 K partages

Image postée le 24 janvier

ANNEXE 12 : ASSOCIATION BLOOM

- Résumé du film documentaire “Watt the Fish”

« Watt the fish » raconte la bataille juridique sur plus d’un an entre « les pêcheurs artisans de toute l’Europe » et « les lobbys industriels » concernant l’interdiction de la pêche électrique dans les eaux européennes.¹⁹¹ Les patrons-pêcheurs trouvent le soutien auprès de l’association (représentée dans le documentaire par Claire NOUVIAN et Frédéric LE MANACH, directeur scientifique de l’association)

Le documentaire oppose l’image des patrons-pêcheurs anglais, français, espagnols... tous propriétaires de leur bateau, au secteur industriel de la pêche néerlandaise, physiquement invisible dans le film. Entre ces deux camps, commence pour la fondatrice de Bloom un ballet entre les portes des eurodéputés, afin de stopper la pêche électrique « destructrice » et de porter la voix des pêcheurs artisans. La caméra fait alors rentrer le spectateur dans les coulisses du Parlement européen, inaccessibles au grand public, et suit de près Claire NOUVIAN, devenant par ce film la porte-parole de l’environnement marin et des « petits pêcheurs » ; position de l’association confirmée sur la page d’accueil de son site internet.

- Site internet < <http://www.bloomassociation.org> >

Page d’accueil, le 09 octobre 2020.

NOTRE ACTUALITÉ

07 octobre 2020
ENQUÊTE EN COURS SUR LE CHALUTIER ÉLECTRIQUE TH10

Le 15 septembre 2020, BLOOM alertait le gouvernement belge de l'intrusion répétée du chalutier électrique TH10, DIRKJE, dans ses eaux territoriales, alors que cet État membre y a interdit la pêche électrique via un arrêté ministériel publié le 14 août 2019. Le Ministère belge nous a répondu ce mercredi 7 octobre 2020, nous informant qu'une

29 septembre 2020
GARDE RAPPROCHÉE FRANÇAISE AU SERVICE DE LA PÊCHE INDUSTRIELLE NÉERLANDAISE

Vendredi 25 septembre 2020 à Concarneau (Finistère), pêcheurs et ONG sont venus en nombre pour protester contre le SCOMBRUS, le nouveau chalutier de 81 mètres de long de l'armement France Pélagique, battant pavillon français mais appartenant à des capitaux néerlandais. Cette mobilisation s'est déroulée malgré les dispositions prises à la dernière minute par les autorités

24 septembre 2020
FUNÉRAILLES INTERDITES. LE POUVOIR À LA BOTTE DE L'INDUSTRIE NÉERLANDAISE

APPEL CITOYEN AU GOUVERNEMENT FRANÇAIS
Osons SAUVEGARDER LA PETITE PÊCHE CÔTIÈRE

L'AGENDA DE BLOOM
VOIR TOUS LES ÉVÉNEMENTS

STOP AUX SUBVENTIONS NÉFASTES

¹⁹¹ FIGRA. *Watt the fish* [en ligne]. Le Touquet-Paris-Plage : FIGRA, 2020. < <http://www.figra.fr/watt-the-fish/> >. [Consulté le 28/09/2020].

ANNEXE 13 : FONDATION GOOD PLANET

Email du 20/07/20. Réponses d'Éric BOISTEAUX, Directeur du Domaine de Longchamp.

☆ Maryse R
GOOD PLANET
À :

20 juillet 2020 à 13:27



Audrey,

Voici les réponses de Camila en premier et en dessous celle d Eric Boisteaux (le directeur de GOOD PLANET) très précises Il a bien noté que tu pouvais l'appeler.

Je ne connais pas le numéro mais tu peux l'avoir sur le site.

J'espère que cela te sera utile et n'hésites pas à le solliciter .

CAMILA

Merci pour l'intérêt porté par nos expos.

Concernant Planète Océan, Eric sera en mesure de te donner des infos encore plus précises que moi, car il a suivi une bonne partie de son exploitation entre 2012 et 2016 (avant que j'arrive dans l'équipe en 2017). Si je ne me trompe pas, à l'époque c'était la sœur de Yann qui gérait ses expos, mais Eric a pu suivre une bonne partie aussi.

La borne dont ton amie fait référence doit être l'écran tactile disponible devant la salle de ciné ? Si oui, il s'agit de l'application Planète Océan, qu'elle peut télécharger sur son portable et accéder à toutes les infos depuis chez elle ;)

ET LES REPONSES D ERIC EN ROUGE

Elle me demande si il y a une possibilité d'avoir encore accès à ces informations? et par quel moyen?

Oui il s'agit de notre application gratuite pour smartphone. Elle s'appelle Planète Ocean et elle peut la télécharger sur Iphone ou Android. Tout y est

Elle me dit que cette exposition a été présentée dans le monde entier mais elle aimerait savoir dans quels pays ? (elle ne trouve pas ces informations).

Alors oui et non. L'exposition Planète Océan, faite de 70 photos de Yann et Brian Skerry a bien circulé à l'international mais ce n'est pas exactement la même que celle qui est au château. Elles ont le même nom mais au château nous avons moins de photos et plein d'autre salles et partenaires/artistes comme tu le sais.

Pour la tournée de l'expo photo originelle c'est facile puisque c'est moi qui m'en suis occupé. Je l'ai présentée à :

Barcelone (Musée Maritime)

Berlin (KaDeWe)

Biot (office de tourisme)

Dinard (Parlais des Arts et du Festival)

Genève (Pont de la Machine)

Gordes (château)

Le Havre (Hôtel de ville)

Lisbonne (Oceanario)

Manille (Greenbelt)

Montier en Der (Festival de photo animalière)


Singapour (Festival Voilàh !)

Eric BOISTEAUX

Au besoin ton amie peut m'appeler quand elle veut

Email du 22/07/20.

Eric BOISTEAUX 22 juillet 2020 à 11:07

RE: Amie de Maryse - questions sur l'exposition Planète Océan Détails 

À : Audrey, Cc : Maryse R

Bonjour Audrey

Avec plaisir, de nouveau je vous réponds ci-dessous en rouge

Bonne journée

Eric

De : Audrey
Envoyé : mardi 21 juillet 2020 15:38
À : Eric BOISTEAUX
Cc : Maryse R
Objet : Amie de Maryse - questions sur l'exposition Planète Océan

Bonjour M. Boisteaux,

Je vous remercie chaleureusement d'avoir répondu à mes questions, par le biais de Maryse. Je profite de votre proposition pour vous poser de nouvelles questions, si cela ne vous dérange pas d'y répondre bien évidemment.

- Mis à part le nombre de photos exposées, y a t'il d'autres différences entre l'exposition itinérante et l'exposition à la Fondation Good Planet (dans leur contenu, leurs messages...)?
L'expo itinérante n'était faite que de photos. Celle du château comprend 6h de vidéo, dont 4 films de Jacques Perrin, 2 films immersif à 180°, un salle de réalité virtuelle et une salle de projection avec écran tactile autour de la découverte du plancton. Vous avez tout ici : <https://www.goodplanet.org/fr/domaine/planete-ocean-lexposition-video-et-photo/>
- La borne proposant l'application Planète Océan a t'elle également était « exposée » lors des expositions à l'international ? Auriez-vous d'ailleurs une photo de la borne exposée ?
Ce n'était pas systématique mais ça a pu arriver oui, je n'ai par contre aucune photo
- Connaissez-vous le nombre de visiteurs de l'exposition ?
Au château en 2019 nous avons eu 70 000 visiteurs (tous n'ont pas forcément vu l'expo cependant). Pour l'expo itinérante ce doit être autour des 3 millions
- Et le nombre de téléchargements de l'application ?
Ceci je ne saurais vous dire

Ces questions sont en lien avec mon mémoire en communication (Celsa), axé autour de la pêche durable. Je m'intéresse notamment aux informations reçus par les consommateurs dans l'espace public.

Je vous remercie à nouveau pour votre aide, et vous souhaite une très belle fin de journée.

Bien cordialement,
Audrey Billon

PLANÈTE OCÉAN – 1 FILM POUR COMPRENDRE | 1 APPLI POUR AGIR



A l'occasion de la Journée mondiale de l'Environnement, le 5 juin, la Fondation GoodPlanet lance sa campagne « **Planète Océan – 1 film pour comprendre | 1 appli pour agir** ».

En partenariat avec OMEGA et Ethic Ocean, cette campagne d'envergure internationale s'articule autour de deux volets : **un film disponible sur YouTube en 10 langues** et une application gratuite pour consommer les produits de la mer de manière responsable.

Le film « **Planète Océan** » de Yann Arthus-Bertrand et Michael Pitiot permet de sensibiliser le plus grand nombre aux enjeux de la préservation du monde marin. Dès aujourd'hui, ce long-métrage est disponible pour tous, en version intégrale, sur la chaîne YouTube « **Planet Ocean – the movie** ». Sorti sur les écrans fin 2012, le film « **Planète Océan** » avait été rendu possible grâce à la collaboration avec **Tara Expéditions** et à son réseau d'experts scientifiques.

Avec l'application mobile « **Planet Ocean** », nous vous offrons également la possibilité d'**agir directement** pour la **préservation des océans. Quelle est l'espèce de poisson que je consomme ? Où et comment a-t-elle été pêchée ?** Autant de questions auxquelles l'application vous apportera des éléments de réponse.

Pédagogique et pratique, l'application saura vous guider dans vos choix, en vous aidant à identifier les espèces menacées et les espèces gérées durablement. Vous y découvrirez aussi les actualités du monde marin en temps réel à travers les articles du magazine GoodPlanet, des conseils consommation et des recettes de cuisine. Disponible sur **iPhone** et **Android**, l'application répertorie près de 100 espèces de poissons, coquillages et crustacés selon leur provenance, l'état de leur stock et leurs techniques de pêche.

ANNEXE 14 : ANALYSE PRESSE

Méthodologie : Nous avons cherché à savoir quand les mots « pêche durable » ont émergé dans la presse nationale et spécialisée. Notre recherche s'est arrêtée en 2018, année d'apparition de l'appellation « pêche durable » dans la presse nationale.

2012

« Qui veut du bon poisson ? »

Mis en ligne le 03/10/2012 sur le site internet du magazine *60 Millions de Consommateurs*

Par le biais de son magazine *60 Millions de Consommateurs*, l'Institut National des Consommateurs (INC) propose fin 2012 une étude sur les produits de la mer. Afin d'orienter les lecteurs pour choisir son poisson, plusieurs critères sont étudiés :

- Éviter les poissons menacés
- Repérer les labels (MSC, Label Rouge, AB, Pavillon France, Dolphin Safe)

Bien que le label MSC soit évoqué, nous ne trouvons aucune mention *pêche durable*.

Nous notons également que la marque Pavillon France est présentée comme un label, garantissant à la fois des produits de qualité et une pêche française respectueuse des salariés.

En 2012, les prémices d'une surexploitation des ressources maritimes sont reconnues, mais la *pêche durable* n'est pas encore mentionnée.

2016

« L'Union européenne interdit la pêche en eaux profondes au-delà de 800 mètres »

Mis en ligne le 30/06/2016 sur le site internet du journal *Le Monde*

L'article commence par relater l'historique du sujet. L'article salue la « victoire pour les ONG, très mobilisées ».¹⁹² L'Union européenne semble avoir fléchi face aux pressions des ONG environnementales telles que Bloom et Sea Shepherd. Claire Nouvian, fondatrice de l'association Bloom, apparaît comme le chef de file de cette volonté, à l'initiative de la pétition lancée en 2013 et de nombreuses interventions au sein des pouvoirs publics en France et à la Commission européenne. Par cet article, la décision est séparée symboliquement des décideurs politiques. Par les mots choisis, l'Union européenne devient l'outil permettant aux ONG environnementales d'accéder à leur objectif.

Nous notons que l'article annonce une nouvelle contribution imposée aux pêcheurs, contraints d'accueillir des observateurs sur leur pont, pour entre-autre « faire progresser la connaissance scientifique sur une faune encore mystérieuse ».

Nous observons que la *pêche durable* ne s'inscrit pas encore dans l'information, une information pourtant relative à une gestion mesurée sur la pêche.

¹⁹² https://www.lemonde.fr/planete/article/2016/06/30/l-europe-interdit-la-peche-en-eaux-profondes-au-dela-de-800-metres_4961501_3244.html

« L'Europe interdit finalement le chalutage profond. »

Mis en ligne le 01/07/16 sur le site internet du magazine L'express¹⁹³

« L'Europe interdit enfin la pêche en eaux profondes. »

Mis en ligne le 30 /06/16 sur le site internet du journal Le Figaro¹⁹⁴

« Le chalutage en eaux profondes enfin interdit par l'UE. »

Mis en ligne le 30 /06/16 sur le site internet du journal Libération¹⁹⁵

2018

19 février 2018 : Semaine de la Pêche Durable, lancée par MSC

Du 25 janvier au 1^{er} février 2018, l'agence *Globescan* réalise une étude sur les comportements des consommateurs de produits de la mer en France, pour le *Marine Stewardship Council* (MSC).

L'étude est reprise par l'Agence France Presse. La même information circule sur les sites internet de France 24, et des magazines Le Point et Géo.

Interview de Frédéric Le Manach, Directeur scientifique de l'association Bloom

Mis en ligne le même jour (19/02/18) sur le site internet de la station radio Europe 1¹⁹⁶

Le titre de cette mise en ligne reprend les paroles de F. Le Manach : « La pêche durable, c'est avant tout une méthode de pêche. »

« Manger des poissons en bonne conscience »

Mis en ligne le 17/12/18 sur le site internet de l'association UFC Que Choisir¹⁹⁷

L'enquête de l'association vise plusieurs critères pour pouvoir manger des poissons en bonne conscience.

- L'état des stocks pêchés
- Les zones géographiques surexploitées
- Les espèces surpêchées
- Les méthodes de pêche employées
- Les repères par les labels. Dans l'ordre sont cités : *Pêche Durable* (de France Agrimer), *MSC*, *France Pêche Durable*, *Pavillon France*.

L'étude se repose aussi sur les données de la FAO, l'association Bloom et l'ONG WWF.

Cette étude est reprise par plusieurs journaux comme Le Parisien, ...

L'association publie le même jour une « Enquête sur la pêche durable : la grande distribution... reste en rade. »

Dans cet article les constats sont accablants pour la grande distribution :

- Des chiffres chocs : plus de 80% des étals sont issus d'une pêche non durable
- Beaucoup d'infographies qui ne permettent pas le doute

¹⁹³ https://www.lexpress.fr/actualite/societe/environnement/l-europe-interdit-finalement-le-chalutage-profond_1808019.html

¹⁹⁴ <https://www.lefigaro.fr/sciences/2016/06/30/01008-20160630ARTFIG00343-l-europe-interdit-enfin-la-peche-en-eaux-profondes.php>

¹⁹⁵ https://www.liberation.fr/france/2016/06/30/le-chalutage-en-eau-profonde-enfin-interdit-par-l-ue_1463184

¹⁹⁶ <https://www.europe1.fr/emissions/linterview-de-raphaelle-duchemin/frederic-le-manach-la-peche-durable-cest-avant-tout-une-methode-de-peche-3578276>

¹⁹⁷ <https://www.quechoisir.org/decryptage-peche-durable-manger-des-poissons-en-bonne-conscience-n62050/>

L'association propose à la fin de son enquête plusieurs propositions d'actions envers deux publics : les pouvoirs publics d'une part, puis les consommateurs.

La presse nationale inscrit véritablement la *pêche durable* dans ses colonnes en 2018. Une tendance qui est confirmée par le magazine LSA (Libre-Service Actualités) avec son article « **La vague de la pêche durable s'amplifie** », publié le 19/04/18.¹⁹⁸

Dans la même période, le Parlement européen vote l'interdiction de la pêche électrique dans ses eaux.

« Pêche électrique : le Parlement européen vote l'interdiction. »

Mis en ligne le 16/01/2018 sur le site internet de France tv info¹⁹⁹

Nous venons d'observer que la pêche durable s'était inscrite dans les chaînes d'informations en 2018. Matérialisée par l'étude Globescan, officialisée par le MSC avec la *Semaine de la Pêche Durable*, la *pêche durable* devenait un sujet que la presse pouvait s'approprier. Cette étude répondant à la vision du MSC en 2018, seuls les aspects environnementaux ont été mis en visibilité.

La *pêche durable* qui nous est montrée dans les canaux d'informations répond à des critères environnementaux (stocks de poissons, zones géographiques, saison) et des critères techniques (engins et techniques de pêche). Nous observons que les critères économiques liés à l'activité de pêche ne sont pas évoqués, mais énoncés par l'évocation de le FEAMP, critiqué. Aucune évocation du métier de pêcheur, et de sa pérennité dans les générations futures. Nous pouvons dire que :

- La *pêche durable* communiquée met en valeur l'aspect environnemental, très partiellement l'aspect économique, et nullement l'aspect social.

Notre analyse sur ces articles confirme également 3 points émergents communiqués au grand public :

- La pêche durable est une réponse à la surpêche.
- Les critiques liées à la surpêche visent plus particulièrement la pêche industrielle. A l'opposé, la pêche artisanale est plutôt perçue positivement.

¹⁹⁸ <https://www.lsa-conso.fr/la-vague-de-la-peche-durable-s-amplifie,286066>

¹⁹⁹ https://www.francetvinfo.fr/monde/europe/peche-electrique-le-parlement-europeen-vote-l-interdiction_2564645.html

ANNEXE 15 : ANALYSE DE L'EXPOSITION LA MER XXL

1. L'affiche de l'exposition



- Le visuel

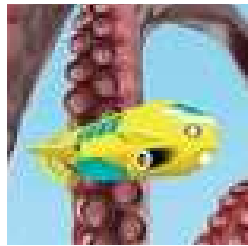
Le visuel nous détaille des éléments réels, voire photographiques, mais avec un traitement illustratif. L'illustration permettant de prendre plus facilement une distance avec la réalité. L'image est constituée de deux plans principaux : un arrière-plan en dégradé bleu - nous évoquant un ciel sans nuage et sous un beau soleil d'été (bleu profond reconnaissable) - et un deuxième plan fait de plusieurs niveaux de lecture.

Le premier plan nous évoque des ondes et les reflets des éléments au bord de cette bande bleue, nous comprenons donc de l'eau. Le cadre étant serré sur le bâtiment, nous ne disposons pas d'autres indications pour deviner si c'est un bassin, une rivière, voire la mer. L'eau, qui affleure le sol, nous laisse supposer la présence d'espèces aquatiques en ban, grâce aux ailerons visibles au centre de ce premier plan. Elles se dirigent vers le parc d'exposition.

Dans le deuxième plan, au centre de l'image, plusieurs plans nous sont exposés. Sur les trois quarts de l'image au-dessus, nous reconnaissons des animaux marins tels que méduses, dauphins, baleines, requin, tortues, poissons tropicaux. Ils semblent être en lévitation. Nous reconnaissons également un navire de cargaison (évoqué par les blocs superposés de différentes couleurs) et un sous-marin jaune. Comparé aux autres éléments de l'affiche, il nous paraît de petite taille. Sa couleur jaune est vive et dénote par rapport à la tonalité globale de l'affiche ; notre regard est donc attiré. La couleur jaune est vive et inhabituelle, les sous-marins étant de couleur très sombre. La forme du sous-marin jaune nous rappelle également un poisson. Allongé, sa coque habillée d'ailerons nous rappelant les nageoires d'un poisson, deux phares sur le devant nous rappelant deux yeux. L'ensemble de ses détails (petite taille, couleur jaune vif) rappelle le navire explorateur du Commandant Cousteau, Le Monaco. Nous pouvons également l'associer au sous-marin de la chanson *Yellow Submarine* du groupe The Beatles. Sortie en 1966, la chanson évoque l'histoire d'amis réunis dans ce sous-marin, dans lequel ils vivent une vie d'aisance où rien ne manque.²⁰⁰ Cette chanson fait également écho aux recherches scientifiques menées notamment par le Commandant Cousteau à cette même époque, à travers ses missions Précontinent I, II et III ; missions devant permettre à l'homme de vivre sous la mer durant une longue période.²⁰¹



Yellow Submarine,
The Beatles



Sous-marins extrait de
l'affiche *La Mer XXL*



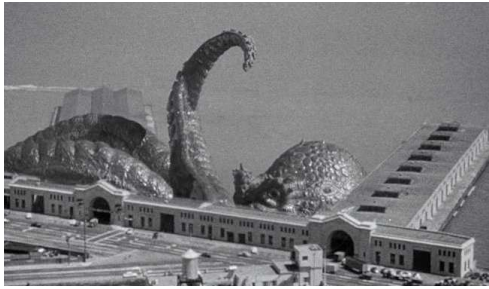
Le Monaco du
Commandant Cousteau

Ce sont pourtant des tentacules, que l'on apparente à celles d'une pieuvre par sa couleur et ses ventouses, qui captent l'attention. Centrales, elles prennent un tiers de l'image. D'emblée nous comprenons que les proportions ne sont pas respectées, la taille des tentacules dépassant très largement celle de la baleine, près du bloc texte. Ces gigantesques tentacules se tordent dans tous les sens – évocation par les différentes orientations de chaque tentacule, leurs perspectives. En-dessous de celles-ci, nous comprenons un bâtiment, par sa forme et sa construction, mais aussi par son enveloppe : gris, ondulé, il reflète la lumière et nous évoque la tôle. Il est encerclé de bleu, que nous comprenons être le ciel et l'eau, seulement séparé d'une bande verte végétale et de sept éoliennes, elles-mêmes encerclées par une végétation rappelant des coraux rouges.

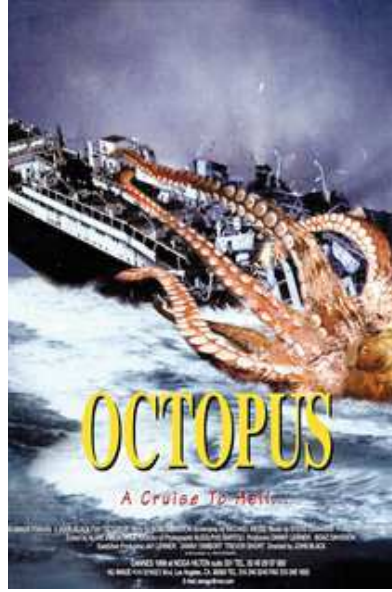
Les tentacules reposent sur ce bâtiment – que nous supposons être celui du site d'exposition de Nantes, après comparaison. L'évocation d'une pieuvre géante surgissant d'un bâtiment nous évoque certains films cinématographiques classés sous le genre « horreur », comme *Le monstre vient de la mer* ou *Octopus*.

²⁰⁰ "As we live a life of ease, Everyone of us has all we need"

²⁰¹ COUSTEAU. *Précontinent I, II & III* [en ligne]. Paris : Cousteau Francine. < <https://fr.cousteau.org/precontinent-i-ii-et-iii.php> >. [Consulté le 09/10/20].



Le monstre vient de la mer
de Robert Gordon, 1955



Octopus
de John Eyres, 2000

Mais à l'inverse, la pieuvre semble jaillir du bâtiment, et non l'engloutir. Comme libérées, les mouvements des tentacules donnent l'idée d'un ballet gracieux avec les autres animaux et les transports de navigation. Chacun prend sa place dans l'image, les mouvements des animaux marins paraissent paisibles, presque en lévitation. Les couleurs vives et joyeuses donnent la touche finale à la scène, qui est calme. La pieuvre géante ne cherche plus à détruire – rôle donné dans les films de genre -, mais vit en harmonie avec l'ensemble de l'écosystème marin et terrestre, et avec les Hommes. Une vraie mise en majesté est donnée aux espèces maritimes, et le parc d'exposition est juste en soutien de ce ballet. Une cohabitation sereine est exposée entre les animaux et les technologies des hommes (transports, éoliennes).

A la lecture de l'affiche, nous observons un bleu omniprésent dans l'image. Beaucoup de bleu avec l'arrière-plan, d'un bleu ciel en bas qui se dégrade vers un bleu plus profond, puis en premier plan avec une bande faite de variations de bleus jusqu'au blanc. Du vert – vert pomme tirant vers le jaune – dans le bloc texte centré en haut, et quelques éléments de l'image en-dessous. Du blanc, toujours dans le bloc texte, mais également les logos près de ce bloc, un second bloc texte, et surtout un cadre blanc imposant prenant quasiment le quart de l'image globale.

Selon Michel Pastoureau, le bleu est le symbole de l'eau seulement depuis la fin du 18^e siècle - l'eau était représentée en vert jusque-là. Le bleu est aussi la couleur préférée des Occidentaux depuis le 18^e (entre 45% et 50%) loin devant le vert classé en 2^e (17-19%). Selon Michel PASTOUREAU, le bleu est devenu aujourd'hui une couleur morale dans les pays occidentaux. Elle est également neutre : c'est une couleur qui plait à tout le monde. Le bleu est surtout la couleur de la France : le « bleu national ». C'est aussi valable au niveau national : l'UNESCO, L'Union européenne, « probablement que le bleu est la couleur qui agresse le moins pour les occidentaux, plus consensuel ». M. PASTOUREAU conclue dans son intervention : « La paix doit être bleue ».²⁰²

Nous remarquons l'absence de toute évocation sur l'activité de pêche ; activité qui induit un acte de mort pour ces espèces. Nous noterons également l'absence de représentation pour toutes les espèces que nous

²⁰² PASTOUREAU (Michel), *Forum des images*, 2015 ; vidéo retransmise sur le site internet de France Culture

consommons en France – sauf pour la pieuvre, mais qui reste intouchable dans cette image puisqu'elle est mise en majesté. Seules les espèces « exceptionnelles » par leur taille, leur beauté, ou leur caractère unique, sont illustrées.

- **Le titre**



Cette mise en scène aquatique démesurée est confirmée par les mots. Le titre *La Mer XXI* est à la fois étroit et longiligne : Une typographie très haute et laissant peu d'espace entre les lettres. « lamer » est écrit en lettre bas-de-casse, *XXI* en lettre capitale pour les X et en bas-de-casse pour le I. Une volonté de faire bloc :

- Le « l » du « la », le « m » de « mer » et le « l » du « XXI » sont de même hauteur,
- « lamer » prend quasiment la même place en largeur que « XXI »,
- Les deux « l » à chaque extrémité du titre ferme symboliquement les lettres du titre, créant visuellement un bloc solide,
- L'effet de bloc est accentué par la mise en page de l'ensemble des informations de l'exposition (dates, lieu, site internet, logos).

Par le choix d'une typographie fine et étroite, blanche sur le fond bleu ciel, l'ensemble du bloc texte donne une impression de légèreté. Le bloc, au-dessus de la scène décrite précédemment, n'écrase donc pas et prend sa place dans l'image.

Nous notons une différence de traitement entre les mots « lamer » et « XXI ». Comme nous l'avons vu, « lamer » est en bas-de-casse. Pas de majuscule pour démarrer le titre, pas d'espace non plus entre « la » et « mer ». Un jeu de taille sur le « m » permet de séparer visuellement les deux mots. L'ensemble paraît écrasé dans la largeur, comme pour laisser la place au mot « XXI » et le faire rentrer dans le bloc texte.

XXI (abréviation anglo-américaine d'extra extra large pour les vêtements) évoque l'idée d'une mer colossale, de très grande taille. Cette idée est renforcée par le traitement typographique des trois lettres, plus épaisse que celle utilisée pour « lamer ». Les lettres sont également plus larges. Écrites de couleur vert pomme, les lettres X et L se démarquent du blanc utilisé pour le reste du bloc texte, et prennent le pas en première lecture. Enfin, le « L » n'étant pas en majuscule, nous pouvons également lire XXI, chiffres romains évoquant le 21^e siècle.

Les choix des lettres et de la mise en page transmettent deux messages :

- **La mer est un espace de cohabitation harmonieuse.** La cohabitation des lettres est harmonieuse puisque la même place est laissée dans le bloc pour « lamer » et « XXI », et qu'aucune lettre prend le dessus sur l'autre en hauteur. Une mer donc intégrée dans un espace délimité, où chacun laisse une place à l'autre.

- L'accent est mis sur le 21^e siècle, qui sera immense et « vert ».

2. Les bâtiments et la répartition des espaces

La répartition de l'espace et de l'aménagement des infrastructures est faite selon le plan communiqué.²⁰³ Le site d'exposition est divisé en deux parties principales. Un hall d'entrée dans lequel les visiteurs entrent proposent des informations nécessaires pour s'orienter, sous la forme d'un dépliant. Ce document permet d'avoir le plan du site, et le nom des exposants, répartis par thème.



Façade de l'entrée extérieure

Plan interactif du site internet < www.expositionantes.com >

Une fois le hall traversé, les visiteurs arrivent sur une grande terrasse surplombant le site. Ils découvrent une vaste place dans laquelle sont proposés des produits de la mer ; des longues tables entourées de bancs offrent un accueil convivial. À la droite de ce tableau, en haut des nombreuses marches à descendre, le stand « XXL » ; à la gauche les visiteurs peuvent deviner le bâtiment « Grand Palais ». Nous devons descendre et marcher quasiment jusqu'au bassin d'eau pour lire l'inscription, partiellement cachée par une végétation foisonnante.

Les stands 1, 2 et 3, en enfilade.

D'emblée, la grandeur des bâtiments et leur habillage montrent une nette différence. Notre regard est naturellement happé par le bâtiment « XXL ».

²⁰³ Plan de l'exposition



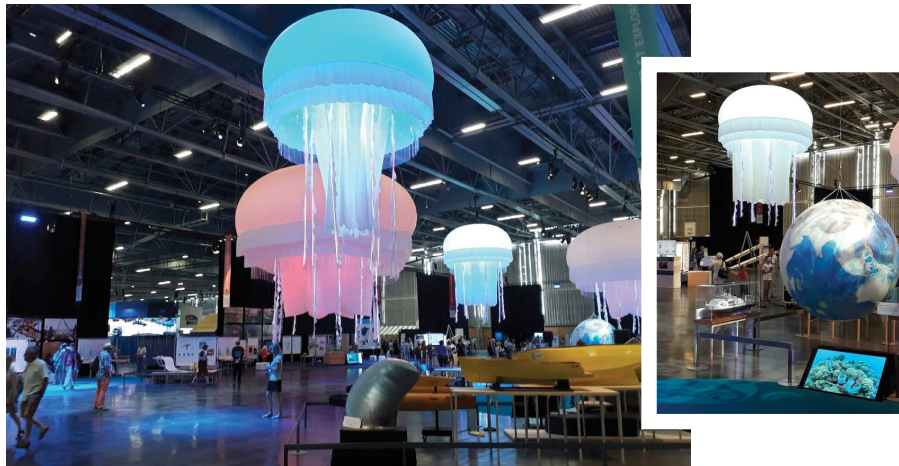
Hall XXL - Vue à droite, une fois le bâtiment d'entrée traversé (en haut des escaliers)

Un volume nettement supérieur et une hauteur sous plafond équivalente à plusieurs étages mettent en valeur ce bâtiment. Sa façade, entièrement végétalisée, est illustrée par une gigantesque plaque verte avec l'inscription « XXL », reprenant l'identité graphique de l'exposition. Plusieurs enceintes extérieures fixées en hauteur de celle-ci nous émettent une bande son évoquant l'eau, le bruit des vagues et des baleines. Cet ensemble d'éléments sensoriels et visuels capte l'attention des visiteurs dès l'entrée. A l'inverse, le bâtiment « Grand Palais », caché en partie par les arbres, est plat, au toit arrondi. « Écrasé » en face de son voisin, les visiteurs se dirigent prioritairement vers le bâtiment XXL (constat fait sur site).



- Dans le bâtiment XXL « Mer & Avenir »

Carré des Sciences

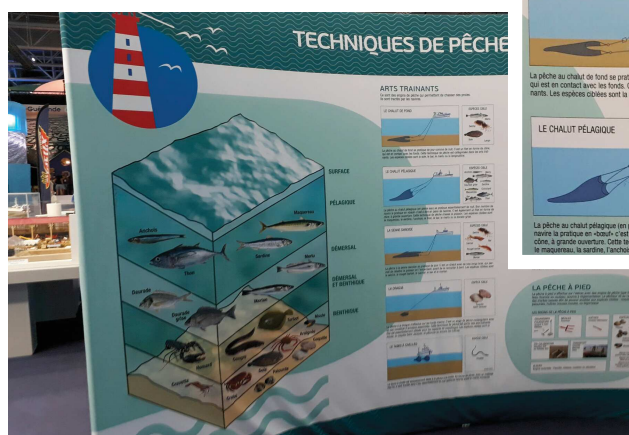
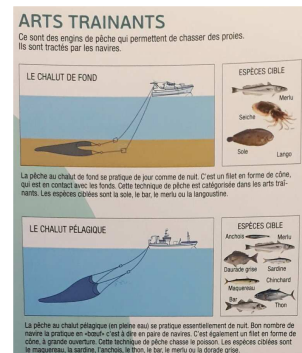


Stand COREPEM

Région Loire Atlantique, près du stand FFP



Zoom de l'affichage



Un des affichages du stand

ANNEXE 16 : TABLE RONDE SUR LA PÊCHE DURABLE

Exposition « La Mer XXL » à Nantes, Mardi 09 juillet 2019 à 16h

Intervenants (dans l'ordre d'intervention) : Alain BISEAU (Chercheur à l'IFREMER), Elsa THUDEIM (Chargée de négociation européenne au Bureau des affaires européennes et internationales de la DPMA), Élisabeth VALLÉE (Directrice de l'ONG Ethic Ocean), Victor BOUBAR (Secrétaire général de la FEDOPA).

Animateur : Paul THOMAS, France Filière Pêche

France Filière Pêche : ... (les informations sur l'état de la mer sont) partout disponibles, les mêmes pour les ONG, les scientifiques, les états, les pêcheurs. Et aussi la pression de pêche à diminuer depuis le début du siècle alors que la biomasse a augmenté de 40%. En France la moitié des volumes capturés en mer est issue de stocks de poissons exploités conformément aux rendements maximums durables. Nous allons essayer d'expliquer ce qu'est le rendement maximum durable. Même si ces résultats sont bien sûr variables d'une façade maritime à l'autre. Alors tous ces chiffres à l'esprit et un peu conscient du chemin parcouru nous allons nous demander aujourd'hui si on peut parler de pêche durable en Europe, et quels sont les défis qu'il reste à relever pour y arriver. Aujourd'hui nous avons réuni avec nous quatre acteurs de cette problématique de ce sujet. Un scientifique, Alain Biseau, qui est chercheur à l'IFREMER, Elsa Thudheim, chargée de négociation européenne au Bureau des Affaires Européennes et Internationales de la DPMA qui représentera les pouvoirs publics dans ce débat, Elisabeth Vallée qui est directrice de l'ONG Ethic Ocean, ainsi que Victor Boubard, secrétaire général de la Fédération des Organisations de Producteurs de Pêche Artisanale.

Nous allons commencer cette conférence par un état des lieux de M. Biseau sur la situation des stocks en Europe.

Alain Biseau (IFREMER) : On m'a demandé de faire un bilan des ressources halieutiques en France et en Europe. C'est une lourde tâche. Il faut savoir qu'en France il y a un peu plus de 300 espèces qui sont débarquées. Évidemment nous ne sommes pas capables de donner un indicatif sur ces 300 espèces. Malgré tout, toutes ces espèces ne sont pas débarquées en quantité importante ; il y a une cinquantaine d'espèces (qui représentent 96% des débarquements français) sur lesquelles on s'est concentré. Nous scientifiques on ne travaille pas à l'échelle de l'espèce mais on travaille à l'échelle de la population, c'est-à-dire une espèce dans une zone géographique qui a sa propre dynamique, sa technique d'évolution de croissance ; on appelle cela des stocks halieutiques.

Évaluation cela veut dire on va essayer de reconstituer l'historique de l'évolution à la fois de la quantité de poissons disponible et de la pression de pêche sur lequel il a été soumis. On va comparer le statut de ces indicateurs avec des points de référence dont le rendement maximum durable dont on a eu une petite introduction tout à l'heure. Donc en fait dans les débarquements français il y a 168 stocks de poissons qui sont évalués (qui représentent 78 espèces environ). Tout de suite je mets un bémol, ce n'est pas IFREMER qui suit tout seul l'évaluation de ces stocks, c'est partagé sur l'ensemble des eaux européennes et même au-delà. Ces évaluations se font donc à l'échelle d'une organisation intergouvernementale qui s'appelle le Conseil International pour l'exploitation de la mer et de l'Atlantique, la Commission d'Outre-Mer, et la Commission de la Méditerranée qui évalue et gère les stocks en Méditerranée.

Donc je vous ai dit deux indicateurs qui permettent de faire un diagnostic, à la fois sur le Taux d'Exploitation qui mesure la pression de pêche auquel les stocks de poissons sont soumis, et puis la quantité de reproducteurs que l'on appelle la biomasse des pontes, car pour qu'il y ait une durabilité d'exploitation de l'espèce il faut qu'il y ait un nombre de reproducteurs suffisant. Et puis on a des points de références : le rendement maximum durable c'est la quantité maximale que l'on peut tirer d'un stock de manière durable sans remettre en cause sa

reproductivité ; on mesure cela en quantité d'effort de pêche (nombre de bateaux qui passent en mer). Et puis on a également un point de référence concernant la biomasse.

Voilà le diagnostic tel qu'il est fait en France, c'est une illustration basée sur les quantités débarquées. Il y a à peu près 400 000 tonnes de débarquements (chiffre de 2017 qui varie peu d'une année sur l'autre). J'ai regardé espèce par espèce, zone géographique par zone géographique pour identifier chaque stock. A chaque stock j'ai regardé s'il y avait un diagnostic, si oui dans quelle catégorie on le mettait, si c'était un stock surpêché ou non. Vous avez quatre couleurs (*schéma*), deux principales qui représentent les stocks non surpêchés c'est-à-dire pêchés conformément à l'objectif de rendement maximum durable, et puis les stocks surpêchés. 54% des stocks sont pêchés conformément aux objectifs de développement durable, 30%, un petit tiers, de stocks surpêchés. Une partie bleue, 13%, sur lesquels il n'y a pas de diagnostic. Évidemment cela est l'image de la France métropolitaine, et vous avez les camemberts qui varient plus ou moins selon les régions avec plus ou moins de stocks évalués et plus ou moins de stocks pêchés ou surpêchés.

Ce qui est aussi important à savoir c'est l'évolution de ces évaluations au fil du temps. Vous avez deux courbes qui montrent l'évolution depuis le début des années 60, à la fois du taux d'exploitation (graphique de gauche) et puis la quantité de reproducteurs (graphique de droite) qui montrent jusque dans les années 2000 il y a eu une augmentation très forte de la pression de pêche et du taux d'exploitation, et à partir de 2000 une baisse puisqu'aujourd'hui on est à des niveaux relativement faibles comparés au pic, presque divisé par deux en 10 ou 15 ans. Ce que l'on peut remarquer aussi sur ce graphique c'est que la quantité de reproducteurs, qui avait beaucoup baissée, a tendance à remonter mais de manière plus lente et décalée par rapport à la baisse du taux d'exploitation. Évidemment si on diminue le taux d'exploitation la quantité de poissons va augmenter mais doucement, le temps que le cycle se remette en place.

Là aussi ces courbes peuvent être déclinées selon les zones, je ne vais peut-être pas rentrer en détail. Ce qu'il faut savoir c'est que la Commission européenne, qui pourtant beaucoup communiquer sur le constat de surpêche quand elle a mis en place la Politique Commune de Pêche en 2012, elle reconnaît maintenant que la quantité de stocks surpêchée a beaucoup baissé depuis 10 ans ; on est passé de 75% à 40%, et une augmentation de la biomasse assez importante depuis 2003. En Méditerranée la situation reste très préoccupante puisqu'on a des stocks qui sont quasiment tous surpêchés.

Donc on a de très gros progrès depuis les années 2000, pas encore partout pour tous les stocks. On a une forte baisse du taux d'exploitation, du nombre de stocks surpêchés, une augmentation plus lente de la biomasse, il faut continuer les efforts. Est-ce que tous les stocks seront au rendement maximum durable en 2020 c'est une autre question à laquelle je ne peux répondre aujourd'hui. Merci.

FFP : Merci beaucoup Alain pour cette introduction et ce constat scientifique. Avant de faire intervenir nos participants je vous présente Paul Thomas qui travaille chez France Filière Pêche, qui est une association à caractère interprofessionnel qui regroupe tous les maillons de la filière pêche française. Elle a développé un site sur lequel on va avoir accès à toute la connaissance scientifique disponible sur l'état des stocks que vient de présenter A. Biseau. C'est un site qui est ouvert au grand public qui s'appelle <www.stat-et-peche.fr> Je laisse la parole à Paul pour le présenter.

Paul Thomas (FFP) : Nous nous sommes posés la question comment nous pouvions faire pour amener ces informations vers un public qui n'était pas forcément professionnel pour qui les notions de RMD, de biomasse et d'effort de pêche n'étaient pas quelque chose qui allait de soi. On a donc créé cet outil stat-et-peche qui se base

sur les mêmes données qui sont utilisées à l'échelle européenne en terme de gestion des pêches : des données du CIEM (Conseil International de l'Exploitation des Mers) et de l'administration en ce qui concerne les quotas.

On a plusieurs pages qui sont disponibles sur [stat-et-peche](http://stat-et-peche.fr). La première a pour objectif de permettre au public d'accéder à un état des lieux, l'état de la durabilité en ce moment-même (un peu de décalage puisque c'est de 2016, le temps de récupérer toutes les données). Donc d'avoir une visibilité à l'échelle européenne de la pêche durable. Comme vous pouvez le constater (page du site) on a présenté deux visions, la question du débat : est-ce que l'on parle en nombre de stocks de poissons donc en population comme présenté par Alain tout à l'heure, ou est-ce qu'on parle plutôt en nombre de débarquements c'est-à-dire est-ce que les poissons que l'on consomme le plus sont exploités de façon durable ou pas. Cela permet d'avoir la visibilité pour les deux.

Le deuxième aspect concerne une liste d'espèces, on présente ces données de durabilité à l'échelle de 20 espèces. Pour chaque espèce vous allez avoir un filtre à l'échelle de tous les stocks exploités. Par exemple un code couleur qui représente l'état du stock : la couleur verte représente la durabilité (RMD, effort de pêche, biomasse), les autres couleurs représentent d'autres indicateurs qui ne sont pas à l'échelle de la durabilité souhaitée au niveau européen mais qui sont quand même gérés, pour lesquels nous avons des quotas.

Donc vous avez la possibilité d'avoir ces informations disponibles sur www.stat-et-peche.fr.

FFP : Merci beaucoup Paul pour la présentation de cet outil [stat-et-peche](http://stat-et-peche.fr). On va faire intervenir tout de suite nos intervenant pour les faire réagir sur la question de la durabilité. Comme je vous l'ai dit le principe aujourd'hui est d'avoir dans la même salle un représentant scientifique, un représentant des pouvoirs publics, un représentant des pêcheurs et un représentant des ONG qui sont un peu les quatre types de parties prenantes qui s'intéressent à ces questions de pêche durable. On va les faire intervenir une à une pour comprendre qu'elle est leur vision de la pêche durable, des défis qui ont été accomplis et ce qu'il reste à accomplir. L'objectif aussi de cette table ronde c'est de la rendre interactive, une fois que les intervenants auront participé, vous pouvez aussi poser des questions.

On va commencer cette intervention par Elsa Thudeim. Vous travaillez à la DPMA, je vais vous laisser présenter rapidement cette structure, vous allez nous parler des différents critères pour arriver à une pêche durable, et votre mission de pouvoir public pour y arriver.

E. Thudeim (DPMA) : Bonjour à tous, je travaille à la Direction des Pêches qui est rattachée au Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation à Paris. C'est une direction qui pilote les politiques publiques qui ont trait à la gestion des pêches, des stocks halieutiques et d'aquaculture. Ça va aussi bien des négociations européennes et internationales, typiquement pour pouvoir arrêter chaque année les niveaux de TAC et quotas sur les stocks européens - je pourrai y revenir avec plus de précisions sur ce point là - à la gestion ensuite presque quotidienne des niveaux des quotas de pêche, à la réalisation de plans pour le développement durable de l'aquaculture, au suivi des entreprises de pêche etc.

Tout ce qui touche de près ou de loin aux secteurs de la pêche et de l'aquaculture c'est cette Direction qui s'en charge. Pas toute seule bien sûr, pas qu'à Paris, on compte également sur les services déconcentrés dans les départements et les régions. Sur la pêche durable, de manière un peu plus générale, c'est à la fois notre rail et notre objectif puisque c'est un des objectifs principaux de la PCP qui est défini au niveau européen et dans laquelle chaque état membre s'inscrit pleinement, et puis notre rail parce que l'on se cale sur cette ligne pour mettre en place toutes les politiques publiques qui ont trait à la pêche au quotidien.

Définir la pêche durable du point de vue de la Direction des Pêches ou des pouvoirs publics ça s'organise autour de deux piliers principaux. Le premier c'est pouvoir assurer une exploitation durable des stocks des ressources

halieutiques comme l'a présenté Alain tout à l'heure. On voit parvenir notamment d'ici 2020 à avoir une exploitation durable des tous les stocks qui sont exploités dans les eaux européennes c'est-à-dire avoir une exploitation au rendement maximum durable. On essaie de définir un niveau de prélèvements, de captures, pour chaque stock, chaque année, qui permet à moyen terme de maintenir la durabilité de ces stocks. C'est un premier point qui se complète aussi avec une exploitation respectueuse, ou neutre plutôt, de l'activité de pêche. Cette activité s'insère désormais dans la politique maritime intégrée, donc il n'y a pas que les quotas de pêche pour pouvoir assurer une gestion durable de la pêche, il y a aussi tout un ensemble de mesures techniques : des engins interdits, des zones interdites etc qui permet d'avoir une pêche durable. Donc ça c'est le premier point sur l'aspect environnemental. Le second, dont on parle un petit peu moins et qui est moins visible mais qui est tout aussi important, c'est d'avoir une durabilité économique et sociale de cette activité de pêche. Économique car la pêche grosso modo, je ne suis pas tout à fait sûre de mes chiffres mais c'est à peu près un milliard de chiffre d'affaires par an dans le PIB français, ce n'est pas grande chose mais pour certain territoire (littoraux, et insulaires) c'est primordial ; c'est une activité essentielle et fondamentale en terme d'aménagement du territoire et de maillage territorial. Et pour avoir une pêche durable, la politique publique c'est favoriser l'attractivité de la filière pêche, favoriser le renouvellement de la flotte, faire en sorte d'avoir un effort de pêche qui soit le plus vert et le moins impactant possible. Donc les Pouvoirs publics participent aussi à cette gestion durable de la pêche sous son angle économique et social.

Voilà les deux grandes directions pour le Ministère en terme de pêche durable et de durabilité de cette activité.

FFP : Merci beaucoup. Elisabeth Vallée vous êtes directrice de l'ONG Ethic Océan. Est-ce que vous pouvez déjà réagir à ce que vous avez entendu, puis nous parler de votre vision de la pêche durable et des défis qui restent à accomplir ?

E. Vallée (ONG Ethic Océan) : La vision de la pêche durable pour nous ONG, c'est tout simplement une pêche adaptée à la quantité des ressources, à la biomasse, à la population des stocks que l'on capture. Également des captures qui soient respectueuses des ressources et des écosystèmes, qui impactent le moins possible l'environnement. Donc état des stocks, techniques de pêche qui sont indissociables mais qui sont cruciales si l'on veut s'inscrire dans un processus de pêche durable. Mais au-delà de ce que l'on peut appeler pêche durable, il y a tout un secteur que l'on appelle la filière des produits de la mer ; en amont les producteurs puis tous les acteurs de la distribution. Il est important de ne pas dissocier les acteurs de la distribution par rapport à ces sujets, et c'est très important que tous ces acteurs, que ce soit les mareyeurs, les grossistes, les enseignes de la distribution, les poissonniers, les restaurateurs, tous ces maillons qui fournissent les produits de la mer au consommateur final, doivent mettre en place des pratiques d'approvisionnement durables. Donc le lien entre producteur et distributeur est crucial pour développer ce secteur, et c'est ce que nous faisons au quotidien au sein de notre association, on travaille avec ces distributeurs pour initier des techniques d'approvisionnement durables.

FFP : Merci beaucoup. Victor Boubard vous êtes directeur de la Fédération des Producteurs de la Pêche Artisanale. Est-ce que vous pouvez nous donner votre vision de la pêche durable ?

V. Boubard (FEDOPA) : Bonjour à tous. Déjà préciser un peu le rôle des organismes de producteurs. Lorsqu'un quota est fixé au niveau européen, il est ensuite divisé entre les différents états européens qui en ont chacun la charge. Et nous français le choix a été fait de répartir le quota national entre les différentes organisations de producteurs, qui ont la charge de la production. Avec deux objectifs principaux : vis-à-vis de l'état et de la commission européenne, respecter ce quota, c'est la base. Et vis-à-vis des adhérents, puisqu'une organisation de

producteurs ce sont des pêcheurs qui se regroupent pour gérer leur dotation collective de quota, c'est de faire en sorte que chacun puisse travailler, pêcher, en accord avec ces contraintes économiques et ces contraintes de calendrier de ces activités.

La durabilité on a coutume de diviser cela en plusieurs piliers. En ce qui concerne la durabilité sur les aspects environnementaux, c'est la base puisque l'activité de pêche est une activité de cueillette et que nous sommes dépendants d'un écosystème marin qui fonctionne bien, avec des populations de poissons qui ont une dynamique normale pour notre activité. Et c'est pour cela qu'il y a deux grands aspects.

Le premier ce sont des objectifs légaux comme le rendement maximum durable que l'on a évoqué. C'est un objectif de gestion, c'est une traduction dans la loi d'un critère, d'une façon de voir la durabilité. On aurait pu choisir d'autres critères avec d'autres arguments, on pourrait être plus conservateurs, moins prudents ; c'est un choix politique, un consensus au niveau mondial qui a été traduit dans la loi européenne. Ce que l'on voit dans stat-et-pêche c'est finalement l'atteinte ou non de cet objectif. Plus globalement, nous dépendons de cet écosystème en bonne santé et on a besoin que les océans et les mers soient en bon état. Je parle notamment d'habitat côtier, je parle de pollution, je parle d'enrichissement en... - vous connaissez les problématiques des fluants agricoles qui enrichissent le milieu. Il faut savoir qu'une grande partie des populations de poissons que l'on pêche a, à un moment ou un autre dans leur cycle de vie, une grosse dépendance au milieu côtier. Donc si on n'a pas un milieu côtier en bon état, les populations de poissons, même en pleine mer, en pâtissent. Donc cela c'est sur le côté environnemental.

Puis sur le côté socio-économique c'est assurer une pérennité du secteur. Déjà c'est une éthique alimentaire, c'est-à-dire le rôle de base de la pêche est de fournir des protéines animales de bonne qualité à la population, et de traduire cette activité en activité économique. Pour cela on a une responsabilité dans la gestion qui est notamment celle de la stabilité et de la visibilité. C'est un critère de durabilité pour nous car encore un fois il faut comprendre qu'une entreprise de pêche va à la mer pour pêcher sur des quotas qui sont fixés annuellement, elle est complètement dépendante des variations qu'il y a naturellement, et le fait d'avoir une visibilité et une stabilité c'est un facteur de réussite économique. Et puis le dernier, sur le côté social, la structuration du territoire, cela a été dit par Elsa, c'est un rôle extrêmement important et le rôle des organisations de producteurs est de faire en sorte que pour un quota donné on maximise l'activité économique, notamment le nombre d'emplois.

FFP : Merci beaucoup. J'ai entendu plusieurs fois le mot quota-état, il serait peut-être intéressant de faire le point dessus. On comprend bien que dans la durabilité des pêches il y a deux aspects au moins qui ont été évoqués : durabilité socio-économique puis durabilité environnementale. Peut-être sur la durabilité environnementale on résume souvent la pêche durable à prélever les intérêts et laisser le capital dans l'eau. Donc finalement le travail des scientifiques sera d'évaluer ce capital et ces intérêts, le travail des pêcheurs sera de prélever ces intérêts en limitant peut-être au maximum l'impact environnemental de ces activités, et ce qu'il manque finalement c'est de savoir combien on peut prélever et ces fameux quotas-états. Elsa, vous pouvez nous expliquer comment on détermine les quotas fixés au niveau européen ?

E. Thudeim (DPMA) : C'est fixé tous les ans lors du Conseil des Ministres de décembre, donc l'année N-1. Typiquement en décembre 2019 on fixera les quotas de pêche pour l'année 2020. Ils ne sont bien évidemment pas fixés au hasard, en fait on travaille dès le mois de juin lorsque les avis du CIEM sont publiés. On se rapproche notamment de l'IFREMER pour avoir un premier échange, une première présentation de tous ces avis-là. Par exemple pour la baudroie dans le Golf de Gascogne ou le merlu ou la sole en Mer du Nord, le CIEM va produire un avis et va préconiser tel niveau de capture. Il y a des avis qui ne posent pas de difficultés particulières, qui sont

relativement stables comme l'a souligné Victor, on va avoir +5%, -5% d'une année à l'autre ; donc certains stocks où on aura un travail assez routinier donc cela donne une certaine visibilité au secteur. Il y a d'autres stocks pour lesquels on va avoir des avis qui soient très positifs, une augmentation de biomasse et donc une augmentation des possibilités de pêche potentielles, et à l'inverse on peut avoir des avis extrêmement négatifs quand on constate un effondrement de la biomasse. Donc à partir de ces avis, la Commission européenne travaille dans son coin pendant quelques mois pour proposer un quota de pêche pour chaque stock. Pendant ce temps-là les états membres n'ont pas du tout de contact avec la Commission européenne, donc un peu le grand secret pendant plusieurs mois - «à quelle sauce nous allons être mangé?» si j'ose dire - et une fois que ces possibilités de pêche sont publiées (souvent fin octobre, début novembre), il y a un aller-retour, une phase de négociations entre la Commission européenne et les états membres, pas individuellement mais réunis au Conseil de l'Union Européenne. Toutes les semaines il y a des réunions techniques où l'on va réaliser tous ensemble, avec la commission et les différents états membres, les propositions de quotas de pêche. Chaque état membre peaufine peu à peu une position qui est décidée définitivement lors du Conseil des Ministres en décembre. Voilà pour l'aspect européen.

Très rapidement côté national une fois que l'on reçoit ces propositions de la Commission, la Direction des pêches les diffuse aux secteurs : à la FILOPA, aux autres secteurs, aux représentants des pêcheurs, et donc un travail technique est fait régulièrement pour que nous, administration, puissions avoir un éclairage venant de la filière.

FFP : Merci beaucoup pour ces précisions. Est-ce qu'il y a des questions dans la salle ? Des précisions sur ce qui a été évoqué ?

Intervenante 1 (*représentante MSC*) : Bonjour, j'ai une question qui s'adresse probablement à tous les maillons. On parle beaucoup de quotas, de durabilité de la pêche, de RMD, comment fait-on quand il n'y a pas de données ou des données insuffisantes sur l'espèce que l'on exploite pour justement fixer des quotas ? Et quelles sont les ambitions françaises pour résoudre ce défi de la donnée, de la connaissance halieutique qui paraît clé pour pouvoir assurer la durabilité de l'activité sur le long terme en France ?

FFP : Alors, la patate chaude est pour qui ? (*rires*) Sur le manque de données scientifiques?

A.B. (IFREMER) : J'ai dit au départ qu'il y avait plus de 300 espèces qui étaient débarquées en France. Évidemment on ne peut pas mettre un chercheur derrière chacune de ces espèces, malgré que l'IFREMER recrute beaucoup ce qui serait peut-être une bonne idée mais ce n'est pas tout à fait la dualité. On a fait des choix, des choix dictés par la représentativité de ces espèces dans les débarquements français ; il y aura forcément des espèces pour lesquelles on n'aura jamais de diagnostic. Pour les espèces qui ont un diagnostic, deux catégories : il y a la catégorie pour lesquelles on a beaucoup de données, on a des modèles de population qui fonctionnent bien, qui permettent de faire une bonne analyse historique et des projections, des simulations avec différents scénarios de gestion, notamment le scénario de RDM qui permet de fixer ou plutôt de faire des recommandations pour la gestion. Puis il y a les stocks pour lesquels on a peu de données, on se contente si l'on veut de suivre l'évolution de l'abondance grâce à des campagnes scientifiques par exemple qui permet de dire qu'une année on en a plus que l'année d'après. Puis des recommandations pour la gestion que nous scientifiques sommes amenés à faire, de dire (exemple) que la biomasse augmente donc on peut supposer que l'on peut augmenter un peu les captures, à l'inverse la biomasse diminue donc il faut diminuer les captures. C'est un peu simpliste comme raisonnement mais globalement c'est un peu ça.

La difficulté avec cette deuxième catégorie, si on suit l'évolution de la biomasse, on n'est pas certain d'être à un niveau qui permet d'apprendre sur la durabilité - je mets toujours des guillemets à durabilité car il y a tellement de choses derrière que c'est difficile de raisonner qu'avec un seul critère. C'est une vraie difficulté. Au niveau du CIEM, il y a un gros travail méthodologique qui est fait sur ces stocks pour lesquels on n'a pas d'analyse quantitative, afin d'essayer de trouver un critère, ou en tout cas une manière pour s'assurer qu'on est bien dans ces critères de durabilité. Mais c'est un travail de longue haleine, beaucoup de travail méthodologique... on n'est pas encore arrivés à... c'est pour cela que ma dernière phrase de conclusion qui était en fait une interrogation, une provocation, elle est tout à fait pertinente... enfin c'est plutôt votre question qui est pertinente par rapport à cette phrase. C'est-à-dire qu'en 2020 on ne serait pas capable de dire si tous les stocks sont exploités ou pas de manière durable.

FFP : Effectivement les bonnes conditions c'est d'avoir les données scientifiques pour pouvoir informer la gestion. On a des outils comme les quotas pour pouvoir au mieux gérer l'activité de pêche.

Elsa vous avez aussi parlé de mesures techniques, peut-être que cela s'applique aussi à d'autres espèces où on a un peu moins d'informations. Est-ce que vous pouvez rapidement nous expliquer quel type d'outils on a en plus de ces quotas ?

E. Thudeim (DPMA) : En plus des quotas pour s'assurer de l'exploitation durable des stocks, on a les mesures techniques. Et dans les mesures techniques il y a plein, plein de choses, et c'est très technique. Ce sont essentiellement les maillages, c'est la réglementation européenne qui se cristallise en un seul règlement qui est un peu la Bible du pêcheur, dans laquelle on trouve pour chaque type de métier et chaque zone dans laquelle on souhaite aller pêcher, un maillage à appliquer. Donc plus on veut être sélectif, plus il faut augmenter le maillage. Forcément si on a un maillage de 16mm on sera beaucoup moins sélectif qu'avec un maillage de 80mm. Donc dans ces textes, pour les différents types de pêche ciblés (macro, sole, langoustine...), on va avoir un maillage de référence qu'il faudra appliquer. C'est le gros des mesures techniques - tu pourras sûrement compléter Victor ? On a aussi des zones de pêche strictement interdites ou même des engins de pêche ou des techniques de pêche qui sont interdites en Europe. Typiquement la pêche au poison ou à l'explosif ça existe et c'est toléré dans certains pays, ce qui n'est pas du tout le cas en Europe. Ce sont des outils réglementaires qui sont indispensables au métier de pêcheur d'une part, d'autre part indispensable pour assurer la durabilité de cette activité et des habitats marins.

FFP : Victor Boubard on voit qu'il y a un arsenal de mesures pour encadrer la pêche, pour essayer de la rendre le plus durable possible. Comment les pêcheurs naviguent dans cet écosystème d'autorisations et de mesures ?

V.B. : La navigation est assez ardue dans un certain nombre de cas puisque les pêches françaises ont la caractéristique d'être très variées et assez polyvalentes. Donc quand on a des règles qui sont différentes en fonction des espèces que l'on cible et des zones dans lesquelles on va, on a rapidement quelque chose d'assez complexe. Un des rôles encore une fois des organisations de producteurs c'est de faire la traduction opérationnelle de cette fameuse bible dictée au niveau européen, et d'essayer qu'elle soit cohérente avec les spécificités locales. Pour être concret, lorsque les navires sont de petite taille (15m), ils vont utiliser au cours d'une année plusieurs métiers - voire au cours d'une semaine ou d'une même journée - des casiers, des lignes, des chaluts, avec à chaque fois des réglementations différentes. C'est un métier qui est extrêmement administré. On comprend pourquoi puisqu'il y a besoin de contrôle, enfin d'encadrement en tout cas, pour assurer les objectifs de durabilité.

Sur les différentes mesures de gestion, pour simplifier il faut voir qu'il y a tout un type de gestion qui va contrôler ce que l'on appelle l'effort de pêche, donc c'est l'intensité des moyens que l'on va mettre pour pêcher : le nombre de bateaux, leur taille, leur puissance, le nombre de filets, la taille des filets, leur maillage. Donc ça c'est sur les moyens. En face on a les quotas qui sont le résultat, c'est ce que l'on va sortir de l'eau. En fait la gestion des pêches c'est l'imbrication entre ces deux grands types de mesure. In fine ce qui compte c'est bien la quantité que l'on sort de l'eau, c'est pour cela que les quotas on en parle beaucoup, et que c'est l'outil primordial et central de la gestion des pêches. Mais il ne va pas sans une mise en adéquation avec tout un tas d'autres mesures techniques qui facilitent le respect des quotas ou qui limitent les autres impacts que la pêche peut avoir sur l'environnement.

A.B. (IFREMER) : Une petite précision qui était complètement implicite dans ce que vous avez dit. Les quotas c'est la quantité globale que l'on peut prendre sur un stock mais les maillages, et les mesures techniques en général, mais les maillages en particulier, permettent de déterminer, en tout cas orienter la taille des poissons qui sont capturés. Et c'est évidemment quelque chose d'extrêmement important lorsque l'on parle de durabilité, si on pêche des poissons, à moins qu'ils aient le temps de se reproduire, il est vrai que la durabilité va avoir du mal à exister. Donc les maillages sont en théorie adaptés à la taille de maturité de chaque espèce. Il faudra évidemment faire des compromis lorsque l'on pêche plusieurs espèces, enfin l'idée c'est bien ça, à partir des mesures techniques et des maillages en particulier, c'est d'ajuster la taille des poissons que l'on capture.

FFP : Merci beaucoup pour ce panorama très précis finalement de la pêche durable mais avec un prisme très en amont. E.V. vous nous avez parlé de la nécessité que les différents acteurs de la filière s'emparent de cette notion de pêche durable, et surtout d'approvisionnement durable. Est-ce que vous pouvez nous parler un peu plus de cette histoire-là ?

E.V. : En terme d'approvisionnement durable, il faut considérer les différents critères qui ont été évoqués. Nous incitions tous ces acteurs de la distribution à faire attention à l'état du stock – en terme d'approvisionnement c'est le critère clé - à la technique de pêche et la taille de maturité qui est importante à respecter au-delà de la taille légale de commercialisation. Car cela fait un peu partie des aberrations du système, si l'on peut dire ainsi, il y a des tailles légales de commercialisation pour beaucoup d'espèces commercialisées mais il faut savoir que ces tailles légales de commercialisation sont inférieures aux tailles de maturation sexuelle. Donc on pêche et on commercialise en toute légalité des poissons qui n'ont jamais eu le temps de se reproduire. Ces conseils en terme d'approvisionnement durable se reposent essentiellement sur ces trois critères : l'état du stock, technique de pêche et maturité. Après il peut y avoir d'autres critères, certains souhaitent peut-être apporter une notion de proximité. On parle beaucoup de produits locaux actuellement, là c'est un critère un peu délicat car ce n'est pas parce que le poisson sera pêché, débarqué en France, qu'il sera forcément durable ; toutes les eaux françaises voire européennes ne sont pas durables. Donc même si on veut un poisson de proximité, pêché par un pêcheur français, il est important avant tout de vérifier l'état du stock. Donc là c'est pour les produits de pêche. Pour les consommateurs il y a peut-être les enjeux de l'aquaculture qui sont intéressants à considérer également car plus de 50% des poissons que l'on consomme proviennent du secteur aquacole. En terme d'approvisionnement durable il est important de savoir si on a un poisson issu du milieu sauvage ou du milieu de l'élevage, et là il faut aussi se poser les bonnes questions sur les conditions de l'élevage par rapport aux produits, sans complexifier le débat. Nous estimons qu'il y a une responsabilité d'entreprise de fournir in fine du poisson durable aux consommateurs plutôt que de dire aux consommateurs choisissez un poisson qui n'est pas en danger et un poisson qui est en danger.

FFP : Est-ce-que vous avez des réactions ?

Intervenante 2 : Bonjour à tous. J'ai fait ma formation en lycée maritime et tout mon entourage est issu de l'aquaculture et de la pêche. Moi-même je suis maintenant responsable poissonnier. C'est toujours un gros débat que nous avons entre nous sur ce que l'on appelle pêche durable. Ce qui ressort avec plusieurs pêcheurs, est-ce que réellement mettre une taille de capture c'est intelligent quand on sait que sur certaines pêches au chalut les petits poissons qui sont remis par-dessus bord ne se reproduiront sûrement jamais vu l'état dans lequel ils sont rejetés à l'eau ?

Un autre point. Je milite beaucoup pour promouvoir la pêche de poissons locaux, peu connus qui sortent un peu du grand circuit de distribution mais malheureusement on n'a aucune aide sur ce point-là, aucun spot publicitaire. A chaque fois que l'on essaie d'informer les clients, ils ne connaissent pas donc ce n'est pas bon. Est-ce qu'il ne serait pas aussi intelligent d'encourager les pêcheurs à remonter, à débarquer ces produits peu connus, car pour eux ils sont peu à peu rentables car vendus à prix de misère. Et est-ce qu'il ne serait pas aussi intelligent d'essayer de leur proposer une solution pour les remonter à terre ? J'ai eu beaucoup de mal, étant depuis peu dans les circuits de la GRS, de parler des poissons qui sortent un peu de l'ordinaire.

E. Vallée (ONG Ethic Océan) : C'est un point très important. On voit que les choses bougent un petit peu dans ce domaine. Vous avez tout à fait raison il est important de diversifier notre consommation pour sortir des quelques espèces très consommées en France ; on parle souvent du duo cabillaud/saumon, espèces surexploitées ou surproduites pour le saumon. Il est très important de varier cette consommation. Les choses bougent, il y a de nombreux chefs cuisiniers qui mettent en valeur, qui essaient d'anoblir certaines espèces qui sont considérées souvent moins nobles pour des raisons souvent obscures. Ça commence à bouger mais il y a beaucoup à faire. En effet le rôle de tous les maillons de la filière est important, que ce soit les poissonniers, la GRS, les chefs cuisiniers qui sont très médiatisés commencent à jouer ce rôle, et on espère que cela va continuer dans ce sens-là. Après je l'essaierais peut-être l'aspect réglementaire par rapport aux rejets aux autres intervenants, mais c'est en effet un point majeur.

V.B. : Effectivement, augmenter seulement la taille de la commercialisation sans augmenter le maillage, la façon dont on capture les poissons, n'a pas vraiment d'impact sur la population. Évidemment si on pêche toujours les mêmes poissons avec une partie que l'on va de mettre à rejeter parce qu'on a augmenté la taille, d'un point de vue biologique c'est parfaitement neutre mais d'un point de vue économique c'est pure perte. Donc les deux choses doivent aller ensemble. Il faut bien voir qu'il y a un certain nombre de difficultés même si c'est l'horizon vers lequel on tend, il y a la difficulté qu'a évoqué Alain tout à l'heure : c'est le cas de beaucoup de façons de pêcher, quand on pêche plusieurs espèces de poissons en même temps, elles n'ont pas la même taille, la même maturité, la même forme - car la forme joue sur la façon de s'échapper d'un filet ou d'un chalut -, on ne va pas forcément être dans un compromis. Pour prendre l'exemple du maigre, sa maturité doit être vers 80-90cm. Si on vise à cela, vous comprenez bien qu'il ne va pas rester beaucoup d'autres poissons qui n'atteignent jamais la taille (de maturité). Il y a plein d'espèces qui n'atteignent jamais 40cm, donc on est forcément dans un compromis qui n'est pas satisfaisant par nature car c'est un compromis, on essaie en tout cas d'améliorer ce compromis-là. La deuxième difficulté c'est que l'on est dans une phase de transition, donc il faut y aller dans un rythme soutenu mais cohérent parce que si on augmente d'un seul coup les maillages, comme l'équilibre entre la pêche et les populations de poissons actuellement est celui qu'il est, si on augmente les maillages d'un seul coup on va avoir des pertes commerciales très importantes. Et même si on va avoir les effets positifs, c'est-à-dire récupérer les poissons que l'on avait laissés passer dans plusieurs années, il n'empêche qu'une entreprise ne peut pas avoir un

trou dans son activité d'un an, deux ans, trois ans, en fonction du temps que cela prend. Donc cette augmentation de maillage doit accompagner l'augmentation de taille minimale, et doit être faite étape par étape car si on fait un saut trop grand les entreprises de pêche ne peuvent pas l'encaisser.

Peut-être juste un point sur les espèces méconnues. C'est un rôle qui est important mais il ne faut pas perdre de vue les grandes masses ; il y a des espèces, dans l'eau il y en a moins. Quand on va dans un pré il y a des fleurs que l'on voit partout et des fleurs qui sont beaucoup plus rares. On ne peut pas se dire je vais pêcher la même quantité de chaque espèce, c'est-à-dire que si le cabillaud est structurant dans l'alimentation française c'est aussi parce que le cabillaud est structurant dans les écosystèmes marins de l'Atlantique au Nord-Est. Donc forcément quoi que l'on fasse il y en aura beaucoup plus et donc plus dans notre assiette. Ça ne veut pas dire qu'il ne faut pas valoriser les espèces qui sont plus rares, mais par définition elles sont plus rares et on ne peut pas remplacer une espèce de masse que l'on trouve beaucoup dans l'eau par une espèce plus rare que l'on ne trouve pas beaucoup dans l'eau.

Intervenant 3 : Vous parlez de quotas, de gestion des stocks, mais quelle est la proportion de la fraude, car on sait très bien que la fraude dans la pêche il y en a toujours eu. Dans les faits divers il y a souvent des chalutiers espagnols par exemple, il y en a eu un à Brest il n'y a pas longtemps qui avait une chaussette au bout du filet. On a retrouvé des stocks de poissons qui n'auraient pas dû être pêchés. Alors quelle est la proportion dans les chiffres que vous donnez ? Ils sont réels ou ils sont approximatifs ?

E. Thudeim (DPMA) : La proportion, un pourcentage sur le taux de fraudes, je ne sais pas. On ne peut pas vous répondre. Il y a deux types de contrôle, en tout cas il y a encadrement puis contrôle. A priori à l'encadrement c'est l'autorisation de pêche, c'est le quota disponible pour aller pêcher, et cela c'est déjà extrêmement lourd pour le pêcheur, et parfois ce n'est pas respecté. C'est pour cela que par la suite on a des équipes de contrôle, aussi bien à terre aux points de débarquement qu'en criée ensuite, qu'en mer où il y a des unités des affaires maritimes, une partie de la gendarmerie nationale, les douanes, qui vont contrôler cette activité de pêche. Il y a aussi un exemple emblématique d'encadrement et de contrôle qui est demandé en partie par la profession, c'est la pêche de la coquille Saint-Jacques en Baie de Saint-Brieuc, où le Comité départemental finance pour chaque campagne - à hauteur de plusieurs milliers d'euros - un avion qui patrouille au-dessus de la Baie. Donc la fraude il y en a aussi bien chez les professionnels que chez les plaisanciers, les pêcheurs de loisir. C'est très difficile d'avoir une idée du taux de fraude en tout cas il y a des équipes de contrôle qui sont là pour assurer le bon respect des règles. Les pêcheurs professionnels par exemple, à partir du moment qu'ils ont un navire de plus de 12m, sont obligés d'avoir une balise GMS pour savoir très exactement où ils sont. Donc tout plein de dispositifs pour contrôler mais on ne peut avoir un maillage intégral ni pour l'activité, ni pour le territoire, et c'est encore plus compliqué pour la pêche de plaisance puisque l'on ne sait pas exactement combien il y a de pêcheurs ; on sait qu'il y en a à peu près un million, mais de façon beaucoup plus localisée et ponctuelle. Il y a là aussi un vrai enjeu en terme de contrôle, c'est aussi une priorité des pouvoirs publics.

V.B. : La question des chiffres d'une activité illégale c'est par nature une question difficile. Comme dans tous les secteurs il y a des fraudeurs. On fait le maximum pour que ce soit l'état ou les organisations de professionnels... encore une fois un des rôles des organisations de producteurs c'est de suivre la consommation des quotas et de les sanctionner. On a des mécanismes au sein des organisations, si on suit les quotas et s'il y a des dépassements - non pas par rapport au quota national mais par rapport aux règles que nous nous sommes fixés nous-mêmes - on met des pénalités, on met des amendes, on ampute une partie du quota l'année d'après, voire exclure le professionnel, c'est-à-dire énormément de choses qui sont mis en place. Il faut toujours être vigilant ; le fait de

voir des faits divers dans la presse, c'est difficile d'avoir une mesure de ce que cela représente parce que ce n'est qu'une petite partie. Ce n'est pas parce que c'est dans les faits divers que cela représente la totalité de l'activité. L'évolution va vers un renforcement des moyens de contrôle via notamment des dispositifs électroniques qui vont probablement d'étendre à l'intégralité des ports de pêche européens : même les plus petits dans les années à venir avec un suivi GPS ; pour des gros bateaux dans l'Océan Indien cela existe déjà avec des caméras à bord ; il y a des pêcheries qui sont suivies en intégralité, il y a un contrôleur à bord sur chaque bateau, sur chaque opération de pêche. On fait ce que l'on peut, c'est nécessaire car les pêcheurs qui fraudent pêchent sur le même gâteau que leurs collègues... on a intérêt à ce que cela ne dure pas très longtemps.

FFP : Merci. Est-ce qu'il y a une dernière réaction ?

Intervenante 2 : Désolée, je reviens sur le point d'avant. En fait vous avez mal interpréter ce que je voulais dire, je ne parlais pas de réduire la taille des captures mais de revaloriser ces produits qui sont abîmés, qui sont hors taille de capture. Par exemple j'ai des amis qui ont une sole qui pèse 60g coupée en deux, ils les ramènent à terre et se font allumer par les Afma parce que ça ne fait pas la taille. Ils les remettent à l'eau alors qu'elle aurait pu être valorisée. Quand on sait que maintenant en France il y a une grosse demande sur les produits transformés maritimes, est-ce que ce n'est pas là la clé pour valoriser cette perte que l'on remet dans l'océan ?

V.B. : La question est complètement légitime car on peut le voir comme une question de gâchis en terme de nourriture que l'on aurait pu ramener. La question de la valorisation est à double tranchant, c'est-à-dire si c'est interdit de les ramener, personne ne va les viser, si c'est un taux résiduel de capture de poissons qui sont sous la taille, trop abîmés pour être commercialisés, finalement il vaut peut-être mieux ça plutôt que de risquer de motiver les gens à pêcher cela en leur offrant une valorisation pour ce produit-là. C'est tout l'équilibre difficile que l'on a, les organisations de producteurs ont comme rôle vis-à-vis de la Commission européenne de - je n'ai plus la phrase en tête mais ça va vous donner une idée de l'ambiguïté dans laquelle on se trouve - c'est trouver des marchés pour ces produits là sans en créer de nouveaux. C'est vraiment cela l'équilibre.

FFP : Peut-être Elsa un point sur l'obligation de débarquement parce que désormais l'Europe à légiférer sur ces rejets ?

E.T. : Sur ce que vient de dire Victor, sur ces marchés provisoires, en fait à terme l'objectif c'est de ne pas avoir de gâchis, de perte. C'est pour cela entre-autre que l'UE a imposé progressivement, et désormais c'est généralisé depuis le 1er janvier 2019, l'obligation de débarquement. Qu'est-ce que c'est ? jusqu'à présent quand le chalut est ramené sur le pont, les pêcheurs pouvaient rejeter... devaient rejeter - excusez-moi - les poissons en dessous de la taille, les poissons qu'ils ne pouvaient pas ramener. Désormais c'est interdit, l'idée étant à moyen terme d'inciter à être plus sélectif dans les techniques de pêche entre-autre par les maillages. Donc on force le patron pêcheur à ramener tout ce qu'il a capturé - c'est lourd et contraignant - Cette situation provisoire doit inciter les pêcheurs à être plus sélectifs. Plutôt que de trier sur le pont comme on pouvait le faire jusqu'à présent, on trie au fond de l'océan. Et c'est vrai que c'est une période de transition délicate puisque ce que l'on doit ramener, et bien c'est dommage de ne pas créer une filière, mais si on crée une filière cela veut dire que des rejets et des captures sous-taille pourraient valoir le coup d'être ramenés, ce qui est un peu gênant. Donc on marche sur des œufs avec cet objectif là, mais il faut le remettre dans une perspective de moyen terme avec toutes les difficultés quotidiennes que l'on a.

FFP : Je vous remercie pour votre participation. J'espère que cette table ronde aura permis de rentrer dans la complexité des grands enjeux de la pêche durable. On se rend compte que ce n'est pas une notion simple, que ce n'est pas une seule définition. Merci encore pour votre participation.

SYNTHÈSE DE LA TABLE RONDE

La Table ronde commence par une brève introduction d'un représentant de France Filière Pêche, dans laquelle sont présentés les quatre intervenants pour ce débat : Alain Biseau, représentant de la recherche scientifique (IFREMER), Elsa Thudeim, représentante des pouvoirs publics (DPMA), un représentant des ONG (Ethic Océan), un représentant des professionnels (FEDOPA). Un rappel est fait sur « le chemin parcouru » et « les défis qu'il reste à relever ».

L'intervention commence avec Alain Biseau, chercheur à l'IFREMER. S'appuyant sur de nombreux tableaux et infographies, le chercheur explique à l'assemblée les différents critères exploités et travaillés : quotas, RDM, TAC, zones géographiques... Des chiffres illustrés, des chiffres dans la parole, nous comprenons que la pêche durable est un ensemble de critères et d'indicateurs qui doit s'adapter à la zone géographique, à l'espèce (reproductivité, saison ...). La PCP mise en place en 2012 est reconnue comme efficace puisque « on a de très gros progrès depuis les années 2000 » - chiffres à l'appui -, mais certains stocks restent surpêchés, notamment en Méditerranée où « la situation reste très préoccupante ». **Cette intervention se conclue par une question, à laquelle le chercheur ne semble pas pouvoir répondre.**

Suite à cette présentation, un second intervenant de FFP – non présenté en introduction – présente un site internet proposée par l'association interprofessionnelle (www.stat-et-peche.fr), ayant pour objectif « de permettre au public d'accéder à « l'état de la durabilité en ce moment-même » et « d'avoir une visibilité à l'échelle européenne de la pêche durable ». Le site met en visibilité deux « visions » : le nombre de stocks de poissons (comme A. Biseau précédemment) et le nombre de débarquements sur les poissons pêchés durablement ou pas.

Le présentateur fait une transition, rappelle la volonté de « réunir dans la même salle » les quatre participants, pour qu'ils puissent donner « leur vision de la pêche durable ». **Nous comprenons donc que la pêche durable en France (et en Europe) n'a pas de cap précis. La table ronde se transforme en débat d'idées, où chaque acteur dévoile ses arguments.**

La représentante de la DPMA présente brièvement le département, ses fonctions, et ses principaux objectifs. Deux piliers principaux de la pêche durable sont évoqués : « assurer une exploitation durable des stocks des ressources halieutiques » et « avoir une durabilité économique et sociale de (l')activité de pêche ». Le deuxième pilier est reconnu comme « moins visible mais tout aussi important ». Et de conclure sur les deux directions pour le Ministère, « pêche durable et durabilité de cette activité ». **Une distinction est donc faite entre l'aspect environnemental et les aspects économique et social**, mais la position des pouvoirs publics sur les trois axes essentiels du développement durable est confirmée.

La représentante de l'ONG confirme une vision 100% environnementale pour la pêche durable, au nom de toutes les ONG : « la vision de la pêche durable pour nous ONG, c'est tout simplement une pêche adaptée à la quantité des ressources, à la biomasse, à la population des stocks que l'on capture ». Une volonté également pour que l'ensemble du secteur tienne une approche durable, et non les pêcheurs seuls.

Le représentant des pêcheurs artisans se présente comme le pont entre les quotas fixés au sein de la Commission européenne et les quotas répartis entre les professionnels, pour que « chacun puisse travailler, pêcher, en accord avec ces contraintes économiques et ces contraintes de calendrier de ces activités. » **L'intervention rappelle également la raison d'être de cette activité, qui existe pour « fournir des protéines**

animales ». Les aspects environnementaux sont présentés comme étant « la base », puisque « l'activité de pêche est dépendante d'un écosystème marin qui fonctionne bien. » Gravitent deux autres aspects selon lui : des objectifs légaux (objectif de gestion permettant un écosystème marin en bonne santé) et des objectifs socio-économiques (maintenir l'activité économique pour sa production alimentaire et pour son rôle dans la structuration territoriale). **Une vision des professionnels de la pêche artisanale donc très proche de celle des pouvoirs publics, adaptée à leurs intérêts.**

La Table ronde se poursuit sur la réglementation des quotas (comment sont-ils fixés et comment sont-ils répartis entre les États et au niveau national), puis la parole est donnée au public. Nous relevons quatre thèmes abordés :

- Les quotas sont critiqués, principalement pour leurs imprécisions dues au manque de connaissances halieutiques.
- Les techniques et les efforts de pêche apparaissent complexes et primordiaux pour suivre les quotas et limiter les impacts sur l'écosystème marin (sont évoqués la taille du bateau et sa puissance, les maillages des filets et leur nombre etc).

NB : A Biseau, de l'IFREMER, évoque « des compromis » à faire (un type de maillage et plusieurs espèces visées par exemple).

- Le rejet (obligatoire) des poissons non ciblés ou non connus des consommateurs pose problème. L'ONG est en faveur d'un anoblissement de certaines espèces non consommées et invite tous les métiers de la pêche (poissonnier, GRS) et aussi les chefs cuisiniers médiatisés à jouer ce rôle. Du côté des professionnels de la pêche artisanale, la volonté est plutôt de cibler de mieux en mieux grâce au maillage mais pas étape. Il rappelle également que si certaines espèces sont plus proposées que d'autres, c'est aussi qu'il y en a plus dans les mers et les océans. Du côté des pouvoirs publics, la volonté est de ne pas créer un nouveau marché avec les prises non souhaitées : l'intervenante confirme une période de transition difficile pour les pêcheurs, qui doivent ramener toute leur prise, pour les inciter à être plus sélectifs au fond de l'océan et non sur le pont. Idée confirmée par le représentant des professionnels à « trouver des marchés pour ces produits-là, sans en créer de nouveaux ».
- La fraude est aussi évoquée, toutes les mesures prises sont évoquées par la représentante de la DPMA.

La Table ronde démontre une volonté à rassembler les principales parties prenantes autour de la pêche durable. Elle met en visibilité les attentes et les visions de chacun, elle cherche à être pédagogique (infographies, explications, questions/réponses), et témoigne d'un but commun en faveur des connaissances halieutiques. **La recherche sur l'environnement marin est ce qui rassemble.**

La Table ronde démontre aussi les divisions entre les parties prenantes, principalement avec les ONG. **Des divisions que nous attribuons au manque de clarté sur la définition de pêche durable**, démontrée au début de ce débat.

Enfin la Table ronde expose à la fois les améliorations faites et à faire. Un constat positif teinté de fausses notes, comme l'insatisfaction sur les critères et sur la réglementation.

Nous notons l'absence de représentativité pour la pêche industrielle.

ANNEXE 17 : ANALYSE COMPARATIVE

Méthodologie : Recherches réalisées entre 2016 et février 2020. Choix des dates en fonction de l'analyse presse (apparition de la pêche durable en 2018, prémices en 2016)

Nous avons cherché à savoir quelles étaient les études d'opinion réalisées sur les agriculteurs et les pêcheurs français. Nous avons réalisé cette recherche sur les sites internet de quatre agences de sondage nationales reconnues. Seules les études concernant l'image des producteurs et/ou leur point de vue ont été relevées.

IFOP

- **Recherche « agriculteur » :**

Opinion – Sondage, posté le 24/02/2020 : *Le baromètre d'image des agriculteurs – Vague 20*

Société – Sondage, posté le 16/10/2019 : *Les agriculteurs face aux défis alimentaires*

Opinion – Sondage, posté le 25/02/2019 : *Le baromètre d'image des agriculteurs – Vague 19*

Opinion – Sondage, posté le 25/02/2018 : *Le baromètre d'image des agriculteurs – Vague 18*

Opinion – Sondage, posté le 10/10/2017 : *Les Français, la consommation écoresponsable et la transition écologique*

Opinion – Sondage, posté le 15/02/2017 : *Les Français et la place de la biodiversité dans la campagne présidentielle*

- **Recherche « pêcheur » :**

Aucun sondage n'a été relevé. Nous notons cependant un sondage datant de 2008

Opinion – Sondage, posté le 05/06/2008 : *Les Français et le conflit des marins-pêcheurs*

BVA

- **Recherche « agriculteur » :**

Sondage, posté le 19/06/2019 : *Étude BCPE L'Observatoire : les agriculteurs plus confiants dans l'évolution de leur situation économique*

Sondage, posté le 09/11/2017 : *Les agriculteurs et leur voisinage – baromètre agricole terre-net/BVA*

Sondage, posté le 14/04/2017 : *Présidentielle 2017 : intentions de vote auprès des agriculteurs*

Sondage, posté le 28/08/2016 : *Présidentielle 2017 : intentions de vote auprès des agriculteurs*

Sondage, posté le 06/02/2016 : *Les Français face à la mobilisation des agriculteurs*

- **Recherche « pêcheur » :**

Aucun sondage n'a été relevé.

CSA

- **Recherche « agriculteur » :**

Étude, postée le 05/10/2018 : *Consultation sur l'alimentation en Occitanie*

Étude, postée le 21/02/2017 : *Baromètre de consommation et de perception des produits biologiques en France*

Étude, postée le 14/10/2016 : *Les Français et la lutte contre la faim dans le monde*

- **Recherche « pêcheur » :**

Aucun sondage n'a été relevé.

- **Recherche « agriculteur » :**

Société, posté le 19/05/2020 : *L'impact psychologique du confinement particulièrement difficile à vivre chez les agriculteurs*

Société, posté le 14/05/2020 : *45% des agriculteurs se sentent plus isolés que jamais*

Société, posté le 21/02/2020 : *Salon de l'Agriculture : 3 agriculteurs sur 4 insatisfaits de leurs relations avec l'industrie agroalimentaire*

Société, posté le 19/05/2020 : *L'impact psychologique du confinement particulièrement difficile à vivre chez les agriculteurs*

Société, posté le 09/01/2018 : *49% des agriculteurs dans l'attente de mesures concrètes suite aux États généraux de l'alimentation*

Consommateurs, posté le 24/08/2017 : *Prix de vente des céréales : 1^{er} facteur de risques pour les agriculteurs céréaliers*

Consommateurs, posté le 06/06/2017 : *Les Français et les agriculteurs, une idylle contrariée*

Société, posté le 03/03/2017 : *Moins d'un agriculteur sur dix optimiste pour 2017*

Société, posté le 08/11/2016 : *Alimentation durable : les Français de plus en plus attentifs à ce qu'ils mangent*

Consommateurs, posté le 08/10/2016 : *L'innovation est déjà dans le pré !*

Consommateurs, posté le 23/06/2016 : *Interdiction du glyphosate : quelles conséquences pour les agriculteurs ?*

- **Recherche « pêcheur » :**

Aucun sondage n'a été relevé. Nous notons cependant deux sondages datant de 2012 et 2014 :

Société, posté le 27/06/2014 : *État d'esprit des marins pêcheurs face à l'avenir de leur métier*

Société, posté le 29/11/2012 : *2^e vague de l'Observatoire de l'image de la filière pêche auprès des Français*

ANNEXE 18 : GRANDE SURFACE, MAGASIN INTERMARCHÉ

Intermarché à Gasny (département de l'Eure, région Normandie), le 11 juin 2020.

Packagings des briques de lait Intermarché.



Affichage dans la boucherie du magasin.



Affichage dans la poissonnerie du magasin.

ANNEXE 19 : RECHERCHE INTERNET « AGRICULTURE DURABLE »

Capture d'écran du moteur de recherche Google, le 15/10/20

The screenshot shows a Google search for "agriculture durable". The search bar at the top contains the text "agriculture durable" and the Google logo. Below the search bar, there are navigation links for "Tous", "Actualités", "Images", "Maps", "Shopping", "Plus", "Paramètres", and "Outils". The search results indicate "Environ 141000000 résultats (0,41 secondes)".

The first search result is a featured snippet from www.fairebien.com titled "L'agriculture durable, qu'est-ce que c'est ? - Faire Bien". The snippet text reads: "L'agriculture durable est l'application à l'agriculture des principes du développement durable : un développement qui répond aux exigences présentes, sans compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs propres besoins[1]. 13 déc. 2018".

Below the featured snippet, there is a section for "Autres questions posées" with four dropdown menus containing the following questions: "Comment faire de l'agriculture durable ?", "Quels sont les objectifs de l'agriculture durable ?", "Quels sont les différents types d'agriculture ?", and "Qu'est-ce que la durabilité d'une exploitation agricole ?".

The search results list several websites:

- www.agriculture-durable.org - Réseau agriculture durable
- www.agriculture-durable.org - Réseau agriculture durable » Qu'est ce que c'est ?
- fr.wikipedia.org - Agriculture durable — Wikipédia
- www.fao.org - Agriculture durable | Objectifs de développement durable ...
- www.lacooperationagricole.coop - Agriculture durable : un engagement pour l'avenir
- agridurable.top - Institut de l'Agriculture Durable: Accueil

A "Vidéos" section is also present, listing four YouTube videos:

- "Une agriculture durable pour lutter contre la faim" (5:33) by Organisation des Nations Unies - ONU, dated 4 oct. 2010.
- "Agriculture durable - entretien avec Bernard Ronot" (8:32) by Ministère de la Transition écologique, dated 18 août 2011.
- "Qu'est-ce qu'une filière agricole durable ?" (1:50) by AFD - Agence Française de Développement, dated 24 févr. 2016.
- "SVT - 1ères L ES - L'agriculture durable" (2:51) by Mel Fenaert SVT, dated 18 sept. 2015.

At the bottom of the video section, there is a "Tout afficher" button with a right-pointing arrow.

Additional search results include:

- www.wwf.fr - Agriculture : un modèle plus soutenable | WWF France
- www.avise.org - Agriculture durable : de quoi parle-t-on ? | Avise.org

ANNEXE 20 : ANALYSE SÉMANTIQUE DES DOCUMENTS FAO

Méthodologie : En partant des deux documents de référence établis par la FAO en faveur d'une pêche durable : « Code de conduite pour une pêche responsable », « Directives volontaires visant à assurer la durabilité de la pêche artisanale ».

A travers les éléments de langage utilisés, nous avons cherché à établir le lien entre le Développement durable et son application dans le secteur de la pêche en tentant de trouver l'appellation « pêche durable » dans ces deux documents. Pour cela, nous avons recherché le mot *durable* via le logiciel Acrobat.

1. Code de conduite pour une pêche responsable

• Le titre

Un code de conduite est, dans le cadre d'une organisation, une déclaration officielle des valeurs et des pratiques au sein de celle-ci. Le code formalise un certain nombre de principes d'actions et de normes. En publiant son code, l'organisme s'engage à observer ces normes et à les faire observer à ses partenaires. Nous notons l'absence de déterminant. Ni « un », ni « le », une imprécision sur ce code, qui peut être unique ou multiple.

Responsable, selon l'Académie française, indique en premier lieu une personne « qui répond de ses actes, les assume et en supporte les conséquences. » Le mot peut également désigner une personne en charge d'une tâche ou d'une mission. Ce mot est donc un adjectif qualificatif visant une fonction ou une information attenante à une personne. Or dans ce titre l'adjectif est rattaché au mot pêche, qui désigne l'action de pêcher. Une incohérence donc entre l'activité et sa qualification, l'action de pêcher ne pouvant être responsable.

• Le contenu

Le code de conduite est constitué de plusieurs parties : Préface, introduction, 10 articles, 2 annexes :

Article 1 : Nature et portée du Code

Article 2 : Objectifs du Code

Article 3 : Liens avec d'autres instruments internationaux

Article 4 : Application, suivi et actualisation du Code

Article 5 : Besoins particuliers des pays en développement

Article 6 : Principes généraux

Article 7 : Aménagement des pêcheries

Article 8 : Opérations de pêche

Article 9 : Développement de l'aquaculture

Article 10 : Intégration des pêches dans l'aménagement des zones côtières

Article 11 : Pratiques post-capture et commerce

Article 12 : Recherche halieutique

Annexe 1 : Historique du Code

Annexe 2 : Résolution

• **Préface :**

Page 5 : Cette extension des juridictions nationales (*les ZEE*) a été une étape nécessaire mais insuffisante dans la réalisation de l'objectif d'une gestion efficace et d'une mise en valeur durable des pêcheries.

Page 6 : Le Comité des pêches (COFI) à sa dix-neuvième session, tenue en mars 1991, a invité à définir des concepts nouveaux pour responsabiliser la pêche et assurer aux pêcheries un caractère durable. (...) Le Code, qui a été adopté à l'unanimité le 31 octobre 1995 par la Conférence de la FAO, fournit le cadre dont on avait besoin pour les efforts entrepris à l'échelle nationale et internationale en vue d'assurer l'exploitation durable des ressources bioaquatiques dans le respect de l'environnement.

- **Dans l'article 6** (Principes généraux) :

6.2 : L'aménagement des pêcheries devrait promouvoir le maintien de la qualité, de la diversité et de la disponibilité des ressources halieutiques en quantités suffisantes pour les générations présentes et futures, dans un contexte de sécurité alimentaire, de réduction de la pauvreté et de développement durable.

6.3 : Les États devraient empêcher la surexploitation et devraient mettre en œuvre des mesures d'aménagement afin d'assurer que l'effort de pêche soit proportionnel à la capacité de production des ressources halieutiques et leur utilisation durable.

- **Dans l'article 7** (Aménagement des pêcheries) :

7.1.1 : Les États et tous ceux qui participent à l'aménagement des pêcheries devraient (...) adopter des mesures pour assurer la conservation à long terme et l'utilisation durable des ressources halieutiques.

7.1.8 : Les États devraient prendre des mesures pour empêcher ou éliminer la surcapacité de pêche et veiller à ce que le niveau de l'effort de pêche soit compatible avec l'exploitation durable des ressources halieutiques (...)

7.2.1 Reconnaisant que l'utilisation durable à long terme des ressources halieutiques constitue l'objectif principal de la conservation et de l'aménagement (...)

7.4.5 Pour assurer l'aménagement durable des pêcheries et faire en sorte que les objectifs sociaux et économiques soient atteints, il faudrait acquérir une connaissance suffisante des facteurs sociaux, économiques et institutionnels par le biais de la collecte de données, de l'analyse et de la recherche.

7.6.3 Là où il existe une surcapacité de pêche, des mécanismes devraient être mis en place pour ramener la capacité à des niveaux compatibles avec l'utilisation durable des ressources halieutiques (...)

7.6.10 Les États, les organisations et arrangements sous-régionaux et régionaux d'aménagement des pêcheries devraient (...) prendre des mesures en faveur des ressources épuisées et de celles qui sont menacées de l'être, pour faciliter leur rétablissement durable.

- **Dans l'article 10** (Intégration des pêches dans l'aménagement des zones côtières) :

10.1.1 Les États devraient veiller à ce que (...) un cadre juridique, institutionnel et de définition des politiques approprié soit adopté pour permettre l'utilisation durable et intégrée de ces ressources.

10.1.3 Les États devraient mettre en place (...) des cadres institutionnels et juridiques (...) en tenant compte des droits des communautés côtières de pêcheurs et de leurs pratiques coutumières de manière compatible avec un développement durable.

10.3.1 Les États dont les zones côtières sont voisines, devraient collaborer entre eux pour faciliter l'utilisation durable des ressources côtières et la conservation de l'environnement.

11.1.5 Les États devraient prendre dûment en considération le rôle économique et social de la filière post capture lorsqu'ils formulent des politiques nationales pour le développement et l'utilisation durables des ressources halieutiques.

11.2.2 Le commerce international du poisson et des produits de la pêche ne devrait compromettre ni le développement durable de la pêche ni l'utilisation responsable des ressources halieutiques.

- **Dans l'article 12** (Recherche halieutique) :

12.12 Les États devraient enquêter et recueillir une documentation sur les technologies et les connaissances traditionnelles en matière de pêche (...) en vue d'évaluer leur applicabilité pour une conservation, un aménagement et une mise en valeur durables des pêcheries.

12.18 Les États et les organisations internationales pertinentes devraient promouvoir et améliorer les capacités de recherche des pays en développement (...) afin que ces pays puissent contribuer de manière efficace à la conservation, à la gestion et à l'utilisation durable des ressources halieutiques.

- **Dans l'annexe 1** (Historique du Code) :

(...) La Déclaration de Cancún adoptée à cette Conférence précisait le concept de pêche responsable de la manière suivante : "Ce concept englobe l'utilisation durable des ressources halieutiques avec l'environnement, et le recours à des méthodes de capture et d'aquaculture sans effets nocifs sur les écosystèmes, les ressources ou leur qualité. Il fait également place à la notion de valeur ajoutée aux produits, par des processus de transformation respectant les normes sanitaires requises, et à l'adoption de pratiques commerciales permettant d'assurer aux consommateurs l'accès à des produits de qualité."

- **Dans l'annexe 2** (Résolution) :

Reconnaissant le rôle vital des pêches dans la sécurité alimentaire mondiale, et le développement économique et social, ainsi que la nécessité d'assurer le caractère durable des ressources biologiques aquatiques et de leur environnement pour les générations présentes et futures.

Nous avons relevé le mot 20 fois. Nous précisons qu'il n'a pas été relevé dans l'article 9, dédié au développement de l'aquaculture ; l'aquaculture étant écartée de notre recherche. Nous constatons que l'adjectif qualificatif *durable* est associé à plusieurs mots et groupes de mots :

- Développement durable
- Utilisation durable des ressources halieutiques / Exploitation durable des ressources halieutiques
- Valeur durable des pêcheries / Aménagement durable des pêcheries
- Rétablissement durable (des ressources)
- Caractère durable des ressources biologiques aquatiques et de leur environnement

Nous ne relevons aucune écriture du groupe nominal *pêche durable*.

Concernant l'application du Développement durable dans l'activité de pêche, nous constatons que le mot durable est associé majoritairement aux ressources halieutiques, leur protection et leur préservation.

Une distinction est clairement faite entre les trois piliers du développement durable dans l'annexe 2 : d'un côté le développement économique et social des pêches reconnu comme vital, de l'autre côté la nécessité d'assurer le caractère durable des ressources halieutiques.

2. Directives volontaires visant à assurer la durabilité de la pêche artisanale

• Le titre

Les Directives volontaires sont présentées par la FAO comme « un outil pratique, fondé sur les droits de l'homme, pour la mise en œuvre du Droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale. »

Le verbe « viser » est utilisé (par son gérondif). Il exprime un but à atteindre d'après la définition de l'Académie Française (« Avoir en vue une certaine fin, un certain résultat »).

Le groupe nominal « la durabilité de la pêche artisanale » nous montre deux idées :

- Nous cherchons à assurer avant tout la durabilité. La durabilité passant avant la pêche dans l'appellation.
- La pêche artisanale est ciblée, les autres types de pêche ne sont donc pas concernés.

Un outil pratique qui doit servir à répondre aux attentes internationales pour le développement durable. Un outil pratique qui s'applique à une seule pêche, la pêche artisanale.

• Le contenu

Nous avons utilisé la même méthodologie pour le Code de conduite. Trois grandes parties sont proposées, chacune ayant des sous-parties.

Partie 1 : Introduction

Partie 2 : Pêche responsable et développement durable

Partie 3 : Mettre en place un environnement favorable et soutenir la mise en œuvre

Nous avons relevé 33 fois le mot *durable* dans le texte (nous n'avons pas tenu compte des titres dans le sommaire):

• **Dans l'avant-propos**

(...) une étape majeure pour l'avènement d'un secteur de la pêche artisanale sûr et durable .

• **Dans le préface**

Les Directives viennent appuyer une pêche responsable et un développement socioéconomique durable au profit des générations présentes et futures (...)

(...) un rôle important pour la sécurité alimentaire et la nutrition, l'éradication de la pauvreté, le développement équitable et l'utilisation durable des ressources.

• **Dans la partie 1 (Introduction)**

Nous avons relevé dans les pages 12 13 (exploitation durable des ressources halieutiques),

Page 15 (1.1b) ... gestion durable des pêches ; 1.1c) ... exploitation durable des ressources halieutiques ; 1.1d) ... construction d'un avenir économiquement, socialement et écologiquement durable ... ; 1.2 (...) exploitation durable des ressources)

Page 16 (... développement durable , deux fois)

Page 18 (... la pêche responsable et le développement durable . (...) exploitation durable des ressources)

• **Dans la partie 2 (Pêche responsable et développement durable)**

5.1 ... utiliser de manière responsable et durable la biodiversité et les ressources halieutiques (...)
développement durable.

5.2 ... parvenir au respect des droits de l'homme, à la sécurité alimentaire, à l'éradication de la pauvreté, à des moyens d'existence durables , à la stabilité sociale, à la sécurité du logement, à la croissance économique et au développement rural et social.

- 5b Gestion durable des ressources
 - 5.13 ... exploitation durable
 - 5.14 utilisation durable des ressources
 - 6.7 développement durable au sein des communautés d'artisans pêcheurs (...) gestion durable des ressources halieutiques
 - 6.8 utilisation durable des ressources
 - 6.10 exploitation durable des ressources halieutiques
 - 7.3 permettre au sous-secteur après capture de la pêche artisanale de produire, de manière responsable et durable, du poisson et d'autres produits de la pêche
 - 9.1 dans le contexte de la pêche artisanale durable (...) développement durable
- **Dans la partie 3** (Mettre en place un environnement favorable et soutenir la mise en œuvre)
 - 10.4 une perspective à long terme pour la pêche artisanale durable
 - 10.8 garantir une pêche artisanale durable
 - 11.1 gestion durable de la pêche artisanale
 - 11.5 développement durable
 - 11.6 développement durable (...) une gestion et une mise en valeur durables des pêches
 - 11.9 exploitation durable des ressources
 - 12.4 développement durable de la pêche artisanale
 - 13.4 gestion durable des ressources dans la perspective de la sécurité alimentaire et de l'éradication de la pauvreté, au profit des hommes et des femmes.
 - **Au dos du livret**

Les Directives viennent appuyer une pêche responsable et un développement socioéconomique durable au profit des générations présentes et futures.

Nous constatons que l'adjectif qualificatif *durable* est associé à plusieurs mots et groupes de mots :

- Développement durable
- Utilisation durable des ressources halieutiques / Exploitation durable des ressources / Gestion durable des ressources
- Valeur durable des pêcheries / Aménagement durable des pêcheries
- Pêche artisanale durable
- Caractère durable des ressources biologiques aquatiques et de leur environnement
- Développement socio-économique durable
- Un avenir économiquement, socialement et écologiquement durable
- Des moyens d'existence durables

Nous ne relevons aucune écriture du groupe nominal *pêche durable*. Nous relevons cependant à deux reprises le groupe nominal *pêche artisanale durable*.

Concernant l'application du Développement durable dans l'activité de pêche, nous constatons que le mot durable est toujours majoritairement associé aux ressources halieutiques et leur préservation, mais avec une tendance à élargir sur les aspects économique et social.

3. Conclusion

En l'espace de 10 ans, un changement dans les éléments de langage de la FAO sur la durabilité et le secteur de la pêche se fait jour. Une tendance à orienter la durabilité non plus sur le seul champ environnemental, mais également sur les champs économique et social.

La dénomination *pêche durable* n'est cependant pas statuée de façon officielle par la FAO. Par contre la pêche artisanale se distingue : les éléments de langage relevés dans les Directives volontaires témoignent un lien établi entre la valeur économique et social du secteur de la pêche, et la préservation de la biodiversité et des ressources halieutiques.

Résumé

Les mers et les océans ont de tout temps inspiré admiration et crainte ; admiration pour leur beauté et les ressources naturelles qu'ils offraient, crainte pour leur danger et les mystères qu'ils suscitaient. En ce début de siècle marqué par l'innovation technologique grâce à l'évolution de la Recherche, mers et océans nous dévoilent aujourd'hui une part de leurs mystères et s'imposent comme une source d'émancipation extraordinaire. Parallèlement à la création de nouveaux secteurs de développement socio-économique, une activité traditionnelle et ancienne perdure : la pêche maritime. D'une activité de subsistance, la pêche maritime française s'est émancipée jusqu'à nos jours en devenant une production alimentaire essentielle pour l'attractivité territoriale du pays, réglementée sur le territoire national et européen. Conscients de l'impact de la pêche en partie néfaste sur l'écosystème marin, et animés par la volonté de rendre cette activité plus durable pour les générations futures, les pays membres de l'Union européenne suivent ainsi les directives de la FAO, guide mondial pour atteindre une pêche durable.

Embarqués dans cette transformation, les marins-pêcheurs cherchent alors à exposer ce changement aux yeux des consommateurs sensibilisés aux enjeux environnementaux. Les signaux reçus dans l'espace public renvoient l'idée d'un océan riche et merveilleux, mais fragilisé et mis en danger par les activités de l'Homme ; la surpêche étant désignée comme l'une des causes. Le secteur de la pêche maritime doit naturellement prendre sa place dans le débat afin d'exprimer son rôle pour une pêche plus durable. Or les pêcheurs français restent marqués par une division historique entre deux approches productives de la pêche, entre pêche artisanale et pêche industrielle. Une division amplifiée par la polyvalence du métier et par un manque d'incarnation jusqu'au sein des instances gouvernementales. Les pêcheurs français ne peuvent donc pleinement porter leur voix.

Afin d'y arriver, le secteur de la pêche maritime nécessiterait d'être clairement identifié et précisé. Identifié à travers ce qu'il est avant tout, à savoir une production alimentaire dépendante de l'environnement marin ; identifié à travers les hommes et les femmes qui le composent, l'être humain devant être au cœur du changement pour un développement durable ; identifié enfin à travers son rôle dans ce changement, grâce notamment à son alliance avec la Recherche en sciences halieutiques. Ainsi représentés, les professionnels du secteur de la pêche maritime trouveraient une voix unifiée. Et pourraient prendre place dans le débat autour du changement durable de leur activité.

Mots-clefs

Pêche durable

Pêche maritime française

Pêche artisanale

Pêche industrielle

Développement Durable (DD)

Objectif de Développement Durable (ODD)

Sciences halieutiques

Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation

Commission européenne

Food and Agriculture Organization of the United States (FAO)